
VE RI
TAS
CHRISTO ET ECCLESIAE
From the Fund given by
Francis Cabot Lowell
A.B.1876, Fellow of Harvard College 1895-1911,
and Cornelia Prime Lowell, his wife,
to supplement his
Collection of Books
relating to
JOAN OF ARC
HARVARD COLLEGE LIBRARY



CANNES. — IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE H. VIDAL, RUE BOSSU.

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR L'ARRONDISSEMENT DE GRASSE

# HISTOIRE DE CANNES

ET

# DE SON CANTON

PAR


**Mgr GUIGOU**

PRÉLAT DE LA MAISON DU S[t] PÈRE, CHANOINE HONORAIRE DE FRÉJUS,
DOCTEUR EN THÉOLOGIE,
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES HISTORIQUES
DE L'ARRONDISSEMENT DE GRASSE.


**PRIX : 4 FR. 50**


EN VENTE A CANNES

Chez l'Éditeur **H. VIDAL**, rue Bossu, 4.

**MAILLAN**, Libraire
Rue du Port, 34.

**PAURILLAN**, Libraire
Rue d'Antibes, 3.

MDCCCLXXVIII

A MONSIEUR

LE DUC DE VALLOMBROSA

Hommage de Reconnaissance et de Respect

# PRÉFACE

J'ai voulu acquitter ma dette de reconnaissance envers Cannes, ma patrie adoptive, et j'ai cru pouvoir le faire en écrivant l'histoire de notre beau pays.

Ceux qui ont fait des recherches sur l'histoire locale peuvent seuls comprendre toutes les difficultés qu'offre ce genre de travail. Je n'ai pas la prétention d'avoir vaincu toutes ces difficultés, mais j'ai la confiance d'avoir fait une œuvre sérieuse.

En effet, on s'apercevra facilement, en parcourant ces pages, que l'imagination n'a joué aucun rôle dans mon travail et que ma seule préoccupation a été de raconter, en toute vérité et simplicité, les événements qui ont illustré notre contrée.

Après Bouche, le père de l'histoire de Provence, l'abbé Alliez, Léandre Sardou et J.-B. Girard, auteurs connus et appréciés de tous, ont été mes guides préférés dans mes recherches. Je m'empresse donc de leur rendre ici le témoignage que, sans le secours de leurs travaux, je n'aurais jamais osé entreprendre la tâche que je viens d'accomplir.

GUIGOU.

# HISTOIRE DE CANNES

## ET DE SON CANTON

---

### CHAPITRE PREMIER

#### Les Oxybiens

La Celto-Ligye, ainsi nommée, parce qu'elle était habitée par les Celtes mêlés aux Ligures, comprenait toute la partie de la Gaule entre le Rhône, les Alpes et la mer, c'est-à-dire toute l'ancienne Provence. Les Celto-Ligyens étaient divisés en une infinité de petits états qui avaient chacun leur gouvernement particulier.

Parmi les populations Celto-Ligyennes, que Pline l'ancien place entre l'Estérel et le Var, nous distinguons les Oxybiens qui occupaient la partie du littoral comprise entre la Siagne et le Loup.

Les Oxybiens confinaient : à l'ouest, avec les Sueltri ou Suelteri, qui avaient dans leur territoire la ville appelée depuis *Forum Julii* (Fréjus), et dont le nom Suelteri paraît, comme le disent Papon et M. Walkenaer, s'être conservé dans celui de l'Estérel. A l'est des Oxybiens étaient les Décéates, qui s'étendaient depuis la colonie marseillaise d'Antipolis (Antibes) jusqu'au Var.

Les Oxybiens vivaient dans une sorte de démocratie qui tenait le milieu entre le gouvernement républicain et le gouvernement monarchique. Ils se donnaient un roi qu'ils choi-

sissaient, non parmi les plus riches et les plus éloquents, mais parmi les plus braves, parmi ceux qui avaient rendu les plus grands services à la patrie. Ce roi conduisait les hommes au combat et distribuait les récompenses. Il n'avait pas d'autre prérogative. Le peuple faisait des lois et jugeait les causes. L'autorité du chef durait pendant environ un an ; mais il arrivait souvent qu'on lui conservait son autorité pendant le reste de sa vie.

Les Oxybiens reconnaissaient plusieurs dieux, parmi lesquels Teutavès, Hésus et Taramis. Ils leur immolaient les prisonniers de guerre, les animaux pris sur les ennemis et leur sacrifiaient toutes les richesses qu'ils avaient enlevées ; ce qui prouve que ce n'était pas toujours l'amour du gain qui leur faisait prendre les armes, mais seulement la défense de leur patrie et de leur liberté. Ils croyaient à l'immortalité de l'âme. Aussi, quand un homme mourait, on ensevelissait avec lui ce qu'il avait le plus aimé, jusque les obligations des sommes qu'il avait prêtées pour en exiger le paiement dans l'autre vie. Quelquefois même on égorgeait sur son bûcher quelques-uns ou la totalité de ses esclaves pour aller le servir dans la région où il allait habiter.

Les Oxybiens étaient de petite taille et d'une complexion sèche, mais nerveuse, sobres, économes, durs au travail ; les Oxybiens cultivaient leurs champs avec un certain soin. Ils durent à l'influence grecque de Marseille la culture de la vigne et de l'olivier ; mais l'agriculture n'était pas l'occupation principale de ce peuple. Les Oxybiens s'adonnaient surtout à la pêche et à la piraterie. Leur intrépidité est vantée dans les anciens récits. Une nuit d'orage était par eux choisie pour exercer leurs brigandages ; quand une obscurité profonde descendait sur la mer, quand les vagues élevaient leurs voix retentissantes, ces hardis pirates se confiant à de frêles

barques ou à de larges radeaux, que des outres soutenaient à la surface des flots écumants, s'élançaient au milieu des ouragans déchaînés, et apparaissaient comme les sombres gardiens de leurs côtes inhospitalières.

Ils surprenaient les vaisseaux que la tempête tenait écartés des ports voisins, et après les avoir dépouillés, ils se hâtaient d'aller déposer leur butin dans les îles de Lérins, qui ont pris leur nom d'un de ces hardis forbans, *Léro*, qui y avait établi son repaire, ou dans les nombreuses anfractuosités volcaniques que les éruptions anciennes ont laissées béantes le long des côtes de l'Estérel.

Cette vie de périls et de combats développait singulièrement leur force physique. Leur tempérament essentiellement robuste, était encore fortifié par les exercices journaliers du corps, qu'ils habituaient à supporter les étreintes de la soif et de la faim. Leur éducation était toute militaire; leur courage impétueux et bouillant était rarement réfléchi; aimant la liberté et l'indépendance jusqu'au fanatisme, ils poussaient ces nobles sentiments jusqu'à la férocité. Aussi les vit-on derrière leurs retranchements, lorsque le moment suprême de la lutte les obligeait de céder au vainqueur, loin d'implorer la pitié de leur ennemi, égorger les femmes et les enfants et se donner la mort ensuite à eux-mêmes. Dans la déroute, on les vit sacrifier sans pitié les blessés qui, par la gravité de leurs blessures, ne pouvaient suivre le gros de l'armée, et ceux-ci tendre la gorge à leurs frères, en se félicitant de mourir de leurs mains pour échapper à un honteux esclavage.

A côté de ces mœurs sauvages, on pouvait remarquer chez les Oxybiens, des qualités précieuses: ils étaient susceptibles de reconnaissance mieux que les peuples civilisés de leur temps; ils pratiquaient largement l'hospitalité et avaient les sentiments de la plus profonde reconnaissance

pour les services qu'on leur avait rendus. Pour reconnaître les bons offices reçus, ils vouaient à leur bienfaiteur une affection éternelle, qu'ils consacraient, dans leur sauvage simplicité, en gravant sur un morceau de brique, le nom des deux peuples, des deux familles ou des deux individus qui se liaient ainsi pour la vie, ils partageaient ensuite le tesson, dont chacune des parties contractantes emportait un morceau en signe d'alliance, et ce titre de naïve authenticité passait ainsi de génération en génération jusqu'à la postérité la plus reculée.

Le christianisme vint de bonne heure modifier la constitution morale des Oxybiens; en effet, d'après les auteurs les plus compétents, l'Evangile fut prêché dans nos contrées dès le premier siècle.

Mgr de Godeau, évêque de Grasse, assure, en effet, dans son histoire ecclésiastique « que la foi fut établie dans la Celto-Ligye dès le premier siècle, par les disciples de Saint Polycarpe, qui pénétrèrent jusqu'à Lyon et au-delà même. Ils la prêchèrent dès lors à Cimiers, à Vence, à Antibes, à Fréjus, il y eut ainsi des évêques établis dans ces villes pour ceux qui avaient embrassé la foi. Si aucun de ces siéges ne connaît les premiers évêques ; si à peine en trouve-t-on des vestiges avant la fin du quatrième siècle, c'est parce que les païens recherchaient avec soin tous les livres des chrétiens pour les jeter au feu. Ils les obligeaient de livrer tous ces écrits sous peine de la vie. Quelquefois ils exterminaient tellement les chrétiens, dans certains lieux qu'il n'en restait pas un seul. Comment le nom, les actes, le temps, la durée de l'épiscopat de ces premiers apôtres, auraient-ils pu parvenir jusqu'à nous?

---

## CHAPITRE II

### Les Oxybiens et les Romains

L'histoire des Oxybiens s'ouvre par un fait d'une importance majeure, non seulement au point de vue de l'histoire locale, mais encore au point de vue de l'histoire des Gaules et même de l'histoire générale. Nous voulons parler de l'entrée des Romains sur le sol gaulois. Or, ce furent les Oxybiens qui, les premiers, attirèrent les armes romaines dans la partie de la Gaule, qui fut plus tard appelée la Province et voici en quelle circonstance :

On sait que bien avant l'ère chrétienne, les côtes de la Méditerranée étaient couvertes de comptoirs grecs : la Ciotat, Hyères, Saint-Tropez, Agay, Antibes, Nice. Cette colonie phocéenne, qui s'étendait de Marseille à Monaco, fut souvent inquiétée dans son commerce, et plus d'une fois menacée dans son existence, par les Ligures, qui occupaient les bords de la mer de la Spezzia au Rhône.

Or, deux des principaux comptoirs de cette colonie, Nice et Antibes, souvent en guerre avec les Décéates et les Oxybiens, se trouvaient, l'an 155 avant Jésus-Christ, assiégés et vivement pressés par ces deux peuples. Marseille, impuissante à les défendre, demanda du secours à Rome son alliée. Le Sénat romain décreta l'envoi de députés chargés d'employer la voie des négociations, pour obtenir des Ligures la réparation du mal qu'ils avaient fait aux deux colonies de Marseille. « Le Sénat, dit Polybe, avait désigné pour cette députation, Flaminius, Popilius Lenas et Lucius Papius.

« Ceux-ci, naviguant avec les envoyés de Marseille, abor-

dèrent à la ville d'*Egitna*, dans le territoire des Oxybiens. Mais les Celto-Ligures ayant appris que ces Romains venaient leur ordonner de lever le siége des deux villes, accoururent pour s'opposer à leur débarquement. »

« Ils trouvèrent Flaminius déjà à terre avec ses bagages, et le sommèrent tout d'abord de quitter leur pays ; sur son refus, ils se mirent à piller ses effets, repoussèrent violemment et maltraitèrent les esclaves et les valets qui voulurent empêcher ce pillage, blessèrent Flaminius lui-même, défendant ses gens, tuèrent deux de ses esclaves et refoulèrent les autres Romains sur leur navire. Flaminius coupant alors les câbles, eut à peine le temps de se sauver. »

« Le Sénat, informé de ces événements, ordonna aussitôt à Quintus Opimius, l'un des consuls, de partir avec une armée pour aller combattre les Décéates et les Oxybiens. Quintus réunit ses troupes à Plaisance, franchit les Apennins et arriva sur le territoire des Oxybiens. »

« Ayant placé son camp le long du fleuve Apros (la Siagne) il attendit quelque temps les ennemis qu'il savait réunis et tout prêts à combattre. Mais ne les voyant pas paraître, il conduisit ses forces contre Egitna où avaient été insultés les députés du peuple romain, prit cette ville d'assaut, réduisit les habitants à l'esclavage, et envoya à Rome, chargés de chaînes, les auteurs de l'injure. Cela fait, il marcha aux ennemis qui étaient sous les murs d'Antibes occupés au siége de cette ville. »

« Les Oxybiens apprenant le sort d'Egitna et comprenant qu'ils n'avaient aucun pardon à espérer pour leur conduite envers les députés, prirent une résolution désespérée. Excités par une rage aveugle, et n'attendant même pas quatre mille Décéates qui devaient se joindre à eux, ils s'élancèrent contre les Romains. »

« Le Consul, ainsi attaqué brusquement, fut d'abord étonné et inquiet de l'audace et de la fureur des barbares; mais, en homme qui, à une grande expérience, joignait beaucoup de sagacité, il jugea bientôt que c'était un acte sans raison inspiré par le seul désespoir, et il augura favorablement de l'issue du combat. »

« Il fit donc sortir ses troupes du camp et, après une courte allocution, il les mène, d'abord au pas ordinaire, puis, s'élançant avec impétuosité, il rompt sans peine les rangs des Oxybiens, en tue un grand nombre et met les autres en fuite. »

« Alors paraissent les Décéates, qui, alliés des Oxybiens, venaient partager leurs périls: arrivés après le combat, ils arrêtent les fuyards, et bientôt ils fondent sur les Romains avec une ardeur et une énergie incroyables. Mais, vaincus à leur tour dans ce combat, ils se soumettent bientôt eux et leur cité à la loi du vainqueur. »

---

## CHAPITRE III

### Opinions sur la position d'Egitna

Le principal établissement des Oxybiens était au fond d'un golfe et non loin de l'embouchure de l'Apros, aujourd'hui la Siagne qui, dit-on, se jetait autrefois dans la mer à la Bocca.

Strabon désigne la capitale oxybienne simplement par *Oxubios limen*, port des Oxybiens, mais Polybe nous en donne le vrai nom *Aïghitna* dont les Latins ont fait Ægitna et nous Egitna.

Divers systèmes ont été émis sur la position d'Egitna : Bouche place cette ville à la Napoule ou à Théoule ; M. Walkenaer, à la Napoule ou à Agay ; d'Anville et Papon au Golfe-Juan ; Cluvier, à Cannes.

Bouche ne donne aucune raison pour appuyer son opinion ; il se contredit même en plaçant Egitna (port des Oxybiens) au pied de l'Estérel, après avoir dit que les Oxybiens se trouvaient au-delà du Var.

M. Walkenaer invoque, en faveur de la position de la Napoule, l'étymologie de Ægitnapolis. On ne saurait nier qu'il y ait une grande ressemblance de forme entre le mot Napoule et la fin du mot : Ægitnapolis, mais Ægitnapolis ne se trouve dans aucun auteur ancien. Polype, le seul qui nous ait transmis le nom propre du port des Oxybiens, écrit deux fois le mot Ægitna *Aïghitna* sans le faire suivre du mot polis ; ce qu'il n'eut certainement pas manqué de faire, si ce dernier mot avait fait partie intégrante d'un nom propre de ville, comme dans Antipolis, Neapolis, etc.

Quant à Agay, M. Walckenaer lui-même, place cette

petite rade dans le territoire des Sueltri. Comment alors supposer que les Oxybiens eussent leur port dans un territoire qui ne leur appartenait pas ?

D'Anville, Papon et quelques autres, après avoir placé la station d'Horrea à Cannes, malgré les indications si précises de l'itinéraire d'Antonin et de la Table de Peutinger, sont forcés de placer Egitna au fond du Golfe Juan, attendu que d'après les auteurs anciens, cette ville était entre Antipolis et Horrea.

D'abord ces auteurs ont montré peu de critique en retranchant cinq milles aux distances indiquées par les deux itinéraires, dans le but de faire cadrer la position de Cannes avec Horrea.

Ensuite Papon se contredit lorsque, dans son voyage littéraire de Provence, il écrit que la ville d'Egitna était probablement au-dessous de Mougins. Si cette ville était au-dessous de Mougins, comment pouvait-elle être au Golfe Juan ? Si Papon avait pris une connaissance exacte des lieux, il aurait remarqué que plusieurs chaînons de hautes collines séparent Mougins du Golfe Juan.

Une tradition antique, qui se conserve à Vallauris semble venir à l'appui de d'Anville et de Papon, mais examinée à fond, cette tradition n'apporte, en réalité, aucune raison solide à l'opinion de ceux qui placent Egitna au Golfe Juan. En effet, on croit, à Vallauris, qu'un port exista jadis, à l'endroit connu aujourd'hui sous le nom du *Gou Jouan pourri* et que ce port était celui d'Egitna. Il faudrait d'abord prouver qu'un port a réellement existé sur le point indiqué et de plus que ce port existait avant la domination romaine. Il nous paraît, d'autre part, peu probable que les Ligures eussent placé une ville fortifiée dans une plaine ; on sait qu'ils choisissaient toujours de préférence les hauteurs, pour augmenter leurs moyens de défense.

Comprenant cette difficulté, on a dit que la ville d'Egitna était placée sur la colline des *Encourdoures,* à quelque distance de Vallauris. Il est hors de doute que le plateau des Encourdoures a été anciennement couvert de maisons assez nombreuses, mais on n'y trouve aucun vestige de constructions celtiques; de plus, le nom ancien de cette colline, *Cordula*, n'a pas le moindre rapport avec celui d'Egitna et enfin, ce qui nous semble concluant, Egitna était bâtie près de la mer, tandis que la colline des Encourdoures se trouve à une distance considérable du rivage. On le voit, ce n'est donc pas au Golfe Juan qu'il faut chercher l'emplacement d'Egitna.

Reste enfin l'opinion de Cluvier, célèbre géographe, né à Dantzig en 1580 et mort en 1623; d'après cette opinion, Egitna aurait occupé l'emplacement de Cannes, et la rivière Acron ou Apron de Polybe, aurait été la Siagne, qui se jette dans la mer, à un kilomètre de la Napoule.

Cluvier, dans son excellent ouvrage intitulé *Italia antiqua*, fait remarquer d'abord qu'Egitna est le nom propre du port oxybien mentionné par Strabon; puis il ajoute que cette ville s'appelle aujourd'hui Cannes, qu'elle est non loin de la rivière nommée la Siagne qui, sans nul doute, dit-il, est l'ancien Acron de Polybe.

Voici le passage de ce savant auteur: « Strabo, lib. IV, Oxybium memorat portum, quod oppidum Polybio, ut referunt *Excerpta legationum,* proprio nomine dicitur Ægitna; et justà hoc flumen Acro. Oppidum id nunc vocatur Canes (sic), inter Forum Julii et Antipolim, ad intimum sinûs haud modici recessus positum : juxtà quod amnis in sinum effunditur vulgari vocabulo Siagne, haud dubiè antiquus ille Polybii Acro. »

## CHAPITRE IV

### Egitna berceau de Cannes

Sardou et l'abbé Alliez, dans leurs savants et judicieux travaux sur notre contrée, ont suivi et confirmé par des observations nouvelles, l'opinion de Cluvier sur l'emplacement d'Egitna, et lui ont donné une probabilité qu'il paraît très-difficile de ne pas admettre et qui devient une certitude quand on remarque qu'en faisant d'Egitna le berceau de Cannes, tout s'explique très-naturellement dans les récits que les historiens grecs et latins nous ont laissés sur notre contrée, tandis que tout devient mystère et difficulté chez ces mêmes auteurs, en plaçant la capitale oxybienne à Agay, à la Napoule ou au Golfe Juan.

« Nous pouvons, dit Sardou, tirer du récit de Polybe quelques considérations qui viennent à l'appui du sentiment de Cluvier. Polybe nous laisse ignorer par quelles voies Quintus Opimius se rendit chez les Oxybiens. Après avoir franchi les Apennins, ce général traversa-t-il le Var et le pays hostile des Décéates, ou bien fit-il embarquer sa petite armée dans un des ports de la Ligurie italienne, et vint-il descendre sur le littoral des Oxybiens? On ne peut hésiter longtemps entre ces deux hypothèses, si l'on considère que la seconde, plus conforme aux règles de la stratégie, éclaircit singulièrement le récit de l'historien grec.

Voici donc ce qu'il y a de plus probable : le Consul romain aborda un des points du golfe de la Napoule, près de l'embouchure de la Siagne, ancien Apron ; il assit son camp sur la rive gauche de ce petit fleuve et y attendit quelque temps

les ennemis, espérant qu'ils se diviseraient pour venir à sa rencontre, mais ne les voyant point apparaître, il marcha sur Egitna, il s'empara de cet oppidum mal défendu et continua de s'avancer vers l'est, du côté d'Antibes, pour faire lever aux Oxybiens, le siège de cette ville. Ceux-ci se portèrent au devant des Romains et sans attendre l'arrivée des Décéates, probablement occupés, de leur côté, au siége de Nice, ils engagèrent le combat, qui dût se donner sur la côte du Golfe Juan. »

L'abbé Alliez, dans son ouvrage sur les îles de Lérins, a été amené à embrasser et à défendre l'opinion de Cluvier par les considérations suivantes : « Papon (voyage littéraire de Provence, t. I, p. 373), dit que la ville d'Egitna se trouvait au-dessous du village de Mougins ou Mougins, en latin Mongi-num, nom qui lui paraît, ajoute-t-il, dérivé de Mons Ægitna. Cette phrase nous semble renfermer la solution de la difficulté. »

« En effet, on a vu qu'après la défaite des Ligures, le Consul Opimius força les vaincus à s'éloigner des rivages qui furent donnés aux Massaliotes. Strabon, parlant de la donation faite aux Massaliotes par le Consul Sextius, dit que le vainqueur obligea les Celtes à s'éloigner de la mer, à la distance de douze stades, sur le point où l'on abordait facilement et à la distance de huit stades, sur ceux de difficile accès. »

« Probablement Opimius suivit la même règle à l'égard des Ligures. Les habitants d'Egitna, échappés à la mort ou à la servitude, durent donc s'établir à la distance réglée par les Romains et choisir une hauteur sur laquelle ils pussent se retrancher : Mougins offre cet avantage et est bien au-delà des douze stades, limite que les vaincus ne pouvaient franchir.

« De ce point on découvre le mont où avait été Egitna,

et cette vue, en rappelant la patrie perdue, excitait la haine contre les oppresseurs. Les habitants ne donnèrent pas à leur nouvelle habitation un nom différent de celui de l'ancienne patrie: ils l'appelèrent Montagne d'Egitna (Mons Ægitnæ) dont on a fait plus tard Mongins et plus récemment Mougins. »

Ce qui viendrait à l'appui de l'opinion de l'abbé Alliez, c'est que Barralis, dans sa chronologie de Lérins, donne à Mougins le nom de ville ancienne (villa vetus); suivant toutes les probabilités dont Egitna a été le berceau de Cannes.

Ajoutons ici une considération fondée à la fois sur l'histoire et la tradition et qui ne peut manquer d'avoir sa valeur. Nous savons que sur les ruines d'Ægitna, les Phocéens de Marseille, ainsi que nous le dirons bientôt, élevèrent un comptoir qui prit le nom de Marsellinum, comptoir marseillais. Nous savons d'autre part que ce castrum changea plus tard de nom et s'appela Castrum Francum. Et enfin nous savons que Castrum de Canoïs, qui est le Cannes d'aujourd'hui, remplaça Castrum Francum. Il semble donc très-naturel de croire avec Cluvier, que Cannes peut se glorifier d'avoir eu pour berceau l'antique Egitna.

Bouche a attaqué l'opinion de Cluvier en disant que la ville d'Egitna avait un port, tandis que le rivage de Cannes n'offre qu'une rade. On ignore quelle sorte d'abri offrait le port où les Romains abordèrent; mais on sait que sur le rivage de Cannes, la mer s'avançait plus avant qu'aujourd'hui et quelques travaux avaient pu être pratiqués pour mettre à couvert une partie de la plage.

Ce port, au reste, n'était pas considérable, Strabon le dit expressément. Après avoir mentionné les ports les plus importants de la côte ligustique, il ajoute: qu'il en est plusieurs autres de moindre importance, parmi lesquels il place le port oxybien, ainsi nommé des Ligures Oxybiens. D'ailleurs, on

sait que les anciens tiraient leurs navires sur le rivage, pendant l'hiver, époque où la plage de Cannes offrait des dangers.

Au temps des Oxybiens, les alluvions du Châtaigner et de la Foux n'ayant pas encore créé la plage sur laquelle est bâtie la ville actuelle de Cannes, la mer s'avançait plus avant dans les terres. Le rivage commençait donc aux derniers mamelons du petit Juas et c'était sur un de ces côteaux que devait se trouver la capitale oxybienne. Aussi la tradition du pays place-t-elle Cannes là où l'on voit aujourd'hui la petite chapelle de Saint Nicolas, et elle prétend même qne le monticule couronné par cet oratoire a été formé des ruines d'une Cannes primitive.

---

## CHAPITRE V

### Importance des Oxybiens et d'Egitna

Ægitna devait avoir une certaine importance puisqu'à un moment donné, ainsi que nous l'avons raconté, elle fut le théâtre d'un événement qui a fait de la ville oxybienne un point historique dans les annales de notre contrée et même dans celles de Rome. D'ailleurs, ce qui nous reste à dire de l'histoire des Oxybiens montre que cette tribu était une des plus puissantes de la Celto-Ligye et une des plus redoutées des Romains en deçà des Alpes. Rome, en effet, ne se contenta pas de vaincre les Oxybiens et de détruire leur ville principale, elle prit encore les mesures les plus énergiques pour les réduire à l'impuissance, et nous voyons cependant par l'histoire que longtemps encore les efforts de la république Romaine pour soumettre nos Celto-Ligyens, vinrent échouer devant l'indomptable nature de ce peuple.

Polybe nous apprend de quelle façon le Consul Opimius usa de sa victoire sur les Oxybiens et les Décéates. Maître du pays de ces deux peuples, il donna d'abord aux Marseillais une partie du territoire, la plus grande qu'il en put détacher; ensuite il imposa aux Ligures l'obligation d'envoyer à Marseille des otages, qu'ils devaient renouveler à des époques déterminées; enfin, il désarma les peuples qu'il avait combattus et ayant distribué ses troupes dans les places fortes du pays, il y passa l'hiver (154 ans avant Jésus-Christ).

Entrés pour la première fois dans la Gaule, en deçà du Var, lors de leur expédition contre Egitna, les Romains se virent bientôt dans la nécessité de franchir de nouveau ce

fleuve; car trois ans après, les Oxybiens ressaisirent leur indépendance, et pour les soumettre encore, il fallut une armée considérable sous la conduite du consul Aulus Posthumius. On s'expliquera cette révolte si rapprochée d'une grande défaite et malgré toutes les mesures prises par Rome pour la prévenir, en lisant une page de l'historien Florus sur les Ligures de nos côtes.

« Les Liguriens, dit Florus, placés au fond des Alpes, entre le Var et la Macra et dans des lieux hérissés de buissons sauvages, étaient plus difficiles à trouver qu'à vaincre.

« C'étaient des hommes durs et agiles qui mettaient leur sûreté dans leur vitesse et dans la profondeur de leurs retraites; moins guerriers que brigands, ils cherchaient à surprendre plutôt qu'à se battre. »

« Les Salyens, les Décéates, les Oxybiens, les Enburiates, et les Ingaunes ayant longtemps évité la présence de nos armées, Fulvius se résolut enfin à mettre feu à leurs tanières; Babius les attira en rase campagne et Posthumius les désarma tellement qu'à peine leur laissa-t-il assez de fer pour leurs instruments de labourage. » (Florus, liv. II.)

Cependant la tribu belliqueuse qui eut voulu relever les ruines d'Egitna, n'attendait qu'une occasion favorable pour s'affranchir de la domination de Marseille, patronnée par Rome. La guerre ayant éclaté entre les Marseillais et les Salyens ou Salluviens, peuple puissant qui occupait tout le pays au nord des cités phocéennes, les Oxybiens firent alliance avec ces derniers; et attaquant de nouveau les colonies marseillaises, ils osèrent encore braver la puissance de Rome.

Le Proconsul Caïus Sextius Calvinus mit fin à cette guerre et fonda la ville d'Aix, Aquæ Sextiæ, premier établissement romain en deçà des Alpes (123 ans avant Jésus-Christ). Il força les tribus liguriennes à se retirer dans les montagnes;

et, pour assurer les communications par terre et par mer entre l'Italie et la Gaule, il céda aux Marseillais toute la zône maritime, depuis le Rhône jusqu'au Var, sur une largeur moyenne de neuf stades (environ deux kilomètres), avec défense aux peuplades ligures de franchir ces limites. Le reste du pays fut définitivement soumis aux Romains.

---

## CHAPITRE VI

### Castrum Marsellinum

Pendant que la conquête de notre contrée par les Romains se poursuivait, les Grecs, maîtres du littoral et protégés d'autre part par les armes de la République romaine, élevèrent sur les ruines d'Ægitna, un comptoir qui prit le nom de *Castrum Marsellinum* ou *Marcellinum,* château fort marseillais. Castrum Marsellinum put, pendant quelques siècles, prospérer sous les auspices de ses puissants auxiliaires, qui devinrent plus tard ses maîtres, lorsque Jules César, en s'emparant de Marseille, 50 ans avant Jésus-Christ, réunit tous les comptoirs grecs à la domination romaine.

C'est à l'époque qui va suivre que nous devons rattacher les quelques vestiges romains qu'on a pu découvrir sur le sol oxybien, où se succédèrent jadis le ligure, le celte, le grec et le romain; ces vestiges bien rares se réduisent jusqu'à ce jour à quelques monnaies, à un tombeau, à un pont, à un cippe funéraire et à un débris d'inscription.

On se demandera peut-être ici pourquoi la domination romaine, qui a duré à peu près cinq siècles sur Castrum Marsellinum, y a laissé si peu de traces. On s'expliquera ce fait si l'on remarque que Jules César en annexant militairement à la conquête romaine Marseille et toute la colonie phocéenne, se contenta d'enlever aux Grecs leurs armes, leurs vaisseaux, l'argent du trésor public, et, après avoir placé des garnisons dans les villes principales, les laissa libres de se gouverner suivant les lois de leur république. Castrum Marsellinum continua donc même sous la domination romaine à être pendant longtemps encore en réalité une ville grecque.

Mais alors pourquoi ne trouve-t-on aucune ou presque aucune trace des Grecs sur ce rivage, où leur civilisation fleurit si longtemps? On sait que les Grecs ne s'établirent sur nos côtes que pour leur commerce et ne vinrent jamais dans la Celto-ligye qu'en industriels, aussi n'élevèrent-ils sur nos rivages que des comptoirs plus ou moins importants mais non des monuments durables tels qu'en ont laissé chez nous les Romains en tant d'endroits, où ils sont venus en conquérants, et où ils se sont établis en maîtres.

Marseille elle-même, qui fut pendant si longtemps le centre de la domination grecque sur les côtes de la Méditerranée, quels vestiges des Phocéens conserve-t-elle aujourd'hui? A l'exception d'un bon nombre de mots grecs restés dans le dialecte marseillais et d'une quantité de monnaies grecques que diverses familles ont mises à découvert, elle n'offre à l'archéologue, au point de vue des Grecs, rien de sérieusement intéressant. La langue et l'argent, c'est-à-dire les deux grands moyens du commerce, de l'industrie, voilà à peu près les seuls souvenirs qu'a laissés dans la Celto-ligye l'influence grecque.

---

## CHAPITRE VII

### Importance de Castrum Marsellinum sous la période romaine.

Quelle fut l'importance de Castrum Marsellinum sous la domination romaine? Elle dut être assez grande, si l'on en juge par une inscription trouvée dans le pays et à laquelle les archéologues attachent une grande valeur.

La pierre qui porte cette inscription, reposait, depuis longues années sans doute, au fond d'une chapelle dédiée à saint Nicolas. Placée dans ces derniers temps à l'extérieur de cette chapelle, elle se trouvait exposée aux insultes des passants et aux injures des saisons. La Société des sciences naturelles, des lettres et des beaux-arts de la ville de Cannes s'est empressée, dès les premiers jours de son organisation, de la faire transporter dans la salle où elle tient ses séances. C'est aujourd'hui l'un des objets les plus intéressants du musée, récemment fondé par cette Société.

L'inscription est assez bien conservée pour qu'un enfant même puisse la déchiffrer. La voici :

VENVSIÆ
ANTHIMIL
LAE
C VENVSIVS
ANDRON SEX
VIG AVG CORP
FILIAE
DULCISSIMAE

Au surplus, il ne saurait y avoir aucun doute snr l'interprétation du texte ; tout épigraphiste lira : *Venusiæ Anthimillæ, Caius Venusius Andron (ou Andronicus), sex virorum Augustalium corporis, filiæ dulcissimæ*, c'est-à-dire : *A Venusia Anthimilla, sa fille chérie, Caius Venusius Andron, du corps des sevirs Augustales.*

Que signifient ces derniers mots? Quelles étaient les fonctions des sevirs? Par qui et à quelle époque furent-ils institués? Ces questions valent la peine qu'on y réponde, parce que leur solution peut nous servir à constater un fait assez important pour nous, en ce sens qu'il se rapporte aux origines de notre ville.

Je suppose d'ailleurs qu'il est parfaitement admis que l'inscription dont il s'agit appartient bien à la ville de Cannes ; je veux dire qu'elle a dû être trouvée sur notre territoire, dans le voisinage de la chapelle où son découvreur inconnu l'avait abritée, et très-probablement sur un des points de la voie Aurélienne, qui passait tout près de là. Or, on sait que les Romains élevaient ordinairement leurs tombeaux le long des routes, à l'entrée de leurs villes. Notre cippe funéraire était donc sans doute placé aux abords de l'ancienne Ægitna. Quant au cippe lui-même, il date des premiers empereurs romains ; en effet, sa forme élégante et la beauté des lettres de l'inscription nous autorisent à penser qu'il est du premier, ou tout au moins du commencement du deuxième siècle de l'ère chrétienne. Mais revenons aux questions posées ci-dessus.

L'an 746 de Rome, Auguste fit une nouvelle division administrative de la ville et organisa l'ordre des *magistri vicorum* chargés de présider au culte des Lares publics auquel il joignit celui du génie de sa famille ou plutôt de son propre génie, comme nous l'apprennent ces deux vers d'Ovide :

*Mille Lares Geniumque ducis qui tradidit illos*
*Urbs habet, et vici numina trina colunt.*

Le culte des Lares publics et du Génie d'Auguste se répandit bientôt dans toutes les provinces. Les citoyens auxquels en fut confié l'exercice dans les municipes et les colonies reçurent le nom de *sex viri* ou severi, parce qu'ils n'étaient jamais moins ni plus de six en fonctions. Ces prêtres-magistrats relevaient ordinairement des duumvirs et des décurions, et formaient, dans ces sortes de petites républiques appelées municipes, un ordre de l'Etat, comme la Curie, comme le peuple, mais entre les deux. Sous plusieurs rapports, cet ordre était analogue à celui des chevaliers romains.....

L'inscription trouvée à Cannes n'est certes pas la seule qui donne le nom d'un sévir augustale ; il en existe ailleurs un assez grand nombre d'autres. C'est par les renseignements que les inscriptions fournissent sur les fonctions ainsi que sur les diverses conditions sociales auxquelles appartenaient les sévirs dont elles rappellent l'existence, que l'on a pu connaître à peu près tout ce que l'on sait touchant cette institution. Mais si le petit monument élevé par le sévir Venusius à sa fille chérie ne peut qu'exciter faiblement l'intérêt de quelques antiquaires, il a pour nous une valeur particulière. Il semble, en effet, constater l'importance qu'avait déjà la ville de Cannes sous les premiers empereurs romains, puisqu'elle possédait un corps de prêtres-magistrats formant un ordre analogue à l'ordre équestre. Mais alors notre ville aurait été un municipe et par conséquent plus considérable qu'elle ne le fut durant le moyen-âge et qu'elle ne l'était encore il y a cinquante ans.

On peut, il est vrai, nous faire ici observer que l'inscription trouvée aux portes de Cannes, prouve tout simplement qu'un sévir avait en ce lieu une habitation, une maison de campagne peut-être. On peut encore dire que ce sévir, citoyen

d'une autre ville de la Gaule, ou même de l'Italie, était venu sur nos rivages, comme le font de nos jours un grand nombre d'étrangers de tous les pays, pour demander à la douceur de notre climat, une amélioration à la santé de sa fille. En ce cas même, il nous serait permis de penser que Cannes était déjà à cette époque, un peu ce qu'elle est aujourd'hui, une délicieuse ville de saison.

Ce sont là, direz-vous, de simples conjectures. Oui, sans doute, mais non des conjectures dépourvues de toute probabilité. En effet, lorsque à travers les siècles, nous entendons ces paroles de Pline l'Ancien: « Par sa culture florissante, « par les mœurs et le mérite des habitants, par son opulence, « la Narbonnaise ne le cède à aucun des pays de l'empire; « en un mot, c'est plutôt l'Italie qu'une province » (L. III, ch. IV); lorsque nous apprenons par Tacite (Annales L. XI, 24), que sous l'empereur Claude, les familles patriciennes de cette province ne différaient en rien des familles patriciennes de Rome elle-même; enfin, lorsque nous savons de science certaine que les îles de Lérins renfermaient un grand nombre d'habitations romaines (Strabon, L. IV), comment n'admettrions-nous pas que des maisons de plaisance, des villas, comme nous disons aujourd'hui, devaient s'élever plus nombreuses encore, sur le continent, tout le long de notre beau littoral?

Au surplus, nous avons en faveur de notre opinion, un précieux témoignage, celui de Strabon, contemporain de l'empereur Auguste. Le célèbre géographe grec, décrivant la côte de la Narbonnaise, cite d'abord comme considérable le port militaire de Fréjus, puis celui de Marseille, et il termine par ces mots: « les autres sont petits, au nombre desquels est le port *oxybien*, ainsi nommé des Ligures oxybiens (Strabon, L. IV). Or, ce port devait avoir déjà une certaine importance,

puisque Strabon, qui se tait cependant sur Antipolis, le signale exceptionnellement et le présente, en quelque sorte, comme étant le troisième par le rang, et le seul qui mérite qu'on en fasse mention après *Massilia* et *Forum Julii*.

---

## CHAPITRE VIII

### Invasion des Barbares

A partir du V$^{me}$ siècle, l'invasion des Barbares vient arrêter le développement de Castrum Marsellinum qui est dévasté successivement par les Visigoths, sous la conduite d'Ataulfe (412), par les Ostrogoths, les Bourguignons et les Francs qui, après la chûte de l'empire d'Occident (476), se disputent pendant cinquante ans la partie de la Narbonnaise comprise entre le Rhône et le Var.

Les Lombards saccagent Castrum Marsellinum au VI$^{me}$ siècle et les Sarrasins qui, du VIII$^{me}$ au IX$^{me}$ siècle, désolent nos rivages, viennent souvent fondre sur le comptoir marseillais qui, comme tous les autres établissements de la côte, était mal défendu par les Francs restés définitivement maîtres de notre pays. (537)

L'an 730, les Arabes établis en Espagne font leur grande invasion de l'Aquitaine. Une armée de ces Maures ou Sarrasins, comme les appellent les vieux historiens, traverse le Rhône et parcourt toute la Provence, pillant, brûlant, exterminant et détruisant tout sur son passage. Celle de leurs bandes qui dévastait la côte maritime, saccage Arluc, Cannes et toute la contrée. Ce sanglant épisode de l'invasion arabe nous a été transmis par Vincent Barralis « d'après, dit-il, de très-authentiques et très-anciens manuscrits du monastère. »

Sous Louis l'Aveugle, fils et successeur du roi Boson, les Sarrasins abordent au golfe de Grimaud. Après avoir détruit les villages des alentours, ils se réfugient dans les montagnes situées au Nord-Ouest de Saint-Tropez, montagnes auxquel-

les ils ont laissé le nom de Maures. Ce nom s'applique aussi aux montagnes de l'Estérel où de nos jours vivent encore au milieu des bois, des hommes qui, dit-on, descendent des Sarrasins et que dans la contrée on appelle *Mauresques*. Ces souvenirs conservés par la tradition populaire, sont une preuve que les Maures ne se contentèrent pas de faire sur notre rivage de fréquentes incursions, mais s'y fixèrent en certains lieux, qui, par leur position, leur offraient un asile sûr contre les populations indigènes.

Du Fraxinctum, aujourd'hui la Garde-Freinet, où ils s'étaient établis dans une position formidable, les Sarrasins, s'élançant à de courts intervalles sur la Provence, portent en tous lieux l'incendie et la mort. En 891, dès leur établissement au Fraxinet, une de leurs bandes passe l'Estérel et ravage tout le pays, depuis la Napoule jusqu'au delà de Nice.

Après la destruction du Fraxinet, les côtes de la Provence orientale ne furent pas moins exposés aux ravages des Sarrasins accourus par mer. Dans une descente qu'ils firent vers cette époque, peut-être aussi avant leur expulsion du Fraxinet, ils brûlèrent Cannes et emmenèrent en esclavage tous ceux des habitants qu'ils ne massacrèrent pas. Dès lors, il n'y a plus d'habitants sur nos rivages désolés, jusqu'à ce que la Provence se lève comme pour une croisade et l'affranchisse des Islamites (de 975 à 980).

---

# CHAPITRE IX

## Castrum de Canoïs

A la chûte de l'empire d'Occident, Castrum Marsellinum fit partie du royaume d'Arles et de Provence. Au X$^{me}$ siècle, Guillaume II voulant récompenser la fidélité et les services d'un gentilhomme d'Antibes, le créa comte de cette ville sous le nom de Rodoard I$^{er}$ et lui donna la moitié du diocèse. On peut lire cette intéressante création dans le cartulaire de Lérins qui qualifie Rodoard du titre de prince.

A partir de ce moment, Castrum Marsellinum fut avec Arluc, Mougins et Vallauris, sous la suzeraineté des comtes ou princes d'Antibes. Il passa au commencement du XI$^{me}$ siècle sous celle de l'abbaye de Lérins, en vertu d'une donation faite par Gruetta, second fils de Rodoard I$^{er}$.

Avec la renaissance de Lérins au XI$^{me}$ siècle, par les soins de Rodoard et de son fils, Castrum Marsellinum sort de ses ruines, se reconstruit un peu plus sur le rivage et comme toutes les villes de cette époque, sur une colline et entourée d'une enceinte de murs; des familles génoises viennent repeupler ce bourg. C'est à ce moment qu'il faut placer l'origine de Cannes s'élevant sur le Suquet et s'appelant pour la première fois Castrum de Canoïs.

En effet, Guillaume Gruetta *Miles militum insignis miles*, deuxième fils de Rodoard, comte d'Antibes, ayant quitté, du consentement de sa femme Alixe, la ceinture militaire pour le froc, se retire à Lérins, et donne à sa chère abbaye tout ce qu'il possède à Mougins, à Arluc et à Cannes. Or, c'est dans cette donation datée de 1035 que le nom de Canoïs figure pour

la première fois. Guillaume ayant confirmé sa donation en 1066, on lit dans cette confirmation Castrum et Portus de Canoïs, et dans tous les actes publics, à dater de cette époque, on trouve Castrum, hospitale, Ecclesia, villa, castellum de Canoïs.

L'étymologie du nom de Cannes, tirée des roseaux qui couvraient autrefois, dit-on, son emplacement actuel, quoique généralement admise, ne repose sur aucune preuve sérieuse. Dans diverses chartes du moyen-âge, Cannes est désignée par les noms de Castrum ou portus de Canoïs, Canoës, Canuis, Canoas, et enfin par celui de Cannis. Ces désignations semblent prouver que son nom moderne ne vient pas des *cannes*.

L'étymologie tirée de Canapis le chanvre qui, dit-on, était autrefois cultivé en abondance dans le pays, ne paraît pas plus fondée que celle des roseaux, elle ne repose que sur la dénomination Castrum de Canope, donnée à Cannes une seule fois dans les archives de Lérins (liasse 117).

L'étymologie donnée par M. Carlone ne paraît pas plus sérieuse que les deux précédentes. « Jusqu'au XIV$^{me}$ siècle, dit cet auteur, Cannes ne fut qu'une petite bourgade bâtie sur une éminence. Elle dominait ainsi un grand chemin *Caminus* ou *Camnus publicus*, auprès duquel s'établit un faubourg devenu depuis la ville actuelle et d'abord désigné dans quelques chartes, par les mots *ad Camnum publicum* ou seulement *ad Camnum* qui paraissent fournir la véritable étymologie du nom moderne. »

Nous serions tenté de croire que le nom actuel de Cannes pourrait bien n'être qu'une altération de celui d'Ægitna.

Le mot *Aïghitna,* comme on le lit dans le texte grec de Polybe et qui s'écrit en latin Ægitna, se prononçait avec le g dur Æghitna. Or, Æghitna a pu devenir successivement

Ækitna, Ækana, Cana, d'où le provençal Canoï ou Canaïs et plus tard le français Canes.

Quoi qu'il en soit, les noms de Castrum Marsellinum et plus tard Castrum Francum, que l'on trouve employés concurremment avec Canoï, Canaïs et qui peut-être ne s'appliquaient qu'au château-fort, n'apparaissent plus dès le XIV[me] siècle.

A moins donc d'admettre l'étymologie proposée, qui démontrerait que le nom primitif d'Æghitna, altéré dans sa forme par le temps, s'était maintenu parmi les populations et avait enfin prévalu sur les dénominations officielles, il est impossible de découvrir l'origine du nom actuel de Cannes.

---

# CHAPITRE X

## Castrum Francum

En même temps que l'abbé de Lérins, Adalbert II, construisait la tour de Saint-Honorat, il élevait la tour de Cannes pour mettre la ville naissante à l'abri des corsaires. Le Souverain Pontife et les comtes de Provence encouragèrent ces travaux de tout leur pouvoir. Pour reconnaître ce service, Raymond Bérenger prit sous sa protection le monastère et toutes ses dépendances et se constitua le défenseur des religieux de Lérins, contre tous ceux qui violeraient leurs droits. Puis, pour que le pays put se repeupler plus rapidement, Raymond de Bérenger déclara Castrum Marsellinum exempt à perpétuité de tout impôt, et, afin que dans la suite, ce privilége ne put pas être méconnu, il l'attacha, au nom même de la ville. « Je veux, disait-il dans la charte de franchise, que ce lieu, qui s'appelait jusqu'à ce jour Castrum Marsellinum, s'appelle désormais Castrum Francum. »

Voici la teneur de l'acte de franchise délivré à Lérins même, où se trouvait alors de passage Raymond Bérenger.

« Moines de Lérins, moi Raymond Bérenger, comte de Provence, en présence de votre vénérable chapitre, je viens louer votre zèle pour la restauration et la défense de Castrum Marsellinum, et par les présentes lettres que je dépose entre les mains de Dom Fulconi, votre abbé, je déclare ledit Castrum à partir de ce jour libre et exempt de la visite du comte, ainsi que de toutes charges et redevances que mes prédécesseurs ont pu établir et dont ils ont joui. Et pour laisser un gage incontestable desdites franchises, je veux que désormais Castrum Marsellinum s'appelle *Castrum Francum.* »

« En outre, je prends sous ma protection le monastère et tout ce que vous pouvez posséder dans les pays de la province soumise à mon autorité. Que si quelqu'un ose désormais, par la force ou l'injustice, violer vos droits, je me porte votre défenseur et je signe les présentes de ma propre main. »

Telles sont les lettres de franchise accordées au susdit Castrum par Raymond-Bérenger. La concession en a été faite l'an de l'incarnation du Seigneur 1131, indiction VIII, en présence des témoins dont les noms suivent :

Trucan de Laurade, Raymond Falco, Raymond de Châteaudouble, Bertrand-Pierre Brémond d'Avignon, Raynaud de Draguignan, Pons Isnard de Fos, Bertrand Porcelet, Bérenger Vincfranc, Jeauffred de St-Maurice, Bertrand Arbert.

Quatre ans plus tard, en 1135, Raymond Bérenger renouvelait, confirmait l'acte ci-dessus en y ajoutant la concession de tous ses droits de seigneur sur Castrum Francum qu'il cédait à l'abbé de Lérins et à ses successeurs à perpétuité.

L'abbé de Lérins, désormais en possession des droits à lui cédés sur Castrum Francum, par Raymond Bérenger, accorda aux colons qui vinrent repeupler le pays des priviléges importants pour l'époque, le droit de pêche, par exemple, qui devint une des principales ressources des habitants. Les futurs Cannois obtinrent en outre des souverains de Provence, par l'entremise des abbés de Lérins des droits considérables consignés dans une charte de Charles II, datée du 26 mai 1298.

La destruction des villages d'Arluc et de Mandelieu qui eut lieu vers le milieu du XII^me^ siècle, dut favoriser l'agrandissement de Castrum Francum. Les habitants de ces bourgades ruinées, trouvant dans notre ville renaissante, un asile tout ouvert, durent s'y réfugier et augmenter le nombre de la population.

Il paraît qu'un certain nombre de religieux habitaient Cas-

trum Francum, au XII^me siècle; nous lisons, en effet, dans une charte de cette époque, une clause par laquelle on accorde le passage gratuit du Pont du Var aux moines résidant dans l'oppidum Francum, comme à ceux qui se trouvaient à Lérins.

L'abbé de Lérins, devenu seigneur de Castrum Francum, dut se préoccuper des moyens propres à le repeupler. Un des meilleurs était celui de rassurer les populations environnantes contre les invasions des Sarrasins. Pour atteindre ce but, le monastère fit de Castrum Francum la résidence d'un certain nombre de religieux. Ces religieux, outre qu'ils rassuraient par leur présence tous ceux qui voulaient s'établir dans le nouvel asile, y maintenaient en outre l'ordre par l'autorité de l'abbé et favorisaient ainsi le développement de la cité renaissante.

Un des statuts du Chapître tenu à Lérins le 9 juin 1441, interdit de recevoir, parmi les religieux ou les frères, aucun habitant de Castrum Francum ou de Mouginum (Mougins).

On se demande quelle raison pouvait avoir cette mesure à l'égard des deux Castrum les plus rapprochés de Lérins; la voici. A cette époque, Mouginum et Castrum Francum cherchaient à se créer certains droits sur les terres que le monastère possédait dans ces localités. Dans la crainte donc que des moines sortis de ces deux cités, ne pussent épouser les prétentions de leurs parents et amis et les faire prévaloir dans les conseils du monastère, le Chapitre général fait interdire l'entrée de la congrégation, à quelque titre que ce fut, à tous les habitants de Castrum Francum et de Castrum Mongini.

L'ancien oppidum de Cannes, tel qu'il avait été reconstruit au commencement du XII^me siècle, est aujourd'hui entièrement détruit. On peut cependant reconnaître l'emplacement qu'il occupait si, de la petite place du presbytère, on porte ses regards sur l'ancien mur d'enceinte qui existe encore en

grande partie. Le mur oriental de la paroisse actuelle défendait le côté de l'Ouest. Le clocher est bâti sur une des tours et l'on voit encore les ouvertures par lesquelles passaient les chaînes du pont-levis.

Du clocher, le mur d'enceinte descend à l'Est vers l'*Issugan*, lieu ainsi nommé à cause qu'on y faisait essuyer ou soit sécher les peaux. Près de l'Issugan, on trouve une autre porte qui avait aussi un pont-levis. Au bas de l'Issugan était l'Hôtel-de-Ville et en avançant vers l'Est on rencontrait une double porte près de laquelle était l'abattoir.

Dans la partie de l'Est, le rempart longeait la mer et était défendu par une tour nommée la Berourde, que l'on fit sauter au moyen d'une mine dans les premières années de ce siècle. La tour qui porte l'inscription du Mont-Chevalier était dans l'enceinte; entre cette tour et le rempart se trouvaient les jardins du Seigneur. Le mur qui, du château descend vers la mer et qui est au-delà de la villa Speranza, est encore assez bien conservé. On voit que l'enceinte de Cannes formait un carré parfait, descendant de l'Ouest à l'Est.

---

## CHAPITRE XI

### Commune de Canoïs

Nous voici arrivés au moment où, dans toute la Province, la vie municipale commence à se faire jour. C'était sous le règne du bon roi René, qui favorisa beaucoup ce mouvement politique dans ses états. Cannes voulut avoir et eut sa commune, qui paraît s'être constituée d'une manière définitive en 1447. En cette année, les Cannois consentirent à prêter serment de foi et d'hommage à l'abbé de Lérins, mais à condition qu'ils auraient leurs statuts acceptés par l'abbé.

Le 12 novembre, André de Plaisance, abbé de Lérins, en sa qualité de seigneur de Cannes, reçut l'hommage des habitants. Ceux-ci se rendirent au fort du château et, l'abbé s'étant assis sur un banc de bois, ils vinrent successivement prêter serment, tête nue et les mains placées sur un missel que l'abbé tenait ouvert sur ses genoux ; ils promirent pour toujours, sous la foi du serment, l'obéissance et la fidélité au seigneur abbé, s'engageant à défendre son honneur, à ne participer à aucune entreprise formée contre lui, et, s'ils avaient connaissance d'un pareil dessein, à le lui révéler aussitôt.

Les noms des principaux habitants inscrits au bas de l'acte sont encore aujourd'hui portés pour la plupart dans le pays. Nous citerons André Arluc, André Roazo, Jean Rusque, Jean Dalmas, Antoine Rostan, Antoine Raimond, Antoine Mounier, Bertrand Isnard, Urbain Raimond, Honoré Cresp, Georges Caravel, Honoré Roubeaud, Honoré Allieis, Bernard Sicard, Guillaume Revel, Guillaume Santin, Honoré Escarras, Sylvestre Calvi.

En même temps que les chefs des familles cannoises prenaient les engagements que nous venons de rapporter, l'abbé promit solennellement, de son côté, de maintenir dans tous leurs droits, les habitants en général et chacun d'eux en particulier, de les défendre et de les traiter comme un vrai seigneur doit traiter ses hommes liges et ses sujets.

Ce qui motiva ce traité des Cannois avec André de Plaisance, ce fut, du côté de l'abbé, le besoin de garantir les priviléges de Lérins contre l'esprit d'indépendance de la commune de Cannes désormais constituée, et de la part des Cannois, le besoin de s'affranchir d'une dépendance qui commençait à n'être plus en harmonie avec les idées du temps. On pourra apprécier combien grande était encore en effet à cette époque, la dépendance de Cannes vis-à-vis du seigneur abbé, en tenant compte des détails qui vont suivre.

Dans l'année qui précéda le traité fait avec l'abbé André de Plaisance, les habitants de Cannes lui avaient adressé une supplique pour obtenir de lui certaines concessions ou priviléges. Nous croyons devoir rapporter quelques-unes des nombreuses propositions soumises au bon vouloir de l'abbé, avec les réponses de celui-ci.

Les trois consuls de Cannes, savoir : Pierre Crespin le majour, Monet Auxil et Barthélemy Raymond ;

1° Supplient le révérendissime Père que par sa nouvelle et joyeuse arrivée, comme est de coutume, lui plaise leur confirmer, ratifier et approuver les priviléges, statuts, libertés, chapitres, franchises, us et bonnes coutumes, à eux concédés ou concédées jusqu'à cejourd'hui.

La teneur de la réponse : pour légitimes nous plait desquelles sont en possession ou quasi.

2° Item que tous ceux de Cannes puissent cueillir des glands sur les arbres, partout le terroir du lieu jusqu'à la fête de la

Toussaint. En outre aussi les animaux des habitants manger et de paître et non aucun autre étranger, sous peine, pour chaque personne étrangère ou animal gros et pour chaque trentanier de bétail menu, cinq sols. La moitié de ladite peine applicable au sieur abbé et l'autre au dénonçant.

La teneur de la réponse : Il plaît.

3° Item que le sieur abbé soit tenu, au temps de la moisson, au terroir de Cannes, avoir et tenir des juments à suffisance pour fouler les blés desdits habitants jusqu'au temps dû : et ceux qui sont en plus grand danger et plus proches de la mer, soient foulés et déliés les premiers.

La teneur de la réponse : il plaît.

4° Item que ledit sieur abbé soit tenu de percevoir toutes les dîmes desdits habitants de Cannes, savoir : du blé, vin et légumes, chanvre et lin, suivant l'usage et coutume, ainsi qu'à nous continué et accoutumé jusqu'au présent jour, et sur les choses n'être rien innové ni faire le contraire en quelque façon que ce soit à l'avenir et ainsi le promettre et jurer.

La teneur de la réponse : il plaît en tant que lui touche que le dixième soit payé suivant la coutume et de rien innover.

5° Item que les habitants de Cannes puissent et leur soit permis de chasser partout le terroir de l'abbaye, en toute façon, et prendre toute sorte de bêtes en payant le droit accoutumé audit sieur abbé, savoir : de chaque sanglier, la tête suivant l'usage, des cerfs et chevreuils, la cuisse, et ceux qui seront pris fuyant, un quartier desdits animaux et semblablement de tout autre engin de chasse.

La teneur de la réponse : il plaît.

6° Item qu'il plaise audit sieur abbé, les habitants de Cannes avoir la moitié de toutes choses que trouveront tant en mer qu'en terre.

La teneur de la réponse : il plaît qu'ils aient la troisième partie de ce qu'ils trouveront et deux le seigneur.

7° Que le sieur abbé soit tenu d'avoir pour curé de Cannes un prêtre séculier, suffisant et capable d'administrer les Sacrements et de faire l'office divin.

8° Que le sieur abbé soit tenu de recevoir pour religieux les enfants de Cannes lesquels trouvera capables et suffisants ainsi qu'ils étaient reçus anciennement et ce nonobstant l'ordonnance contraire faite au chapitre général.

La teneur de la réponse: En tant que lui touche il plaît et procurera de tout son pouvoir du chapitre général l'autorisation dudit chapitre (contre lequel ne peut rien faire), que ledit chapitre le fera ainsi.

9° Que l'abbé s'engage à ne pas poursuivre par ses officiers les hommes qui auront dit des injures au conseil municipal ou les femmes au four à moins que les injures ne soient très-graves et dans ce dernier cas, trois jours seront donnés aux parties pour se réconcilier et avant lesquels il ne sera fait aucune poursuite.

La teneur de la réponse: il plaît pour les injures qui ne seront ni contre l'abbé, ni les moines.

10° Que tout habitant de Cannes pourra, dans le cas de nécessité ou quand il voyagera, porter une épée licite et honnête comme il est d'usage dans les lieux maritimes et suspects.

La teneur de la réponse: il plaît.

11° Qu'aucun Cannois, sauf pour quelques cas très-graves, ne puisse être désormais tenu aux arrêts dans le château du seigneur, mais seulement dans le voisinage, afin qu'il puisse être fourni par ses parents ce dont il aura besoin, à condition cependant qu'il donnera une caution.

La teneur de la réponse: il plaît, sauf pour les cas très-graves.

---

## CHAPITRE XII

### Droits féodaux de Lérins sur Cannes

Les droits féodaux de l'abbé de Lérins sur Cannes et ses environs étaient une des principales sources des revenus de l'abbaye. Aussi le monastère avait-il le plus grand soin de faire reconnaître, constater et confirmer ces droits en toutes circonstances. C'est ce qui explique les nombreuses transactions qui ont eu lieu entre le monastère et les habitants de Cannes au XV$^{me}$ et XVI$^{me}$ siècles. A cette époque, en effet, Cannes, érigée en commune, tendait à s'affranchir tous les jours de plus en plus.

En 1449, les droits de l'abbé et du monastère furent reconnus dans un acte public passé par André de Plaisance avec les consuls de Cannes et dont voici quelques dispositions.

Par cet acte, il est dit que, du dimanche de la Septuagésime jusqu'à Pâques, tout habitant de Cannes, quelle que fut sa condition, était tenu d'acheter son vin en gros et en détail à la taverne, que de temps immémorial les abbés de Lérins tenaient au dit lieu de Cannes.

Que de la veille de l'Ascension jusqu'au lendemain de la Pentecôte, époque des pélerinages au monastère :

1° Toute personne qui se trouvait à l'île de Lérins ne devait acheter du vin et des comestibles qu'au magasin et au marché de l'abbaye, défenses expresses étant faites d'ailleurs à qui que ce fut d'ouvrir un autre magasin et de tenir un autre marché.

2° Nul, quel qu'il fut, n'avait le droit de prendre à Cannes des passagers ou des denrées pour les porter à l'île St-Honorat, avant que la barque de l'abbé, chargée de personnes et de

provisions, eût quitté le port de Cannes pour se rendre à l'île.

3° Quiconque, après le départ de la barque de l'abbé, transportait des passagers ou des denrées à Lérins, devait à l'abbé le tiers du prix du passage si le patron ou le propriétaire de la barque était de Cannes, de Fréjus ou de St-Raphaël, et la moitié s'il était d'un autre lieu.

Voici maintenant quels étaient les prélèvements sur les produits de la terre :

L'abbé avait le droit de faire prendre chez tous les propriétaires du pays de Cannes, un jour chez l'un, un jour chez l'autre, successivement, un panier de figues, et cela pendant toute la durée de la récolte. Ces mêmes propriétaires devaient donner à l'abbé la onzième partie du raisin récolté par eux, et ils étaient obligés de le porter à leurs frais au château ; de son côté, l'abbé était tenu de donner à boire aux porteurs. Quant au blé et autres céréales, il était dû à l'abbé la dixième partie de la récolte et seulement la onzième partie des légumes, du chanvre et du lin.

Il y avait aussi des droits de pêche et de chasse, qui se percevaient, soit en nature, soit en argent; puis d'autres droits encore, dont l'énumération serait trop longue.

Mais Cannes voyait croître sa population et en même temps ses prétentions augmentaient. En 1514, ce n'est plus humblement que les habitants demandent des concessions à leur seigneur abbé, ils parlent de leurs droits. Augustin Grimaldi évêque de Grasse et abbé commandataire de Lérins proteste contre ces essais d'indépendance. Mais il fallut nommer des arbîtres qui terminèrent le différend en faisant bien des concessions aux Cannois.

En 1519 et le 6 janvier, nous trouvons dans les archives de Lérins une sentence arbîtrale en vertu de laquelle

1° Les habitants de Cannes seront tenus d'aller moudre et

cuire aux moulins et fours du seigneur abbé. Défense est faite à eux et à leurs successeurs, de bâtir dans le terroir de Cannes, fours ou moulins, ni ailleurs, ni cuire et moudre qu'aux fours et moulins de l'abbaye, sans licence de l'abbé.

2° Ils ne pourront fouler leur blé qu'avec les juments du sieur abbé ou avec leur propre bétail.

3° Les habitants de Cannes ou autres ne pourront porter des étrangers à l'île St-Honorat sans la permission de l'abbé.

4° L'abbé et ses successeurs ont le droit de prélever la quatrième partie des thons pris avec train et la trentième partie des autres poissons.

5° Le droit de lods d'un sou par florin appartient à l'abbé sur la vente, aliénation ou transport de tout immeuble situé au lieu et terroir de Cannes.

6° L'abbé et ses successeurs n'auront plus le droit de tenir une taverne à Cannes pour la vente du vin, ni de percevoir un panier de figues sur chaque propriétaire.

En 1541, nouvelle transaction entre l'abbé commandataire et les habitants de Cannes. On fit dans le village une criée dont voici la teneur :

« Mandement est de la part du révérendissime cardinal de Belley, seigneur de Paris, abbé et seigneur du lieu de Canes et de l'abbaye de Monseigneur St-Honorat de l'île de Lérins, et de ses officiers, par l'économe du dit couvent ces joins avancés.

« Que degune personne, de quelque condition, grade ou état quelconque soit, en suivant la forme et teneur desdits transaction et accord, n'ait ou présume dors en avant pêcher ou faire pêcher es mers limites et confronts aux dits transaction et accord que dessus et instruments d'iceux accord et transaction de nuit ni de jour directement ou indirectement; savoir : est depuis le Barbier jusqu'à la Secagne du midi et de là jusqu'à

St-Ferréol, tout environ, et ce sur peine de confiscation des barques, engins et poissons, pour chacune fois et chacune personne à appliquer audit couvent, et néanmoins sur peine de cinquante livres tournois à appliquer à la cour du révérendissime seigneur cardinal et abbé et autre peine à imposer et arbîtrer par les officiers que dessus du présent lieu de Canes. »

Il paraît que les seigneurs abbés purent maintenir pendant longtemps quelques-uns au moins des droits féodaux dont nous venons de parler. En effet, en 1579, le collecteur de la leyde du poisson de Cannes fit arrêter et saisir le poisson qu'un patron de Final habitant à Cannes, avait embarqué sans payer le droit de leyde ci-deux liards pour florin de tout le poisson que les étrangers achètent et enlèvent dudit lieu de Cannes.

---

## CHAPITRE XIII

### Les Impériaux

L'empereur Maximilien étant mort (1519), François Ier prétendit à l'empire; les électeurs lui préférèrent Charles-Quint, petit-fils de Maximilien et roi d'Espagne; la guerre éclata entre les deux rivaux. Le connétable de Bourbon, injustement dépouillé de ses domaines par la mère du roi, quitta la France, se mit à la tête des troupes de Charles-Quint, chassa les Français du Milanais et arriva sur les bords du Var, avec une armée de 25,000 fantassins et de 2,000 chevaux. Ces forces étaient soutenues par une flotte de trente voiles de la marine espagnole. (1524)

Une armée navale française, commandée par l'amiral de la Fayette, ayant sous ses ordres le célèbre André Doria, alors au service de la France, rencontra près de l'embouchure du Var, la flotte ennemie, au moment où elle déchargeait à terre l'artillerie de l'armée envahissante. Les galères françaises attaquèrent les galères espagnoles avec une telle vigueur, qu'elles en coulèrent trois et forcèrent les autres à se replier sur Monaco et sur la côte de Gênes. Le connétable de Bourbon, passant le Var en toute hâte, s'était porté sur le rivage pour soutenir le débarquement, il eut son cheval tué sous lui, d'un coup de canon qui faillit l'atteindre lui-même.

Cependant, malgré sa victoire, la flotte française, impuissante contre une nombreuse armée de terre, fut obligée de se retirer jusqu'à Marseille. L'ennemi, ne trouvant devant lui point de troupes capables de lui résister, n'eut pas de peine à s'emparer de Saint-Laurent, de Villeneuve, d'Antibes, de Cannes, de Grasse et même des îles. La tour de Lérins, dans

laquelle les habitants de Cannes et de la Napoule avaient cru mettre leurs richesses en sûreté, fut prise et pillée par les Espagnols. Augustin de Grimaldi, évêque de Grasse et abbé commandataire de Lérins, oncle paternel et tuteur du prince de Monaco, tenait pour les Espagnols; suivant Honoré Bouche, « il fut soupçonné d'avoir donné les mains à la prise de la tour. »

La lutte entre François Ier et Charles-Quint, interrompue pendant quelques années pour des raisons qu'il serait trop long d'exposer ici, recommença plus forte en 1536. Charles-Quint fit envahir la Champagne et la Picardie par ses généraux et entra lui-même en Provence avec une armée de 48,000 Allemands, Espagnols et Italiens. Le connétable Anne de Montmorency, qui n'avait que peu de troupes à lui opposer, proposa et fit adopter un moyen extrême de sauver le pays : c'était d'y créer la famine. Cette mesure violente fut impitoyablement exécutée; depuis le Var jusqu'au fond de la Provence, des détachements français furent lancés, détruisant partout les récoltes, les fourrages, les provisions de toutes sortes et mettant le feu aux villages, aux bourgs, aux villes, aux églises même. Dans cette circonstance, Cannes fut un des points les plus maltraités, car les historiens du temps rapportent qu'il fut entièrement saccagé par ces bandes.

L'empereur avait une telle confiance dans le succès de son expédition, que, pendant les huit jours qu'il passa à St-Laurent-du-Var, où il attendait que toute son armée eût traversé le fleuve, sa principale occupation fut de distribuer d'avance à ses serviteurs les gouvernements des provinces, des villes et des châteaux de France, ainsi que les dignités et hauts emplois de ce royaume. Dans l'ivresse de ses vastes espérances, il dit à l'historien Paul Jove, dont il s'était fait suivre: « Fais provision d'encre et de plumes, car je vais te tailler de la besogne. »

Les premiers débuts furent heureux pour lui. André Doria, qui s'était mis à son service, prit avec sa flotte la ville d'Antibes et reçut ordre de s'emparer aussi de tous les points importants de la côte. Doria ne s'acquitta que trop bien de cette mission, car, comme nous l'apprend Honoré Bouche, il ne se contenta pas de s'emparer, mais il mit au plus affreux pillage, tous les lieux maritimes, depuis Antibes jusqu'à Marseille et le village de Cannes fut encore un des moins épargnés.

De Saint-Laurent, l'empereur vint d'abord à Cannes, précédé d'un corps de 1,800 chevaux et de 6,000 lansquenets, commandés par Fernand de Gonzague.

La tradition rapporte que Charles-Quint logea dans une maison du Suquet qui était alors l'auberge du pays et que l'on a détruite seulement en 1875 pour la construction du nouvel hôpital.

De Cannes, l'empereur se porta sur Grasse. Il n'y trouva que des ruines; le comte de Tende, gouverneur de la Provence, avait fait démanteler et brûler cette ville; Charles-Quint se rendit alors à Fréjus. La marche du reste de l'armée se fit sur ce point par la route ordinaire, à travers les montagnes de l'Estérel. Embusqués dans les passages les plus dangereux de ces montagnes, les paysans de notre contrée, auxquels le désespoir avait fait prendre les armes, firent subir une grande perte d'hommes à l'ennemi. Celui-ci, rendu furieux par cette guerre de partisans, massacrait non-seulement les hommes pris les armes à la main, mais aussi les gens inoffensifs. Un grand nombre d'habitants du pays s'étaient réfugiés, avec leurs femmes et leurs enfants, au sommet d'une montagne de l'Estérel; un détachement d'ennemis les entoura, mit le feu au bois et tua sans pitié ou repoussa dans les flammes tous ceux de ces malheureux qui tentèrent de s'échapper.

Ces cruautés eurent pour effet d'exaspérer davantage les

populations sur toute la route que suivait l'ennemi. Il y avait au Muy une tour devant laquelle devaient passer l'armée et son chef; cinq gentilshommes du pays, nommés Alborde, Balbe, Châteauneuf, Escragnole et Boniface, s'y cachèrent avec quinze hommes de la milice et trente paysans, guettant l'arrivée de Charles-Quint pour tirer sur lui. Ils virent venir un seigneur richement habillé, monté sur un superbe cheval et entouré d'une troupe d'officiers qui paraissaient lui témoigner beaucoup de respect; ils tirèrent sur lui et le tuèrent. Immédiatement assaillis dans leur tour, les meurtriers firent vainement une résistance héroïque: tous ceux d'entre eux qui n'avaient pas péri en se défendant, furent pendus.

Ce seigneur que les conjurés avaient pris pour l'empereur. était le fameux poëte Garoilaso de la Véga, surnommé le Pétrarque espagnol; il avait à peine trente-cinq ans.

Charles-Quint, dès son arrivée à Aix, se fit couronner roi d'Arles et de Provence. Cependant son armée mourait de faim, et comme il n'avait pu se rendre maître ni d'Arles ni de Marseille, aucun secours ne lui arrivait par mer. Menacé d'ailleurs par une armée française qui se concentrait à Avignon, il se décida enfin à reprendre la route d'Italie, mais auparavant il fit mettre le feu à l'Hôtel-de-Ville et au palais d'Aix. Dans leur retraite, les Impériaux perdirent, assure-t-on, plus de 20,000 hommes, surtout au passage de l'Estérel, où les paysans de Grasse, de Cannes, d'Auribeau et autres villages des environs, placés partout en embuscade, les attaquaient en tête, en flanc, de tous côtés et toujours impunément, du haut de leurs rocs inaccessibles. Le grand empereur, nouveau Xerxès, arrivé à Cannes, presque seul, y prit une simple barque de pêcheur, qui le transporta à Nice. Quelques temps après, une trêve signée dans cette dernière ville, mit fin aux hostilités (1538).

# CHAPITRE XIV

## Guerres de Religion

A peine délivrée de la guerre étrangère, la Provence eut à subir les horreurs des premières guerres de religion. Le massacre des Vaudois à Cabrières, à Mérindol et dans vingt autres bourgs de la Durance, fut le prélude de cette horrible lutte entre les catholiques et les protestants, qui ensenglanta notre pays jusqu'à la fin du XVIme siècle.

Malgré les édits sévères du roi Henri II, la Réforme, fortifiée par la persécution, faisait de rapides progrès parmi nous. Il y eut bientôt un noyau de protestants non-seulement dans les villes un peu importantes, mais même dans les villages. En remontant à cette époque, on trouve, en effet, dans toutes les localités même les moins considérables, une rue des Suisses ou des Huguenots. Ces dénominations sont une preuve que le culte réformé était alors établi partout et que les autorités locales, pour éviter des troubles, désignaient dans chaque pays un quartier ou une rue où les réformés devaient habiter et exercer leur culte. A Cannes, cette rue était celle qui porte encore le nom de rue des Suisses et qui conduit de la place du Suquet au collége Stanislas.

Deux frères, Paul et Antoine de Mauvans, habitants de Castellane, excités par l'opposition que rencontrait la Réforme, se mirent à la tête d'une troupe de protestants armés, ils pillèrent et brûlèrent les églises de nos contrées. Antoine étant allé un jour à Draguignan pour y assister à une conférence : « A peine eut-il paru, dit César Nostradamus, que le peuple le massacra, le sala et le fit porter à Aix, où le lende-

main il fut pendu et attaché sur un honteux et vilain gibet, pour servir d'exemple à ses semblables. » (1559)

Paul de Mauvans, déclaré chef de l'Union protestante provençale, entra dans la conjuration d'Amboise. Cette conspiration ayant échoué, il se remit à parcourir nos pays avec ses bandes, détruisant partout les images et les autels. Il ne fallut rien moins qu'une armée de 6,000 hommes, commandée par le comte de Tende lui-même, pour mettre fin à ses courses hostiles.

L'édit de juillet 1561 et celui de janvier 1562, qui réglaient l'exercice du culte réformé, excitèrent de nouveaux troubles en Provence. Le seigneur de Flassans rassembla 5,000 catholiques ardents comme lui, et tint la campagne non-seulement contre les Huguenots, mais aussi contre les troupes royales. Ayant surpris le bourg de Tourves, presque entièrement habité par des protestants, il en massacra toute la population, sans distinction d'âge ni de sexe. Paul de Mauvans et le fameux baron des Adrets exercèrent de cruelles représailles. Ces deux chefs, ayant uni leurs forces, exterminaient les catholiques sans pitié aucune, jetaient les prêtres et les religieux dans les puits et réservaient les viguiers et les consuls pour des supplices à grand apparat.

Au milieu de l'acharnement des deux factions, quelques hommes de paix formèrent ce qu'on appelle le parti de l'Union composé de catholiques et de protestants et qui avait pour but de créer la paix entre les deux partis. L'Union choisit la ville de Cannes pour une assemblée générale dans laquelle on devait aviser aux moyens les plus propres à concilier les esprits. On se réunit dans lechâteau de Cannes, mais cette tentative fut à peu près sans résultat et la guerre, plusieurs fois interrompue, par de courtes trêves, continua jusqu'en 1570. On comprend tout ce que notre petite ville, placée sur la route

principale qui traversait notre contrée, dut avoir à souffrir de ce va-et-vient, de toutes ces bandes armées et sans discipline.

En 1572 eut lieu le massacre de la Saint-Barthélemy; mais le sang ne coula point dans notre pays pendant ces affreuses journées: les ordres du roi Charles IX n'y furent point exécutés, peut-être parce que les protestants, affaiblis par tant de guerres, n'inspiraient plus aucune crainte. Cependant les troubles recommencèrent à la naissance de la Ligue, mais cette fois la lutte prit un caractère politique et faillit devenir une guerre entre le peuple et les seigneurs. Heureusement, le gouverneur de Provence, faisant intervenir l'autorité royale, put obtenir la réconciliation des partis. (1579)

Cette paix était à peine signée, qu'un fléau plus terrible que la guerre, la *grande peste*, comme l'appellent les historiens, vint fondre sur la Provence et y exerça ses fureurs pendant sept ans. Un navire arrivé des mers du Levant, toucha à Cannes et y déposa une femme atteinte de ce mal; la contagion s'étendit d'abord dans les environs et ensuite se propagea lentement dans toute la province. En quelques mois elle fit périr à Marseille plus de 20,000 personnes. (1580).

Les chroniqueurs du temps rapportent que la panique était si grande dans toute notre contrée, que chacun, dans la perspective d'une mort prochaine, abandonna son champ, et l'on fuyait dans les forêts et sur les montagnes. Aussi bientôt la famine et la plus horrible misère vinrent-elles se joindre au fléau et firent périr d'inanition ceux que la peste avait épargnés. Beaucoup coururent se mettre sous la protection de quelque saint et s'enfermèrent dans les cloîtres auxquels ils léguèrent tous leurs biens, demandant en retour à Dieu d'avoir la vie sauve ou au moins de mourir saintement.

Un pauvre ermite nommé Frère Valéry, allait soignant les malades partout où sévissait le fléau. Le peuple vénéra d'abord

cet homme comme un saint, mais ensuite il l'accusa de porter méchamment la peste avec lui et d'en prolonger la durée, bien loin de la guérir. Le Parlement d'Aix condamna l'ermite comme sorcier et espion du roi d'Espagne, et le malheureux fut brûlé vif.

---

4

## CHAPITRE XV

### Les Ligueurs

La Ligue était l'union formée par les catholiques de France pour défendre les intérêts de la religion, menacée par les progrès du calvinisme et l'incapacité de Henri III. Les Ligueurs étaient ceux qui entraient dans cette ligue. Dans l'origine de la Ligue, un grand nombre de ses membres étaient animés des intentions les meilleures, mais les chefs songeaient plus à leurs interêts qu'à ceux de la foi, et le duc de Guise espérait trouver une couronne dans l'enthousiasme irréfléchi de ses partisans.

Henri III, d'après les conseils de sa mère, se déclara d'abord chef de la Ligue, mais il ne put par là regagner, la confiance des catholiques qui l'accusaient d'être de connivence avec la Réforme. Quand la mort du duc d'Alençon, frère du roi, eut fait de Henri de Navàrre, qui était calviniste, l'héritier présomptif de la couronne, la Ligue prit un développement formidable et se démasqua. Le roi fut obligé de se déclarer ouvertement contre la Ligue et nomma dans toutes les provinces, des généraux pour s'opposer aux progrès des Ligueurs qui ne dissimulaient plus leurs projets.

Or, en ce moment, le lieutenant du roi en Provence était La Valette, grand ennemi des Guise. La Valette ne parvint à soutenir la lutte contre les Ligueurs de Provence qu'en faisant alliance avec Lesdiguières, chef des protestants du Dauphiné. L'assassinat du duc de Guise à Blois (1589) exaspéra les Ligueurs, et la guerre continua avec plus d'acharnement. Le Parlement de Provence se déclara pour la

Ligue ; après l'assassinat de Henri III, il proclama roi de France le cardinal Charles de Bourbon, ancien abbé commandataire de Lérins et il reconnut Mayenne comme lieutenant général du royaume.

Cependant La Valette avait repris quelques places aux Ligueurs et les forces dont il pouvait disposer augmentaient chaque jour. Le seigneur de Vins, chef des Ligueurs provençaux demanda alors et obtint des secours du duc de Savoie : il réunit ces troupes à celles de la Ligue et vint mettre le siége devant la ville de Grasse, défendue par Villeneuve, baron de Vence. Un coup de mousquet étendit mort le seigneur de Vins, au moment où il faisait braquer les canons contre la ville. La mort de ce rude chef des Ligueurs ne sauva point la ville de Grasse ; La Valette ne put la secourir et elle fut obligée de se rendre.

En cette circonstance, la petite ville de Cannes fut successivement occupée par les troupes auxiliaires de Savoie, par les troupes royales et par les Ligueurs. Les chefs de ces diverses milices levèrent des contributions de guerre et fatiguèrent notre paisible population qui ne voulait, disent les chroniqueurs du temps, être ni pour le roi, ni pour la Ligue.

Le comte de Carcès, ami et parent du duc de Mayenne, prétendit, après la mort du seigneur de Vins, au commandement de la Ligue de Provence ; une femme, la comtesse de Sault, belle-sœur du seigneur de Vins, prit la direction de ce parti, fit exclure le comte de Carcès, son ennemi, et devint, en quelque sorte, la reine des Ligueurs provençaux. Sous son influence, les États-Généraux de la province envoyèrent une députation auprès de Charles-Emmanuel, duc de Savoie, le suppliant de « vouloir bien secourir personnellement le pays, « pour le maintenir en l'obéissance du roi très-chrétien « Charles X, le cardinal de Bourbon et ses légitimes succes-

« seurs, sous l'Etat et couronne de France. » Le duc n'eut garde de refuser ; il espérait joindre à ses Etats la Provence avec le Dauphiné et reconstruire ainsi à son profit l'ancien royaume d'Arles. Il entra donc en Provence avec une armée (1590). Pendant plusieurs jours, des détachements de ses troupes vinrent faire halte à Cannes, y passèrent la nuit, exigeant des habitants tout ce que les troupes françaises auraient pu en exiger et ne défrayant en aucune manière notre pauvre population des frais qu'elle était obligée de s'imposer et des tracasseries qu'elle avait à subir.

La Valette, qui n'avait pu se rendre maître de la capitale de la Provence, avait transporté le siége de son gouvernement à Manosque, puis à Sisteron, où s'était réuni un Parlement royaliste. Il appela de nouveau à son secours Lesdiguières, pendant que le duc de Savoie se rendait en Espagne pour demander à son beau-père, Philippe II, des hommes et de l'argent. Lesdiguières et La Valette battirent les Ligueurs à Vinon, près du confluent du Verdon avec la Durance (1591), et reprirent partout le dessus. A son retour d'Espagne, le duc de Savoie rétablit les affaires de la Ligue provençale et ne dissimula plus ses desseins ambitieux ; alors la comtesse de Sault se sépara de lui. Néanmoins le duc, ralliant aux Ligueurs les Carcistes (partisans du comte de Carcès), put continuer la guerre ; mais il fut complètement défait à Vinon par La Valette, qui alla se faire tuer au siége de Roquebrune, près de Fréjus (1592).

Les succès des royalistes et l'opposition qui se déclara au sein même de la Ligue contre les projets du duc de Savoie, forcèrent ce prince à rentrer dans ses Etats. Charles-Emmanuel, furieux d'avoir échoué en Provence, commit des horreurs dans notre pays. Il saccagea la ville d'Antibes, il assiégea et prit d'assaut le château de Cannes. Notre ville fut

quelque temps à la disposition et par conséquent en proie aux vexations de tout genre d'une soldatesque sans frein. Heureusement le général d'Epernon vint bientôt reprendre le château et chassa de Cannes, jusqu'à la frontière, la faible garnison que le duc de Savoie avait eu l'imprudence d'y laisser.

---

## CHAPITRE XVI

### Tentatives d'indépendance

Cannes n'oubliait pas ses idées d'indépendance envers le monastère de Lérins. Pendant les troubles de la Ligue en 1594, les consuls prétendirent commander la garnison qui occupait le château. L'abbé, ou son économe, porta plainte à la cour d'Aix, laquelle, par son arrêt, déclara « la garde du château appartenir à l'économe et enjoignit au consul de leur bailler des gens pour ladite garde aux dépens de l'économe. »

Cependant le nombre des habitants augmentait toujours et l'église paroissiale devenait insuffisante. En 1627, les consuls prièrent l'abbé de contribuer à la dépense nécessitée par la construction d'une nouvelle paroisse, et il consentit à en payer le tiers. On mit aussitôt la main à l'œuvre et l'édifice fut terminé en 1629. Le répertoire de Lérins renferme la quittance donnée pour le paiement de cette construction, à la date du 15 janvier 1630. La dépense totale s'élevait à 15,500 livres.

Au moment où la paroisse de Cannes dût être agrandie pour être en rapport avec la population, la statistique de Lérins nous apprend qu'il y avait à Cannes 500 chefs de famille dont 200 s'occupaient exclusivement de la pêche, principale ressource du pays.

Le rapport fait au roi par M. de Séguiran, inspecteur royal de la marine, contient un passage intéressant sur Cannes.

« Le dimanche, 20 du dit mois de février (1633), étant parti du dit Fréjus, après avoir été reconnaître un port appelé d'Agay, serions venu au lieu de Cannes, situé sur le bord de la mer, contenant quelques cinq cents maisons qui pourraient

faire mille hommes et deux cents mariniers, et n'y avons trouvé que deux barques, trois tartanes et dix gros bateaux du port, d'environ cent quintaux, quatre-vingts petits bateaux qui s'emploient à la pêche, avec deux cents hommes, n'ayant point d'autre commerce et négoce au dit lieu, pour n'y avoir qu'une plage en laquelle, comme il nous a été dit, il serait aisé de faire un port et à peu de frais, n'ayant aucun vent contraire que le midi, dont on pourrait se garantir par un môle ou rempart.

« Ce travail semble d'autant plus nécessaire, qu'avec toute sorte de vent et de temps, on peut entrer et sortir et cette commodité rendrait ladite échelle de négoce fort bonne, pour être voisine de la ville de Grasse et de plusieurs bons villages considérables, aussi à cause du voisinage d'Italie, y ayant fort peu de vaisseaux ou de barques qui ne touchent, allant ou revenant, pour savoir des nouvelles et prendre langue, à cause des îles, et c'est là où, tous les quinze jours, vient l'ordinaire, qui s'embarque dans un bateau armé pour Gênes, où il porte ses dépêches et, à son retour, il apporte celles de Rome.

« Et ayant appris que le lieutenant de l'amirauté au siége d'Antibes faisait exercer au dit lieu de Cannes la justice de la marine par des commis, nous aurions mandé iceux et, pour les raisons ci-devant touchées, leur aurions interdit la continuation du dit exercice, et en leur place, aurions commis M. Laugier pour la fonction de lieutenant et Louis Chabri, pour celle de procureur du roi, sous les qualités ci-devant exprimées et à la charge d'observer exactement notre règlement, que nous leur aurions fait lire et d'icelui délivrer extrait; reçu d'eux le serment accoutumé.

« La communauté, durant l'été, fait garde pour la crainte et appréhension qu'elle a des corsaires; le signal qu'elle a de leur

approche, vient d'une haute tour qui est au monastère Saint-Honoré de Lérins qui, durant le jour, marque le passage des corsaires ou ennemis par un étendard blanc et, durant la nuit, par deux feux. »

Durant la guerre de Louis XV contre l'Angleterre, la communauté de Cannes fit placer plusieurs personnes sur la tour de Lérins, pour signaler les voiles ennemies. L'assemblée des communautés vota des fonds pour couvrir cette dépense faite dans l'intérêt de la viguerie.

1634. Cannes vit arriver deux galères envoyées par le grand duc de Toscane, pour recevoir la duchesse de Guise; le jeune prince de Joinville y attendit sa mère qui avait déjà quitté la cour; elle partit de Cannes et alla rejoindre son mari en Italie. On sait que le duc de Guise, après avoir encouru la disgrâce de Richelieu, crut prudent de se réfugier auprès du grand-duc tout en conservant le titre de gouverneur de Provence. Les provençaux ne témoignèrent aucune sympathie à la duchesse, lors de son passage au milieu d'eux.

En 1634, les consuls de Cannes voulurent changer les armoiries de leur ville; un arrêt du Parlement de Provence, rendu sur la plainte de l'économe de Lérins, agissant en vertu des ordres de l'abbé, leur enjoignit de garder celles qui leur avaient été données par l'abbaye et leur défendit de rien y changer. Voici les armes que les abbés avaient données à la ville de Cannes : champ d'azur à une palme d'argent posée en barre. D'après l'armorial de France, cette ville a encore aujourd'hui les mêmes armes, sauf en plus deux fleurs de lys d'or, l'une en chef, l'autre en pointe, lesquelles ont dû être accordées par le roi Louis.

---

## CHAPITRE XVII

### Les Espagnols

On sait que Richelieu fit intervenir les armes de la France dans la dernière période de la guerre de Trente ans, saisissant ainsi l'occasion d'accomplir ses projets contre la Maison d'Autriche. En 1635, il déclara la guerre à l'empereur Ferdinand II et au roi d'Espagne Philippe IV, parent et allié de l'empereur.

Le 13 septembre de la même année, une flotte de vingt-deux galères, cinq vaisseaux et quelques chaloupes armées, parut dans les eaux des îles de Lérins et attaqua l'île Sainte-Marguerite, défendue par une seule compagnie du régiment de Cornusson. Cette compagnie fut contrainte de capituler après une vive résistance qui dura vingt-quatre heures.

Le lendemain, l'ennemi essaya de faire une descente sur le continent, mais il ne put enlever le fort de la Croisette, mis à la hâte en état de défense par quelques soldats de la garnison d'Antibes, auxquels s'étaient joints les habitants de Cannes et des environs. Repoussés de ce côté, les Espagnols attaquèrent l'île Saint-Honorat, laissée sans défense et s'en emparèrent.

Quand les galères espagnoles eurent opéré leur débarquement à Sainte-Marguerite et qu'on les vit investir le fort, les habitants de Cannes, craignant d'être attaqués à leur tour et comprenant qu'ils ne pouvaient résister à l'ennemi, se disposaient à s'éloigner, mais l'arrivée de Chasteuil, à la tête des milices, leur rendit le courage et même quelques-uns qui étaient partis, revinrent à la sommation de leurs consuls.

Saint-Marc-Chasteuil, maître des milices du roi, prévoyant une descente des ennemis sur le continent, improvisa une résistance qui fut héroïque. Il fut puissamment secondé par son fils, seigneur de Château-Neuf, par Villeneuve-Mons et Grasse-Roquebrune, gentilshommes provençaux qui parvinrent, par leur courage, à repousser les attaques ennemies et à sauver notre pays de l'invasion.

Chasteuil fit remplir de terre plusieurs bateaux amenés sur le rivage et en forma un retranchement pour la mousqueterie placée au-devant de Cannes, un retranchement pareil fut élevé avec des tonneaux pleins de terre, en face de la chapelle de Notre-Dame. Cependant les troupes du voisinage arrivaient à la hâte ; dans la matinée du 14, deux cents hommes, sans compter les compagnies venues d'Antibes, s'étaient rendus à Cannes. Le lendemain leur nombre fut porté à sept cents.

Maîtres des deux îles, les Espagnols n'eurent d'autre pensée que de débarquer un corps de troupes sur le rivage de Cannes pour envahir le pays, en même temps qu'ils attaquaient le fort de la Croisette, ils s'avancèrent contre Cannes, mais la mousqueterie des troupes placées derrière les retranchements dont il a été parlé, les força à se retirer. On voit à la chapelle de Sainte-Anne les traces de boulets espagnols. Les maisons n'éprouvèrent presque pas de dommages ; on eut seulement à déplorer la mort d'une femme et de son enfant atteints par les débris d'une cheminée que les projectiles ennemis avaient abattue.

Cannes fut le rendez-vous indiqué aux troupes qui devaient expulser l'ennemi des îles de Lérins, et elles s'y réunirent en effet, mais un singulier incident fut cause que les Espagnols restèrent maîtres des deux îles pendant près d'un an. Nous laisserons ici la parole à Honoré Bouche : la naïveté du vieil

historien ajoute beaucoup au piquant de l'anecdote; et, par cela même, son récit est certainement préférable à celui que nous essayerions d'y substituer :

« . Pendant que toute la noblesse et la milice de Provence étaient assemblées près de Cannes *(sic)*, que toutes choses étaient prêtes pour attaquer en deux endroits l'île de Sainte-Marguerite le 8$^{me}$ jour du mois de décembre, et que tous les chefs de l'armée s'étaient assemblés dans le château de Cannes pour résoudre sur les moyens et conclure les ordres qu'il y fallait observer, il arriva une petite contention entre le comte de Harcourt et le maréchal de Vitry, tous deux prétendant d'avoir part au commandement de l'armée, de laquelle contention l'archevêque de Bordeaux, comme chef du conseil de la marine, s'étant voulu mêler, il reçut dans la chaleur de l'action un coup de canne d'Inde de la main du même maréchal, personnage assez prompt, chaud et ardent. Ce qui causa une telle altération en l'armée, que toutes les résolutions prises furent changées ; la plupart de la noblesse se retira en sa maison ; les artisans de toute sorte de métiers, pionniers, mineurs, charpentiers, forgerons et autres nécessaires à cette entreprise furent congédiés, et l'attaque fut différée à une autre saison ; d'où il arriva un grand préjudice aux affaires du Roy, d'autant qu'il ne se fit rien en l'attaque de ces îles durant toute l'année 1636, outre la moquerie des Espagnols et des Italiens qui tournaient en risée tous ces grands préparatifs. »

Enfin, au mois de mai, eut lieu la réconciliation du maréchal de Vitry et du comte d'Harcourt. Le maréchal était resté à Cannes avec son régiment, sous prétexte de garder les côtes, mais en réalité pour faire échouer l'entreprise. Les commissaires du gouvernement parvinrent à lui faire comprendre tout l'odieux d'une pareille conduite et il consentit alors à

prêter son concours au comte d'Harcourt, à condition que celui-ci ferait quelques avances pour se réconcilier avec lui. Ils se virent, en effet, à une distance à peu près égale de leur demeure respective, dans l'habitation de Mont-Fleury, occupée par le commissaire du roi. Ce moyen ingénieux sauva l'amour-propre des deux adversaires et les intérêts de la France ne furent pas sacrifiés à un point d'amour-propre malentendu.

---

## CHAPITRE XVIII

### Les Piémontais

Pendant la guerre de la succession d'Espagne, la dernière du règne de Louis XIV, les Français, vaincus à Turin par le prince Eugène de Savoie, furent contraints d'évacuer l'Italie (1706). L'année suivante, le prince Eugène et le duc de Savoie passèrent le Var avec leurs forces réunies. Pour la troisième fois, notre contrée était envahie sans qu'aucune armée française put la protéger ; les habitants du pays se défendirent avec rage contre un ennemi qui s'annonça, tout d'abord, par des actes de cruauté et de brigandage.

Le prince Eugène et le duc de Savoie avaient hâte d'arriver à Toulon, qui n'était pas suffisamment pourvu de moyens de défense ; c'est pourquoi ils avaient négligé de s'assurer de la place d'Antibes qu'il aurait fallu assiéger. Leur armée, en marchant sur Cannes par la route qui longe la mer, passait sous le canon de l'île Ste-Marguerite, défendue par quatre compagnies d'infanterie. Le gouverneur, M. de la Mothe-Guérin, fit tomber sur l'ennemi une grêle de boulets et l'arrêta dans sa marche, de sorte que la plus grande partie de l'armée se vit contrainte de prendre le chemin de Vallauris pour se rendre à Cannes.

Lorsque l'ennemi, ainsi retardé dans sa marche par le canon de l'île Sainte-Marguerite, arriva devant Toulon, il trouva cette place parfaitement en état de lui résister. Le maréchal de Tessé et le gendre de M. de Sévigné, M. de Grignan, alors gouverneur de Provence, venaient de la munir d'une forte garnison et de terminer les travaux de défense.

Après plusieurs attaques infructueuses, le duc de Savoie et le prince Eugène se décidèrent à battre en retraite. Poursuivis par une partie de la garnison et par les volontaires provençaux, les ennemis éprouvèrent des pertes considérables, surtout au passage de l'Estérel, où les paysans de la contrée leur firent beaucoup de mal.

« En cette circonstance, dit le chroniqueur de Vizé, les habitants d'Auribeau, ayant été accablés par le grand nombre, ces hommes se trouvèrent obligés de se retirer dans leur village, avantageusement situé sur une hauteur. Ils y furent bientôt investis de toutes parts, plus de 3,000 hommes s'étant approchés de leurs murailles ; ce qui fut cause que le vicaire du lieu, qui a servi autrefois, assembla ces habitants, les excita de nouveau à perdre mille fois la vie plutôt que d'ouvrir leurs portes, en leur représentant qu'il était de leur devoir de conserver et de défendre surtout leur église, n'ignorant pas les profanations faites par les ennemis partout où ils avaient passé, et que de plus, s'ils trouvaient les dépouilles de leurs camarades, dont ils avaient en grand nombre, ils ne pouvaient espérer aucun quartier. »

« Ainsi ils prirent le parti de faire ferme et répondirent à grands coups de fusil à ceux qui les sommèrent d'ouvrir leurs portes. Le reste des 3,000 hommes fit quelques mouvements pour s'approcher, mais voyant que la situation du lieu ne leur permettait pas de rien espérer, toutes ces troupes descendirent de la hauteur. Ainsi les ennemis prirent le parti de se retirer, ce qu'ils ne purent faire sans avoir eu plus de cent hommes tués ou blessés et quinze faits prisonniers, ces habitants étant sortis sur eux. »

Arrivés à Cannes, les ennemis en sortirent pendant la nuit et prirent la grande route, espérant, à la faveur de l'obscurité, pouvoir passer impunément devant l'île Sainte-Marguerite,

mais M. de la Mothe-Guérin avait posté, à une petite distance de la côte, huit bateaux garnis de carabiniers et armés d'espingards (pièces d'artillerie d'une livre de balles). Les brigades ennemies, accueillies par le feu des bateaux et par les boulets de l'île, se virent forcées de quitter le bord de la mer et de se retirer sur les collines. « On les voyait sur les hauteurs, dit encore de Vizé, se culbuter les uns sur les autres, chaque officier menant son cheval après lui. Ce désordre fit prendre le parti aux troupes qui étaient dans les bateaux, de mettre pied à terre pour courir sur quelques équipages qui étaient tombés dans des fossés et qu'ils enlevèrent avec quinze hommes qu'ils conduisirent à Cannes. Trente escadrons, qui faisaient l'arrière-garde des ennemis, s'étant présentés pour passer, furent obligés de s'en retourner et de traverser l'inaccessible chemin de Vallauris, ce qui les empêcha d'arriver au camp de Biot dans le temps qu'ils se l'étaient proposé. »

Le même historien rapporte que le duc de Savoie et le prince Eugène, voulant récompenser quelques régiments, leur abandonnèrent la ville de Grasse. Ces troupes, au nombre de 6,000 hommes, se présentèrent devant cette ville et firent la demande suivante : « Nous voulons 20,000 livres, 10,000 bouteilles de *vaté*, tout le pain et le vin dont nous aurons besoin. » Un des consuls et un gentilhomme eurent la lâcheté d'ouvrir à ces bandits l'une des portes de la ville ; mais les habitants, hommes et femmes, barricadèrent les rues et se défendirent si vaillamment que leur résistance donna le temps au comte de Sailly d'arriver et de chasser l'ennemi.

---

## CHAPITRE XIX

### Les Allemands

Pendant la guerre que la France soutint en 1746 contre l'impératrice Marie-Thérèse, l'approche de l'armée autrichienne fit fuir vers Antibes les habitants de tous les villages de la frontière. On tremblait de se trouver encore en présence de ces Allemands dont les ravages avaient, quarante ans auparavant, légué de si tristes souvenirs.

Le Var ayant été traversé le 30 novembre, le général Brown établit son quartier général à Vence, d'où il lança ce manifeste qui ne contribua pas peu à effrayer les populations.

MANIFESTE DU GÉNÉRAL BROWN

« Nous, Maximilien Ulysse Brown, de la Mark, comte du Saint Empire romain, chambellan, conseiller actuel d'Etat et de guerre, de Sa Majesté impériale reine de Hongrie et de Bohême, général d'infanterie et d'artillerie dans ses armées, colonel d'un régiment d'infanterie et commandant général de l'armée impériale et royale, et de celle de Sa Majesté le roi de Sardaigne en Provence.

« Ayant plû à la Divine Providence de bénir la juste cause de Sa Majesté Impériale, reine de Hongrie et de Bohême, notre auguste souveraine, par de si grands et de si heureux succès en Italie, que Sa Majesté impériale et royale s'est trouvée en état de porter en France ses armes victorieuses, pour faire ressentir à cette puissance l'injustice de la guerre qu'elle lui a suscitée et poursuivie avec tant d'opiniâtreté dans les Etats de Sa Majesté impériale et royale et de ses autres alliés, et l'obliger enfin à une paix juste, raisonnable et solide.

« Nous, au nom de Ladite Majesté impériale et royale, faisons savoir à tous les habitants de la Provence et autres provinces de Sa Majesté très-chrétienne, de quelque rang, condition et qualité qu'ils soient, qu'au cas qu'ils ne portent pas les armes contre les troupes impériales et royales alliées, et ne leur fassent pas la moindre violence ou opposition, qu'ils laissent faire la guerre aux troupes et soldats, et qu'ils restent tranquilles dans leurs maisons, demeures et possessions, ils jouiront de notre protection.

« Mais nous leur déclarons en même temps, que s'ils ont la présomption de faire résistance par les armes, ou d'user de quelque violence ou opposition que ce soit, nous nous prévaudrons du droit de la guerre, en faisant mettre tout à feu et à sang, sans distinction de grade, ni de condition, et que ceux qui auront abandonné leurs maisons, demeures et possessions pour se retirer ailleurs, seront traités avec la même rigueur.

« C'est ce que nous voulons bien faire connaître, afin que chacun sache la façon dont il doit se conduire pour arrêter les pertes et les dommages dont il est menacé, s'il ne suit pas la juste voie que nous lui prescrivons.

« Fait à notre quartier général, le 30 novembre 1746. Signé : le comte de Brown. »

Le quartier-général de l'armée ennemie, établi d'abord à Vence, fut transféré, peu de temps après à Biot, que les habitants avaient abandonné. Les Allemands enfoncèrent les maisons, pillèrent tous les objets qu'on n'avait pu emporter et se servirent, pour alimenter le feu, des meubles, des portes et des fenêtres ; les caves et les jarreries étaient livrées à la discrétion du soldat.

Quelques jours après, le quartier-général s'établit à Cannes où l'ennemi se conduisit comme à Biot ; il brûla en outre un amas considérable de bois qui était préparé pour la construction des navires.

L'escadre anglaise s'étant rendue maîtresse des îles de Lérins, les habitants de Cannes qui s'y étaient réfugiés, furent forcés de revenir chez eux. A la vue des maisons renversées, des champs dévastés, ils députèrent quelques-uns d'entre eux au général Brown, pour se plaindre de ce saccagement et implorer son assistance; le général les traita de *rebelles* et de *fugitifs indignes de toute protection*, il les menaça même de les faire fusiller, s'ils l'importunaient de nouveau.

« Pendant le séjour des Allemands à Cannes, on vit arriver tous les consuls, jusques à ceux de Carcès, qui vinrent faire leur soumission et payer les contributions qu'on leur avait imposées. Il est étonnant qu'avec de très-petits détachements, qu'ils avaient envoyés en avant, les Autrichiens soient parvenus à faire contribuer près de la moitié de la Provence. »

« Les ennemis, est-il dit dans un mémoire, ne se contentèrent pas de ces exactions et de ces pillages, ils donnèrent un tarif de la valeur de leur monnaie, tarif excessif qui existait pour nous, quand nous recevions leurs paiements, tandis qu'ils ne reprenaient les mêmes pièces que pour leur valeur réelle quand c'était à leur tour de les recevoir. En outre, il fallut payer la contribution pour Antibes qui était assiégé et pour trois ou quatre villages qui n'avaient pas été soumis.

Enfin, le territoire de Cannes étant épuisé, le quartier-général fut transporté à Grasse. Cette ville eut beaucoup à souffrir des ennemis: c'était tous les jours quelque nouvelle contribution et les notables étant allés réclamer auprès des généraux, retournèrent avec cette réponse: « Vous avez raison « sans doute, mais nous avons pour nous le droit canon. »

Pendant leur occupation, les Allemands exigèrent l'imposition de sept cent vingt-cinq livres par feu, se réglant sur la taxe qu'avait fixée l'assemblée des communautés de l'année

précédente, cette imposition dut être acquittée en un seul paiement. Ils prirent en outre diverses fournitures et, avant de partir, ils levèrent sur les chefs-lieux des vigueries, une assez forte somme à titre de tribut.

Ce fut le 2 février 1747, que le général Brown fit évacuer Grasse ; l'arrondissement poussa un long cri de joie. Mais l'épuisement de la France était tel que les pays ainsi ruinés par l'ennemi, durent payer, dans le courant de la même année, leur contingent des impositions votées par l'assemblée des communautés.

A Cannes on planta près la route d'Italie et près de l'église du Saint-Esprit, une croix monumentale, pour l'époque, en souvenir de l'évacuation des Allemands. Nos contrées avaient tant souffert de cette invasion qu'il est resté dans le pays un dicton qui est comme l'expression de cette longue oppression. En effet, quand une chose est difficile à supporter et qu'il faut de la résignation pour attendre qu'elle finisse, qu'elle passe, le peuple a coutume de dire: cela passera bien quelque jour, les Allemands passèrent.

# CHAPITRE XX

## Quelques détails officiels sur Cannes en 1724

Il y avait autrefois chez un notaire de Cannes, M. Poule, un magnifique volume manuscrit, sur les Institutions de Justinien, collationné par M. Vidal du Château-Vert. Ce volume, qui fut longtemps la propriété de M. Borniol, successeur de M. Poule et qui a passé entre les mains de M. Renoux, aujourd'hui notaire à Cannes, est suivi, on ne s'explique pas pourquoi, d'un mémoire dressé il y a 150 ans et contenant des détails officiels sur la petite ville de Cannes. Nous avons fait de cette pièce curieuse les extraits suivants :

Mémoire concernant la marine du Levant et l'état où se trouvent aujourd'hui les ports, rades et quartiers de Provence, dépendant de l'intendance de Toulon, présenté à Monseigneur de Maurepas, commandeur des ordres du roi, ministre et secrétaire d'Etat, par le sieur Poncet, commissaire de la marine, chargé par ordre du roi de la revue générale des classes.

L'intendance de Toulon, dit le sieur Poncet, renferme six grands départements des classes, de la visite desquels je fus chargé par ordre, en février 1724, pour faire la revue générale des matelots et autres gens de mer dans tous ces départements.

En exécution de cet ordre et de mes instructions, je commençai ces revues dans le mois d'avril 1724 par le département d'Antibes. Ce département est divisé en trois quartiers, qui sont Antibes, Cannes et Saint-Tropez.

Après avoir passé la plage du Golfe-Juan, on entre dans le

territoire de Cannes, où se trouvent les paroisses du Cannet, Mougins, Auribeau, Valbonne, Cabris et la Napoule, après la rivière de Siagne qui termine le quartier de Cannes.

Le lieu de Cannes est un gros bourg au sud-ouest, dépendant de l'abbaye de Lérins; et sur le coteau habité, où est l'église paroissiale, il y a un ancien château et une tour qui défend le port, lequel n'est proprement dit qu'une anse dans la plage.

La situation de Cannes est merveilleuse; son terroir qui a cinq ou six lieues de circonférence, est parfaitement cultivé; il rapporte des vins et des huiles en abondance, indépendamment des figues, citrons, oranges et autres fruits qui y sont excellents et y donnent lieu à un commerce considérable.

Les vins y sont enlevés par les Génois, les fruits se répandent dans tout le royaume, et les huiles sont fort demandées dans les îles françaises de l'Amérique, pour leur bonne qualité. La plupart de ces huiles proviennent du terroir de Grasse, qui n'est éloigné que de deux lieues du port de Cannes, lequel par sa situation est l'entrepôt et le débouché de toutes les denrées des montagnes voisines.

Cependant le principal commerce qui se fait en ce lieu est la pêche des anchois et sardines. On en sale ordinairement 16 à 1800 quintaux, lorsque la saison est favorable pour les pêcher.

Ces salaisons augmenteraient considérablement si les saleurs avaient la franchise du sel; mais comme ils n'ont aucun privilége et qu'ils sont obligés d'acheter les sels au même prix que les particuliers, à 17 livres le minot, joint à l'incommodité de les aller chercher dans les greniers d'Antibes, cela empêche qu'il ne s'en sale une plus grande quantité, et même on a vu souvent jeter à la mer de pleins bateaux de ces poissons pour n'avoir pas les moyens d'acheter ces sels. Cependant la consommation qui s'en fait dans le royaume, aux îles de

l'Amérique, et généralement dans tous les pays étrangers, est si grande, et ce lieu (ainsi que celui de Fréjus) est si recherché pour la bonté de ses salaisons, que le roi lui ferait un avantage considérable en lui accordant le droit de franchise, tel qu'il est à Cette, et cela ferait un bien infini aux classes, par l'augmentation qui se ferait des matelots et celle de ce bourg, qui deviendrait dans la suite une ville considérable, car il y a fort peu d'années, avant qu'il s'y fût formé une marine, il était fort peu de chose.

Cette marine deviendrait encore plus nombreuse si le port était meilleur et moins exposé aux vents du sud-ouest, qui font échouer les bâtiments qui s'y trouvent dans les gros temps.

Il ne serait pas difficile de mettre ce port à couvert, si l'on voulait faire la dépense de deux jetées : l'une à la pointe du Cap, où il y a une chapelle dédiée à saint Pierre, située à l'Est, et qui est déjà assez avancée à la mer ; et l'autre commençant sur le quai, à l'autre extrémité du Nord à l'Ouest, entre lesquelles il ne resterait que le passage des bâtiments pour entrer dans l'anse qui se trouverait pour lors fermée par ces deux jetées et à l'abri de tous les mauvais temps.

Cette dépense ne serait pas grande, et les avantages que les communautés de la viguerie trouveraient, les engageraient à y contribuer.

Le lieu de Cannes est de la Généralité d'Aix et Viguerie de Grasse. La terre appartient à M. de Vendôme, comme abbé commendataire de l'abbaye de Lérins. Le revenu de cette terre est de 8 à 9,000 livres, toutes charges payées.

La justice y est exercée par les officiers du seigneur, et ressort au bailliage de Grasse.

Il y a deux paroisses, compris celle du Cannet, qui est un hameau à un quart de lieue de Cannes, composé de mille ha-

bitants. Ces paroisses sont desservies : celle de Cannes, par un curé et quatre secondaires, qui ont leurs congrues et part au casuel ; celle du Cannet, par le curé et un secondaire, également à la portion congrue, payés par le seigneur abbé.

Il y a à Cannes 600 maisons, près de 3,000 habitants, tant hommes que femmes et enfants. Cette communauté est affouagée 11 feux, dont la fixation varie selon les charges de la province. Le feu était taxé en 1724, à 630 livres. Il y a un bureau des Fermes, celui des Gabelles est établi à Antibes, ainsi que l'Amirauté.

Il n'y a qu'un hospice des Capucins, desservi par six religieux, que la communauté de Cannes a demandé depuis quelques années. M. de Migriny, évêque de Grasse, qui est de cet ordre, leur a acheté un terrain pour y bâtir leur couvent et une église qui sera dédiée à saint Félix de Cantalice et dont il a béni la première pierre.

La marine de ce lieu consiste en 8 barques ou links, 87 tartanes ou bateaux de commerce et de pêche ; de 428 officiers mariniers et matelots de service, 195 mousses et 41 fuyards, compris les autres paroisses qui composent le territoire de Cannes. Ces paroisses n'ont rien qui mérite d'être rapporté ici.

---

## CHAPITRE XXI

### Les Abbés commendataires de Lérins et la commune de Cannes

On a vu que déjà, en 1633, M. de Séguiran proposait la construction d'un môle pour abriter la plage de Cannes; souvent les habitants avaient demandé aux assemblées des communautés le vote des fonds nécessaires pour ce travail. A la date de 1742, on trouve des certificats de charpentiers qui constatent les pertes causées par la mer, dans les mauvais temps; à ces pièces sont jointes les attestations de MM. Preyre, curé, et Méro, vicaire.

Dès le XVI[me] siècle, les habitants de Cannes n'avaient pas cessé de revendiquer les libertés municipales. Ils avaient acheté les offices de maire et autres dès le commencement du XVIII[me] siècle. En 1748, le maire prétendit même ajouter à son titre celui de lieutenant-général de police.

Mais les seigneurs de la contrée combattirent sans cesse cet essai d'indépendance; notamment les seigneurs du lieu qui étaient le plus souvent les abbés commendataires de Lérins, tous grands personnages, tels que le sieur de Joinville, le cardinal La Valette, le prince de Conti, Mazarin, les ducs de Vendôme.

A la réclamation du duc de Vendôme, le Conseil d'Etat, par arrêt du 9 juillet, défendit au maire de Grasse de prendre le titre de lieutenant-général de police, et le maire de Cannes se trouva ainsi indirectement débouté de ses prétentions.

Quand Monseigneur d'Antelmy eut obtenu, en 1750, la commende de Lérins, la commune de Cannes, désormais or-

ganisée, et ayant obtenu ses droits royaux, lui contesta tous les priviléges seigneuriaux et ces contestations furent la source d'interminables procès. Ce fut cet évêque qui céda le château de Cannes à M. de Montgrand, seigneur de la Napoule. On ne sait à quel titre M. d'Antelmy céda ce château à M. de Montgrand; les uns croient qu'il ne lui donna que la jouissance de cet immeuble, d'autres veulent qu'il lui en ait concédé la propriété. Quoiqu'il en fut, il est certain qu'à partir de ce temps, la famille de Montgrand habita par moments le château de Cannes, qui était plus spacieux autrefois et qui fut avec autorisation du roi, à une époque, réduit d'un étage.

En 1754, messire Louis Sextius de Jarente, évêque de Digne et abbé commendataire de Lérins présenta à la Cour du Parlement de Provence, une supplique tendant à ce « qu'il plaise à la Cour l'autoriser, en sa qualité de seigneur spirituel et temporel des lieux de Ribbes, Pégomas et La Roquette, de faire administrer la justice, tant pour le civil, que pour le criminel, dans la ville de Cannes, aux possédants biens auxdits lieux, par la raison que, n'y ayant en ces lieux aucun village, mais seulement quelques bastides répandues, dont la plupart sont inhabitées, il ne s'y trouve aussi ni prison, ni un local propre à rendre la justice. » Le Parlement accorda l'autorisation demandée.

A la fin de l'année 1778, la reine Marie-Antoinette avait accouché de la princesse qui fut la duchesse d'Angoulême. Les Consuls de Cannes décidèrent qu'à l'occasion de cet heureux événement, il serait chanté un Te Deum et fait un feu de joie avec illumination générale. Ils eurent le tort de ne pas prévenir officiellement le juge institué à Cannes par le sieur abbé, et de faire les annonces et tous les préparatifs de la fête sans avoir pris ses ordres. Ce juge, qui n'avait été invité que par le curé pour assister au Te Deum, se porta, néanmoins,

le dimanche 27 janvier 1779, à l'Hôtel-de-Ville, « où s'étant mis à la tête du corps de ville et du cortège que les Consuls avaient fait inviter en particulier, ils montèrent en cet état à l'église paroissiale, au bruit des tambours et fifres qui les précédaient. » Le juge se rendit de même au feu de joie, marchant à la tête du cortége.

Huit jours après, le même Louis Sextius de Jarente, dont nous avons parlé, alors évêque d'Orléans et toujours abbé commendataire de Lérins, présenta au Parlement de Provence une requête par laquelle il se plaignait de ce qu'en n'ayant pas invité officiellement le juge et demandé son avis, la communauté de Cannes avait oublié les égards dus au seigneur, en la personne de ses officiers. Renonçant toutefois à exiger pour ce fait, une réparation, il priait la Cour d'ordonner que les Consuls de Cannes, au cas à venir de réjouissances publiques, fussent obligés, avant de faire les publications et criées ordinaires, d'en avertir, par le greffier de la commune, le juge ou le premier officier de justice qui serait sur le lieu, sous peine de 100 livres d'amende ou de telle autre qu'il plairait à la Cour de fixer.

Les Consuls de Cannes, par une contre-requête au Parlement, répondirent que le juge avait été invité comme eux au Te Deum par le curé, qu'il avait siégé au banc consulaire, que partout il avait précédé les Consuls, qu'il s'était rendu de même à l'Hôtel-de-Ville, où il avait été muni d'un flambeau aux dépens de la commune, pour aller de là au feu de joie, enfin, que les suppliants avaient fait, en cette occasion, tout ce qu'ils avaient fait dans d'autres, et que, ne consultant que l'usage, ils n'avaient pas averti le juge. « Les gens d'affaires de M. l'évêque d'Orléans, seigneur, ajoutent-ils, ont cru que ce qui s'est passé en cette occasion, leur fournissait matière suffisante pour un procès, non contents de ceux qui sont déjà entre les parties. »

« Ils concluaient à ce qu'il fut ordonné qu'à l'avenir, et seulement dans les cas imprévus de réjouissances publiques, le juge serait averti par le valet de ville et non par le greffier de la commune « qui est pour l'ordinaire d'un état plus distingué que le lieutenant du juge à qui l'avertissement doit être donné quand le juge est absent. »

Par son arrêt du 20 mars 1779, le Parlement, donnant gain de cause à l'évêque d'Orléans, abbé de Lérins, ordonna que le juge et même son lieutenant seraient avertis par le greffier et condamna la commune aux dépens.

L'assemblée des communautés, voulant venir au secours des habitants de Cannes, vota, en 1778, la somme de trois mille livres, pour être employée à la prolongation du mur qui soutient le grand chemin, dans une longueur de soixante toises, à condition et non autrement, que la communauté s'obligerait, par une délibération expresse, à fournir l'excédant de la dépense. Cet ouvrage avait été jugé nécessaire pour arrêter les vagues de la mer qui se portaient vers cette partie et pour ramener la sécurité dans toute l'habitation. Mais cette délibération n'eut aucun résultat, la communauté de Cannes refusant de s'engager à contribuer pour la prolongation de cette muraille et persistant à désirer et à solliciter la construction d'une jetée dans la mer. L'assemblée n'adopta pas ce moyen, parce qu'il était trop dispendieux et d'une exécution difficile.

---

## CHAPITRE XXII

**La ville de Cannes avant la grande Révolution.**

Au moment où éclata la Révolution française, la petite ville de Cannes, qui déjà commençait à affecter sa forme actuelle, n'avait cependant encore que des limites bien restreintes.

A l'Ouest, son enceinte venait finir au pied de la colline sur laquelle s'élève l'église paroissiale. Au-delà de cette colline, les habitations ne dépassaient point l'hôpital ; et le long de la route de Fréjus, on ne rencontrait çà et là que quelques maisons de campagne sans importance.

Avant la construction de la jetée, qui forme et protége le port de Cannes, nous n'avions qu'une étroite baie abritée par un petit promontoire que dominait la chapelle Saint-Pierre. Cette chapelle a été convertie, après la révolution, en grenier et plus tard en maison, et on peut encore en distinguer aujourd'hui le clocher sur la construction la plus rapprochée du môle. Au Nord-Est de ce sanctuaire se dessinait une anse vulgairement appelée dans le pays, *caranco dei Catalans*. Cette anse occupait l'espace où sont aujourd'hui la maison du Génie et toutes les constructions qui s'élèvent entre la rue de la Rampe et le quai Saint-Pierre, en s'avançant jusqu'à la place Massuque.

La *caranco dei Catalans* était bornée : au Nord, par des rochers à pic, au couchant, desquels serpentait un sentier tortueux qui conduisait à la petite place Massuque. Au-dessus de ces rochers à pic s'étendait un terrain uni appelé le *Pré*, sur lequel toute la jeunesse de Cannes allait, sans distinction de classes, danser sur le gazon, à diverses époques de l'année.

A partir de la place Massuque jusqu'à l'entrée Ouest du Cours, la mer occupait toute la longueur du quai et s'étendait jusqu'au pied du mur qui supportait la route d'Italie.

La première *Consigne*, qui fut construite à l'extrémité Ouest du Cours, au commencement de la Révolution française, s'élevait en partie sur les rochers de la mer. La porte au Nord ouvrait sur la grande route, mais son mur du Midi était battu par les flots.

Depuis la *Consigne* jusqu'à l'extrémité Est du Cours actuel, la mer couvrait à peu près toutes les allées, ne laissant libre, et encore pas toujours, que la grande voie, et inondant même quelquefois les rues Vassal, Féry et autres.

A l'Est, la ville finissait à la route de Grasse. Au-delà de ce point, toute la partie qui se trouve au Nord de la route d'Antibes et qui est aujourd'hui occupée par les rues d'Antibes, de la Gare, de Sainte-Marguerite, de Saint-Nicolas, etc., était couverte de jardins et de terres en labour.

A l'extrémité Est de la rue de la Pompe, se trouvait une grande chapelle sous le vocable du Saint-Esprit. Au pied de son clocher, coulait, en formant un coude de l'Est à l'Ouest, le ruisseau du *Chataignier* qui, de là, se dirigeait en ligne droite vers la mer.

Pour traverser la grande route, le *Chataignier* passait sous un pont de pierres, à la tête duquel se dressait un cône en pierres de taille, surmonté d'une grande croix en fer, à laquelle on pouvait monter par une double rangée de belles marches. Ce monument avait été, d'après la tradition, érigé après l'évacuation des Allemands dont l'occupation avait été si funeste à la Provence.

A côté de la chapelle du Saint-Esprit était le vaste enclos des capucins dont une de nos rues porte encore le nom. Cet enclos était borné au Nord, par le chemin du Cannet; au cou-

chant, par la rue de Grasse; au midi, par la route d'Italie et à l'Est, par le *Châtaignier*. Il fut vendu par la nation au prix de 7,000 livres assignats qui, à l'époque, valaient à peine 70 francs.

Après avoir passé le pont du Châtaignier, on suivait un sentier tracé à travers des monticules de sable, et qui conduisait à la chapelle Notre-Dame de Bon-Voyage. Cette chapelle était alors la seule construction qui s'élevât en aval de la route d'Italie, dans tout l'espace compris entre le Châtaignier et la Foux. On ne rencontrait, de la grande voie à la la mer, que des dunes à travers lesquelles serpentaient quelques sentiers incertains par lesquels, en suivant le rivage, on pouvait, non sans peine, arriver à la Croisette.

Avant la Révolution française donc, non-seulement aucune des villas qui font l'ornement de notre campagne, n'existait, mais encore toute la nouvelle ville, à l'Est du chemin de Grasse, ainsi que les quartiers de Saint-Roch, de Saint-Pierre et du Port étaient à créer. La petite ville de Cannes, dont la population atteignait à peine le chiffre de 3,000 âmes, était réduite au Suquet, proprement dit, et à l'île de maisons qui s'étend de la rue de la Miséricorde à la route de Grasse, entre la rue Forville et la route d'Italie.

---

## CHAPITRE XXIII

### Révolution. — Empire.

Aux jours de la Terreur, Cannes fut préservée des luttes de partis qui désolèrent tant d'autres localités ; pas une goutte de sang n'y fut versée. Quelques misérables tentèrent bien d'y fomenter des troubles, mais leurs menées échouèrent devant le bon sens de la population.

Cannes fut surtout redevable de ce calme à l'attitude ferme et prudente de M. Féry, ancien militaire et alors officier municipal. M. Féry sut maintenir l'union parmi les habitants et plusieurs fois il résista courageusement aux prétentions des militaires qui passaient à Cannes pour se rendre en Italie : « Je suis un soldat de Fontenoy, dit-il à un commandant qui « croyait l'intimider, et je n'ai pas tremblé devant la colonne « anglaise. »

Un autre officier municipal, M. Hibert, contribua aussi beaucoup à maintenir l'ordre dans notre ville, aux mauvais moments de la Révolution. Deux prêtres étant, un jour, poursuivis par des soldats, qui demandaient leur mort à grands cris, M. Hibert les cacha dans l'Hôtel-de-Ville, puis ayant fait ranger les habitants devant la porte, il cria aux soldats : « Voyez tous ceux qu'il faudra tuer pour arriver jusqu'aux « prêtres. Tous nous mourrons pour les défendre. » Les prêtres furent sauvés.

Les honorables officiers municipaux, dont nous venons de rapporter les noms et qui avaient entrepris la mission de maintenir l'ordre dans notre ville, étaient, il faut le dire, admirablement secondés par la population proprement cannoise,

en général, et par quelques familles principales du pays en particulier. Ces familles, en effet, s'étaient donné la tâche périlleuse de cacher et de soustraire à la mort tous les ecclésiastiques, les gentilshommes, en un mot, tous les suspects. Les occasions de dévouement ne manquèrent pas, mais on se montra toujours à la hauteur des circonstances. Que de fois, pendant la nuit, une barque conduite par les matelots du Suquet, partit de la Croisette et alla déposer sur le rivage italien quelque malheureuse victime des dénonciations de parti !

Cette irréprochable conduite de notre ville, à cette époque aussi douloureuse que funeste pour la France, lui a valu, de la part des populations voisines, un surnom dont ses habitants doivent être et sont fiers, le surnom de Cannes la *Pucelle* ou Cannes sans tâche.

Pendant les guerres de la République et de l'Empire, Cannes vit passer presque toutes les troupes qui se rendaient en Italie, par le Midi de la France. Un jour les autorités municipales, averties que le général Masséna venait d'arriver, se rendirent en toute hâte auprès de l'illustre guerrier. M. Pascal, curé de Cannes, qui faisait partie du cortége rappela alors à Masséna une circonstance dans laquelle, à une époque déjà éloignée, ils avaient eu entre eux quelques relations.

Le futur prince d'Essling, retiré à Antibes, avec le grade de sous-officier, voulait épouser Mademoiselle Lamar, fille d'un chirurgien, mais la famille refusait de consentir à cette union, parce que le jeune homme n'avait pas d'avenir. Le sous-officier se rendit donc chez M. Pascal, alors vicaire d'Antibes. Il lui ouvrit son cœur et le conjura d'intervenir auprès des inexorables parents de la jeune fille. Le vicaire vit la famille et après bien des difficultés, le consentement fut enfin accordé. En entendant, M. Pascal rappeler cette circonstance, Masséna lui prit affectueusement les mains et lui

dit : « M. le curé, vous me parlez du plus beau temps de ma vie. »

Au premier passage de Pie VII, qui était conduit à Savone, M. le curé Pascal, retenu au lit par une grave indisposition, fut privé d'offrir ses hommages au Saint-Père, mais il pria M. Gauthier, son vicaire, d'aller le remplacer aux pieds de Sa Sainteté. Moins courageux qu'il n'aurait dû l'être, le vicaire n'osa faire cette démarche, craignant, dit-on, de se compromettre, parce que le pape était prisonnier.

Des fidèles moins timides que M. Gauthier ayant été admis au baisement des pieds, M. Pascal manda son vicaire, et, après des reproches, le pressa d'aller auprès du pape, demander la bénédiction pour son curé souffrant. M. Gauthier, plus décidé, partit alors pour l'hôtel Pinchinat. Mais déjà le pape était en route et le vicaire eut à courir pour atteindre la voiture. Le postillon ayant été averti, arrêta précisément à l'entrée de la marine et en face du presbytère. Alors la portière ayant été ouverte, l'abbé offrit ses hommages au Saint-Père, lui exprima le désir de son curé et le pape, sortant la main, donna sa bénédiction.

Après le brillant fait-d'armes de Toulon, Bonaparte, promu au grade de général de brigade, reçoit la mission d'armer les côtes de Provence et réside quelque temps à Cannes. C'est pendant son séjour dans cette ville que le jeune officier, fixant son attention sur les opérations militaires, qui avaient pour théâtre les Alpes-Maritimes, conçoit un plan hardi, exécuté en partie dès ce moment, par Masséna, et deux ans après par Bonaparte lui-même, au début de sa première campagne d'Italie. Ce fut encore pendant son séjour à Cannes que Bonaparte dépouilla le tumulus de Saint-Cassien des chênes séculaires qui le couronnaient et que le nouveau général d'artillerie fit abattre pour en faire des affûts de canon.

Les guerres maritimes de l'empire ruinèrent notre petite marine comme elles ruinèrent celle de toute la France. Les Anglais nous firent à cette époque, bien du mal; mais ils nous ont fait oublier et nous font oublier toujours plus le passé, en travaillant avec succès, depuis bien des années, à la prospérité de notre pays.

On sait que les armées étrangères ne parurent point en Provence, lors de la première invasion en 1814; et le passage des Autrichiens en 1815 s'effectua chez nous sans excès de leur part. Ils traversèrent notre pays en amis, moins les nécessités de réquisitions de tout genre, indispensables au passage d'une grande armée.

---

## CHAPITRE XXIV

### Napoléon Ier à Cannes.

Ici, trouve naturellement place, un événement qui a donné à notre pays une célébrité universelle, le débarquement de l'Empereur au Golfe-Jouan. Le 1er mars 1815, vers midi, le navire qui portait Napoléon, arrivait en vue du Cap d'Antibes. Aussitôt officiers, soldats, marins, tous se prirent à rédiger, sous la dictée de l'Empereur, des proclamations au peuple. A 3 heures, la flotille avait jeté l'ancre dans le golfe.

L'Empereur ordonna qu'un capitaine de la garde avec vingt-cinq hommes débarquât avant la garnison du brick qui le portait, pour s'assurer de la batterie de côte, s'il en existait une. Ce capitaine conçut de son chef l'idée de faire changer de cocarde au bataillon qui était dans Antibes. A cet effet, il se jeta imprudemment dans la place. L'officier, qui y commandait au nom du roi, fit fermer les portes et sa troupe prit les armes, mais elle respecta ces vieux soldats et leur cocarde. L'opération de l'aventureux capitaine échoua donc, et sa petite troupe resta prisonnière dans Antibes.

A cinq heures après-midi, le débarquement au Golfe-Jouan était achevé et on établit un bivouac au bord de la mer, jusqu'au lever de la lune. Pendant que les tentes se dressaient sur le rivage du golfe, arrivait à Cannes par la route d'Antibes, un général à la figure bronzée et à l'allure profondément militaire. L'inconnu s'approcha d'un groupe de bourgeois et demanda l'Hôtel-de-Ville. Cet incident en lui-même n'aurait pas troublé les oisifs qui stationnaient sur la marine, mais le général portait fièrement à son chapeau la cocarde tricolore;

de là mille suppositions qui s'écartaient plus ou moins de la réalité. A l'Hôtel-de-Ville, le général demanda le maire, qui était absent. L'adjoint se présenta, c'était M. Antoine Vidal.

Cambronne annonça au magistrat que l'Empereur était au Golfe-Jouan avec son armée et qu'il fallait, dans la soirée, 6,000 rations pour les braves qui l'accompagnaient. L'émoi fut grand, l'étonnement à son comble. La ville n'offrait pas alors les mêmes ressources qu'aujourd'hui ; elle comptait à peine 3,000 âmes ; mais le magistrat auquel Cambronne s'adressait trouva, dans l'admiration qu'il avait vouée à Bonaparte pendant son séjour en Egypte, le courage pour surmonter les difficultés de la position, et avant la fin du jour les 6,000 rations furent prêtes.

A onze heures du soir, l'Empereur se rendit à Cannes, où il bivouaqua hors de la ville. Les troupes formèrent un cercle dont l'Empereur occupait le centre avec son état-major, rangé autour d'un grand feu. Napoléon resta debout pendant que ses généraux dormaient enveloppés dans leurs manteaux. Il se promenait silencieux, les mains derrière le dos, songeant sans doute à la gravité de son entreprise. Soudain, un murmure s'éleva dans les rangs : les grognards venaient d'être assaillis par les enfants du pays et ils les chassaient en maugréant, lorsque l'Empereur leur dit : « Laissez venir les petits enfants à moi. » Aussitôt cette légion d'enfants se précipitant autour du feu, répéta plusieurs fois le cri de : « Vive l'Empereur. » Alors Napoléon se tournant vers Drouot, que ces cris venaient d'éveiller et qui déjà portait la main sur son épée : « Ne vous effrayez pas, ce ne sont point des ennemis. »

L'arrivée d'un personnage mit fin à cette petite scène et l'empereur congédia amicalement les enfants. Le nouveau visiteur était un homme d'une cinquantaine d'années, et à l'extérieur fort distingué. Il aborda l'Empereur d'un air très-

respectueux, chapeau bas, et l'on put entendre très-distinctement l'Empereur lui donner le titre de prince. Un débat assez vif s'engagea entre les deux personnages, et le prince ne paraissait pas du tout de l'avis de l'Empereur, qui insistait cependant beaucoup. Enfin, après une courte discussion, Napoléon congédia le prince par ces seules paroles: « C'est bien, monsieur, vous pouvez continuer votre route. » On sut le lendemain que le visiteur était le prince de Monaco, qui se trouvait de passage à Cannes, se rendant dans ses Etats, et que l'Empereur l'avait mandé auprès de lui pour l'entraîner à sa suite.

Le 2 mars, à quatre heures du matin, le camp fut levé, et la petite armée se mit en route vers Grasse, au son de la musique guerrière ; l'Empereur marchait en tête, monté sur un cheval blanc. Après le départ de l'Empereur, le bruit courut à Cannes que, pendant la nuit, le général Gazan, qui était originaire de Grasse, et habitait alors dans une de ses terres non loin d'ici, était venu conférer avec Napoléon à son petit bivouac. Dans cette entrevue, on aurait avisé aux moyens d'éviter une manifestation royaliste, qui pouvait se produire à Grasse, où l'empereur se proposait de passer en se dirigeant vers la capitale. Ce qu'il y a de certain, c'est que le maire de Grasse refusa des rations pour la petite troupe de l'Empereur, qui n'entra pas dans la ville et suivit, sans s'arrêter, la route de Gap. On campa au-dessus de Grasse, sur un plateau appelé Roquavignon et dans un champ appartenant au général Gazan; en souvenir de cet événement, ce plateau porte le nom de plateau Napoléon et on y montre encore le cyprès auprès duquel l'Empereur se reposa.

---

## CHAPITRE XXV

### Restauration et Cent Jours

Cannes avait beaucoup souffert sous l'Empire ; son commerce avait été à peu près ruiné par les guerres incessantes. Le passage continuel des troupes qui allaient en Italie ou en revenaient, avait fatigué la population, et une bonne partie de ses marins avait gémi sur les pontons anglais. Aussi notre ville avait-elle accueilli la restauration avec un bonheur dont il serait difficile de donner une idée. Le peuple à la nouvelle de la paix et du retour du roi, fut comme affolé de joie, et pendant plusieurs jours, ne s'occupa que de fêtes et de réjouissances publiques.

M. de Serres, ayant été envoyé dans le midi, pour s'assurer de l'esprit des populations et ranimer la foi en la royauté, vint à Cannes. Il y fut reçu avec un enthousiasme qui tenait de l'exaltation. Toutes les démonstrations possibles, en faveur de la royauté, eurent lieu dans notre petite ville, en cette circonstance. Ce fut au point que M. de Serres, en quittant Cannes, disait plaisamment : « Je viens de visiter une ville plus royaliste que le roi. »

En tenant compte de ces sentiments de notre population, on s'expliquera le peu d'accueil qui fut fait à l'Empereur, lors de son débarquement au Golfe-Jouan. On s'expliquera aussi certains incidents qui accompagnèrent ou suivirent le passage de l'Empereur dans notre ville et le retour de l'Empire, incidents dont nous ne pouvons raconter ici que les principaux.

En arrivant du Golfe-Jouan à Cannes, l'empereur établit son bivouac dans l'espace compris entre le lit actuel du Châ-

taignier, à l'est, la rue de la Vapeur, à l'ouest, la route d'Italie au nord, et la rue Bivouac au midi. L'Empereur, après son entrevue avec le prince de Monaco, fit précipitamment plusieurs fois le tour du feu de bivouac, puis finit par s'asseoir les bras et la tête appuyés sur le dos d'une chaise. Les généraux Bertrand, Cambronne et Drouot se prirent alors à sommeiller, tandis que l'Empereur, assez rapproché du feu, le tisonnait du pied de temps en temps et d'un air distrait. Quelques curieux étaient accourus, mais ils furent maintenus assez loin de l'Empereur par les grenadiers de la garde, qui stationnaient autour du bivouac.

On se souvient qu'en cet endroit la route d'Italie était bornée, au nord, par le mur de l'enclos des Capucins. Or, on dit qu'au moment où tout faisait silence autour de l'Empereur et que lui seul semblait se dessiner dans l'ombre, à la faveur du feu de bivouac, un Cannetan, légitimiste fanatique, s'étant introduit, armé d'une carabine, dans l'enclos des Capucins, et se cachant derrière le mur qui en formait l'enceinte, essayait de viser le grand homme. On comprit son dessein, on s'empressa de le désarmer, et on évita ainsi un acte qui aurait pu attirer des malheurs sur toute une famille et peut-être sur notre pays tout entier.

Le jour même du départ de l'Empereur, vers les sept heures du soir, une troupe de soldats appartenant à la garnison d'Antibes, vint exercer des représailles contre ceux des Cannois qui s'étaient montrés, disait-on, sympathiques à l'Empereur. Conduits par une femme nommée Salamée, qui leur dénonçait les principaux partisans de Napoléon, ces soldats jetèrent en prison une douzaine de fort paisibles citoyens, parmi lesquels étaient quelques femmes; puis, après avoir pillé l'auberge du Suquet et quelques autres maisons suspectes, ils décampèrent furtivement de bon matin, parce

que la population, mise en émoi par leurs méfaits, s'apprêtait à leur faire un mauvais parti.

A peine rentré aux Tuileries, l'Empereur envoya à Antibes un général de brigade nommé Labbé, avec une mission secrète. Cette mission avait-elle pour but de châtier le commandant qui avait retenu prisonniers les grenadiers de l'Empereur, ou seulement de délivrer ces prisonniers encore enfermés dans la place? On ne l'a jamais su. L'imprudent émissaire, descendu à l'hôtel de la Poste, de Cannes, fut assez mal avisé pour laisser soupçonner qu'il avait une mission de représailles. M. Caire, maître des postes qui, comme tout le pays, n'épousait point les questions de l'Empereur, refusa au général les chevaux nécessaires pour continuer la route. Le général menaça, s'emporta; M. Caire fut inébranlable, ou feignit de l'être pour donner à la mairie, qu'il avait fait prévenir sous main, le temps de préparer l'arrestation de l'émissaire impérial.

A la fin, le général, ayant presque enlevé de force un cheval, partit à toute bride, se dirigeant vers Antibes. Mais arrivé en face de l'Hôtel-de-Ville, qui était alors au coin de la rue de la Commune, il se vit arrêter. Un garde national sortit d'un poste organisé à la hâte, s'avança au milieu de la route et croisa la baïonnette devant le cheval monté par le général. Celui-ci, après avoir parlementé, et finissant par être exaspéré, porta la main aux fontes et menaça de faire feu sur le courageux garde national.

Alors le poste accourut, désarma le général, lui enleva son cheval et le mit au violon. Le lendemain, Labbé fut conduit à Grasse sous bonne escorte et dès que la nouvelle de la restauration impériale arriva, il fut relâché. Mais alors quelques-uns des ardents gardes nationaux de Cannes qui s'étaient le plus montrés contre le général, furent poursuivis et

si la fin des Cent Jours n'était venue arrêter les poursuites, ils eussent peut-être expié très-rigoureusement leur zèle de légitimisme inconsidéré.

Le 25 mai 1815, Joachim Murat, chassé de son royaume de Naples par les Autrichiens, vint débarquer à Cannes et prit son logement à l'hôtel de la Poste aux chevaux. Cet hôtel, connu sous le nom d'hôtel Pinchinat, et qui est le plus ancien de notre ville, mérite d'être mentionné dans cette histoire, car il a reçu sous son toit toutes les célébrités qui ont posé le pied à Cannes, à l'époque où cette ville était encore au berceau. Murat partit de Cannes le 12 juin pour Toulon, où le vice-amiral Allemand mit à sa disposition sa maison de campagne. Après le désastre de Waterloo, il revint à Cannes dans les premiers jours de juillet, pour avoir une conférence avec le maréchal Brune à qui Napoléon avait donné le commandement de l'armée d'observation du Var. Ces deux vieux soldats eurent leur entretien à la batterie de Saint-Pierre, dans laquelle ils se promenèrent tous seuls pendant plusieurs heures. Ce fut de Cannes que Murat partit pour aller reconquérir son royaume, à l'aide de quelques centaines d'hommes. Débarqué à Pizzo, sur les côtes de la Calabre, le 8 octobre, il fut arrêté immédiatement, jugé et fusillé le 13 du même mois.

Lorsque la nouvelle du désastre de Waterloo fut connue, quelques-uns des Cannois qui avaient pris part à l'affaire du général Labbé, se joignirent à des jeunes gens de Grasse et de Vallauris et coururent au Golfe-Jouan. On y avait élevé, pendant les Cent jours, non à l'endroit où l'Empereur avait débarqué, mais près du lieu où il avait bivouaqué quelques heures, une colonne commémorative du 1er mars. Cette troupe de jeunes exaltés renversa le petit monument et se porta ensuite jusque sous les remparts d'Antibes pour insulter la garnison qui tenait encore pour l'Empereur. Cette garnison ne se

composait alors que de quelques vétérans, car en punition de sa conduite du 1er mars, Antibes s'était vu retirer la garnison ordinaire qui était une source de revenus pour sa population. Les quelques débris des amis de l'Empire, qui gardaient Antibes, se voyant ainsi insultés par d'imberbes gardes nationaux, sortirent de la place en armes et poursuivirent la troupe imprudente, bien décidés à lui faire expier sa témérité.

Tous ces jeunes gens, arrivés à Cannes en désordre, coururent se retrancher au moulin à vent, qui était au nord de la ville, sur l'emplacement du Château d'eau. Quand les vétérans les y atteignirent, ils firent d'abord mine de se défendre, mais à la première décharge, un jeune Grassois étant tombé mort, la troupe peu aguerrie se débanda et s'enfuit de toutes parts. Un d'eux, qui était Cannois, ayant été fait prisonnier, on s'apprêtait à le passer par les armes, lorsqu'un courrier venant de Grasse, annonça la chute de l'Empereur et mit ainsi brusquement fin à une scène qui menaçait de finir de la manière la plus tragique.

---

# CHAPITRE XXVI

## Cannes chef-lieu de canton

Nous avons dit précédemment que, sous les comtes de Provence, Cannes fit partie, un moment, au point de vue administratif, d'une espèce de principauté dont Antibes était le chef-lieu. Au XIIme siècle, elle passa sous la suzeraineté des abbés de Lérins, parce qu'elle fut cédée au monastère par la maison d'Antibes. Cannes dépendit de Lérins jusqu'à la grande révolution. En 1790, quand la Constituante divisa la France en départements, arrondissements et cantons, notre ville retourna, en quelque sorte, sous la dépendance d'Antibes, puisqu'elle fit partie du canton, dont Antibes devint le chef-lieu.

Comme Cannes prit depuis une certaine extension, les Cannois ne tardèrent pas à concevoir l'idée de secouer cette dépendance d'une ville voisine et souvent rivale.

M. Féry, maire de Cannes, pendant la tourmente révolutionnaire, fut le premier qui émit le projet d'obtenir que notre cité fut non-seulement détachée d'Antibes, mais devint chef-lieu d'un petit canton. Comme les temps étaient alors bien mauvais, et qu'il eut été bien difficile de faire aboutir l'idée de M. Féry, on se décida à attendre une époque plus propice. L'Empire ne fut pas favorable à Cannes, pour bien des raisons que nous avons exposées. Vint enfin la Restauration. Notre ville, qui était en masse légitimiste, crut que le moment était arrivé de réclamer ce qu'elle regardait comme un droit. On pétitionna donc pour le canton de Cannes. La ville d'Antibes qui, à cause de sa conduite au 1er mars 1815, était en faveur auprès du roi, s'opposa autant qu'elle le put à la réalisation du projet.

Mais les Cannois poursuivirent leur but avec obstination. Notre municipalité avait alors à sa tête un homme, M. Rostan d'Ancezune, dont l'adresse et la persévérance devaient triompher de tous les obstacles. Il intrigua de toutes les manières. Lors du recensement, il augmenta autant qu'il le put, le chiffre de la population. Il se mit dans les bonnes grâces de M. Delille, alors député de notre arrondissement, et surtout il mit en relief, aux yeux du gouvernement, la fidélité que la ville de Cannes avait toujours montrée et continuait de montrer au principe de la légitimité. Il est curieux de constater, par les actes municipaux de cette époque, tout le mouvement que se donnait notre administration locale, pour faire aboutir le projet du canton. On profitait de toutes les circonstances pour faire une démonstration, une adresse, une pétition au préfet, au ministre ou même au roi.

Ainsi, le 16 février 1821, le Conseil municipal votait à l'unanimité, l'adresse suivante :

Sire,

« Le Conseil municipal de la ville de Cannes vient déposer aux pieds du trône l'expression de la profonde indignation qu'il a éprouvée en apprenant l'attentat commis contre la personne sacrée de Votre Majesté.

« Sire, il est déplorable pour tous que l'intrigue et la scélératesse osent venir jusque dans l'antique palais de nos rois, attenter aux jours précieux du digne successeur de Saint Louis et conspirer contre la légitimité chérie sur laquelle repose notre avenir.

« Daigne le ciel permettre, dans sa justice, que l'antre affreux où s'enfantent tant d'horribles projets, soit enfin découvert et que tous les coupables subissent les châtiments dûs à leur crime. Puisse la sécurité être ainsi rendue au meilleur des princes et le bonheur être le partage du peuple le plus fidèle et le plus soumis. Vive le roi ! »

Dans une autre séance municipale, M. le maire, après avoir annoncé que le baptême du duc de Bordeaux aurait lieu le premier mai, demanda que des fonds lui fussent alloués pour cette circonstance. Il désirait que cette fête eut dans le pays toute la solennité possible. Le Conseil municipal délibéra à l'unanimité d'accorder « une allocation extraordinaire de 300 francs, pour être employée en secours aux pauvres de la ville et le restant en frais de fête et amusements publics. »

Tout le mouvement que se donnait M. Rostan d'Ancezune n'aurait peut-être eu aucun résultat, sans la visite de M. de Serres dans le Midi. Lorsque ce personnage, un des plus influents sous la Restauration, passa à Cannes, nous avons déjà dit que notre ville lui donna les plus grands témoignages de son attachement à la monarchie. M. de Serres, parvenu au ministère, n'oublia pas l'impression favorable qu'il avait emportée de Cannes. Surtout il n'oublia pas les pressantes instances que la municipalité cannoise lui avait faites pour l'érection de notre ville en chef-lieu de canton. En effet, le 11 avril 1821, une ordonnance royale réalisait le vœu des Cannois. A cette nouvelle, l'enthousiasme fut immense dans le pays. On organisa un banquet qui eut lieu à l'Hôtel-de-Ville. Il y eût plusieurs discours, dont la reconnaissance pour le souverain, la vanité locale et je ne sais quelles prophétiques espérances sur l'avenir de Cannes, faisaient le fond. L'ordonnance royale fut affichée dans toute la ville et des réjouissances publiques eurent lieu comme toujours.

Le 5 mai, M. Pons, alors procureur du roi, vint à Cannes et installa la Justice de paix avec la plus grande solennité. L'installation et la prestation du serment eurent lieu dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, décorée pour la circonstance. M. Michel Hibert, de Cannes, fut le premier juge; M. Achard, de Cannes et M. Sardou, de Mougins, furent les pre-

miers suppléants, et M. Guillaume Sue, le premier greffier.

Dans l'ordonnance royale, qui érigeait Cannes en chef-lieu de canton, il n'était question, comme dépendant de la nouvelle circonscription administrative, que du Cannet, de Mougins, Mouans et la Roquette. La commune de Mandelieu continua de faire partie, comme auparavant, du canton de Grasse. Plus tard, l'évêque de Fréjus ayant joint ce village au doyenné de Cannes, M. Allegrès, maire de Mandelieu et résidant à Cannes, parvint à force de sollicitations et de démarches, à faire détacher de Grasse la commune qu'il administrait et la fit joindre au canton de Cannes.

---

## CHAPITRE XXVII

### Lord Brougham et les Etrangers à Cannes.

Deux événements décisifs pour l'avenir de notre pays se sont produits sous le gouvernement inauguré en France par la Révolution de 1830. Je veux parler de l'arrivée à Cannes de Lord Brougham et de la construction de la jetée qui dessine le port de notre ville. Comme c'est le noble Lord qui nous a valu par son influence, ce petit môle si longtemps et si vainement sollicité avant lui par notre population, il me semble tout naturel, pour suivre la génération des faits, de raconter d'abord comment l'ex-chancelier de l'Angleterre est venu se fixer au milieu de nous. Je dirai, plus tard, quand et comment la petite baie de Cannes fut transformée en un abri sûr pour les navires de commerce, et devint le comptoir maritime le plus fréquenté sur la côte qui s'élève de Gênes à Marseille.

En 1834, le choléra qui fit partout tant de victimes, non-seulement épargna notre ville, mais y fut, si je puis ainsi dire, une providence pour nous.

C'était l'époque où les populations aristocratiques du nord de l'Europe font leur invasion périodique vers le sud, pour échapper aux frimas et aux brouillards inconnus chez nous. Le roi de Piémont craignit que toute cette population nomade venue des lieux infectés par l'épidémie, n'importât le fléau dans ses Etats, il organisa donc au Var un cordon sanitaire destiné à arrêter les étrangers, pour les forcer à faire quelques jours de quarantaine avant d'entrer en Italie.

Bien des familles anglaises refluèrent alors vers Cannes pour y purger leur quarantaine, et Lord Brougham fut de leur

nombre. L'ex-chancelier de l'Angleterre voulut utiliser les quelques jours qu'il passait dans notre ville, à visiter les sites qui l'entourent. Il ne fallut pas longtemps à cette puissante imagination pour saisir les richesses du paysage, l'excellence de certaines positions et construire dans sa vaste intelligence tout l'avenir de notre pays.

Lord Brougham fut séduit par ce riant coin de terre qui, tout en étant encore la France, est cependant déjà l'Italie. C'est sous ce ciel pénétré de lumière que tant de belles intelligences, fatiguées de la lutte, sont venues se reposer et prendre dans la contemplation de cet horizon sans limites, comme un avant-goût de la vie à venir.

Le noble Lord acheta chez nous une propriété dans une situation ravissante, et bientôt du milieu d'un bois d'orangers et d'oliviers, on vit surgir les gracieuses tourelles et les élégantes colonnes du château Eléonore.

Comme Cicéron avait élevé à Tibur un temple à la mémoire de Tullie, Brougham consacra sa villa tout entière à une fille chérie, que la mort moissonna bien jeune, et qui ne devait jamais habiter ce manoir.

Dès ce jour, la fortune de Cannes fut assurée, le pays compta un grand citoyen de plus et un admirateur passionné de son climat, de ses rivages et de ses sites. Le chancelier parla tant et si haut de cette colonie, dont il a été le Christophe-Colomb, que sa voix fut entendue et qu'il ne tarda pas à avoir des imitateurs.

Ici, pour nous faire une idée de la transformation presque incroyable qu'a subie Cannes, depuis qu'elle est devenue une station hivernale, jetons un coup d'œil sur ce qu'était notre petite cité au moment où les premières familles étrangères vinrent partager notre beau soleil et nous faire partager en retour leur fortune.

Lorsqu'en 1835, Lord Brougham acheta, le 5 janvier, pour le prix de 13,000 francs, la propriété où il planta sa tente, aucune construction ne s'élevait de ce côté, depuis la ville jusqu'à la Bocca. Toute la partie au nord de la grande route était complantée de vignes, d'oliviers et d'orangers, mais toute la partie comprise entre la route et la mer n'était que dunes, et nul ne pensait alors que ces sables pourraient un jour être convertis en jardins magnifiques et semés de superbes villas.

A cette époque, la petite ville de Cannes, du côté de l'ouest, expirait au quai Saint-Pierre. La rue de Fréjus n'était habitée que dans sa partie la plus rapprochée de la marine et pas une des maisons et des villas qui avoisinent aujourd'hui les bords du Riou, ne s'élevait dans ce quartier. Le versant ouest de la montagne de l'église, couvert maintenant de rues n'offrait au regard qu'une roche inculte et ravinée par les pluies.

Un plan de Cannes, que l'on trouve dans les salons de certaines familles anciennes du pays, et aussi un dessin à la mine de plomb, que son auteur a daigné laisser au musée de Cannes, font parfaitement voir quel était encore l'état de ces lieux en 1837. Ce ne fut, en effet, qu'au mois de mai ou de juin 1849, que l'Etat fit vendre les terrains au midi de la route de Fréjus, et ce ne fut qu'à partir de ces aliénations que les premières maisons commencèrent à s'élever de ce côté.

La ville avait donc à l'ouest, il y a moins de 40 ans, pour limite le pied de la colline sur laquelle est bâtie l'église principale. Jusqu'à la fin de l'année 1822, il n'y avait pas même, sur le versant sud de cette colline, un chemin entretenu pour arriver à la paroisse. Les fidèles de la partie basse de la ville, qui ne voulaient pas tourner le Suquet pour se rendre à l'église, étaient obligés de suivre un sentier à peine tracé.

Ce sentier irrégulier et boueux en temps de pluie, était

même quelquefois impraticable. M. Chevalier, préfet du Var, fit, à la prière des habitants, ouvrir le chemin actuel connu sous le nom de rue du Mont-Chevalier. Aussi la ville reconnaissante désira-t-elle qu'à l'avenir le mont de la paroisse s'appelât Mont-Chevalier, et le 23 mai 1823, le Conseil prit une délibération qui réalisait le désir de la ville sur ce point.

Le terrain dit *la marine* n'a été nivelé et planté que vers 1847 ou 1848. Il était antérieurement couvert de petites élévations gazonnées et coupées par les égoûts de la ville qui, en sortant des ponceaux du Cours, allaient se perdre dans le sable de la mer. A l'Est de la marine se trouvait le chantier de construction des navires, tant en amont qu'en aval de la grande route. Plus tard la construction des navires ayant diminué, par suite de l'apparition des bateaux à vapeur, et le nombre des constructions de Cannes étant très-réduit, le chantier fut transporté, à la prière de la mairie, sur une partie du rivage abandonné par la mer, qui forme aujourd'hui la place dite encore du Chantier. Il fut maintenu là pendant longtemps et n'a été changé et transporté à la place qu'il occupe actuellement, que dans ces dernières années.

Sur le terrain ainsi rendu libre des deux côtés de la route d'Italie, s'élevèrent, en 1823, des platanes qui ont disparu depuis. Cette même année eut lieu la plantation des ormeaux qui ornent la plate-forme du presbytère, près de l'église paroissiale.

Les terrains, tant au nord qu'au midi de la route, qui s'étendaient de la place du Chantier à l'ancien lit du Chataignier, furent vendus en 1834 comme biens communaux aux prix de deux à dix francs le mètre. Les platanes, déjà élevés, furent arrachés et on commença à bâtir à l'Est de la route de Grasse. Il y a quarante ans, le périmètre de Cannes s'arrêtait donc, du côté de l'Est, au bout du Cours actuel,

mais l'heure de la fortune avait sonné pour notre ville et elle ne devait pas tarder à sortir de ces étroites limites.

Lord Brougham avait bâti le château Eléonore en 1836. On vit s'élever successivement le château Saint-Georges, construit par le général Taylor en 1837, et dont le style italien s'harmonise si bien avec la pureté de notre ciel; le château Leader, bâti en 1838, par un ex-membre de la Chambre des Communes; le château Court qui date de 1840 et qui a été transformé depuis sous le nom d'hôtel Beau-Site; la villa Alexandra, construite par M. Tripet Skrypitzine en 1850, et dont les élégants minarets transportent l'imagination aux rives du Bosphore; le magnifique château Sainte-Uursule, dont les hautes tours à machicoulis et les ogives richement sculptées semblent avoir des siècles et ne datent que de 1853. La villa Victoria, autour de laquelle tout est riche, et que M. Woolfield a fait sortir comme par enchantement du milieu d'une corbeille de fleurs.

Pour comprendre l'augmentation qui s'est produite depuis chez nous, qu'il suffise de dire qu'en 1869, Cannes avait déjà 215 châteaux ou villas et 34 hôtels. Plus tard, le nombre des villas et des hôtels s'est tellement accru, qu'il semble aujourd'hui fabuleux. A l'époque où les étrangers commencèrent à se fixer à Cannes, les terrains ne se vendaient guère plus de quelques centimes le mètre; aujourd'hui, dans la campagne, ils valent depuis 5 jusqu'à 25 francs, selon la distance et la position; et en ville, dans quelques quartiers, ils atteignent et dépassent le chiffre de 50 francs.

Avant les étrangers, la population de Cannes n'était guère que de 4,000 âmes, le dernier recensement, fait en 1866, porte le nombre des habitants à 10,000 environ.

Tous ces chiffres sont assez éloquents pour nous dire le progrès qu'en très-peu d'années notre ville a réalisé, au point

de vue matériel. Or, ce progrès est évidemment dû à la présence des étrangers, et leur venue date de Lord Brougham, que le peuple cannois a surnommé le Christophe Colomb de Cannes.

---

## CHAPITRE XXVIII

### République de 1848

La mairie était vacante, lorsque arriva, avec 1848, la République. M. Guigues, devenu préfet du Var, chargea M. Achard, alors instituteur à Cannes, homme honnête mais avancé, de pourvoir à cette vacance par une commission municipale. M. Ardisson, alors adjoint, en resta naturellement le président, mais les circonstances devenant toujours plus graves, ce magistrat trouva le fardéau trop lourd et M. le préfet dût venir tout exprès à Cannes, pour y installer le nouveau président d'une nouvelle commission.

M. le préfet proposa M. Barbe pour maire provisoire.

M. Ardisson était fort populaire parmi les marins et les pêcheurs ; on voulait donc le conserver et on réclama hautement, dans la salle de la mairie, où les marins et les pêcheurs étaient en grande majorité. Alors M. l'adjoint s'écria : « Mes amis, M. Barbe vaut mieux que moi. » Et M. Barbe fut unanimement accepté.

La nouvelle commission se préoccupa avant tout de maintenir l'ordre dans le pays. Un club s'était formé, presque uniquement composé d'étrangers. Les esprits s'animant, on proposa, dans ce club, de planter un arbre de la liberté au milieu de la marine.

Craignant que cette manifestation ne fût un prétexte et ne devînt une occasion pour agiter le pays, la commission municipale se hâta de supplanter les projets des meneurs, en faisant elle-même planter, au milieu du Cours, un magnifique peuplier que M. le curé Daver fut prié de bénir et qu'il bénit en effet, avec une certaine solennité, accompagné de ses vicaires.

Les prévisions et craintes de la municipalité avaient été justes et fondées. En effet, ce même jour où l'arbre de la liberté venait de se dresser officiellement sur la promenade, les hommes d'action, tous étrangers à Cannes, se réunissent au Suquet, y appellent leurs adhérents, les encouragent, les excitent et vers le soir une troupe grossie par les curieux se dirige vers la partie basse de la ville, débouche par la rue de la Commune, chantant, vociférant, et tambour en tête, battant le rappel.

M. le Maire, averti de la manifestation, avait donné ordre à la gendarmerie et à la douane de se tenir prêtes à toute éventualité. Il court à la mairie et y arrive en même temps que les agitateurs. Sur la porte de l'Hôtel-de-Ville il essaie de parlementer avec eux, mais un matelot arlésien, qui faisait partie de la bande, ayant poussé le tambour, celui-ci recommence ses roulements, un instant interrompus, et couvre la voix du magistrat. Alors quelques hommes d'ordre, qui s'étaient mêlés à la foule, s'approchant du tambour le somment de cesser, et, le silence s'étant rétabli, M. le maire peut se faire entendre. Il invoque les souvenirs de 93, fait appel aux vrais cannois, leur rappelle que Cannes avait, au moment de notre grande révolution, mérité par son irréprochable conduite le surnom de *Pucelle*, et les conjure de ne pas laisser flétrir l'héritage d'honneur que leur ont légué leurs pères.

En ce moment le nombre des cannois s'étant grossi assez pour qu'ils pussent facilement en imposer à cette cohue, on arracha le tambour à celui qui le portait, on menaça les agitateurs d'en venir à des voies de fait et insensiblement cette équipée se dissipa.

Sur le soir les meneurs partirent pour la Gaude où devait se trouver une bande d'insurgés fugitifs qui auraient franchi le Var ; mais l'autorité était prévenue et cette tentative d'in-

surrection échoua misérablement. Le lendemain de l'émeute, M. le maire voulait faire arrêter les étrangers qui l'avaient fomentée, mais tous avaient fui.

Cependant le club était surveillé, tous ses projets connus et déjoués par l'autorité. Lord Brougham, ayant demandé à devenir citoyen français pour sauvegarder sa propriété à Cannes, avait fait paraître à cette occasion une brochure dans laquelle il prétendait qu'avec 10,000 hommes il aurait dispersé les factieux de la capitale et rétabli l'ordre dans tout Paris.

On sait la guerre qu'on faisait alors à tous les emblêmes de la royauté; ainsi avait-on enlevé, sous l'administration de M. Ardisson, un portrait en pied de Louis-Philippe, qui ornait la salle des délibérations de notre Hôtel-de-Ville. Comme il y avait grand émoi au club à propos de la brochure de Lord Brougham, on y décida d'aller faire une démonstration contre lui, en arrachant les fleurs de lys qui surmontaient la grille de son château.

Le maire instruit de cette motion, convoque aussitôt la commission, propose d'aller en corps protester contre un tel projet et de rassurer lord Brougham, en lui déclarant que rien de semblable n'aurait lieu.

Il était huit heures du soir, quand la commission se présenta au château Éléonore. Elle fut accueillie avec bienveillance par Lord Brougham, qui avait en ce moment chez lui une réunion d'amis. La démarche eut un plein succès, le projet avorta et toutes les motions, qui eurent lieu depuis au club, ne purent être suivies d'aucune exécution.

Cependant les fleurs de lys du noble lord empêchaient les patriotes de dormir. L'un d'eux, membre de la commission et un des plus fervents républicains du moment, dans une séance de la commission présidée par le sous-préfet, dénonça ces emblêmes aristocratiques, demandant qu'ils fussent enlevés.

Le sous-préfet M. Carbonnel, homme excellent, mais alors démocrate prononcé, acquiesça à cette singulière demande, et le maire fut invité à faire disparaître ces fleurs de lys. M. Barbe répondit qu'elles appartenaient à un étranger, bienfaiteur de Cannes et qu'il ne se prêterait jamais à pareille démonstration. Cet incident n'eut pas de suite, les patriotes parurent renoncer à leur idée et la République suivit son cours, sans nouvel incident à Cannes jusque au coup d'Etat.

En 1850, une commission prise dans le Conseil municipal se livra à de laborieuses recherches, pour établir les droits de la commune de Cannes à la propriété des terrains situés au midi de la marine, propriété que contestait le Directeur des domaines. La commission, dans son rapport, concluait en faveur de la commune « en vertu de la possession immémoriale, du jugement, sur procès longuement débattu, de décisions administratives rendues par les représentants de l'Etat lui-même, et enfin de l'acquiescement de l'administration domaniale à la propriété communale de ces terrains dont les habitants de Cannes disaient déjà en 1792, que « c'était le « local le plus précieux de la ville et le plus utile au besoin « des citoyens et de toute la marine. »

En 1849, l'administration municipale, reconnaissant l'utilité d'une salle d'asile pour les petits enfants, en avait voté l'érection en principe. Le 14 août 1850 elle vota les fonds nécessaires à la construction de cet établissement si utile à la première enfance.

On se souvient de la lutte qui s'établit au moment dont nous parlons entre une partie de la chambre et le prince Louis Bonaparte, alors président de la République. Dans le Var les esprits étaient en feu à l'occasion de ce conflit, des comités s'étaient organisés pour la résistance au coup d'Etat qu'on redoutait et qu'on soupçonnait. Des émissaires, pour soulever le peuple, se répandaient partout ; il en arriva à Cannes qui

hantaient les cafés et autres lieux de réunion. Partout on entendait des chants soi-disant patriotiques qui faisaient éclater le mécontentement du parti avancé.

La nouvelle du coup d'Etat tomba comme la foudre au milieu de ces menées, aussitôt grande rumeur au club, grands attroupements au Suquet et dans la nuit conciliabules pour agir le lendemain.

En effet, le 3 Décembre, vers 10 heures du matin, M. le maire est averti par le sergent de ville que l'Hôtel-de-Ville est envahi par une nombreuse députation du peuple qui demande à lui parler. M. le Maire se rend à ce désir et court à l'Hôtel-de-Ville. Il y trouve une députation composée de quelques jeunes gens de Cannes, d'ouvriers étrangers et de marins arlésiens. Un des jeunes cannois prend la parole et il expose avec beaucoup de modération que le coup d'Etat a brisé tous les liens du peuple avec le pouvoir, que le peuple est souverain et qu'en son nom il sera fait sur le cours l'élection d'un nouveau maire et d'une nouvelle commission. M. le Maire répond qu'il s'opposera à cette tentative et que, loin d'abandonner son écharpe, il la défendra. Après quelques hésitations on se retire. En sortant de l'Hôtel-de-Ville, les étrangers reprochent aux jeunes cannois leur modération, on se dispute assez longtemps et puis on se sépare.

Cette tentative fit grand bruit, le Sous-Préfet de Grasse et le parquet voulaient sévir ; le Maire de Cannes expliqua cette équipée, en fit connaître les vrais auteurs, tous étrangers au pays, et déclara qu'il rendrait son écharpe plutôt que de permettre que les imprudents jeunes gens qui étaient veuus à la commune, mus par des pensées plus généreuses que réfléchies fussent inquiétés. Aussi, malgré les commissions militaires qui furent alors établies partout, commissions dont la justice sommaire et draconienne ne fut pas assez réglée, aucun cannois ne fut poursuivi ni même recherché.

## CHAPITRE XXIX

### Cannes sous le second Empire

### Actes municipaux

Nous voici arrivés à ce que j'appellerai la grande époque pour Cannes. A partir, en effet, du second empire, Cannes, devient la station d'hiver à la mode et les plus grandes familles de l'Europe semblent s'y donner rendez-vous. Aussi est-ce de ce moment que date la transformation de notre cité qui aspire dès lors à prendre rang parmi les villes de saison. Pour atteindre ce but Cannes avait tout à faire. Elle aborde résolument sa tâche et se met à l'œuvre. Trois maires se succèdent à la tête de notre municipalité, qui tous marquent dans l'administration, MM. Barbe, Le Goff et Méro sont également ardents pour la prospérité de notre pays et admirablement doués en intelligence et en activité. Aussi conçoivent-ils les projets les plus hardis pour rendre notre ville digne de recevoir tant d'hôtes illustres, et tous ces projets sont successivement et rapidement exécutés. Ces trois municipalités sont merveilleusement secondées dans leur zèle et leurs travaux par quelques familles étrangères qui ont fait de Cannes leur patrie adoptive d'hiver. Citons les Vallombrosa, les Woolfield, les Tripet, les Macé, les Mallet, et autres qui ont apporté à cette époque leur intelligent et puissant concours à la transformation de Cannes. Pour écrire tout ce qui s'est fait à Cannes au moment dont il s'agit il faudrait un travail spécial, si on voulait descendre dans les détails; nous nous bornons donc aux faits principaux que nous consignons dans deux chapitres dont

l'un contient les actes municipaux et l'autre la chronique religieuse : La création du canal d'irrigation qui appartient aussi à cette époque aura plus tard un chapitre particulier.

Dans un rapport fait par le premier magistrat de Cannes, le 10 septembre 1852, au Conseil municipal, M. le Maire énumère les principaux travaux qu'il a pu exécuter avec le concours de son Conseil. Il cite comme principales améliorations apportées à l'état de notre ville : 1° la promenade nouvelle des Allées, qui fait l'ornement du pays, en même temps qu'elle est la consolidation des droits de la commune à l'encontre de ceux qui ont voulu lui contester la possession de ce terrain; 2° la construction d'un nouvel abattoir au Riou, qui a permis d'éloigner une infecte boucherie existant jusqu'alors au sein même de la ville dans la petite rue qui de la poterne monte à la paroisse et qui porte encore le nom de *Vieille Boucherie;* 3° le transfert de l'ancien cimetière contigu à la paroisse sur le plateau du *Caroubier;* 4° le percement du torrent connu vulgairement dans le pays sous le nom de *Châtaignier* et qui, partant des Vallergues traverse la ville du nord au sud et va se jeter dans la mer au-dessous de N.-D. de Bon-Voyage.

Au mois de janvier 1853, le Conseil municipal, considérant qu'il importait à la prospérité de la ville de Cannes de ne rien négliger pour accroitre les avantages naturels de son heureuse position topographique; considérant d'autre part que les deux golfes qui s'étendent à l'est, de Cannes à la Croisette et à l'ouest de Cannes à la Bocca, étaient éminemment propres à être transformés en une promenade publique, qui serait unique en France par les agréments qu'elle offrirait, délibérait de demander à l'Etat la concession gratuite et au besoin à prix d'argent, des sables improductifs qui couvrent la plage de la Croisette à la Bocca.

En 1859 et le 25 avril avait lieu, sous la présidence de

M. Léopold Buquet, fondateur de la Société des Régates, l'inauguration de cette fête, qui se renouvelle toutes les années et à laquelle prennent part tous les voiliers et les rameurs les plus distingués de la contrée.

Nous avons parlé précédemment de différents survenus entre l'État et la commune de Cannes au sujet des terrains de la marine. En 1860 un projet d'arrangement est proposé à notre municipalité, pour terminer à l'amiable cette longue contestation. Le Conseil municipal adhère à ce projet le 19 janvier et demande la cession, tant de la partie litigieuse la plus rapprochée de la mer, que de la partie contigue, dont la propriété n'a pas été contestée à l'État, et qui était d'une contenance de 1886 mètres.

Cette même année M. Gaduel, ingénieur du chemin de fer, et M. Mangini, entrepreneur, font, avec l'autorisation de l'édilité cannoise, transporter sur le bord de la mer, à l'est de la ville, les déblais du chemin de fer. Ils commencent ainsi le boulevard de la Croisette, qui devait devenir plus tard, après son achèvement, une des plus grandes améliorations offertes à la colonie étrangère.

Le cimetière du Caroubier, quoique tout récent encore, était devenu insuffisant, à cause de l'accroissement rapide de notre population ; il ne pouvait d'autre part être facilement agrandi, et ne se trouvait enfin plus à la distance légale de la ville ; la commune se préoccupa donc d'un nouveau cimetière.

Le 19 juillet 1860, elle acheta, pour réaliser cette pensée les propriétés Gilette, Roustan et Cavalier situées sur la route de Grasse, à 1,500 mètres environ de la ville.

Le rapide accroissement de notre population qui faisait penser à un nouveau cimetière, rendait tous les jours plus insuffisante la quantité d'eau potable dont pouvait alors disposer le pays. Aussi notre administration s'arrêtait-elle au projet

de faire des fouilles et de creuser un puits capable de fournir un volume d'eau suffisant aux besoins de tous. A cet effet, la commune faisait le 16 août l'acquisition d'un terrain appartenant au sieur Crist, et situé au quartier de la Foux. Le 3 novembre le Conseil municipal décidait la construction d'un château d'eau et la distribution, dans la ville au moyen des pompes à feu, des eaux trouvées dans le terrain Crist.

Le 1er mars 1863, l'administration de Cannes, qui précédemment avait décidé d'établir un square sur les terrains de la voirie, arrête que cette promenade publique portera le nom de square Brougham, en reconnaissance de la ville de Cannes envers le premier noble étranger qui soit venu s'établir parmi nous.

Le 10 avril, même année, avait lieu l'ouverture du chemin de fer de Marseille à Nice, cette voie a été pour notre cité un immense bienfait facile à apprécier, quand on considère d'un côté les nombreuses difficultés et la lenteur que rencontraient les voyageurs venant autrefois dans le Midi en chaise de poste, et de l'autre la rapidité et le confortable avec lesquels ces mêmes étrangers peuvent aujourd'hui se transporter sur nos rivages.

Au mois de juillet l'édilité de notre ville, considérant que Cannes avait acquis assez d'importance pour être éclairée au gaz, passait une convention avec un entrepreneur qui s'engageait à éclairer la ville dans le plus bref délai.

Le 13 avril 1864, le Conseil municipal réalisant le projet qu'il avait émis l'année précédente, décide l'établissement d'un square public sur le terrain de l'ancienne voirie.

Les eaux du puits communal de la Foux ayant été élevées jusqu'au sommet du Suquet au moyen de la pompe à feu, le 19 mai, une inauguration solennelle de la distribution de ces eaux a lieu, au milieu du plus grand enthousiasme de toute la population.

Notons pour la même année l'ouverture de la Caisse d'épargne faite le 1er août, et la fondation du Cercle Nautique commencé le 1er octobre.

Au mois de février 1865 une partie de la ville fut pour la première fois éclairée au gaz. En même temps la municipalité faisait choix d'un terrain au quartier du Devens pour y transporter l'abattoir. En effet, la *voirie* où cet abattoir avait été jusqu'alors commençait à se transformer en un élégant square auquel, ainsi que nous l'avons déjà dit, on donna le nom de square Brougham, et qui est devenu depuis pour la colonie étrangère un but de promenade des plus agréables.

Un an après, le 15 février, Monseigneur Jeancard, évêque de Cérame, faisait solennellement la bénédiction et la pose de la première pierre des écoles communales, au quartier de la Ferrage. M. le préfet des Alpes-Maritimes assistait à cette cérémonie qui réunissait toute la population cannoise.

Un mois après cette bénédiction, Monseigneur l'évêque de Cérame en faisait une non moins solennelle, celle du nouveau cimetière transféré du quartier du *Caroubier* à celui du *Grand-Jas*.

Le 18 du même mois, la Société de Secours Mutuels entre ouvriers de tous états existant à Cannes était approuvée.

Au mois d'août se terminait un nouveau recencement de la ville qui donnait pour résultat le chiffre de 9618 habitants.

L'augmentation de notre ville et de sa population faisait sentir depuis longtemps le besoin d'un établissement d'instruction secondaire. M. Méro, alors maire de Cannes, trouva le moyen de réaliser le désir de la population sur ce point. Il appela à cet effet à Cannes les membres de l'institut Ste-Marie. Ils s'établirent d'abord, provisoirement dans le quartier neuf de la ville, et vinrent, trois ans après, s'installer dans le magnifique bâtiment qu'ils avaient élevé au quartier de la Ferrage.

L'année 1868 s'ouvrait à Cannes par la création de la Société des Sciences Naturelles, des Lettres et Beaux-Arts de l'arrondissement de Grasse, dont le siége était fixé à Cannes (31 janvier).

Quelques jours après, un décret impérial autorisait la concession, au profit de notre ville, des lais de la mer faisant partie des terrains de la marine et d'une contenance de 7,588 mètres carrés.

Le 24 mars, un arrêté préfectoral autorisait l'association des Sciences Naturelles, Lettres et Beaux-Arts de l'arrondissement de Grasse, organisée par M. Auguste Macé qui n'a pas été seulement le créateur de cette œuvre, mais qui en est resté l'âme jusqu'à ce jour.

Lord Brougham que l'on a surnommé le Christophe Colomb de Cannes, sentant, dit-on, sa fin approcher n'avait point voulu quitter sa chère résidence du château Éléonore. Le 7 mai il s'éteignait à 11 heures du soir entouré de tous les siens. Sa mort fut un deuil général dans notre pays, et à ses obsèques qui eurent lieu trois jours après sa mort, on remarquait une affluence nombreuse de Cannois et d'étrangers de tous les rangs et de toutes les opinions.

Le Conseil municipal accorda à perpétuité une place d'honneur dans le cimetière de Cannes, pour y élever un monument destiné à recevoir les restes mortels du grand homme.

Nous avons mentionné précédemment le désir souvent exprimé par la colonie étrangère d'avoir un boulevard sur le bord de la mer qui put relier la ville à la Croisette. Nous avons dit les efforts tentés à diverses reprises par M. Barbe pour réaliser ce vœu. Nous avons indiqué même un commencement de réalisation sous la municipalité Le Goff. Il fut donné à M. Méro, alors maire de notre ville, d'accomplir cette œuvre dans le cours de l'année 1868.

# CHAPITRE XXX

## Cannes sous le second Empire

## Chronique Religieuse

M. Gabriel, curé de Cannes, adressait, au commencement de l'année 1851, au Conseil municipal, une demande tendant à obtenir l'autorisation de rendre au culte public l'antique chapelle de Ste-Anne. Cette demande fut rejetée et le rejet fut ainsi motivé : « Attendu que c'est un monument communal qui peut dans un moment donné être utilisé pour les besoins civils et militaires. » On sait que cette chapelle avait été autrefois convertie en prison et qu'à diverses reprises on a voulu en faire une caserne. Nous émettons ici le vœu que ce vieux sanctuaire, qui mériterait peut-être d'être classé au nombre des monuments de l'Etat, ne reçoive jamais une destination qui puisse lui faire perdre son cachet antique et religieux.

En refusant de livrer au culte la chapelle de Ste-Anne, le Conseil municipal émettait l'idée qu'une chapelle fut érigée, pour les besoins du culte, dans les quartiers neufs de la ville. En 1852 le conseil de fabrique, voulant réaliser ce vœu, décida d'acheter de M. Tournaire, pour le prix de 6,000 fr. la chapelle de Notre-Dame de Bon-Voyage.

La délibération prise à ce sujet par le conseil de fabrique fut approuvée le 29 juillet par le Conseil municipal et l'approbation portait : « Attendu que l'augmentation de la population et la distance fort grande, qui sépare les quartiers neufs de Notre-Dame et du Châtaignier de l'Église paroissiale, rendent indispensable l'établissement d'une chapelle de secours dans lesdits quartiers. »

Notre-Dame de Bon Voyage devenant chaque jour plus insuffisante aux besoins des quartiers neufs de la ville, et d'autre part, l'ancienne paroisse étant, à cause de sa position, de difficile accès pour la population placée au-delà du chemin de Grasse, le conseil de fabrique forma le projet de transférer la paroisse dans la partie basse de la ville.

L'administration locale, appelée à donner son avis sur le terrain propre à la construction de cette église, désigna les terrains de la Ferrage appartenant aux héritiers de M. le comte Rostan, et situés au Nord de la ville dans la direction de la rue de la Commune.

Après l'annexion du comté de Nice à la France et celle de l'arrondissement de Grasse au département des Alpes-Maritimes, il fut un moment question, dans la pensée du gouvernement, de joindre cet arrondissement à l'évêché de Nice. Monseigneur Jordany, évêque de Fréjus, qui quelques années auparavant avait acquis l'île de St-Honorat, voulut conserver à son diocèse la propriété de cet immeuble si précieux au point de vue religieux. Il tenta donc de rattacher cette île à la commune de Fréjus, et par conséquent de la distraire de la commune de Cannes. Le conseil municipal de notre ville, convoqué extraordinairement, le 10 août 1860, avec les plus imposés, opina de la manière la plus formelle contre le projet de l'évêque de Fréjus. L'année suivante au 24 mars le conseil et les plus imposés, mis de nouveau en demeure de se prononcer sur la distraction de Saint-Honorat, persista et renouvella son refus de consentir à cette séparation.

Deux ans après, le 30 août, le conseil de fabrique ayant renoncé à son projet de paroisse sur le terrain situé au Nord de la ville, M. le Maire est autorisé par son conseil à traiter avec M. le curé de Cannes, pour l'acquisition dudit terrain, à l'effet d'y construire l'école communale et l'asile des enfants.

En abandonnant le terrain de la Ferrage, la fabrique de Cannes reporta son projet de nouvelle église sur la chapelle de Bon-Voyage. Une pétition signée de plusieurs notables de la ville, pour demander l'agrandissement immédiat de ladite chapelle est adressée au conseil municipal, au mois de février 1865. Le conseil vote alors une somme annuelle de 5,150 fr. pendant 20 ans, à titre de subvention pour l'agrandissement désiré.

A la suite de ce vote la fabrique décide, un mois après, la construction d'une nouvelle église sur l'emplacement même de Notre-Dame de Bon-Voyage, et à cet effet, elle vote l'acquisition du terrain Tournaire attenant à ladite chapelle.

Le 8 mars, même année, avait lieu l'inauguration de la chapelle de l'hôpital, sous la présidence de Monseigneur l'évêque de Fréjus assisté de NN. SS. les évêques d'Evreux et de Cérame.

En 1867, le 28 avril, la fabrique sollicitait du gouvernement une subvention pour l'aider à réaliser son projet de paroisse. Enfin, le 15 décembre 1868, Monseigneur de Fréjus bénissait la première pierre de Notre-Dame de Bon-Voyage.

---

# CHAPITRE XXXI

## Les PP. Muret et Honoré

Au grand siècle de Louis XIV, deux enfants de Cannes, le P. Muret et le P. Honoré se distinguèrent comme orateurs sacrés dans le même temps où retentissait la voix si éloquente de Bossuet et de Bourdaloue. Ils ne s'élevèrent point, il est vrai, à la hauteur de ces deux grandes illustrations de la chaire, mais, quoique restés au second rang, ils ne méritèrent pas moins que leur nom fut sauvé de l'oubli.

### Le P. Muret

Le P. Muret prêtre de l'Oratoire fut un des hommes les plus distingués de cette illustre congrégation, né à Cannes en 1630, il entra, jeune encore, à l'Oratoire. De bonne heure, son talent pour la chaire l'ayant fait connaître d'une manière avantageuse, il vint à Paris et y soutint sa réputation de grand prédicateur.

L'archevêque d'Embrun, D'Aubusson, se chargea de la fortune de Muret : il le fit attacher comme premier secrétaire à l'ambassade d'Espagne. A son retour il fut nommé aumônier du duc de Vivonne, général des galères, et se fixa à Marseille. Il y prêcha le carême de 1687, et y prononça la même année, le panégyrique de Louis XIV, à l'occasion de la convalescence de ce prince. On ignore l'époque de la mort de Muret ; mais on conjecture qu'elle est postérieure à 1690.

On a du P. Muret : 1° *Cérémonies funèbres de toutes les nations;* 2° *Traité des festins des anciens.* Ces deux petits traités sont assez estimés, on n'y trouve cependant rien de

neuf : l'auteur avertit lui-même qu'il a puisé dans les écrits publiés sur les mêmes sujets par les antiquaires allemands. 3° *Explication morale de l'épître de St-Paul aux Romains;* 4° *Oraison funèbre du duc de Mortemart, maréchal de France et général des galères.*

## Le P. Honoré

Un autre prédicateur du XVII° siècle fait bien plus d'honneur encore à cette ville : nous voulons parler du célèbre Ange Raymond, connu sous le nom de P. Honoré, né à Cannes, en 1632, de François Raymond et de Marguerite Darluc. Ange devint orphelin lorsqu'il était encore au berceau et fut conduit au Cannet, auprès de son aïeule. Il passa ses premières années dans cette vallée d'orangers qu'entourent des collines toujours vertes et d'où la vue se repose sur la mer et les îles de Lérins. N'ayant pas de mère à aimer, cet enfant s'attacha plus tendrement à Dieu qui lui donna de bonne heure un pressentiment de sa vocation.

En effet, il fit ses études au collége de Grasse, et, pendant les vacances, il prêchait souvent à ses petits compagnons des sermons qu'il avait appris. Même, dans la nuit, il s'exerçait à la déclamation. Un de ses oncles, dont pareilles répétitions troublaient le sommeil, s'en plaignit assez vivement. « — Laissez-moi faire, répondit Ange, je veux un jour aller prêcher à Paris. »

A l'âge de dix-sept ans, il prit l'habit de capucin à Carpentras et reçut le nom d'Honoré. Quelques années après, on le vit paraître dans la chaire évangélique. Ses succès en province retentirent jusqu'à Paris et il y fut appelé par ses supérieurs. Le 12 février 1675, il commença une mission à St-Germain l'Auxerrois et prêcha ensuite dans la paroisse de St-Louis. Il porta dans les chaires de la capitale, avec le rude

accent de la Provence, cette chaleur de l'âme, ce zèle apostolique qui entraînent irrésistiblement; aussi sa parole ramena-t-elle à Dieu un grand nombre de pécheurs. Louis XIV, entendant parler de lui et voulant connaître la vérité, s'adressa au P. Bourdaloue. « — Sire, répondit l'illustre orateur, le P. Honoré déchire les oreilles, mais il fend les cœurs, et l'on restitue à ses sermons les bourses qu'on a volées aux miens. »

L'impression que le P. Honoré produisit à Paris fut telle que plus de soixante ans après sa mort, l'abbé de la Palme disait de lui : « Paris parle encore de ce religieux humble et « pénitent qui, formé loin des mœurs de la capitale et pour « ainsi dire loin de la langue même de cette ville, vint mon- « trer dans ses chaires une véhémence et une vérité que l'on « avait presque oubliées. Notre goût pouvait quelquefois s'offen- « ser de son style, mais il pouvait nous apprendre qu'à l'égard « des premiers genres le goût nécessaire, le goût essentiel se « confond et se perd dans les talents beaucoup plus précieux « que le goût lui-même. »

Plusieurs villes de la province voulurent entendre la parole brûlante du prédicateur provençal; elle retentit successivement à Calais, Noyon, Sens, Dunkerque, Saint-Omer, Rouen, Evreux, Toulouse, Arras, Nevers, Moulins, Beaune, Dijon, Semur, etc.

Bussy-Rabutin l'entendit prêcher à Semur, en 1679. Voici ce qu'il écrivit à cette occasion au P. Bouhours : « — Je reviens d'une petite ville de mon voisinage, où j'étais allé exprès pour entendre les sermons d'un fameux capucin nommé le P. Honoré de Cannes. J'en suis, je vous assure, très-satisfait. Le fruit qu'il fait dans les missions montre bien qu'il est un grand maître dans l'art de toucher les cœurs; je l'ai entendu trois fois dans deux jours. Encore un coup, j'en suis très-satisfait. »

Bossuet l'appela à Meaux, en 1692; il fit lui-même l'ouverture de la mission et assista à tous les exercices. Voyant les grâces dont le Seigneur accompagnait la parole de l'humble religieux, ce grand évêque voulut qu'il prêchât une nouvelle mission à Coulommiers où il l'accompagna et fut son auditeur assidu.

Cet enfant de la Provence devait mourir les armes à la main, dans cette carrière apostolique illustrée par de si belles conquêtes spirituelles. On savait à Toulon tout le bien que le P. Honoré avait fait dans plusieurs villes, et particulièrement à Marseille, où ses prédications firent fonder le Mont-de-Piété, en 1673, aussi le demanda-t-on avec un saint empressement. Le Père était épuisé et venait de terminer l'Avent à la Ciotat. Il répondit pourtant à la demande de l'évêque de Toulon qui lui envoya sa litière pour faire plus facilement le voyage. Malgré ses souffrances, il voulait ouvrir la mission, mais ses forces trahirent le zèle qui le dévorait et il rendit son âme à Dieu, dans cette ville, le 13 janvier 1694.

Le P. Honoré a publié divers ouvrages ascétiques, entre autres deux traités intitulés : *Régimes de la vie spirituelle et pratique de l'oraison mentale;* mais malheureusement nous ne pouvons juger aujourd'hui par nous-mêmes de son talent d'orateur, car, par modestie sans doute, il n'a publié aucun de ses discours.

---

## CHAPITRE XXXII

### I. — Jean de Riouffe

Lors de l'invasion des Allemands et des Piémontais, pendant la guerre de la succession d'Autriche, un habitant de Cannes, Jean de Riouffe, se distingua singulièrement par son patriotisme. Aussi Louis XIV l'annoblit-il lui et ses descendants « à cause, portent les lettres de noblesse, de son application aux affaires et de sa grande activité pour avoir servi le Roy, lors de l'entrée du duc de Savoie en Provence, et jusqu'à ce que son armée en ait été sortie, ayant envoyé de puissants secours sur le Var. »

« Et, l'ennemi ayant pénétré dans le pays et formé le siége de Toulon, ledit sieur de Riouffe a, par son zèle extraordinaire, laissé sa maison et ses biens (ce qui lui a causé une perte de quarante mille livres) pour se rendre auprès du sieur comte de Grignan, lieutenant-général et commandant en Provence, et a rassemblé par ses ordres aux environs de Toulon plus de cent compagnies de fusiliers et des travailleurs qu'il a fait entrer dans cette place. Ce qui a donné le temps de se saisir des hauteurs et de faire des retranchements avant l'attaque de l'armée ennemie. »

« Tout a été fait et exécuté en cinq jours avec une diligence incroyable. Notre bien-aimé cousin le maréchal de Tessé, le sieur comte de Grignan et le sieur Lebret, intendant, nous ont informé des soins, de la vigilance et de la conduite dudit Riouffe en cette importante occasion. Désirant reconnaître non-seulement en sa personne, mais aussi en celle de ses enfants et de sa postérité la satisfaction de ses dits services, savoir faisons que, pour ces causes et autres bonnes considérations,

nous avons par ces présentes signées de notre main, annobli et annoblissons le sieur dit Riouffe du titre et qualité de gentilhomme. »

### II. — Le poète Méro

A l'époque où le grand citoyen Jean de Riouffe s'illustrait par son dévouement à la cause publique, naissait à Cannes, le 16 novembre 1736, le poète Honoré-Joseph Méro, qui mourut le 15 novembre 1784. Il fut précepteur du prince de Condé, (duc de Bourbon) père du malheureux duc d'Enghien.

On a de lui : 1° un volume renfermant quelques pièces de théâtre et diverses poésies; 2° un recueil de ces mêmes poëmes, imprimé à Londres, en 1781. Ce dernier ouvrage, assez rare aujourd'hui, est intitulé : *Odes anacréontiques, contes en vers et autres pièces de poésie*, suivies de *Côme de Médicis*. Le poëme sur Côme de Médicis, que l'auteur a qualifié de poëme épique, n'a rien de ce qui constitue véritablement l'épopée : c'est l'essai d'un jeune homme dans un nouveau genre créé par lui et mort avec lui.

### III. — Le cardinal de Latil

Un autre homme qui, à des titres différents, a mérité une page importante dans l'histoire, prit naissance sur la commune de Cannes, au moment où florissait le poète Méro : je veux parler du cardinal de Latil.

Le Marquis J.-B. de Montgrand, seigneur de la Napoule, inspecteur et commandant-général des milices garde-côtes, avait fait nommer Antoine de Latil, originaire du Bar, commandant de l'île Ste-Marguerite. Le futur cardinal, fils d'Antoine de Latil, naquit dans cette île le 6 mars 1761 et fut baptisé à Cannes, le 9 mars, même année. Il eut pour parrain le marquis J.-B. de Montgrand.

Entré dans les ordres, il émigra en 1791, et trois ans après il devint aumônier et confesseur du comte d'Artois. A la rentrée des Bourbons, il fut nommé évêque de Chartres, puis transféré à l'archevêché de Reims en 1824, et créé cardinal en 1826 ; c'est lui qui, le 23 mai 1825, sacra le roi Charles X, son ancien pénitent.

Il fut accusé, à tort peut-être, d'avoir usé d'une grande influence sur l'esprit de ce prince en diverses circonstances fâcheuses, et notamment dans la publication des fameuses ordonnances de Juillet, qui provoquèrent la Révolution de 1830. Le cardinal de Latil suivit Charles X en exil et reçut les derniers soupirs de ce roi à Goritz en 1836 ; rentré en France en 1839, il mourut le 1er décembre de la même année, à Gémenos, près de Marseille.

## CHAPITRE XXXIII

### Lord Brougham

Henri Brougham naquit à Edimbourg, le 19 septembre 1778. Par son père il appartenait à une ancienne famille anglaise du comté de Westmorland; mais c'était à son origine maternelle qu'il gardait ses prédilections et se plaisait à rattacher ses talents. Sa mère était, en effet, écossaise et nièce du célèbre historien Robertson.

On dit que les présages de sa gloire entourèrent les jeunes années d'Henri Brougham, qu'il était dès l'enfance un prodige, et qu'il avait pour jeu favori de figurer une cour de justice où il était à la fois le juge, l'accusateur et l'avocat. A peine âgé de sept ans, il fut placé à la Haute-École d'Edimbourg, alors dirigée par un homme supérieur, le docteur Adam, qui s'attachait moins à remplir l'esprit de ses élèves qu'à le former.

A l'âge de quatorze ans, Brougham entra à l'université d'Edimbourg, alors aussi remarquable par ses maîtres que par ses élèves. Pendant quatre ans, il y approfondit les études qui restèrent l'ornement de sa vie, s'appliquant d'une égale ardeur aux sciences les plus diverses, à la rhétorique et à la philosophie, aux mathématiques et à l'histoire, à la jurisprudence et à l'économie politique, aux langues anciennes et modernes, même à la médecine et à la théologie. Son nom fut bientôt dans toutes les bouches; on disait plaisamment que, si on l'enfermait sans livres dans une tour, il en sortirait au bout d'un an avec une encyclopédie très-acceptable.

Revenu en Écosse, Brougham se fit admettre au barreau d'Edimbourg, au mois de juin de l'année 1800. Je ne sais si jamais homme eut à la fois plus d'aptitude et plus de répugnance pour le barreau. Il abordait la barre avec une étendue de connaissances que Cicéron n'avait point rêvée pour l'orateur; il avait une parole merveilleuse, une verve sans égale, une constitution que rien ne lassait; mais... il ne savait pas attendre.

Brougham devint en même temps l'un des fondateurs de la *Revue d'Edimbourg* et fut le plus fécond d'entre eux.

Il écrivit vingt et un articles dans les quatre premiers numéros, quatre-vingts dans les vingt premiers; et un jour où la copie manquait, il fit à lui seul un numéro presque entier. Il déployait en outre une aptitude universelle, une grande sûreté de jugement unie à une rare vigueur de style.

Cependant la barre n'avait pas tenu longtemps rigueur à Brougham. Il était devenu très-vite l'un des avocats occupés d'Edimbourg, et avait conçu l'ambition d'un plus grand théâtre. Le succès qu'il obtint dans un appel devant la Chambre des Lords le décida. A l'âge de vingt-sept ans il quitta l'Écosse et, suivant l'expression pittoresque d'un de ses ennemis politiques, *il envahit l'Angleterre*.

La guerre commerciale avait commencé entre Napeléon et la Grande-Bretagne. Au blocus fictif des côtes de France et d'Allemagne décrété par le gouvernement anglais, Napoléon avait répondu par les décrets de Berlin et de Milan, qui établissaient le blocus continental et fermaient l'Europe au commerce Britannique. Que devaient faire les Anglais? La sagesse leur commandait évidemment, afin de conserver les débouchés à leurs marchandises, d'encourager la contrebande, surtout de ménager les neutres dont les marchés leur étaient seuls ouverts. Le gouvernement fit tout le contraire. Aux prohibitions impériales

il répondit par des mesures analogues, mettant en interdit les ports de l'Europe française, et décrétant qu'aucun navire n'y pourrait entrer sans avoir préalablement touché à un port de la Grande-Bretagne.

La détresse fut grande dans les centres manufacturiers de l'Angleterre. Les marchands de Londres, de Manchester, de Liverpool, demandèrent au Parlement à prouver devant lui le désastreux effet des ordonnances ministérielles. Brougham fut leur avocat. Pendant six semaines, à la tribune des deux Chambres, il dirigea cette grande enquête, et en résuma les enseignements dans d'admirables discours.

La foule se pressait pour l'entendre. On ne se lassait pas d'admirer tant de jeunesse et de maturité, tant de savoir et d'éloquence. Une majorité inféodée au ministère repoussa les pétitions; mais Brougham avait gagné sa cause devant l'opinion publique, et quatre ans plus tard, membre du Parlement, il obtenait le retrait des *Ordres en conseil.*

Dès lors il était maître de la fortune et marcha de pair avec les premiers du barreau. Comment faire revivre cette physionomie saisissante? Brougham était le plus redouté des avocats. Il n'avait pas la grâce insinuante et la chaleur communicative d'Erskine, mais une grandeur et une impétuosité singulière : c'était l'éclair plutôt que le rayon. Sa raillerie était formidable, ses apostrophes écrasantes; il voulait vaincre plutôt que séduire et arracher la victoire plutôt que la gagner. Il s'adressait aux passions au moins autant qu'à la raison des jurés; il déployait devant eux les richesses de son imagination, les trésors de sa science universelle; il les étonnait, il les éblouissait, et obtenait souvent des verdicts où son éloquence n'avait pas moins de part que les droits de ses clients.

Mais déjà Brougham, devenu l'ami et le soutien des chefs

whigs, est entré au Parlement. Sa nature militante, sa puissance d'argumentation, son invective meurtrière, jusqu'aux défauts qu'on lui reprochait à la barre : l'amour des œuvres personnelles, le penchant à agrandir son sujet et à généraliser ses théories, tout le destine aux luttes politiques. Il lui faut le bruit des foules, l'applaudissement des grandes assemblées, la mêlée des grands combats. L'intérêt du client à ménager, cette nécessité de parler au nom d'un autre, l'atmosphère tempérée de l'audience, tout cela le gêne: il aime à lutter pour lui-même, à frapper et à s'offrir aux coups des adversaires.

Son action, assortie à son éloquence, était énergique; sa voix, plus puissante qu'harmonieuse; on l'a comparée, lorsqu'il attaquait, au cri de l'aigle fondant sur sa proie. Mais, avec un art souverain, il savait la plier aux tons plus doux et les « murmures » de Brougham étaient célèbres.

Au milieu de ses travaux parlementaires, Brougham fut surpris par une des plus redoutables tâches qui soit jamais échue à un avocat, la défense de la reine Caroline.

Dès le premier jour les lords parurent hostiles à la reine. Mais Brougham était bien l'homme d'une telle cause; il se souciait peu du péril, et les soldats de Pompée n'eussent point étonné son âme intrépide. Il comprit qu'il essaierait vainement de toucher un tribunal décidé d'avance, et ne parla point pour lui, mais pour les véritables juges, c'est-à-dire la nation anglaise tout entière. Il affronta le roi, et prit à l'égard des pairs un ton de défi railleur et hautain devant lequel plia l'orgueil de la noble et partiale assemblée.

Tour à tour entraînant ou logique, il fit voir tous les ressorts de la puissance souveraine mis en œuvre pour persécuter une femme; il montra la reine isolée en Angleterre, espionnée à l'étranger, insultée partout; il décrivit ses douleurs, la mort de Georges III, son protecteur ; la mort de sa fille, la

princesse Charlotte; suivies pour elle d'un redoublement d'outrages; puis, se jetant sur ce troupeau de témoins dressés au parjure, il les prit un à un, les peignit en traits sanglants, les mit à nu, fit toucher du doigt le complot dans leurs actes, dans leurs paroles, dans leur silence même; et les comparant, dans un élan magnifique, aux vieillards de la Bible vainement conjurés contre Suzanne, il montra dans leurs mensonges l'œuvre vengeresse de la Providence qui ne veut pas que le coupable triomphe et que l'innocent soit opprimé!

« Vous avez voulu, milords, l'Eglise et le roi ont voulu que la reine fût privée des prières solennelles auxquelles elle a droit. Au lieu de ces prières, elle a celles qui s'élèvent pour elle du fond du cœur de son peuple. Elle n'a pas besoin des miennes. Je déposerai seulement mes humbles supplications devant le trône du Dieu de merci, pour qu'il répande sa miséricorde sur ce peuple sans la mesurer aux mérites de ceux qui le gouvernent, et pour qu'il incline vos cœurs vers la justice! »

On dit qu'en sa jeunesse le futur défenseur de la reine allait s'instruire aux discours des prédicateurs écossais, et que leur souvenir inspira son attitude et sa voix dans cette solennelle invocation. On l'écouta dans un silence mêlé d'effroi; l'effet de son discours fut immense sur les Pairs et dans tout le pays; et lorsque, à la troisième lecture, le bill, n'ayant obtenu qu'une majorité de neuf voix, fut retiré par les ministres, Brougham fut célébré comme le libérateur de la reine et devint l'homme le plus populaire des trois royaumes.

Mais ces grands travaux n'absorbaient pas Brougham tout entier. Prenant part toutes les nuits aux débats de la Chambre, il trouvait encore le temps d'être le plus occupé des avocats, de présider d'innombrables meetings, d'écrire des brochures qui remuaient l'opinion, et de poursuivre sa collaboration assidue à la *Revue d'Edimbourg*.

L'esprit hésite, confondu d'une telle puissance, et devant les prodigieux efforts de cet homme réalisant, comme on l'a dit, dans l'ordre intellectuel la légende d'Hercule.

Georges IV mourut au mois de juin 1830. Guillaume IV lui succéda, et, suivant l'usage, le Parlement fut dissous; les élections allaient avoir lieu.

Brougham ne possédait pas un pouce de terre dans le comté d'York; on vint cependant à lui comme au membre le plus éloquent du parti libéral, à l'héritier de Wilberforce, à l'apôtre infatigable de l'abolition de l'esclavage et de la réforme parlementaire. Il accepta l'offre qui lui était faite et se rendit à York pour soutenir sa candidature.

Lors de sa première élection à Liverpool celui que Sidney Smith appelait le gigantesque Brougham avait en huit jours prononcé plus de cent discours; à York, il ne fut ni moins éloquent, ni moins infatigable. En trois semaines, il parla dans toutes les villes, dans tous les villages de quelque importance du comté; cependant c'était l'époque des assises, il était chargé d'affaires nombreuses et n'en abandonna aucune. On rapporte qu'une fois il fit cent vingt milles dans la même journée, prononça neuf discours dans des villes différentes, et le lendemain matin se présenta à la barre, l'esprit aussi dispos, aussi vigoureux que jamais.

Il obtint à York une majorité considérable : « Ce fut, dit-il lui-même, le jour le plus glorieux de ma vie. » Son élection fit sensation dans le pays; elle fut pour tous le présage d'une ère nouvelle.

Dès que le Parlement fut assemblé, le duc de Wellington, oubliant cette sagesse pratique qui distinguait en lui l'homme d'Etat, blessa la majorité libérale en se prononçant hautement contre toute réforme parlementaire. Il fut contraint de se retirer, et le roi chargea lord Grey de former un cabinet.

Brougham devint alors pair d'Angleterre et grand chancelier.

Brougham était en ce moment l'homme le plus important de l'Angleterre. On le regardait comme le représentant du peuple anglais tout entier, bien plus que comme le député du comté d'York; le gouvernement était dans sa main, car un ministère whig ne pouvait pas plus se former sans lui qu'un ministère tory contre lui. Aucun labeur ne l'effrayait; il aimait le pouvoir et se souciait peu d'un vain titre; il n'ignorait pas qu'en restant à la Chambre des communes il était plus puissant qu'aucun homme en place, plus puissant que le roi d'Angleterre. Il avait devant lui le souvenir du premier Pitt, qui avait vu son pouvoir et sa popularité décroître en entrant à la Chambre haute, et l'exemple de tous les hommes qui ont réellement gouverné l'Angleterre, parce qu'ils n'ont point voulu quitter l'assemblée où s'agitent effectivement ses destinées.

Brougham fut aussi grand ministre que juge infatigable. Son premier acte avait été de réduire le traitement et de supprimer les sinécures lucratives de sa charge; fidèle aux principes qu'il avait défendus dans l'opposition, il prit une part considérable à toutes les mesures libérales qui ont illustré l'administration de lord Grey.

L'Angleterre abandonna alors la tradition de 1815 en signant la Quadruple Alliance; la loi fut améliorée dans toutes ses parties, les institutions charitables furent transformées, le monopole de la Compagnie des Indes fut détruit et l'Orient ouvert au commerce libre; on supprima dix de ces évêchés parasites qui encombraient l'Eglise officielle d'Irlande; enfin, à son éternel honneur, le ministère abolit l'esclavage dans les colonies anglaises et mena à bien la réforme parlementaire.

Par tant de services rendus à la chose publique, et comme magistrat et comme ministre, Brougham avait conquis la

popularité la plus haute dont l'histoire des chanceliers d'Angleterre fasse mention. Si, comme l'a dit Bacon, la louange est le suffrage donné par des voix libres, jamais homme n'a été mieux loué que Brougham. Les feuilles publiques étaient remplies de son nom; l'opposition même lui rendait hommage; on venait, pour le voir, de toutes les parties de l'Angleterre, comme de toute la Grèce on allait entendre Démosthène; la cour de chancellerie, autrefois déserte, ne pouvait contenir, lorsqu'il siégeait, la foule des admirateurs; le peuple l'attendait au passage pour l'applaudir et ses bustes, vendus par milliers, étaient devenus l'ornement favori des foyers populaires du royaume.

Les Écossais voulurent, eux aussi, payer un tribut d'hommages à leur illustre compatriote. Ils ne le regardaient pas seulement comme le plus glorieux enfant de leur pays, mais comme son bienfaiteur; car le bill de réforme avait détruit les abus qui faisaient de l'Écosse tout entière comme un immense bourg pourri. En 1834, Brougham, sollicité par des députations nombreuses, alla revoir les lieux où s'était écoulée sa jeunesse.

Ce fut un voyage triomphal. Il était suivi des officiers attachés à sa charge et portait avec lui le grand sceau d'Angleterre. Les prévôts le recevaient aux portes des villes, les grands seigneurs au seuil de leur château, les populations enthousiastes descendaient de la montagne pour saluer « le libérateur de l'Écosse. » Une salve de vingt-et-un coups de canon annonça son entrée dans le pays des Campbells. Les hommes du clan étaient rangés sur son passage, leurs bannières portaient, avec leurs vieux insignes, des inscriptions en son honneur. Le marquis de Breadalbane, l'un des chefs du clan, compara sa visite à celle des anciens rois d'Écosse, et déclara que celle du grand patriote, du grand orateur, faisait plus

d'honneur aux Campbells. Hommages qui honorent également les Écossais et Brougham, car ils s'adressaient aux services rendus et non à la grandeur stérile !

Les ouvrages de Brougham, sans être remarquables par des vues nouvelles, sont d'excellents exposés et on y rencontre des discussions lumineuses. S'il fallait, entre les écrits de Brougham, exprimer une préférence, c'est à ses *Études sur l'éloquence* ancienne et moderne et à ses *Esquisses biographiques* que je m'arrêterais. Ces œuvres ne sont pas seulement d'un érudit et d'un historien; quand Brougham parle des grands orateurs, ses contemporains ou ses devanciers, on sent qu'il est des leurs; qu'il a connu, lui aussi, l'enivrement de la parole publique; qu'il en pénètre les secrets et en mesure les mérites, parce qu'il en a éprouvé et vaincu les difficultés.

Les dernières années de Brougham appartiennent à notre pays presque autant qu'au sien. Peu de temps après avoir quitté le ministère il visita le Midi de la France et, arrivé à Cannes, sur les bords de la Méditerranée, il fut séduit par l'aspect de ce riant coin de terre qui est encore la France, et qui est déjà l'Italie. C'est là, sous un ciel pénétré de lumière, que tant de belles intelligences fatiguées de la lutte sont venues se reposer et prendre, dans la contemplation de cet horizon sans limite, comme un avant-goût de l'infini. Brougham y fit bâtir une villa qu'il nomma le château Éléonore-Louise, en souvenir d'une fille bien-aimée qu'il avait perdue, et consacra cette demeure tout entière à la mémoire de son enfant, comme Cicéron avait élevé à Tibur un temple à la mémoire de Tullie.

Les derniers jours de Brougham s'écoulèrent paisibles, dans sa villa provençale. Le 7 mai 1868, il s'éteignit durant son sommeil, dans la quatre-vingt-dixième année de son âge.

Cannes garde sa dépouille mortelle; mais, s'il m'est permis

d'exprimer un regret, c'est qu'il n'ait pas encore de monument dans l'abbaye de Westminster, ce Parlement des morts, où l'Angleterre, dans une pensée touchante, réunit les ombres réconciliées de ses grands hommes.

---

## CHAPITRE XXXIV

### Monseigneur Jeancard, évêque de Cérame

Monseigneur Jeancard naquit à Cannes, le 2 décembre 1799. Sa famille, d'origine espagnole, s'était établie dans ce pays lors des guerres de Charles-Quint en Italie. Depuis cette époque elle s'était livrée aux affaires et, à force de probité et de travail, elle s'était acquis une honorable aisance. Plusieurs de ses membres avaient été placés à la tête de l'administration municipale.

Au sortir de la Révolution, la ville de Grasse possédait un collége dirigé par quelques membres de l'ancien Oratoire revenus de l'exil. Ce fut sous leur direction que le jeune Jeancard fit ses études. Esprit vif, intelligent, doué d'une mémoire excellente, il cultiva avec succès la littérature et l'histoire. Plus de cinquante ans après, il aimait encore à raconter les triomphes obtenus au collége. « Elève ordinaire, disait-il, dès le début de mes classes, je travaillai beaucoup pour arriver au premier rang : j'y parvins par un long et opiniâtre labeur. »

Au mois d'octobre 1818, le jeune Jeancard partit pour le grand séminaire d'Aix; le diocèse d'Aix comprenait alors les diocèses actuels de Marseille et de Fréjus.

L'abbé Jeancard en quittant le grand séminaire, au mois de juillet 1821, se rendit chez les missionnaires de Provence et devint, deux ans plus tard, membre de leur société.

Les prédications du P. Jeancard étaient celles d'un vrai missionnaire. Doué d'une excellente mémoire, il avait lu tous les orateurs qui s'étaient fait un nom dans ce genre d'apostolat et se les était pleinement assimilés. Ses préférences étaient

pour le P. Lejeune dont il empruntait souvent les mouvements oratoires, les tournures et les comparaisons.

Malgré les fatigues si multipliées de l'apostolat, ce digne religieux avait joui constamment d'une santé prospère lorsque, vers la fin de novembre 1831, il dut, sur les conseils des médecins, prendre un repos de plusieurs mois. Sa voix, qui lui avait toujours permis de se faire entendre d'un nombreux auditoire, avait notablement perdu de sa force et de son éclat. Monseigneur de Mazenod, évêque de Marseille, sur la demande de son neveu qui fut plus tard son successeur dans l'épiscopat, confia alors au zélé missionnaire la double charge de secrétaire de l'évêché et d'aumônier des prisons de Marseille.

Ce ministère s'harmonisait parfaitement avec les inspirations de son cœur, et dans les dernières années de sa vie il aimait à rappeler que, comme Vincent de Paul, il avait évangélisé les prisonniers de la cité phocéenne.

Le P. Jeancard ne pouvait rester indifférent à aucune des misères humaines. Aussi, malgré ses nombreuses occupations de secrétaire et d'aumônier, il sut encore trouver du temps pour visiter et catéchiser une autre partie de la grande famille des malheureux : nous voulons parler des orphelins de l'établissement de la Miséricorde, qu'avait fondé Monseigneur de Mazenod dès son arrivée à Marseille.

Sa grande facilité d'action lui permettait de donner en cela un libre cours à son zèle sans détriment pour les devoirs de la double charge qui lui avait été confiée. En 1835, l'autorité diocésaine le chargea d'enseigner le dogme et l'histoire ecclésiastique au grand séminaire. Il dut alors abandonner et les fonctions de secrétaire et l'aumônerie des prisons pour s'occuper uniquement de ses nouvelles fonctions.

Ses anciens élèves se souviennent encore de la richesse d'érudition qu'il apportait dans son enseignement. Son style

était revêtu d'une forme élégante, présenté avec une admirable clarté, et donnait le plus vif intérêt à ses leçons.

Le 22 février 1840 fut un jour de deuil pour le diocèse de Marseille. Monseigneur Fortuné de Mazenod, après une longue et douloureuse maladie, s'éteignit à l'âge de 91 ans.

M. l'abbé Jeancard fut chargé de faire l'oraison funèbre du prélat défunt. Nul n'était plus apte à remplir dignement cette mission importante et difficile. Depuis son entrée dans la communauté des missionnaires de Provence, il n'avait cessé d'être en rapport avec le vénérable prélat; il connaissait sa vie mieux que personne.

Peu de jours après, Monseigneur de Mazenod nomma M. l'abbé Jeancard promoteur du diocèse et, à ce titre, il l'admit dans son conseil. Dans l'exercice des fonctions si délicates de sa nouvelle charge, le digne prêtre ne cessa de montrer un grand esprit de modération et une intelligence peu commune pour le maniement des affaires.

Enfin, en 1844, un des vicaires généraux étant mort, M. l'abbé Jeancard fut choisi pour lui succéder et Monseigneur de Mazenod, qui avait en lui la plus entière confiance, lui confia dès lors la direction des affaires les plus importantes de l'administration diocésaine.

La vie de saint Ligori, que l'abbé Jeancard avait publiée dès les premières années de son sacerdoce et dont nous avons parlé plus haut, les sermons vraiment remarquables qu'il avait prêchés dans les diverses paroisses de Marseille, et enfin l'oraison funèbre prononcée à la mort de Monseigneur Fortuné de Mazenod, l'avaient signalé aux hommes de lettres comme un esprit cultivé et un écrivain des plus habiles. Ces talents incontestables ne pouvaient rester longtemps sans recevoir une sanction publique. L'académie de Marseille voulut le compter au nombre de ses membres.

La réception eut lieu le 7 septembre 1851. Le nouvel académicien prit pour sujet de son discours : la parole humaine considérée dans ses rapports avec la religion. Il présenta à ses auditeurs, et cela de la manière la plus heureuse, de hautes théories littéraires, dignes d'un grand écrivain, et les plus belles considérations religieuses qu'on pouvait trouver dans la bouche d'un prêtre.

Selon son habitude, il eut dans ses paroles la simplicité qui persuade, l'éloquence qui émeut, et les raisonnements forts qui portent dans les esprits une invincible conviction.

Les occupations, qui d'ordinaire sont si nombreuses pour un évêque, l'étaient plus encore pour Monseigneur de Mazenod, neveu et successeur du premier évêque de ce nom car, outre l'administration de son diocèse, il avait encore la direction de la congrégation des Oblats de Marie, dont il était le fondateur et dont il n'avait pas cessé d'être le supérieur général depuis qu'il était monté sur le trône épiscopal de Marseille. Ce prélat était en outre obligé de s'absenter tous les ans, plusieurs semaines, pendant la session du Sénat, où l'avait appelé à siéger la volonté du chef de l'Etat. D'ailleurs les infirmités de l'âge commençaient pour lui et ses forces devenaient insuffisantes à la tâche. Aussi le vénérable évêque demanda-t-il au S. Père, M. l'abbé Jeancard pour évêque auxiliaire. Pie IX, agréa sa demande et préconisa, dans un consistoire tenu le 18 mars 1858, M. l'abbé Jeancard évêque de Cérame *in partibus*. Le sacre du nouvel évêque eut lieu dans l'église de Saint-Cannat, à Marseille, le 28 octobre. Monseigneur de Mazenod donna lui-même la plénitude du sacerdoce à celui qui, pendant plus de trente ans, avait été son enfant et son coopérateur dans toutes ses œuvres.

Trois ans après, Monseigneur l'évêque de Cérame prononçait l'oraison funèbre de son consécrateur. Ce discours,

monument de l'éloquence chrétienne, était tout à la fois le dernier hommage de sa piété filiale et un discours d'adieu au clergé de Marseille.

Nommé chanoine de premier ordre du chapitre de Saint-Denis, Monseigneur Jeancard entra dès lors dans une laborieuse retraite où il s'occupa à recueillir les souvenirs de famille des Oblats et à préparer l'histoire complète des œuvres et de l'épiscopat de Monseigneur de Mazenod.

Ce travail dont les fragments publiés jusqu'ici nous révèlent l'importance fut souvent interrompu par les infirmités qui avaient atteint Monseigneur Jeancard. Il le fut aussi par de fréquents voyages à Tours où, sur la demande de l'honorable archevêque, il écrivit l'histoire de St Martin pour aider Monseigneur Guibert dans l'œuvre de la réédification de la basilique du grand thaumaturge des Gaules.

L'archevêque de Tours conservait à Monseigneur Jeancard une tendre affection qu'il lui avait vouée dans la Société des Oblats à laquelle il avait lui aussi appartenu. Aussi quand, transféré à l'archevêché de Paris, Monseigneur Guibert demanda à l'évêque de Cérame de venir l'assister dans ses nouvelles fonctions, celui-ci n'hésita pas à apporter à son éminent ami le concours de son plus entier dévouement. Ce dévouement il le continua jusqu'à ce que le mal brisant ses belles facultés et annihilant ses forces physiques l'obligea à revenir à Cannes, attendre dans le recueillement des derniers jours l'heure où le Seigneur l'appellerait à lui. Cette heure arriva le 6 juillet 1875. Monseigneur Jeancard avait 76 ans, il était prêt et sa mort fut précieuse devant le Seigneur, comme celles des saints évêques dont il avait été le disciple et le coopérateur.

---

## CHAPITRE XXXV

### Le port de Cannes.

En 1773, les cannois s'occupèrent activement d'obtenir le môle que nous voyons aujourd'hui, et qu'ils n'ont pu avoir qu'en 1838. Les Grassois, ayant su qu'on percevait, pour cette construction, un droit sur les marchandises et sur les navires, commencèrent une opposition sérieuse à ce projet et obtinrent que les Etats de Provence refusassent d'autoriser les travaux.

M. de Bradaine, ministre des finances, étant venu lui-même dans ces pays pour examiner cette affaire, reconnut la nécessité d'une jetée.

Une nouvelle pétition fut rédigée en 1780. Une partie des Grassois et entre autres, M. de Theas d'Andon, maire de Grasse, appuya cette fois le projet. M. d'Aguillon qui venait de doter Antibes d'une fontaine, en sa qualité d'ingénieur royal de la contrée, leva le plan de la plage depuis la baie d'Agay jusqu'au cap de la Croisette. Il évalua les frais à 460,000 francs. Les procureurs du pays furent chargés d'examiner les plans ainsi que le devis, et Cannes s'engagea à payer le tiers de la dépense.

— « Cannes, disait le rapport, frête 90 embarcations ; presque toutes au profit du commerce de Grasse. Grasse approvisionne de ses huiles, de sa savonnerie et de sa parfumerie la France, l'Angleterre, la Russie, et exporte jusqu'en Amérique. Telle est l'importance du port de Cannes. On exporte encore miel, vin, bois, eau distillée, oranges, citrons, fruits secs, mercerie, cuir, salaisons (5 millions de francs.)

« Or, la plage n'est pas tenable en hiver. On doit mouiller

à l'île Ste-Marguerite. Pour faire les chargements et les déchargements il est besoin de louer des bateaux et des hommes. Quelquefois, à cause des vents, les navires stationnent de 15 à 20 jours; de là des frais qui ne se feraient pas et qui ne grèveraient pas les marchandises si l'on abordait à Cannes.

« Aussi les huiles qu'on charge à Cannes pour Agde coûtent 25 sols le millerolle; tandis qu'à Nice, quoiqu'il y ait 8 lieues de plus, elles ne coûtent que 20 sols. »

S'il y avait eu à Cannes un port abrité, on eut sauvé bien des navires. Pour ne parler que des coups de vent de notre époque contemporaine; en 1752, 19 mai, un coup de vent coula le navire du capitaine Antoine Martin. En 1754, cinq bâtiments des capitaines de Vic, Brest et Rousseau. En 1760, 10 août, treize bâtiments Royse, Monnier de Mores, Blacas, Christ, Jancard, Baffe, Labatat. En 1772, 6 février, le bâtiment qui dessert l'île Ste-Marguerite. On se rappelle les sinistres de 1784, 12 avril, 6, 7, et 8 décembre. Enfin, les quelques travaux qui existaient menaçaient d'être enlevés par l'empiétement de la mer sur le rivage.

L'Archevêque d'Aix, Président des Etats, le comte de Thiard et M. de la Tour se convainquirent, en venant à Cannes, de l'urgence du môle; le Maréchal Jean de Beauvau, gouverneur de Provence, et les procureurs du pays s'associèrent au projet.

-Le roi et les Etats s'engagèrent à venir en aide. Pour ce qui était de Cannes, il fut décidé qu'on prendrait les fonds sur le commerce : 1° qu'on établirait l'impôt d'un denier par livre sur la valeur des marchandises, entrant et sortant, de manière que ce denier n'excédât pas le sol par quintal sur les marchandises du prix le plus élevé; 2° on percevrait un 26e sur les profits des bâtiments spéciaux employés

aux importations et exportations sur ladite plage de Cannes; 3° qu'on prendrait un droit d'auvage sur tout bâtiment abordant à Cannes. On évalua le denier perçu à environ 11,250 francs par an, le 26e des profits à 3,000 livres, et le droit d'auvage à 900 fr.

Lorsque le parti d'opposition de Grasse connut ces conditions, il adressa une pétition aux Etats et au ministre. M. Pugnaire, maire de Grasse, fut chargé d'exposer aux Etats que l'on s'était contenté jusqu'à ce jour du port de Cannes dans l'état actuel, qu'on pouvait s'abstenir de grever le commerce par de nouveaux impôts, que le vent détruirait d'ailleurs la tête du nouveau môle. Antibes, dans l'espérance d'attirer dans son port le commerce de Grasse, s'associa à la pétition des opposants. M. Pugnaire faisait observer qu'une contre-jetée, en avant du rivage, avec de gros blocs de pierre pourrait d'ailleurs remplacer le môle projeté.

Des libelles imprimés furent lancés de part et d'autre. M. Roubaud, maire de Grasse, riposta à M. le Cerf, maire de Cannes. Les ministres s'en mêlèrent. Nous trouvons dans les archives de l'intendance de Grasse (Article la Préfecture) des lettres des ministres Joly, Fleury, Calonne, de Castus, de Breteuil. On amena les partis à transiger en 1786. Les travaux avaient été réduits à 300,000 fr.; l'assemblée des Etats avait promis 7,500 livres chaque année, le roi avait consenti à donner le reste quand éclata la grande Révolution.

La République et l'Empire ne furent point favorables à notre petite ville, ainsi que nous l'avons raconté. Notre municipalité ne pensa donc plus à reprendre le projet d'un môle que sous la monarchie de Juillet.

A cette époque notre bureau d'inscription maritime comptait à peine douze navires de 70 tonnes en moyenne, et autant de bateaux de pêche. Quelques-uns de ces navires trafiquaient

avec les ports d'Agde et de Cette, tandis que les autres se bornaient aux voyages de Marseille. On voit que notre commerce maritime était bien restreint et il n'en pouvait être autrement. En effet, ouverte au vent du sud, notre rade offrait un abri très peu sûr dans la mauvaise saison. Aussi nos marins avaient-ils coutume de conduire leurs navires aux mouillages de Sainte-Marguerite ou de Théoule dès que les embarquements ou débarquements étaient terminés. Quelquefois même ils étaient obligés d'interrompre ces opérations pour courir en lieu sûr ou ils étaient obligés de stationner un temps plus ou moins long dans une inaction forcée. Encore étaient-ils heureux quand leur connaissance des variations de température ou leur prudence leur inspirait de quitter la côte car, lorsqu'ils s'oubliaient, souvent ils étaient surpris pendant la nuit par la tempête et couraient, eux et leur navire, tous les dangers. Alors la population mise en émoi par le tocsin se portait en foule sur le rivage et éclairait des feux sur les points les plus propices, au milieu des cris de détresse des marins, de leurs femmes et de leurs enfants.

Les choses en étaient là quand, dans la nuit du 11 au 12 avril 1832, survint une tempête qui eut pour notre ville des conséquences bien graves et donna au pays le plus terrible spectacle. Sur six navires qui étaient alors en rade, quatre vinrent s'échouer à la côte avec des avaries plus ou moins grandes et les deux autres périrent. Le plus important de ces deux derniers était la bombarde l'*Union*, capitaine Marc Isnard; elle chavira sur la rade et deux de ses matelots trouvèrent la mort dans les flots, tandis que le novice et le mousse étaient rejetés mourants sur la plage. L'autre navire était un brick corse. Au moment où il fut démoli à 50 brasses du rivage par les vagues en fureur, son équipage affolé se cramponna tout entier aux cordages de tribord en poussant des

cris affreux, il demandait des secours qu'on ne pouvait lui donner qu'en courant les plus grands dangers. Ces dangers, quelques marins cannois osèrent les affronter, et l'un d'eux, le capitaine Dragon, montra un courage si rare qu'il fut quelque temps après récompensé par la croix de la Légion d'honneur.

Ce fut à partir de ce sinistre événement que la municipalité cannoise employa tous les moyens pour obtenir du gouverneur un petit port. On pétitionna et on mit en œuvre toutes les influences, alors bien faibles, dont pouvait disposer notre petite cité. Tout échoua pendant des années encore devant l'opposition que ne cessa de faire à ce projet la ville de Grasse. Dans la crainte, en effet, que la construction d'un môle ne donnât à Cannes une importance qui pût nuire à la prépondérance que Grasse exerçait sur le commerce de la contrée, les grassois influents entravèrent toutes nos démarches à ce sujet. Tous, ou presque tous, étaient cependant propriétaires ou armateurs des navires attachés à la rade de Cannes qui, à proprement parler, n'était que la rade de Grasse, puisque le commerce que faisait alors notre petite marine était pour le compte des riches familles grassoises.

Enfin, après bien des tentatives et des luttes, un concours de circonstances vint rendre possible ce que tant d'efforts n'avaient pu réaliser. En 1835, le gouvernement ayant disposé de fonds considérables pour l'amélioration des ports, abris, et rades de la Méditerranée, un ingénieur vint sur nos parages, en mission extraordinaire. Il ne put s'empêcher de reconnaître l'urgence d'une jetée à Cannes et fit à ce sujet un rapport favorable au ministère de la marine.

Sur ces entrefaites survinrent les élections des députés.

M. Boulay, de Grasse, candidat de notre arrondissement, qui avait besoin pour réussir de l'appoint de quelques voix,

fut obligé, pour avoir celles des électeurs, alors censitaires, de Cannes, de faire la promesse formelle qu'il s'occuperait de la construction du môle. M. Boulay, parvenu à la députation, usa, en effet, de toute son influence en faveur du projet que tout Cannes avait à cœur. La ville de Grasse ne pardonna jamais à son député d'avoir tenu sa parole et lui suscita toutes sortes d'ennemis, si bien que M. Boulay fut obligé, pendant quelques années, pour se soustraire à la malveillance de ses concitoyens, de quitter sa ville natale et d'aller se fixer à Nice.

Les choses en étaient là quand arriva à Cannes lord Brougham. Il n'eut pas plutôt pris pied chez nous qu'on lui parla du grand projet, et on fit tout pour l'y intéresser. L'ex-chancelier d'Angleterre était l'ami intime de M. Dupin aîné qui était en ce temps-là un des familiers du roi Louis-Philippe. Notre hôte illustre fit auprès de son ami de pressantes démarches qui eurent une heureuse issue, puisque le ministre de la marine donna ordre de réunir le dossier nécessaire à la poursuite de ce projet.

Le 5 mars 1837, M. Rouaze, alors maire de Cannes, ayant réuni son conseil en séance extraordinaire lui donna connaissance d'une communication qu'il avait reçue de la préfecture, au sujet de la création du port. M. le Préfet mandait à M. le Maire que la réunion des pièces nécessaires ayant été activée, le dossier était complet et venait d'être envoyé à Paris. M. le Préfet demandait à M. Rouaze de réunir son conseil assisté des 23 plus imposés de la commune, et de demander que la commune fit une offre au gouvernement pour contribuer aux dépenses que nécessiterait l'entreprise, qui devait coûter pour être menée à terme 895,000 fr.

Le conseil municipal assemblé prit la délibération suivante :

« Considérant que la construction du môle projeté, en prouvant la sollicitude du gouvernement pour le commerce de cette

contrée, est en même temps de la plus haute importance pour les habitants de cette commune et pour la sûreté des navires sur une plage trop souvent le théâtre de déplorables sinistres ; considérant que la commune, si faibles que soient ses ressources, désire cependant concourir aux travaux importants que le gouvernement va faire exécuter, s'imposant donc les sacrifices dictés par la reconnaissance, le conseil vote à l'unanimité la somme de 60,000 fr. pour la construction du môle. »

Dans la même séance le conseil nomma une commission qui devait s'occuper des voies et moyens pour trouver les dits 60,000 francs. Quelques jours après, le 19 mars, il décida que la ville s'imposerait de cinq centimes sur les quatre contributions, et en outre formera à l'Amirauté une demande à l'effet d'obtenir la concession des hors lignes qui resteraient sur le rivage après la construction du quai, la vente de ces terrains devant contribuer à parfaire la somme de 60,000 fr. votée par la commune.

Un mois après, la construction du môle était décidée et le gouvernement désignait M. Rey, conducteur des ponts et chaussées, pour diriger les opérations de cet important travail, dont les MM. Seguin frères eurent l'entreprise. Les travaux n'embrassèrent d'abord que la jetée seule, le quai était réservé pour plus tard. Ils furent poussés avec la plus grande rapidité par M. Rey, et ensuite par MM. Lemaître et Ziebalcher, tous les deux des ponts et chaussées, qui succédèrent à M. Rey, comme ingénieurs.

Avant que les travaux fussent inaugurés, le conseil municipal s'étant assemblé extraordinairement décida que la pose de la première pierre serait célébrée par des réjouissances publiques. Il prit à ce sujet la délibération suivante qui était le programme de la grande fête projetée.

Le 4 juin 1838, veille de la fête, à midi, toutes les cloches

de la paroisse seront mises en branle pour annoncer la fête.

L'autorité supérieure du département sera reçue à l'entrée de la ville, par le conseil municipal, précédé des jeunes gens dansant le ballet des Olivettes.

Le soir, à sept heures, même sonnerie se fera entendre et vingt-un coups de boîte seront tirés en même temps qu'un feu de joie aura lieu en face de l'Hôtel-de-ville, qui sera illuminé avec art.

Une distribution d'argent sera faite avec discernement aux familles indigentes de la ville.

Le 5, au lever du soleil, moment de la hisse du pavillon national, les tambours de la garde nationale battront aux champs, et une salve de vingt-et-un coups de boîte annoncera la fête.

Les navires français et étrangers, mouillés sur la rade, et les bateaux pêcheurs tirés à terre, seront tous pavoisés.

A neuf heures précises, le cortége sortira de l'Hôtel-de-Ville, pour aller au son de la musique guerrière, à l'Eglise paroissiale où une messe solennelle, un *Te Deum* en action de grâces et des prières pour le Roi, auront lieu, toujours au son d'une harmonie analogue à la circonstance.

Dès après cette cérémonie, le cortége se rendra sur le môle où l'évêque de Fréjus bénira le gros bloc de pierre que M. le Préfet devra jeter à la mer.

Un banquet aura lieu immédiatement. A deux heures, bal public sur le cours qui sera transformé en salle de verdure.

A quatre heures du soir, le cortége se rendra au quai, où un amphithéâtre sera dressé pour le recevoir afin d'assister aux courses sur mer des bateaux et chaloupes.

Quatre prix seront délivrés par M. le Préfet, deux aux premiers arrivants et deux aux seconds.

En même temps la course sur la bigue aura lieu, et mât de cocagne.

Les Olivettes accompagneront le cortége à sa rentrée à l'Hôtel-de-Ville.

A huit heures, un feu d'artifice sera tiré en face de l'Hôtel-de-ville et illumination générale.

Danses publiques sur le cours qui sera décoré et illuminé.

La fête se terminera par un bal qui aura lieu dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville.

*Le Maire,*
ROUAZE.

*Les membres de la commission municipale chargés de la fête du port,*

AUTRAN-VIOLET.
TOURNAIRE, François.
FERRAND, François.
MASSUQUE, Honoré.

---

## CHAPITRE XXXVI

### Canal de la Siagne

Le canal d'irrigation de la Siagne était à l'étude depuis un an, lorsqu'en 1850, une commission municipale fut nommée pour fournir à M. Gaduel, ingénieur des ponts et chaussées, tous les renseignements pour achever les études.

L'année suivante, dans un exposé sur la situation de Cannes et ses projets d'avenir, M. Barbe, alors maire de notre ville, proposait au conseil municipal de réaliser le projet du canal en y affectant une somme de cent mille francs à prendre sur le produit de la vente des terrains de la marine.

En 1852 le conseil municipal, avec l'adjonction des plus forts contribuables, votait, en faveur du canal, un impôt extraordinaire de 15 centimes sur les quatre contributions directes pendant 10 ans. Un mois après, il établissait ainsi qu'il suit les voies et moyens d'exécution du canal dont la dépense présumée avait été évaluée à 600,000 francs.

1° Subvention à demander au gouvernement : 100,000 fr.

2° A fournir par la commune au moyen de ressources nouvelles à créer et par voie d'emprunt : 200,000 fr.

3° A obtenir du concours des habitants contre 600 actions de 500 fr. chaque, 300,000 fr.

En 1853, le conseil, avec le concours des plus hauts imposés, délibérait d'obtenir du gouvernement l'autorisation d'emprunter 500,000 francs, remboursables en cinquante ans, et affectés à la construction du canal. En outre, le conseil faisait au gouvernement la demande d'une subvention de 100,000 francs pour la même affectation.

Le 25 août 1860, l'empereur Napoléon III étant à Nice, la ville de Cannes lui fit, par l'entremise de son premier magistrat, une adresse au sujet du canal de la Siagne. Dans cette adresse, on demandait pour cette canalisation, une subvention du tiers de la dépense fixée à 1,500,000 francs.

En 1861, au mois de mai, vote d'un crédit de 100,000 fr. pour étude préparatoire du projet du canal. Au mois d'octobre de la même année, séance extraordinaire du conseil municipal, sous la présidence de son Excellence le ministre de l'Agriculture, M. Rouher. A cette séance assistaient MM. de Franqueville, directeur des ponts et chaussées, le préfet des Alpes-Maritimes, le sous-préfet de Grasse, les ingénieurs en chef, Guillaume et Longeon, et l'ingénieur d'arrondissement, Lacroix.

Son Excellence le ministre, agissant d'après les ordres exprès de l'Empereur, promet pour l'exécution du canal de la Siagne, une subvention de l'Etat, le quart de la dépense estimée à 2,000,000.

MM. Guillaume, ingénieur en chef dans le Var, et Gaduel, ingénieur des ponts et chaussées, sont chargés de diriger au nom de la commune de Cannes le projet d'établissement du canal.

Des remerciements sont votés à M. Frémy, gouverneur du crédit foncier de France, et à M. Talabot, ingénieur en chef des ponts et chaussées, pour le puissant concours qu'ils ont prêté à la commune afin d'obtenir la prochaine exécution du canal.

En 1864, au mois de février, séance extraordinaire du conseil municipal dans laquelle est approuvé le traité pour la distribution des eaux du canal présenté par MM. Dussard et Sellier. Quelques jours après M. Legoff, maire de Cannes, passe avec MM. Dussard et Sellier, une convention pour

l'établissement du canal dérivatif de la Siagne. Aux termes de cette convention, le canal construit à seize mètres environ au-dessus du niveau de la mer, avec un volume d'eau de deux mètres cubes, doit servir surtout de force motrice pour élever à soixante mètres l'eau des nappes inférieures et souterraines de la Siagne qu'on se propose de recueillir dans un puisard à établir dans le quartier du Devens. La dépense est évaluée à 1,200,000 fr.

Au mois d'avril 1855, projet de convention entre le ministre des travaux publics, M. le maire de Cannes et M. Sellier, stipulant au nom de la compagnie d'irrigation. Ce projet constituait à cette compagnie la concession par l'Etat du canal d'irrigation. L'Etat venait d'accorder la subvention promise de 500,000 fr.

Un an après le préfet prenait un arrêté prescrivant une enquête sur l'établissement du canal d'irrigation à dériver de la Siagne et du Loup. Et, un mois après, une commission d'enquête pour le canal se constituait à la préfecture de Nice, sous la présidence de M. le colonel Gazan. M. Macé en était nommé secrétaire.

Cette commission reconnaît l'utilité publique de la dérivation simultanée de la Siagne et du Loup, proposée par la compagnie Sellier. Quelques jours après, elle approuve le rapport de son secrétaire et en vote l'impression.

Le 25 août paraît le décret impérial qui déclare d'utilité publique le canal de la Siagne et du Loup, et en concède l'exécution à une compagnie anglaise, représentée par MM. Dussard, Sellier et Maschall. Ce décret est publié à son de trompe dans la ville, et toute la population l'accueille avec enthousiasme.

En 1867 le conseil délibère qu'il sera contracté par la ville de Cannes, au crédit foncier de France, un ou plusieurs

emprunts jusqu'à concurrence de 600,000 francs, pour le compte de la compagnie d'irrigation.

Le 16 août 1868, fête d'inauguration du canal, en présence de 5 à 600 personnes de Cannes ou des environs. Le soir, banquet de cent couverts offert par la ville. Dans la population l'enthousiasme est à son comble.

---

## CHAPITRE XXXVII

### Hôpital de Cannes

La tradition rapporte que Consortia fille de St-Eucher, possédait, au v^me siècle, le territoire qui entoure le village de Mandelieu.

Consortia, qui consacra sa fortune à des œuvres de charité, fit élever à Mandelieu un hôpital sous le nom de St-Etienne, premier martyr.

Cet hôpital était destiné particulièrement à ceux qui se rendaient à Lérins. Il servait aussi de pied-à-terre aux religieux qui pour les affaires de la communauté venaient sur le continent, d'hôtellerie aux nombreux pélerins qui allaient visiter l'Ile Sainte, et de refuge aux pauvres et aux malades de la contrée. Cassien nous apprend, en effet, qu'on voyait de son temps, assez généralement, près des monastères, des maisons où les pélerins, les pauvres et les malades étaient accueillis avec grande charité.

Lorsque Mandelieu eut été saccagé, vers le milieu du XII^me siècle, et que l'hospice élevé dans ses environs eut été détruit, nous voyons dans le Cartulaire de Lérins que les religieux s'occupèrent de fonder un établissement hospitalier plus rapproché du monastère que ne l'avait été celui de Consortia. Ils le placèrent naturellement à Cannes, et lui donnèrent le nom de leur saint fondateur : ce fut l'hospice Saint-Honorat.

En qu'elle année fut établi dans notre ville l'hospice Saint-Honorat? Il n'est pas facile de fixer l'époque de cette fondation parce que nous ne possédons, sur ce point, aucun document portant une date précise. Nous croyons qu'il faut

en placer les commencements dans la première moitié du XVIIIme siècle. Nous avons, en effet, quelques chartes relatives à cet établissement qui paraissent porter le cachet de cette époque.

Une de ces chartes nous a conservé le nom de celui qui avait la direction de cet hospice. Il s'appelait Scofferius, et nous pensons que ce nom est le même que celui d'Escoffier, qui est encore aujourd'hui porté par quelques familles de la contrée.

D'après des probabilités cet hospice était, à cette époque, au-dessous et à l'est du château. On croit même qu'il en reste encore des traces dans une vieille maison, qui se trouve à côté de la tour du Mont Chevalier; maison qui est le seul vestige de l'ancien village de Cannes.

Rien ne s'oppose à ce que l'on croie que l'asile des pauvres et des malades ait été plus respecté que les autres constructions, dans des temps où la foi et la charité étaient si profondes et si vives.

Les pélerins et les malades étaient entourés, dans cet hôpital, de soins si intelligents, que les religieux de Lérins, sollicitèrent et obtinrent de leur abbé, parmi les concessions faites en chapitre, la faveur d'y être transportés et soignés en cas de maladie. Nous trouvons ce détail dans les archives du monastère conservées à Draguignan.

Pendant le XIVme siècle, le village de Cannes qui avait jusque-là occupé le versant Est du mont Chevalier, se porta peu à peu sur l'ancienne voie Aurélia. Alors se formèrent deux rues principales, qui existent encore aujourd'hui : la grande rue faisant face à la mer, et la rue Forville qui lui était parallèle.

Ce déplacement du village de Cannes dut faire déplacer l'hospice St-Honorat qui, en effet, au XVme siècle, se trouvait

entre la rue Manent et Preyre. Il avait son entrée au nord, sur la rue Forville et on y arrivait par un grand escalier extérieur, qui existait encore il y a 20 ans, et que la voirie a fait détruire parce qu'il obstruait la rue. Cette maison est depuis 70 ans, la propriété de la famille Prat, et est encore aujourd'hui appelée par le peuple l'*hôpital vieux*. L'hôpital vieux fut affecté au service des malades à peu près pendant deux cents ans.

Dans la première moitié du XVII$^{me}$ siècle, donation fut faite, en faveur des pauvres malades, d'une maison placée dans des conditions hygiéniques, bien préférables à celles qu'offrait la rue Forville. Cette maison, qui n'avait qu'un rez-de-chaussée et un étage, existe encore et forme en partie le nord de l'hôpital actuel.

A la suite de cette donation, l'hôpital Saint-Honorat fut transporté au Suquet et changea son nom en celui de St-Jacques. L'hospice Saint-Jacques était bien pauvre, et ne se composait que d'une cuisine et d'un dortoir au nord; la partie de l'hôpital actuel qui se trouve au midi n'existait pas encore. Cet asile n'était ouvert que quand il y avait des malades et était tenu par un régisseur, auquel on adjoignit plus tard un secrétaire. Ce régisseur ne logeait pas à l'hospice, il n'y allait que quand sa présence y était nécessaire. Il avait sous la main une ou deux femmes gardes-malades, auxquelles il confiait le soin des infirmes, leur fournissait au jour le jour les petits fonds dont elles avaient besoin.

On ne sera pas surpris que cet état de choses, quelque simple qu'il fut, ait pu durer pendant de longues années, si l'on se souvient que Cannes, jusqu'après le premier empire, n'était qu'un pauvre village et si l'on remarque que les hospices des petites localités, dans le midi, à l'époque dont nous parlons, ne servaient guère qu'à recueillir quelques mendiants

étrangers, quelques passants, ou les victimes de quelques sinistres. Les familles, même les plus pauvres de Cannes, se fussent crues déshonorées, si elles eussent laissé à l'hôpital un de leurs membres, et l'injure la plus grave qu'on pût faire alors à quelqu'un, était celle de lui dire : tu as laissé ton père ou ton frère à l'hôpital.

Pendant la restauration, l'hopital Saint-Jacques fut régi par un certain M. Vassal, qui mérita bien du pays, puisqu'ou lui dédia une petite rue, qui a disparu en 1871, pour faire place à la rue des Marchés. Le secrétaire de M. Vassal s'appelait Gazagnaire. Après la mort de M. Vassal, l'administration appela au service de l'hospice les sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve, qui dirigent encore aujourd'hui avec autant de zèle que d'intelligence cet établissement.

La première supérieure des dames de Saint-Thomas qui vint prendre la direction de l'hospice s'appelait mère Ste-Sophie. Elle fut remplacée bientôt par la mère Ste-Joséphine qui s'occupa de faire agrandir l'asile des pauvres.

A cet effet, elle persuada à la Commission administrative, d'acheter une partie de la maison Escarras contiguë à l'hôpital, et la commission secondée par M. Vidal du château vert, réalisa le désir de la bonne supérieure.

A la mort de la mère Ste-Joséphine, la mère du Bon Pasteur lui succéda et hérita de son zèle pour l'agrandissement de l'hôpital.

Par ses instances elle fit accepter à la commission l'idée de doubler le bâtiment de l'hospice. La mort ayant surpris la mère du Bon Pasteur, la mère St-Hilarion vint la remplacer et ce fut dans son supérioriat que l'hôpital s'augmenta d'un corps de bâtisse égal à celui qui existait déjà.

Cette grande amélioration fut due au zèle de M. le Cerf qui était alors l'âme de l'administration hospitalière, et qui fut grandement secondé par M. Barbe, maire de Cannes.

Grâce à cet agrandissement l'hospice Saint-Jacques put avoir, outre les pièces nécessaires au service, deux bons dortoirs au midi, une pharmacie, une lingerie, et un petit oratoire qui suffit aux besoins religieux de la maison jusqu'à la construction de la chapelle actuelle.

En 1859, la mère St-Jean remplaça la mère St-Hilarion. Cette excellente religieuse consacra sa vie à faire de notre hôpital un établissement en ràpport avec les besoins de notre cité. Par ses soins et ses économies, elle parvint à faire élever la maison d'un étage au nord; elle fit acheter, en 1854, le jardin Caire, où l'on a construit la chapelle actuelle entre deux maisons, dont l'une est destinée aux dames pensionnaires et l'autre au personnel de service.

C'est aux administrations Le Goff et Méro, que revient le mérite d'avoir secondé la Mère Saint-Jean dans son zèle pour l'amélioration de l'hospice, et c'est à l'administration Girard qu'il va être donné de substituer un nouvel hôpital à l'ancien.

---

## CHAPITRE XXXVIII

### Antiquités profanes

I. Le musée de Cannes possède un cippe funéraire qui paraît devoir être regardé comme le reste le plus précieux pour notre cité, de l'époque romaine. Ce cippe est un bloc de calcaire taillé, non sans quelque élégance, et sur la face duquel est gravée une inscription latine, encadrée d'une moulure. La base de cette pierre a été brisée, mais seulement au-dessous de l'inscription, qui reste tout entière.

Voici cette inscription : *Venusiæ Anthimillæ caius Venusius Andron sex virorum augustalium corporis filiæ dulcissimæ;* c'est-à-dire : A Venusia Anthimilla sa fille chérie : Caius Venusius Andron, du corps des sévirs augustales.

Chose singulière ! les lettres M. D. dédicace aux dieux manes, ne sont point placées immédiatement en tête de cette inscription. Suivant l'usage, elles auraient dû être enfermées comme tout le reste dans l'encadrement même. Mais l'intervalle du haut, compris entre la moulure du cadre et le mot Venusiæ, qui forme la première ligne, est tellement étroit, qu'il n'a évidemment jamais pu recevoir ces deux lettres. Par extraordinaire, elles ont donc dû être gravées après coup sur une des parties de l'entablement.

En effet, quelques traits à peine perceptibles figurent sur la corniche. Placés vers les deux angles de la pierre, ces traits forment deux petits groupes assez distants l'un de l'autre. Le premier rappelle vaguement la forme d'un D à éléments disjoints. Quant au second, on y reconnaît sans peine les restes d'un M très-

mal tracée et d'un type très-différent de celui qu'offrent les autres lettres. Le temps, d'ailleurs, a laissé presque entière toute l'inscription encadrée, sauf toutefois, la dernière syllabe du mot *Dulcissimæ*, emportée par un éclat de la pierre, éclat dû certainement à une coupe purement accidentelle. Nous insistons sur ce fait, que l'usage constant était de placer la dédicace D. M. immédiatement au-dessus des noms des personnes, à la mémoire desquelles était élevé le monument, surtout, et c'est ici le cas, lorsque l'inscription était placée dans un cadre surmonté d'un entablement en forte saillie.

Très-probablement, ce cippe date du temps des premiers empereurs romains. En effet, sa forme élégante et la beauté des lettres de son inscription nous autorisent à croire qu'il est du premier ou tout au moins du commencement du second siècle de l'ère chrétienne. Nous ne parlons ici de ce cippe qu'au point de vue archéologique. Nous avons apprécié, dans un chapitre spécial, sa valeur historique par rapport à notre cité.

II. On voit à Cannes, sur le Riou, un pont à plusieurs arches. Quelques savants croient que ce pont est de construction romaine. M. Mérimée, qui l'a examiné, est d'un avis contraire mais il pense que cette construction n'est pas romaine; elle date certainement d'une époque très-reculée. En admettant l'opinion de M. Mérimée, on est forcé de convenir qu'une œuvre aussi considérable, faite évidemment avec l'intention de reproduire tout l'appareil romain n'a pu être l'œuvre d'un petit village comme Cannes qui, à l'époque à laquelle on fait remonter ce pont, avait bien peu d'importance. Ce travail faisait donc partie d'une route importante. Mais quelle route de cette importance pouvait-on construire dans les temps où la Province était constamment sillonnée par les barbares? La route donc à laquelle servait ce pont,

ne pouvait être que la voie Aurélienne, et alors il faut admettre qu'un premier pont entièrement romain avait été détruit par les barbares ou par les eaux, et qu'on l'avait remplacé par un autre, fait sur le modèle de l'ancien. Dans toutes les hypothèses, donc, le pont du Riou a une vraie importance au point de vue archéologique.

Notre littoral conserve-t-il d'autres traces de la voie Aurélienne ? D'Anville, en combattant l'opinion de ceux qui placent à Grasse la station d'Horrea, dit : « La position de Grasse, s'écarte considérablement de la direction d'Antibes à Fréjus, et *lou camin Aurelian,* très-connu des Provençaux gagne le bord de la mer, en passant à Cannes. » La découverte faite il y a quelques années, au golfe Juan, d'une pierre portant une inscription qui constate la rectification de la voie aurélienne, sous le règne de Tibère, vient appuyer l'opinion du savant géographe.

Des cultivateurs ont rencontré, sur divers points du littoral, des restes d'une route dont les pavés étaient reliés entre eux par un ciment difficile à briser. A diverses reprises on a trouvé, tant dans la direction de Cannes que dans les environs du golfe Juan, des traces bien caractérisées d'une voie romaine à la profondeur d'un mètre.

L'histoire de notre contrée fait mention d'un pont sur la Siagne, tout près du mont d'Arluc. Ce pont desservait une route très-fréquentée par ceux qui venaient au temple de Vénus, élevé sur ce monticule. Or, ce pont qui existait à l'époque où les idoles du paganisme étaient encore debout, devait évidemment se rattacher à une voie importante. En effet, un pont sur la Siagne, ne pouvait être qu'un travail considérable. Mais un travail considérable ne pouvait dater que du temps où l'action romaine dans les Gaules n'était pas encore entravée par celle des barbares.

III. Le château de Cannes repose sur une colline de gueis, qui avait attiré l'attention de Saussure. Il en parle en effet dans son *Voyage des Alpes*.

Le château, défendu à l'est et à l'ouest par des murs crénelés, l'était du côté du sud par un fortin, désigné sous le nom de fort *Miradou*. Ce château n'avait rien de remarquable. Comme Cannes faisait partie de la mense abbatiale de Lérins, le château était sensé la résidence, à Cannes, des abbés commendataires. Mais les abbés ne l'habitèrent jamais et il tomba peu à peu dans un état de dégradation tel que d'Anthelmy, évêque de Grasse, et abbé commendataire de Lérins, obtint du roi la permission de faire raser le second étage du vieux manoir.

A côté du château on voit une des plus belles tours que le moyen-âge ait élevées en Provence. On sait qu'elle fut bâtie dans le but de servir de refuge aux habitants de Cannes, à l'époque des invasions sarrasines. Commencée vers l'année 1070 par Aldebert II, abbé de Lérins, elle ne fut achevée qu'en 1395, par l'abbé Jean de Tornafort. On y remarque la même qualité de pierre et le même genre de taille qu'à la tour de Lérins. Elle était aussi couronnée de machicoulis semblables à ceux que l'on voit encore à la tour de Saint-Honorat.

La foudre est tombée trois fois sur cette tour en 1786, en 1796 et en 1875. Le propriétaire de cette tour voulut l'abattre vers l'année 1823, pour en vendre les matériaux, et commença à renverser les machicoulis et quelques assises de pierres. Mais l'autorité supérieure, sur la réclamation des marins, auxquels cette tour sert de repaire pour se diriger sur Cannes, fit suspendre cette démolition. L'œuvre de destruction fut arrêtée, mais la tour découronnée a perdu son plus bel ornement.

Aujourd'hui, l'ancien château seigneurial de Cannes est presque en ruine. Il ne reste de son enceinte que quelques

vieux pans de mur, une tour qui a été convertie en maison d'habitation et qui porte l'inscription : *Mon Chevalier,* et une en fort mauvais état sur le versant septentrional de la colline.

IV. A l'île Ste-Marguerite, les curieux peuvent visiter la chambre où le Masque de Fer fut détenu, et un édifice situé dans un enclos dit le *grand jardin,* d'une construction très-singulière, et auquel M. Mérimée assignait la date du XII<sup>e</sup> siècle, mais auquel il n'a pu, dit-il, trouver une destination probable.

« Le peu d'épaisseur des murs et le nombre des portes, dit le savant archéologue en parlant de ce bâtiment, ne permettent guère de supposer que cet édifice ait jamais été destiné à servir de défense. D'un autre côté, rien de plus incommode comme maison d'habitation : les chambres de l'attique sont si basses qu'on a peine à s'y tenir debout, et, pendant les chaleurs de l'été, elles doivent être aussi brûlantes que les *Plombs* de Venise. La forme ne convient pas à un édifice religieux. Si c'eut été un magasin, à quoi bon, alors, les niches qui sont dans les angles et à quoi a pu servir cette espèce de couloir qu'on appelle les *Oubliettes ?*

« S'il s'agit d'assigner une date à ce bâtiment, je suis aussi embarrassé que pour lui trouver une destination probable. La forme des portes, la construction de la voûte, et jusqu'à un certain point, l'appareil des murs pourraient se rapporter au XII<sup>e</sup> siècle, mais les arcades surbaissées et la forme carrée des ouvertures supérieures semblent porter plutôt le caractère de l'architecture du XVI<sup>e</sup> siècle. C'est l'ornementation qui fournit les caractères les plus probables, et ici, elle nous manque absolument. »

« On ne trouve, dit l'abbé Alliez, ni dans la *Chronique de Lérins,* ni dans les archives du monastère, aucun rensei-

gnement, aucune allusion à cet édifice. Il est à regretter que M. Mérimée n'ait pas visité un souterrain qui se trouve à quelques pas du bâtiment dont il vient d'être parlé, et dans la direction du sud. Un escalier taillé dans le roc conduit à une espèce de baignoire, qui est au niveau de la mer et au-dessous de laquelle se trouve une espèce de coupole grossièrement faite. En comparant ce souterrain à quelques constructions du rivage de Baïes nous avons cru qu'il est l'œuvre des romains. »

La chambre où le Masque de Fer fut détenu pendant dix-sept ans est grande, voûtée et éclairée par une seule fenêtre. C'est peut-être le seul endroit de l'île Sainte-Marguerite qui soit sombre et frais. Aussi, le contraste de cette obscurité avec l'éclatante lumière qui inonde la baie de Cannes, et le magnifique amphithéâtre des montagnes du Var devait-il aggraver la tristesse du malheureux prisonnier. Le mur de cette prison célèbre est d'une solidité extraordinaire, ayant à peu près douze pieds d'épaisseur. Trois fortes grilles de fer garnissent la fenêtre et rendent impossible toute communication avec l'extérieur. Deux portes couvertes de clous et d'énormes barres de fer ne s'ouvraient que devant le gouverneur du château. Ce n'était que par les appartements de cet officier que l'on pouvait parvenir à la chambre du prisonnier, ainsi que l'on peut s'en convaincre, lorsqu'en visitant le cachot, on se fait montrer les embrasures des portes, et qu'on se rend ainsi compte de la disposition primitive des lieux. Un corridor étroit et muré à chaque extrémité permettait tous les jours, à certaines heures, au prisonnier, de sortir de la chambre pour faire quelque exercice. Au fond de ce corridor, on avait dressé un autel dont il reste des traces, et où un prêtre pouvait quelquefois dire la messe pour l'infortuné reclus. A côté de la prison du Masque de Fer, on montre la cellule de son domestique qui mourut dans l'île, après quelques années de détention.

V. Enfin, à l'île St-Honorat, dans le musée, que les Pères ont composé de tous les objets antiques, trouvés dans leurs ruines, on remarque une grande pierre, qui offre un véritable intérêt. Cette pierre a dû servir d'autel aux premiers anachorètes qui peuplèrent la solitude de Lérins, mais elle a une date antérieure au christianisme, si on en juge par l'inscription qu'elle porte et que voici :

COLLEGIO
VTRICLAR
JVLIVS
CATVLINVS

C'est-à-dire : « Julius Catulinus au corps des utriculaires.

Les utriculaires étaient un corps de bateliers que les romains avaient institué pour porter certaines marchandises sur des outres enflées. Il existait dans certaines villes, des écoles, où l'on enseignait ce genre de navigation. Des inscriptions trouvées à Antibes, et entièrement semblables à celles que nous venons de citer, moins les noms propres, prouvent que cette ville possédait une école semblable. Les Romains auraient-ils institué une école d'utriculaires à Lérins, ou bien cette pierre a-t-elle été apportée d'Antibes pour servir à un hôtel ?

---

# CHAPITRE XXXIX

## Antiquités Religieuses

I. L'île Saint-Honorat présente d'abord aux regards les restes imposants de la vieille tour, qui, avec ses dépendances, formait le monastère moderne.

« Ce bâtiment, dit Mérimée, n'est, à proprement parler qu'un donjon de forme irrégulière, couronné de machicoulis et entouré, du côté de la terre, d'un fossé, ainsi que d'une muraille crénelée et séparée du fossé par un chemin de ronde, quelques constructions, entre autres une église gothique en ruines, se groupent dans cette enceinte et s'appuient au donjon. Les murs sont en belles pierres de taille, bien appareillées et d'une teinte jaunâtre qui se détache admirablement du bleu de la mer. »

« Après avoir dépassé ce fossé, on entre dans un vestibule ou plutôt dans un cloître placé au centre du donjon. Quatre galeries avec des arcades ogivales entourent une petite cour carrée à ciel ouvert, au milieu de laquelle est un grand puits de construction très-ancienne et dont l'eau est de bonne qualité. Les colonnes, qui soutiennent les arcades, sont les unes en marbre rouge et blanc, les autres en granit, la plupart grossièrement polies avec la pierre ; presque toutes sont antiques, du moins, les fragments de marbre et de granit le sont. Sur une des colonnes on lit le commencement d'une inscription : *Constantino Augusto Div,* le reste est tellement fruste qu'on ne peut le déchiffrer. »

Dans ce bâtiment, l'ogive et le plein ceintre se trouvent

mêlés partout dans les parties les plus anciennes. On y rencontre partout une multitude d'escaliers dérobés, de corridors qui se croisent de la manière la plus bizarre et des souterrains qui communiquent aux étages supérieurs. Successivement les travaux intérieurs ont dénaturé la construction primitive, du moins, quant à la distribution. Il est probable que la construction de ce monastère ne remonte pas plus haut qu'à la fin du treizième siècle ou au commencement du quatorzième.

Commencé en effet en 1080 d'après les ordres laissés par Bertrand évêque de Fréjus, ce château fut continué, en 1295, par Gauthier Meyreris et terminé, en 1429, par les soins de Gastaud évêque de Grasse. Il avait, au temps de Vincent Barralis, 45 cellules, un grand réfectoire, 2 citernes, 2 cloîtres et 4 chapelles, dont l'une s'appelait la Sainte Chapelle.

Ce fut dans cette sainte chapelle que furent placées les reliques de St Honorat, lors de leur translation à Lérins, en 1391, et celles de plusieurs autres saints qui avaient vécu dans l'île. Il y a seulement quelques années on voyait encore, à gauche de la porte de cette chapelle, une inscription en fort belles lettres gothiques, qui a dû disparaître sous le marteau de quelque antiquaire peu délicat. Voici le texte de cette inscription :

*Hœc est capella sancta quœ appellatur*
*Sancta sauctorum, propter reconditas inibi*
*Reliquias sanctorum, Videlicet Honorati,*
*Caprairi, Venantii, Antonii, Aygulphi*
*Martyris et plurimorum aliorum*
*Sanctorum.*

« C'est ici la sainte chapelle qu'on appelle la sainte des saintes, à cause des restes sacrés de St Honorat, de St Ca-

praire, de St Venance, de St Antoine, de St Aygulphe, martyrs, et de plusieurs autres saints qui y ont été déposés. »

II. Le vieux cloître de Lérins, qui fut la première demeure des moines, est encore parfaitement conservé, bien qu'il ait des siècles et des siècles d'existence. Il est très-sombre, voûte de cave ceintrée, sans nervures ni arêtes et grossièrement crépie. Ce cloître n'a pas de colonnes, mais de lourds pilliers très-bas, ou pour mieux dire, ces piliers étant très-larges, on peut les prendre pour des murs dans lesquels on a pratiqué des fenêtres étroites, mais à des intervalles assez rapprochés. Rien de plus négligé ou de plus massif que la construction de ce cloître; les impostes ne sont jamais à la même hauteur et la largeur des fenêtres varie continuellement. Enfin, pour comble de barbarie, une imposte de l'une des arcades est fournie par une pierre couverte de lettres et renversée.

III. A côté du vieux cloître se trouve l'église de saint Benoit, qui sert, en ce moment, de chapelle conventuelle aux Cisterciens, en attendant qu'ils aient rebâti l'église majeure de saint Honorat. Sur la porte de cette chapelle de saint Benoit, on remarque un bas-relief antique, en marbre blanc, qui attire l'attention des archéologues.

« Le travail et la composition de ce bas-relief, dit Mérimée, dénotent un ouvrage contemporain des premiers siècles du christianisme, probablement ce marbre était le devant d'un tombeau. Il est divisé, suivant un usage très-général, en sept compartiments, par autant d'arcades. Celui du milieu contient un personnage vêtu d'une longue robe, la tête tournée à droite, et tenant à la main quelque chose que je suis tenté de prendre pour une couronne, sa main droite est élevée pour bénir. Sous chaque arcade sont deux hommes habillés de même, tenant aussi des couronnes et se dirigeant vers la figure principale. Je ne doute pas qu'on n'ait voulu représenter Jésus-Christ et ses disciples. »

Nous ne disons rien de l'église majeure de Saint-Honorat. Elle avait été ruinée et rebâtie plusieurs fois, et la dernière construction paraissait être du XIVme siècle; ses ruines, que nous avons encore tous vues, n'avaient aucun caractère tranché, ni rien de remarquable. Elles ont été rasées en 1874 par les Cisterciens qui rebâtissent en ce moment cette basilique sur son plan primitif.

IV. Enfin, autour de l'île, on voit les ruines de plusieurs chapelles que les Espagnols convertirent en redoutes, lorsqu'ils s'emparèrent de Saint-Honorat en 1635. M. Mérimée signale comme curieuses : 1° celle de Saint-Sauveur, qui est remarquable par sa forme octogone et qui a pu être le premier édifice construit à la fondation du monastère. 2° celle de la Trinité. « Il existe, dit le célèbre archéologue, à la pointe orientale de l'île Saint-Honorat, sur les côtes de la Méditerranée, une petite église dont la construction paraît remonter au VIIme ou VIIIme siècle : c'est la chapelle de la Trinité. En examinant le plan on voit la projection horizontale d'une petite coupole à base circulaire, portée sur deux pendentifs gauchés de manière à trouver une section horizontale pour la coupole. Le constructeur a simplement fait gaucher les rangs d'un berceau pour arriver à ce résultat : ce qui lui a donné un appareil tout-à-fait étrange.

On voit, en effet, que la calotte n'est pas une calotte hémisphérique ou elliptique, mais un cône curviligne. Nous ne croyons pas qu'il existe, en Occident, une coupole plus ancienne que celle de l'église de la Trinité. Et cet exemple, qui probablement n'était pas le seul, indiquerait que les architectes des premiers temps de l'art roman étaient fort préoccupés de l'idée d'élever des coupoles sur des pendentifs. »

V. L'Eglise paroissiale de Cannes, dont l'architecture n'offre rien de remarquable, si ce n'est quelques traces de style

ogival, est de 1632. Elle possède la vieille châsse de saint Honorat autrefois conservée à Lérins, mais dépouillée des riches ornements qui la couvraient et qui furent enlevés pendant la révolution. Cette châsse porte l'inscription suivante en lettres gothiques :

« *Corpus Smi P. Honorati* »
« *Lerinesis, pēi Arelatensis in* »
« *Hoc reconditur locello, quē* »
« *Si quis aperire prœsūpserit* »
« *Anni finem non videbit.* »

C'est-à-dire : « le corps du très-saint père Honorat, de Lérins, évêque d'Arles, est renfermé dans cette boîte; si quelqu'un a la hardiesse de l'ouvrir, il ne verra pas la fin de l'année. »

VI. Au nord-est de la vieille tour de Cannes, et tout près de la paroisse, on remarque la chapelle Sainte Anne que l'on croit être du XIIme ou du XIIIme siècle, et qui, après avoir servi d'église paroissiale jusqu'en 1629, fut plus tard convertie en prison.

VII. Il ne faut pas omettre de mentionner ici la belle église des capucins, dont une de nos rues porte encore le nom. Cette église n'avait qu'une seule nef très-large, avec trois vastes chapelles à l'est, la chapelle Saint-Elme, la chapelle de la Vierge de Bon-Secours, et une troisième plus élevée et à droite du maître autel. Celui-ci était adossé au mur de l'abside et avait, à droite et à gauche, deux grandes portes donnant entrée dans un vaste chœur, qui servait en même temps de sacristie. Ce chœur existe encore en son entier et est converti en remise.

VIII. A l'extrémité est de la rue de la pompe, se trouvait au-

trefois l'entrée d'une jolie chapelle, sous le vocable du Saint-Esprit, et qui s'avançait jusqu'au milieu de la rue de la Vapeur.

Pendant la tourmente révolutionnaire, la chapelle du Saint-Esprit ne fut pas vendue par la nation, qui s'en empara cependant pour y établir une boulangerie militaire destinée à fournir du pain aux troupes tous les jours de passage à Cannes, et à la garnison de Sainte-Marguerite. Elle fut plus tard vendue à un particulier, et enfin détruite lors du percement de la rue de la vapeur.

IX. On trouve encore à Cannes quelques chapelles anciennes, aujourd'hui employées à des usages profanes, qui n'ont rien de remarquable comme architecture, et auxquelles ne se rattache aucun souvenir historique digne d'intérêt. Ces chapelles sont celles de Saint-Sauveur, à la place du Suquet, convertie en four à pain; celle de Saint-Antoine, à l'entrée de la rue à laquelle elle a donné son nom, et convertie, aujourd'hui, en atelier de menuiserie; enfin celle de Saint-Pierre, à l'entrée du môle, convertie en magasin à fourrage. Ces trois sanctuaires abandonnés depuis la grande révolution, paraissent être dans le style de la renaissance.

X. Quatre autres chapelles, dont deux étaient encore employées au culte, et deux autres à des usages profanes, ont été détruites il y a peu d'années. Ainsi une charmante chapelle romane, qui était cachée dans la grande maison Gazielle, à l'extrémité est de la marine, a été renversée lors de la construction du splendide hôtel. Une autre chapelle, dans la forme ogivale, dont il reste encore des vestiges à l'extrémité est du tunnel, et qui avait été transformée en maison d'habitation, a été détruite par l'établissement de la voie ferrée. La chapelle de Saint-Roch, qui était à l'endroit où le chemin de fer passe sous le pont sur-rails, près de l'hôpital, a été encore renversée quand on a creusé la tranchée. Elle n'était pas très-ancienne, puis-

qu'elle ne datait que de la restauration, mais elle avait remplacé une autre chapelle plus petite, qui datait de l'époque où fut parachevée la paroisse.

Voici ce que nous trouvons dans un petit mémoire dressé par M. Violet, notaire à Cannes, au sujet de la chapelle de Saint-Roch :

Après la cessation de la peste dans la ville de Marseille, en 1705, la commune de Cannes, à l'imitation d'autres pays, situés sur le littoral de la Méditerranée, fit le vœu, de faire chanter tous les ans, le 16 du mois d'Août, dans la chapelle champêtre dédiée à St Roch, une grand'messe en l'honneur de ce saint. A l'issue de cette messe le clergé, accompagné des consuls de la commune, de la commission sanitaire des marins et des pêcheurs, se rendait processionnellement à la paroisse en chantant le *Te Deum*, en action de grâces pour la délivrance du fléau.

Durant l'orage révolutionnaire, l'accomplissement de ce vœu fut interrompu, et la chapelle de Saint-Roch subit le sort de tant d'autres; elle fut détruite jusqu'à ses fondements.

En 1821, la corporation des portefaix de Cannes, secondée par quelques familles du pays, conçut le projet de faire reconstruire cette chapelle, toujours sous le même vocable de Saint-Roch. A peine fut-elle achevée, que le 16 Août suivant, la mairie, le commissaire de marine, la commission sanitaire, les capitaines marins, le corps des portefaix, en masse, et l'on peut dire toute la population, renouvelèrent le vœu qui remontait à plus de cent ans.

En 1860, l'ouverture du chemin de fer nécessita la démolition de cette chapelle. Le mobilier, le buste du saint donné par la famille Violet, en 1835, et les reliques furent transportés dans l'ancienne chapelle de l'hospice. La somme que la commune reçut du chemin de fer pour la chapelle de Saint-

Roch fut employée à la construction en partie de la nouvelle et spacieuse chapelle attenante à l'hospice.

Cette nouvelle chapelle fut bénite par Monseigneur l'évêque de Fréjus, sous l'invocation de St Roch; la maison de l'hospice conservait toujours son ancienne dénomination de St-Jacques.

La chapelle de Bon-Voyage qui, pendant la révolution, était devenue un atelier de tonnellerie, et qui plus tard avait été rachetée par la fabrique et rendue au culte, a disparu pour faire place à la nouvelle église romane qui gardera son nom.

A ce sanctuaire se rattache une légende que la tradition nous a transmise, et que l'histoire doit sauver de l'oubli.

C'était au temps où le Suquet seul était habité, la fièvre en effet régnait alors dans la plaine, toute coupée de marais et de lagunes. Marguerite, jeune bergère du pays, innocente comme ses agneaux, aimait à conduire ses pauvres ouailles sur le rivage de la mer, en face de l'île qui portait le nom de sa patronne. Un jour, à genoux sur le sable, elle offrait au ciel une ardente prière, quand une dame dont le front rayonnait d'une céleste auréole lui apparut. Je vous salue, Marie, ma mère, dit la jeune bergère à l'apparition, que voulez-vous de moi? Ma fille, répondit la resplendissante dame, sois toujours simple et douce, modeste et laborieuse, et va dire au village que désormais il peut bâtir dans la plaine et que je serai sa protectrice, moi, la mère de Dieu.

La jeune bergère raconta la vision; on la crut car le mensonge n'avait jamais souillé ses lèvres, et il fut décidé qu'à l'avenir on bâtirait dans la plaine. Mais avant on éleva un sanctuaire sur un rocher qui s'avançait dans la mer, et au lieu même où la reine des anges avait parlé à Marguerite. Les femmes pieuses du pays, et toutes étaient pieuses, choisirent le vocable qui devait désigner ce saint lieu. Elles préférèrent

celui qui répondait au vœu le plus ardent et le plus fréquent de leur cœur. Toutes, en effet, ayant des parents exposés aux dangers de la navigation, la chapelle consacrée à Marie, s'appela tout naturellement Notre-Dame de Bon-Voyage.

Finissons le chapitre des souvenirs religieux par quelques détails sur la chapelle Saint-Nicolas, qui est à quelques cents pas au nord de la gare. Le lieu où l'on voit cet oratoire est, d'après la tradition populaire, le point de notre territoire où le premier autel chrétien s'est élevé. Un temple consacré aux idoles couronnait probablement le mamelon de Saint-Nicolas, quand un disciple du Christ vint le sanctifier en y plantant la croix. Les archéologues sont d'avis que si l'on fouillait ce point, auquel paraissent se rattacher les plus anciens souvenirs du pays, on trouverait peut-être des vestiges précieux du passé.

L'avant-corps de la chapelle actuelle de Saint-Nicolas est de date récente, mais la petite abside est déjà très-ancienne. Cet oratoire a-t-il été au début consacré au saint évêque de Myre? Nous ne le pensons pas, et nous inclinons à croire que cette dédicace ne date que du moyen-âge, et voici dans quelles circonstances elle paraît avoir eu lieu, si nos données sont exactes.

St Nicolas a été, à une époque pour l'église grecque, ce que fut plus tard St Martin de Tours pour les Gaules. Cet illustre thaumaturge était une des plus fermes espérances de l'empire byzantin, et cette confiance en St Nicolas, Constantinople l'a transmise à la Russie. A une date difficile à assigner, les musulmans s'étant emparés des reliques du grand évêque, l'église grecque s'émut et fit appel à tous les chrétiens des rivages de la Méditerranée pour aller reconquérir ces restes précieux. Venise fournit les galères destinées à porter les croisés. Au nombre des marins, faisant partie de

l'expédition, se trouvait un certain nombre de pêcheurs cannois. Or, la campagne ayant réussi, les hardis cannois demandèrent leur part des reliques du saint. Ils apportèrent celles qui leur furent concédées dans leur village, les déposèrent dans le sanctuaire le plus vénéré et désormais St Nicolas fut le premier patron du pays.

---

## CHAPITRE XL

### Ile Saint-Honorat. — Lérina avant et sous Saint Honorat

L'île Saint-Honorat était appelée par les anciens Lérina, à cause du voisinage de l'île de Léro, dont elle est en effet un diminutif. Les Grecs l'appelaient Planasia, en raison de son peu d'élévation au-dessus du niveau de la mer. Strabon et Pline placent des bourgs et des villages importants dans les deux îles.

On ne remarque, il est vrai, aujourd'hui, aucun vestige important qui puisse donner un certain degré de probabilité aux assertions de ces deux historiens de l'antiquité; mais il est incontestable au moins que les romains ont habité Lérina, si l'on en juge par les restes de certains ouvrages encore debout, qui consistent en citernes parfaitement conservées, et par les débris de ciment et de briques qui ont une origine romaine bien constatée. Des vestiges plus importants ont d'ailleurs pu disparaître lors de l'édification des travaux de défense dans l'île, et leurs débris entrer dans les constructions qui s'élevèrent tour à tour à diverses époques sur ces rivages.

Tous les auteurs ne conviennent pas que l'île Saint-Honorat soit cette Planasia des romains, où Auguste relégua son petit-fils Agrippa. Cependant Strabon dit clairement : Après les Stæchades (qui étaient les îles d'Hyères) on trouve Léro et Planasia.

Ce qui a jeté du doute sur ce point, c'est que Ptolémée cite une autre île du nom de Planasia le long de la côte de Gênes. Si, comme cela paraît beaucoup plus probable, Saint-Honorat

est le Planasia des romains, il faudrait dire que l'empereur Auguste y est venu. Tacite, en effet, rapporte, d'après un bruit très-accrédité *rumor incessans,* que ce monarque après avoir été obligé, pour des raisons très-graves, de reléguer son petit-fils dans cette île, était venu l'y visiter.

Ce fut sur ce coin de terre, qu'en l'an 375 suivant les uns, et 410 suivant les autres, s'éleva le célèbre monastère qui brilla d'un si vif éclat pendant bien des siècles et qui a donné son nom à l'île. Voici dans quelles circonstances eut lieu cette fondation dont les destinées ont été si grandes.

Vers l'an 405, deux frères des environs de Toul, Honorat et Venance, ayant embrassé le christianisme, étaient en butte aux persécutions de leur famille. Les deux jeunes néophytes vendirent alors ce qui leur appartenait, en distribuèrent le produit aux pauvres et quittèrent leur pays pour aller vivre avec les solitaires de la Thébaïde. Mais afin qu'on ne pût imputer à un coup de tête un dessein inspiré par la piété, ils se mirent sous la conduite d'un vénérable vieillard nommé Caprais, qui avait été leur maître dans la science et qu'ils appelaient leur père en Dieu.

Accompagnés de leur guide, Honorat et Venance se rendirent d'abord à Marseille et passèrent de là en Achaïe. Venance étant mort à Methone (Modon), Honorat et Caprais revinrent en Italie, et puis en Provence. Léonce occupait alors le siége de Fréjus.

Attirés par le mérite de ce saint évêque, Honorat et Caprais s'arrêtèrent dans cette ville. Peu de temps après, ils s'établirent, pour y vivre de la vie contemplative, sur les hauteurs de l'Estérel, dans une grotte connue depuis sous le nom de *Sainte-Baume*.

La réputation de ces deux anachorètes attira bientôt une telle affluence de pieux visiteurs que les deux solitaires, troublés

dans leur retraite, durent chercher ailleurs une solitude plus profonde.

Honorat, d'après les conseils de l'évêque Léonce, choisit, pour s'y retirer avec Caprais, la plus petite des deux îles situées en face de Cannes, Lérina.

La chronique rapporte que quand il y aborda, l'île était infestée de nombreux reptiles vénimeux qui en défendaient l'approche à tous. Le saint anachorète, rempli de l'esprit de Dieu, aborde cette île redoutée des habitants de la côte voisine, et montant sur un palmier, dont il existe encore un rejeton, il implora la toute puissance du Dieu qui l'animait. A sa voix la mer sortant de ses limites envahit l'île de ses flots tumultueux et submergea la race immonde qui la désolait.

Délivré de ces hôtes redoutables, St Honorat se mit à l'œuvre. Aidé de St-Léonce, évêque de Fréjus, il fonda, au milieu des ruines grecques et romaines qui couvraient l'île, ce célèbre monastère qui fournit si longtemps des évêques à toutes les églises des Gaules. Sur cet îlot, jusqu'alors inconnu, les vastes intelligences d'une foule de savants docteurs de la foi se développèrent et resplendirent dans tout l'Occident, comme un phare lumineux qui devait éclairer la marche du christianisme, et l'aider à se développer malgré les obstacles sans nombre qui surgissaient sans cesse pour l'entraver et l'anéantir.

En 426, les habitants d'Arles, cité la plus importante en ce temps-là de la Provence, choisirent le saint fondateur de Lérins pour leur premier pasteur. Honorat désigna lui-même Maxime, un de ses disciples pour le remplacer dans le gouvernement du monastère.

---

## CHAPITRE XLI

### Ile Saint-Honorat. — Le monastère de Lérins et les barbares

Maxime était à la tête du monastère de St-Honorat quand il fut appelé à l'évêché de Riez, et le célèbre Fauste qui avait quitté la Grande-Bretagne, son pays, pour vivre sous la conduite d'Honorat, succéda à Maxime, d'abord dans la direction du monastère, puis dans celle du diocèse de Riez.

Parmi les saints personnages qui, après Fauste, furent mis à la tête de l'abbaye de Lérins, il convient de citer Nazaire, fondateur d'une maison religieuse de femmes, sur le monticule d'Arluc, aujourd'hui Saint-Cassien.

Dans le même siècle, en 660, Aygulphe, qui était de Blois, et avait été d'abord abbé de Saint-Aignan d'Orléans fut, à cause de sa grande réputation de sagesse et de fermeté, appelé par les pères de Lérins à venir prendre la direction du monastère, où de graves abus s'étaient introduits. Aygulphe rétablit la discipline, et soumit la communauté à la règle de St Benoît.

La plupart des jeunes moines regrettant le passé murmurèrent contre la sévérité de la règle nouvelle et deux d'entre eux, Columbus et Arcadius, excitèrent une révolte que l'abbé Aygulphe parvint cependant à calmer.

Arcadius s'enfuit alors de Lérins et se réfugia auprès d'un certain comte Mummulus, dont il excita la cupidité en lui parlant des grands trésors du monastère. Mummulus se rendit en hâte à Lérins avec des hommes armés. Sur l'ordre d'Ar-

cadius, l'abbé Aygulphe, et 37 moines fidèles furent pris, enchaînés, meurtris de coups et jetés dans un cachot.

Cependant Mummulus voulant avoir les trésors pour lesquels il était venu, pénétra dans la prison d'Aygulphe et le somma de les lui livrer : « Mes trésors, lui répondit l'abbé, sont les religieux que tu vois ici avec moi et les pauvres de J.-C. » Mummulus et sa bande, déçus de leurs espérances, assouvirent leur cupidité en ravageant le monastère et l'île entière. Après leur départ, les moines révoltés enlevèrent, pendant la nuit, l'abbé Aygulphe, ainsi que les autres prisonniers, et les firent monter sur un navire qui, sous la conduite de Columbus, devait les transporter dans une île lointaine.

Une tempête s'éléva, et poussa le navire à la côte. L'abbé ou quelqu'un de ses 37 compagnons put s'échapper au milieu du naufrage et raconter ce qui s'était passé. Colombus fit alors couper la langue à tous ses prisonniers. Après divers incidents et une longue navigation, le navire aborda enfin à l'île Amaritine, entre la Corse et la Sardaigne. Columbus et ses complices débarquèrent leurs victimes sur ce rocher, et les massacrèrent après leur avoir crevé les yeux.

Ce crime atroce ne resta pas impuni, car Columbus fut mis à mort par ordre d'Ebroïn, maire du palais en Neustrie. Plus tard, le Pape canonisa les 38 martyrs, et l'on transporta leurs reliques à Lérins.

Il semble qu'un pareil événement aurait dû arrêter pour longtemps la prospérité du célèbre monastère; il lui donna au contraire un accroissement tel que, peu d'années après, vers l'an 700, l'abbé St-Amand avait sous sa direction plus de 3,000 moines. Certainement, la petite île de Saint-Honorat ne pouvait contenir un si grand nombre de religieux; l'île voisine Sainte-Marguerite dut donc en recevoir plusieurs, et lorsqu'elle devint insuffisante, les pères de Lérins fondèrent divers

prieurés sur le continent et une succursale aux îles d'Or, aujourd'hui les îles d'Hyères.

Dans le huitième siècle, cinq cents martyrs arrosèrent de leur sang la terre de Lérins. A cette époque, la famille religieuse s'élevait au nombre de cinq cent cinquante moines. Renfermée dans son île, cette population sainte avait échappé aux invasions des barbares venues des contrées septentrionales de l'Europe. Les cris de guerre des Germains qui bouleversaient la Gaule n'étaient pas arrivés jusqu'à eux ; ils vivaient paisibles au milieu de leurs manuscrits, fruits de leurs longues veilles et de leurs méditations.

L'anarchie était à son comble dans notre province; les comtes menaçaient d'usurper l'autorité absolue, sous les rois affaiblis par la mollesse, gouvernés par les maires du palais qui n'essayaient rien pour s'opposer à la révolte imminente de leurs vassaux.

Mauronte, gouverneur de la Provence, rêvait une indépendance absolue et conspirait avec la noblesse provençale pour un affranchissement à son profit. Tout-à-coup, du sein de cette société en décadence, surgit un homme, un guerrier, plein de cette bouillante audace qui lui fit donner le nom de Martel, tant il brisait facilement tout ce qui menaçait de lui résister.

L'apparition de Charles Martel dans la Provence déconcerta les projets ambitieux de Mauronte, qui se vit dépouillé de son autorité et traité comme un vil rebelle. Son ressentiment médita de terribles vengeances.

Des hordes musulmanes couvraient à cette époque de sang et de feu les bords du Rhône, elles menaçaient Arles, et les Provençaux consternés se levaient en masse pour résister à cette avalanche sanglante qui menaçait de tout ensevelir.

Mauronte jugea le moment favorable pour venger son affront

et assouvir sa haine; il pactisa avec les infidèles, et dès ce moment il fut comme le mauvais génie de notre malheureuse Provence.

A la tête de ces armées barbares, il désignait les villes à incendier, les monastères à piller. L'abbaye de Lérins vit donc un jour cette mer tranquille qui l'entourait se couvrir tout-à-coup de galères portant des hordes menaçantes, qui firent irruption sur cette terre où la prière seule avait jusqu'alors retenti, et qui jetèrent l'épouvante et la mort au milieu de cette population de saints.

C'était en 732, St Porcaire gouvernait ce troupeau sacré. Les Sarrasins abattirent les églises, rasèrent tous les bâtiments et inondèrent les longs corridors du cloître du sang de plus de cinq cents martyrs. Deux d'entre ces religieux avaient trouvé un refuge dans une grotte, située à niveau de la mer, en face du grand jardin, et qui existe encore aujourd'hui sous le nom provençal de *Baumo de San Souvadou* : c'étaient Colomb et Eleuthère. Le premier, exalté par la foi qui l'animait, quitta sa retraite et alla rejoindre ses frères, pour partager avec eux la palme du martyre. Eleuthère resta seul et gagna les côtes d'Italie, d'où il revint plus tard avec quelques moines pour réédifier le saint monastère dont il fut nommé abbé.

Mais en l'année 739 eut lieu une nouvelle incursion des barbares qui fondit sur l'île et dévasta de nouveau tout ce que la courageuse patience des moines avait pu réédifier. Dès ce jour le silence et la solitude peuplèrent seuls, pendant bien des années, cette sainte retraite qui avait donné à l'Occident une image des merveilles de la Thébaïde.

Pendant cette période de trois siècles comprise entre St Honorat et la ruine de Lérins, ce monastère fournit à l'Eglise douze archevêques, autant d'évêques, et en outre, un grand nombre d'hommes illustres.

## CHAPITRE XLII

**Ile Saint-Honorat.— Monastère de Lérins, depuis sa restauration jusqu'à l'expulsion des Allemands**

Quelques années après la ruine de Lérins, les Maures ayant été chassés de la Provence par Charles Martel, les religieux revinrent d'Italie, relevèrent le monastère de ses ruines, et le rétablirent dans son premier état, grâce à la générosité du roi Pépin le Bref qui fit, en outre, donation à l'abbaye d'un immense territoire sur le continent.

Nous voici au grand règne de Charlemagne (768-814). On sait que ce prince protégea et enrichit le clergé, uniqne dépositaire, à cette époque et durant plusieurs siècles encore, de tout le savoir humain. Le monastère de Lérins se ressentit particulièrement des libéralités de ce prince.

L'abbaye eut, en outre, sa part des dons qui furent faits à diverses époques aux ordres religieux en France. En 1007, Raymond, comte de Provence et Bérengère son épouse, firent don aux moines de Lérins, de l'abbaye de Saint-Barthélemy en Catalogne. Vers la fin du même siècle, Bertrand, évêque de Fréjus, laissa des sommes considérables à la communauté de Lérins qu'il institua sa légataire universelle.

Le pape Innocent II, voyant que par sa position l'île de Lérins était incessamment en proie aux courses des barbares, accorda à ceux qui viendraient habiter trois mois dans l'île, pour la défendre en cas d'attaque, les mêmes indulgences que ses prédécesseurs avaient accordées aux croisés. Il enjoignait en même temps aux évêques qui s'étaient emparés de

quelques églises dépendantes de ces religieux, et aux laïques qui s'étaient saisis de leurs biens, de les restituer immédiatement. Les seigneurs se soumirent à la décision du Saint Père. L'église d'Antibes restitua au monastère de Lérins quelques biens dont elle s'était indûment emparée. Bertrand, de Grasse, fit aussi restitution, l'an 1147, des biens qu'il avait usurpés aux religieux dans la commune de Mougins. Le pape, dans sa sollicitude pour cette communauté qui avait rendu tant de services à la religion par les nombreux et savants apôtres qu'elle avait élevés dans son sein, recommanda aux nobles de Grasse, à Bertrand, à Raymond, son frère, à Guillaume de Grasse et à ses neveux d'aider de tout leur pouvoir et, au besoin, du secours de leurs armes, les religieux du saint monastère. Ces puissantes familles de nos contrées mirent, en effet, leurs trésors et leurs bras au service de la communauté.

L'un des fils de Guillaume devint abbé de Lérins. Ce fut à cette époque (1148) que les religieux jetèrent les fondations du château fort qui subsiste encore aujourd'hui, et qui devait leur servir à la fois de logement et de rempart contre les incursions inattendues des barbares.

Plusieurs siècles s'écoulèrent ensuite au milieu desquels bien des combats durent être livrés par les malheureux moines de Lérins, et dont l'histoire ne parle pas. Seuls dans leurs îles, n'ayant d'autres garants de leur liberté que le droit des gens, lorsque le monarque sous lequel ils vivaient était assez fort pour le faire respecter, ils se voyaient continuellement attaqués, soit par les barbares africains, soit par les corsaires d'Italie.

Le 10 mai 1400, les Génois s'emparèrent de nuit et par escalade de la terre fortifiée, qu'ils saccagèrent complètement, et dont ils restèrent maîtres pendant une année. Les malheureux moines, échappés à la fureur des brigands, s'adressèrent alors aux populations voisines, et rappelèrent à la

noblesse de Grasse la promesse que leurs aïeux avaient faite au pape Innocent II en 1148. Leur voix trouva de l'écho parmi cette noblesse, qui n'avait point renié les engagements sacrés de ses prédécesseurs. Antoine de Villeneuve, descendant de cette illustre famille où toutes les grandes vertus sont héréditaires, fut des premiers à descendre dans la lice; Luc de Grimaldi, seigneur de Cagnes, descendant du noble sang royal de Grimoald, maire du palais de France, frère puîné de Charles-Martel, qui portait fuselé d'argent et de gueules, vint, comme ses illustres aïeux, mettre sa vaillante épée au service de la religion profanée.

Bertrand de Grasse, seigneur de Bar, dont les aïeux avaient promis aide et protection à la sainte communauté, descendit aussi dans la lice avec une foule de seigneurs de la contrée. Les populations de Grasse, de Cannes et autres lieux, marchèrent à la suite de Bertrand et, après un siége des plus opiniâtres, où l'on fit des prodiges de valeur de part et d'autre, les pirates, forcés dans leurs retraites, furent faits prisonniers et exécutés, les uns au pied de la tour même, les autres à Grasse et à Cannes.

En 1524, l'île de Saint-Honorat fut envahie par une flotte espagnole, destinée à protéger l'incursion du connétable de Bourbon en Provence. La discorde venait d'éclater plus violente que jamais entre Charles-Quint et François I^er; ce dernier avait été obligé, à la suite de plusieurs échecs, d'abandonner Gênes et tout ce qui lui restait dans la Lombardie aux troupes impériales. Le connétable de Bourbon, devenu l'ennemi de la France, sa patrie, dont il aurait dû être le défenseur, vint à la tête des troupes étrangères porter la désolation et la mort dans nos campagnes.

Les habitants de Cannes, voulant mettre à l'abri de l'invasion ennemie leurs femmes, leurs enfants et les objets les

plus précieux, se réfugièrent dans l'île de Lérins; mais la flotte espagnole que Charles-Quint avait envoyée ponr ravitailler l'armée du connétable, fit une descente sur l'île, et après y avoir commis tous les excès possibles, elle emporta le riche butin qu'on y avait apporté du continent.

En 1525, les religieux de Lérins virent arriver un navire espagnol qui conduisait en Espagne le roi François I^er^ qui avait été vaincu et fait prisonnier à la malheureuse bataille de Pavie. Le monarque passa dans le monastère la nuit du 21 au 22 juin. Il voulut laisser, dit-on, une trace de son auguste passage, et donna à la communauté une magnifique châsse, argent et vermeil, d'un très-beau travail, où furent renfermées les reliques de St. Honorat.

La trêve de Nice entre Charles-Quint et François I^er^ ne fut pas de longue durée. La guerre éclata de nouveau entre les deux puissants monarques et, en 1536, une escadre espagnole débarqua de nouveau dans l'île et la saccagea. Cette flotte était conduite par André Doria, l'un des plus célèbres marins de son siècle qui, après avoir servi bravement la France, prêta son bras à Charles-Quint pour l'abaisser.

Les historiens du temps n'ont donné aucun détail sur cette conquête, et il est à présumer que les mauvais succès de l'expédition de ce prince contre la Provence le força à retirer les troupes qui occupaient alors cette île.

Quand l'escadre espagnole parut sur les côtes de Provence en mai 1635, le maréchal de Vitry, qui en était gouverneur, envoya le sieur d'Usech, capitaine au régiment de Cornusson, avec sa compagnie, pour garder la tour de Saint-Honorat.

Le 14 septembre, l'ennemi, déjà maître de l'île Sainte-Marguerite, fit une descente à Saint-Honorat et, pendant la nuit, il y transporta six canons pour dresser une batterie.

Peu de temps après, les Espagnols renvoyèrent de Lérins

presque tous les religieux qui s'y trouvaient et s'occupèrent de fortifier l'île, pour repousser l'attaque dont les menaçait l'armée française. Ils terrassèrent les chapelles qu'ils armèrent de canons; la tour fut défendue par trois bastions entiers et deux demi-bastions qui formaient un pentagone avec fossés, demi-lune et chemins couverts. Les Espagnols se maintinrent dans l'île presque pendant deux ans. Au mois de mai de l'année 1637, les Français déjà maîtres de l'île Sainte-Marguerite tournèrent leurs forces contre l'île Saint-Honorat. L'escadre du commandant Mantis et celle du commandant des Gouttes investirent l'île. Mais avant d'opérer la descente, le comte d'Harcourt envoya jusqu'à trois fois le commandant de Guittaut au gouverneur espagnol, pour l'engager à se soumettre, dans l'impossibilité où il était de recevoir des secours. Celui-ci répondit toujours qu'il était prêt à mourir sur la brèche plutôt que de se rendre.

Le 14 mai 1637, les Français, au nombre de douze cents, envahirent l'île Saint-Honorat. Leur attaque fut si impétueuse que les Espagnols furent immédiatement chassés de toutes leurs redoutes et obligés de se renfermer dans la tour. Dans une première attaque contre cette fortification, nous perdîmes soixante hommes ; mais la vivacité de nos soldats intimida tellement les assiégés, qu'ils se rendirent aux conditions suivantes :

### CAPITULATION DE SAINT-HONORAT

Les retranchements, tours, redoutes et forts de l'île Saint-Honorat ayant été battus par les armées du Roi, avec grande perte des assiégés, la descente a été faite à la place investie de toutes parts et réduite à telle extrémité qu'elle ne pouvait plus tenir durant six heures, néanmoins de grâce leur a été accordé : qu'ils sortiraient présentement, la vie sauve, avec

leurs armes et bagages ; qu'ils emmèneront les femmes et enfants, avec tout ce qui leur appartient en propriété, sans pouvoir emporter aucun canon, munitions de guerre et de bouche, drapeaux, ni autres armes que celles que porteront les soldats; que les bateaux, marchandises et autres denrées prises sur les Français, demeureront en la dite place ; que les meubles, tant de l'église que des religieux, seront laissés en leur maison, et qu'il leur sera donné des barques et bateaux, pour les emmener à Port-Hercule, avec les vivres nécessaires pour leur passage.

Fait au camp Saint-Honorat, le quatorzième jour du mois de mai 1637. Signé : Henry de Lorraine, comte d'Harcourt ; Sourdis, arch. de Bordeaux ; de Carcès, Castellan, Dom Joam Tamayo, gouverneur de la dite île.

Après avoir expulsé l'ennemi de l'île, le comte d'Harcourt, qui commandait l'armée française fit rappeler à Lérins les religieux réfugiés à Vallauris.

Lors de l'invasion du duc de Savoie, en 1707, la tour de Saint-Honorat ne fut pas attaquée ; les habitants de Cannes et des environs qui s'étaient réfugiés dans l'île, purent bientôt retourner paisiblement dans leurs foyers sans avoir essuyé aucune perte.

Il n'en fut pas de même en 1746 ; quand les Allemands eurent passé le Var, les religieux virent arriver encore des villages voisins plusieurs personnes qui apportèrent leurs effets les plus précieux. Or, le 13 décembre, l'île et la tour passèrent au pouvoir des ennemis qui y firent de grands ravages et abattirent le reste des pins échappés à la fureur des Espagnols.

L'île fut reprise le 25 mai 1747 par le Chevalier de Belle-Isle ; un détachement de cinquante Autrichiens qui y formaient la garnison, fut fait prisonnier de guerre. L'épaisseur

et la solidité des murs de la tour la mirent à l'abri de l'artillerie des Français, mais les boulets, qui entrèrent en grand nombre par les fenêtres, en renversèrent presque tous les meubles, les planchers et les cloisons ; le tout fut réparé insensiblement par les soins et l'économie de Dom Maxime, alors procureur général, et plus tard prieur du monastère.

---

## CHAPITRE XLIII

### Ile Saint-Honorat. — Lutte du monastère de Lérins avec le pouvoir royal.

Les services importants rendus par les Bénédictins à la religion, à l'humanité et aux lettres, les recommandèrent à la vénération des fidèles, et excitèrent parmi les contemporains une reconnaissance qui se manifesta par d'excessives largesses.

Les Pères de Lérins possédaient de riches donations, non-seulement sur le littoral de la France, à Arles, Grasse, Cannes, etc., mais encore en Italie, dans l'évêché de Reggio, dans l'état de Gênes et dans l'île de Corse. Toutes ces maisons étaient soumises à la correction de l'abbé de Lérins, qui avait coutume d'assembler dans l'île des Chapîtres généraux où l'on débattait les intérêts de la Communauté, et où l'on faisait les ordonnances pour le maintien de la discipline.

En 1464 le monastère de Lérins fut mis en commende, suivant un usage du temps. Outre l'abbé régulier ou un simple prieur il y eut donc dès lors pour ce monastère un abbé commendataire, nommé par le Roi et reconnu par la Cour de Rome. Cet abbé était presque toujours un personnage d'un rang très-élevé, ecclésiastique ou laïque, évêque, cardinal, prince du sang, ministre, etc. En effet, à cette époque, les abbayes étaient données comme des fiefs et sous le nom de bénéfices. L'abbé commendataire n'était pas soumis à la résidence; il était investi d'une autorité supérieure et jouissait ordinairement du tiers du revenu. Ce revenu s'appelait la mense abbatiale, les revenus affectés à l'entretien des religieux constituaient la mense conventuelle.

Après avoir été le centre d'une puissante congrégation, l'abbaye de Lérins déchut de sa grandeur et une des principales causes de cette décadence fut le mépris dans lequel était tombée la discipline dans ce monastère.

En cet état de choses, Augustin Grimaldi, de la famille princière de Monaco, évêque de Grasse et abbé commendataire de Lérins, demanda à Rome l'agrégation de cette communauté à l'abbaye du Mont-Cassin, en Italie, où s'était conservée dans toute sa rigueur et sa pureté, la règle donnée par saint Benoît à ses disciples.

Le Pape Léon X approuva cette union, par une bulle datée de Florence, le 29 janvier 1515, et le roi François Ier y consentit par lettres patentes du 14 avril, même année.

Les moines de Lérins se montrèrent fort mécontents de cette union, qui allait les forcer de vivre sous une discipline plus sévère, et dans la dépendance d'une autre communauté, eux, dont les prédécesseurs s'étaient faits déclarer indépendants de la juridiction épiscopale de Fréjus, par décision du 3e Concile d'Arles, et qui avaient eu, à une époque antérieure, assez de crédit pour faire révoquer la bulle d'Urbain VI ordonnant leur réunion à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, en 1366.

Toutefois, les religieux se ravisèrent bientôt, ainsi qu'on verra, par les détails qui vont suivre. Ils pensèrent qu'à la faveur de la distance entre Lérins et le Mont-Cassin ils pourraient vivre plus indépendants que s'ils avaient été soumis à la juridiction plus rapprochée d'un Evêque de France ou d'un abbé commendataire nommé par le Roi. Pendant plus de 200 ans, ils luttèrent donc pour défendre et maintenir leur union avec le Mont-Cassin.

En 1522, l'île de Lérins reçut un auguste visiteur, le Pape Adrien VI, venant d'Espagne et se rendant à Rome, voulut

visiter cette terre, berceau de la prédication de l'Évangile dans les Gaules. Il admit au baisement des pieds Augustin de Grimaldi, vingt-sixième évêque de Grasse.

A la mort de Grimaldi, survenue à Monaco, le 14 avril 1532, les moines de Lérins voulurent procéder à l'élection d'un abbé régulier, mais François Ier nomma à cette abbaye le cardinal de Bourbon. Les moines protestèrent et se dirent indépendants du pouvoir royal depuis leur union à une communauté d'Italie.

Le roi François Ier voulut, à cette occasion, faire comprendre aux moines de Lérins que le consentement par lui donné à la réunion de leur abbaye à celle du Mont-Cassin, n'avait eu pour but que de les soumettre à la discipline religieuse observée dans ce dernier monastère; il maintint donc par lettres patentes, datées de Lyon, le 9 mai 1533, la nomination qu'il avait faite du cardinal de Bourbon et lui accorda les revenus de l'abbaye.

Le cardinal de Bourbon resta pendant toute sa vie en possession du titre d'abbé de Lérins. A sa mort le cardinal de Bellay obtint cette abbaye et le Chapitre de Lérins renouvela ses protestations. Ce fût alors que par déclaration datée d'Angoulême, en 1542, François Ier voulant venir à bout de la résistance des moines, leur défendit d'avoir des relations avec les Italiens et d'en recevoir aucun dans leur île.

Toutefois, le cardinal de Bellay, ne pouvant parvenir à vaincre l'opposition de Lérins, céda cette abbaye à Guillaume Pélissier, évêque de Montpellier, en échange de l'abbaye de Notre-Dame-des-Ecoliers, à Paris. L'évêque de Montpellier fit saisir les revenus de Saint-Honorat en 1552, et s'en mit en possession. Il obtint ensuite de Henri II, des lettres patentes pour introduire des religieux de Cluny à Lérins, voulant ainsi détruire l'influence italienne et rendre cette abbaye à jamais française.

Les moines résistant toujours à ces diverses exécutions qui portaient atteinte à leur indépendance, le Roi, pour terminer ces différends, renvoya les débats au Parlement de Provence. Le 30 juin 1559, le Parlement rendit un arrêt qui forçait l'évêque de Montpellier à restituer à Lérins tous les fruits déjà perçus.

Fiers de ce premier succès, les religieux demandèrent à jouir de toutes les conséquences de la Bulle d'union et à élire eux-mêmes leurs abbés. Profitant même de la présence de Charles IX à Arles, ils lui présentèrent une requête à ce sujet et le Roi les renvoya au Parlement de Provence qui donna gain de cause aux prétentions des Lérinois. Nonobstant cet arrêt le prince de Joinville reçut plus tard en 1618, du Roi, un brevet de nomination à l'abbaye de Lérins; mais, comme Son Altesse ne put obtenir des bulles en Cour de Rome, elle transigea avec les moines, qui lui firent cession de l'île Sainte-Marguerite.

Après la reprise des îles sur les Espagnols en 1637, le roi Loui XIII voulant donner satisfaction aux reproches qu'on faisait aux religieux d'avoir appelé sur ces îles les galères du marquis de Santa-Cruz, prononça, par lettres patentes, du 17 mars 1638, la désunion de Lérins d'avec le Mont-Cassin, leur union étant regardée comme contraire aux règles et au bien de l'Etat et de la régularité. Il réunit la maison de Lérins à la congrégation de Saint-Maur et nomma le cardinal de la Valette abbé de Lérins.

A la mort du cardinal de la Valette, arrivée le 28 septembre 1639, le Roi nomma à l'abbaye de Lérins le prince de Conti. Mais à l'avènement de Louis XIV, un bref apostolique ordonna aux religieux de Saint-Maur d'abandonner l'abbaye de Lérins au Mont-Cassin, et le nouveau Roi, encore enfant et placé sous la tutelle de la reine Anne d'Autriche,

accorda de nouvelles lettres patentes, portant confirmation de la réunion au Mont-Cassin. Toutefois, le prince de Conti fut maintenu dans la jouissance des revenus de l'abbaye sa vie durant.

En 1654, le prince de Conti épousa la nièce du cardinal de Mazarin, et se démit du titre d'abbé de Lérins, en faveur de ce dernier. A la mort de Mazarin, en 1661, le roi fit don de l'abbaye de Lérins au cardinal de Vendôme, et ensuite, après la résignation de ce dernier, à Philippe de Vendôme, Grand Prieur de France, son frère. Par brevet du 16 janvier 1732, le roi Louis XV, afin de dédommager les évêques et l'évêché de Grasse de la perte des domaines d'Antibes, que Clément VII avait enlevés à cet évêché, ordonna que la mense abbatiale de Lérins fut remise à perpétuité audit évêché.

---

## CHAPITRE XLIV

### Ile Saint-Honorat. — Sécularisation du monastère de Lérins.

Ce monastère, célèbre par tant de glorieux souvenirs, avait déjà perdu, à l'époque dont nous parlons, son ancienne splendeur. Quelques rares moines erraient à travers les longs corridors du cloître. Ces voûtes, jadis retentissant des éloquantes paroles des savants prédicateurs de la foi, étaient silencieuses; aux saintes extases de la solitude succéda l'oisiveté. Aussi le monastère fut-il sécularisé en 1788.

Le 10 Juin, des commissaires de la Convention vinrent inventorier les meubles et les immeubles de la mense conventuelle. Les quatre religieux qui habitaient encore le monastère assistèrent à cette opération et durent signer le procès-verbal.

Les propriétés de la communauté consistaient surtout en fours et en moulins banaux, dont les principaux étaient les moulins de l'abbaye, situés entre Cannes et Pégomas, et qui portent encore aujourd'hui, par corruption, le nom de Moulin de l'Abbadie; plus quelques fours, et d'autres moulins situés dans les communes de Mougins, du Cannet et de Cannes.

Les religieux étaient seigneurs de Vallauris, Valbonne et autres lieux; leurs revenus atteignaient, au temps dont nous parlons, le chiffre de quinze mille francs environ.

A cette époque, il n'y avait plus dans l'île que sept moines, presque tous n'y résidant qu'une faible partie de l'année, et pendant la belle saison; on accorda quinze cents livres de pen-

sion à chacun d'eux et, par lettres patentes, tout le mobilier leur fut concédé ; ils partagèrent entre eux les restes délabrés de la magnifique bibliothèque du monastère ; il ne restait plus de remarquable qu'un manuscrit en deux volumes d'une haute antiquité, grand in-folio, écrit sur parchemin, contenant l'Ancien et le Nouveau Testament.

Ce livre remarquable paraît avoir eu, dans les temps éloignés de nous, quelque célébrité ; il fut transporté à deux conciles célèbres, celui de Trente et de Constance, où il fut consulté ; il passa ensuite entre les mains de l'un des grands vicaires de l'évêché de Grasse. Ce précieux manuscrit n'est point perdu, quoique un peu détérioré. Il est aujourd'hui à la bibliothèque du Grand Séminaire de Fréjus et est connu sous le nom de Bible de Lérins.

A l'époque de la sécularisation du monastère de Lérins, M. de Prunières, évêque de Grasse, distribua aux principales paroisses de son diocèse les précieuses reliques qui s'y trouvaient ; il donna à Cannes la magnifique châsse en argent et vermeil, d'un magnifique travail, dont François I[er] avait doté le monastère, et qui disparut durant les mauvais jours de la Révolution de 93. Elle renfermait un tombeau d'un bois très-dur qui existe encore dans notre paroisse, et qui porte sur l'un de ses côtés l'inscription suivante, en lettres gothiques coloriées :

CORPUS S. MI HONORATI
LERINENSIS EPISCOPI ARELATENSIS IN
HOC RECONDITUR, SACELLO QUI
SI QUIS APERIRE PRŒSUMSERIT.
ANNI FINEM NO VIDEBIT.

La tête de saint Honorat fut réservée pour Grasse, les deux bras furent donnés aux paroisses de Mougins et du Cannet.

La commune d'Auribeau reçut en partage la mâchoire de saint Antoine, renfermée dans une fort belle châsse gothique en vermeil d'un beau travail, et qu'on promène processionnellement autour du village le jour de la fête de saint Antoine, qui est le patron du pays.

Devenue propriété nationale, l'île de Lérins, fut vendue à Mlle de Sainval, de la Comédie-Française.

Le vrai nom de Mlle de Sainval était Marie-Blanche Alziary de Roquefort, elle était de Saint-Paul-du-Var et s'était fait un nom à Paris dans la haute comédie de Molière.

Ainsi qu'il arrive souvent dans la vie théâtrale, les petites jalousies, les basses cabales surgirent à l'encontre du talent de Marie-Blanche ; en lutte avec plusieurs médiocrités de son temps, elle se dégoûta de la scène et du monde, et vint enfouir ses rêveries et ses regrets loin du bruit, comme une reine détrônée, philosophant sous les voûtes silencieuses et sombres du cloître de Saint-Honorat. Elle avait fait restaurer la partie ouest du château qu'elle habita quelque temps. L'île fut vendue par les héritiers de Mlle de Sainval à M. Sicard, négociant, à Cannes; puis à M. Sims, ministre anglican. M. Sims étant mort des héritiers mirent l'île en vente.

---

## CHAPITRE XLV

### Ile Saint-Honorat. — Renaissance de l'Abbaye de Lérins.

Les catholiques gémissaient de voir l'île des Saints la propriété des hérétiques et faisaient des vœux pour que cette terre arrosée du sang de tant de martyrs retourna à des mains catholiques. Le clergé portait plus loin ses vues, il avait l'ambition de voir renaître à Lérins les temps antiques et de renouer la chaîne des traditions qui font à l'île Saint-Honorat une si grande place dans l'histoire de l'Eglise.

Mgr Jordany, évêque de Fréjus, dont l'épiscopat releva tant de ruines dans notre diocèse, entama par le moyen d'un tiers des négociations avec les héritiers de M. Sims. Ce fut M. Augier, de Draguignan, qui accepta la mission de mener à bonne fin une œuvre dont il méritait à tous égards d'être l'intermédiaire. Peu de jours suffirent à M. Augier pour conclure cette affaire qui tenait à cœur à tous les amis de la religion, et bientôt l'acte de vente qui faisait Mgr Jordany propriétaire de Lérins, fut passé.

Quand Mgr Jordany eut la certitude de pouvoir rentrer en possession de l'île, il ne put résister au désir saintement impatient qui l'y attirait, mais il voulut que sa joie fut partagée par Mgr Chalandon, son digne métropolitain, et tous deux choisirent le 9 février pour le saint pélerinage. Pendant les jours qui précédèrent, la pluie tomba sans interruption, la mer fut mauvaise ; tous perdaient espoir, on parlait même de renvoyer la fête ; seul Mgr Jordany avait confiance, il priait avec tant de fermeté tous les Saints de Lérins qu'ils ne pouvaient lui refuser une belle journée.

Le matin du 9, malgré la pluie qui continuait, la musique de Fréjus, les élèves du Grand Séminaire, plusieurs dignitaires des diocèses d'Aix, de Fréjus et de Digne, accompagnant NN. SS. les évêques, se dirigent sur Saint-Raphaël où l'aviso à vapeur, le *Chacal*, les attendait à l'ancre. Bientôt la pluie cesse, le ciel reprend son azur, et le navire s'avance rapidement sur une mer tranquille ; le cap Roux est doublé, Lérins apparaît illuminée par les flots de lumière que répandait un soleil étincelant. Enfin, le *Chacal* aborde au Frioul ; les prélats, au milieu des fanfares joyeuses et du bruit des canons, descendent sur le rivage où les attendait une foule immense, précédée du clergé de Cannes, qui portait les reliques du saint fondateur de Lérins.

Un enthousiasme pieux avait gagné tous les cœurs, quand la procession s'avança vers l'Eglise majeure de Saint-Honorat, en chantant le psaume : *Deus, venerunt Gentes,* dont plusieurs versets semblent avoir été inspirés par la vue de cette terre aujourd'hui encore couverte de ruines. Après que Mgr l'archevêque eut béni ces murs si longtemps profanés, tous se prosternèrent sur le sol nu et dégradé, pendant que les séminaristes chantaient les Litanies des Saints de Lérins ; ensuite Mgr de Fréjus adressa une allocution aux fidèles qui se pressaient dans l'Eglise et le long de l'allée voisine.

On pourra lire les paroles qui retentirent sous ces voûtes entr'ouvertes, mais les personnes qui étaient présentes peuvent seules comprendre l'impression profonde qu'elles produisirent dans les cœurs ; l'émotion du prélat se communiqua à l'auditoire qui, suspendu à ses lèvres éloquentes, regrettait avec lui un passé glorieux et avec lui saluait un avenir si riche de saintes espérances.

On voyait, parmi les assistants, quelques Anglais que la curiosité avait amenés dans l'île ; quoique égarés et quelque-

fois hostiles, ces hommes sont nos frères : l'orateur, qui n'avait oublié personne, voulut montrer que, dans son cœur, il y avait pour ces pauvres âmes douce et paternelle charité ; il leur rappela qu'un évêque sorti de Lérins avait consacré l'illustre Augustin, l'apôtre de l'Angleterre ; il leur montra, dans un passage du Commonitoire de saint Vincent, la réfutation de leur erreur fondamentale et aussi le moyen le plus facile et le plus sûr pour découvrir la vérité.

Aussitôt après, Mgr l'archevêque monta à l'autel, et ayant achevé la lecture de l'Evangile, il prononça un admirable discours. « Les soixante et dix années de la captivité sont terminées, dit-il, réjouissons-nous ! Le jour est arrivé où les ruines du sanctuaire seront réparées...Oui, Monseigneur, mes frères, mes amis, c'est avec un ineffable sentiment que, du pied de cet autel dont la pierre sacrée était hier encore indignement profanée, j'embrasse à la fois le passé, le présent et l'avenir. Le passé, ce sont ces ruines ; le présent, c'est vous ; l'avenir, c'est Dieu... » Traçant à grands traits le tableau de Lérins aux jours anciens, le prélat parle des vertus qui germèrent sur ces rivages, des trésors de science et de piété qui se répandirent de Lérins sur l'Eglise entière. Après de si touchants souvenirs, l'orateur, qui avait montré cette nuée glorieuse de témoins, parla du devoir imposé à tout fidèle, dans ces jours de luttes qui se changeront en jours de régénération spirituelle ; ensuite, pour rassurer la faiblesse et exciter dans les cœurs des élans pleins de confiance, il rappela le souvenir du Dieu qui pardonne, qui soutient et qui récompense. La dernière parole résuma cette brillante improvisation : « Evêques, prêtres, hommes du monde et matelots, nous appartenons tous à Dieu ! »

On eût dit que les jours de l'antique ferveur étaient revenus pour l'île des Saints : ces jeunes séminaristes qui, plusieurs

fois, avaient fait entendre leurs pieuses mélodies, rappelèrent le souvenir des religieux de saint Honorat et de saint Maxime ; cette foule émue et recueillie manifestait la foi qui amenait jadis les fidèles à Lérins pour y puiser un redoublement de piété ; ces marins sous les armes, conduits par leur brave commandant, remplaçaient les guerriers romains, les preux du moyen-âge qui, renonçant aux grandeurs du monde, vinrent se consacrer au service de Jésus-Christ ; saint Honorat et saint Léonce étaient vivants dans les deux pontifes, héritiers de leur dignité, héritiers aussi de leurs vertus éminentes.

Aussitôt après avoir pris possession de l'île Sainte, Mgr Jordany fit appel à son clergé pour en acquitter le prix. On répondit à cet appel avec une générosité qui tenait de l'enthousiasme et bientôt le digne évêque de Fréjus fut libre de toutes les charges que son zèle lui avait fait contracter. Le pontife s'occupa alors d'appeler à Lérins une congrégation religieuse qui pût faire refleurir sur ce sol sacré les vertus des anciens anachorètes. Ce fut un ordre de frères agricoles venus de la Bretagne qui le premier releva l'autel et les ruines de Lérins. Cette colonie n'ayant pu s'habituer au climat du Midi fut remplacée par un orphelinat agricole dirigé par les frères de St-Pierre-ès-liens dont le siége est à Marseille.

Le Père Fishiaux, fondateur de la congrégation de St-Pierre-ès-liens, étant mort, ses religieux privés des ressources que le zèle de leur fondateur leur avait procurées jusqu'alors se décidèrent à abandonner l'île. Ils la cédèrent aux Cisterciens qui y ont bâti un vaste monastère et qui relèvent les ruines de l'antique basilique.

Au souffle de l'immortel Pie IX, la célèbre abbaye de Lérins vient de renaître et le Père Marie-Bernard vient de renouer la longue chaîne des abbés de Lérins interrompue par les révolutions.

## CHAPITRE XLVI

**Ile Sainte-Marguerite. — Depuis les temps les plus anciens jusqu'à l'occupation espagnole.**

L'île Sainte-Marguerite est nommée Léro par les anciens géographes. L'étymologie de ce nom se tire d'un temple élevé dans l'île en l'honneur de Léro, guerrier ou pirate, dont les actions excitèrent l'admiration ou la terreur de ses contemporains. Strabon qui parle de ce temple ne dit point si Léro a vécu dans l'ile Sainte-Marguerite ou si son culte y fut apporté par quelque colonie grecque. On trouve, en effet, sur les rivages de l'Asie-Mineure, des îles connues autrefois sous le nom de Léros. On peut supposer que la renommée publia dans une de ces îles l'heureux établissement que les Phocéens avaient fait dans le midi des Gaules et peut-être alors une colonie partant de Léros vint s'établir sur nos côtes.

Léro prit le nom de Sainte-Marguerite, qu'elle a gardé jusqu'à nos jours, d'une chapelle élevée dans cette île à l'illustre martyre d'Antioche dans les premiers siècles de l'Eglise.

Léro dut de bonne heure attirer l'attention des navigateurs. Les Massaliotes, les Phéniciens ou, comme nous venons de le dire, une colonie de l'Asie-Mineure y firent sans doute des établissements. Toutefois on n'a aucun document sur les premiers habitants de cette île.

Sous les Romains Léro devint une position importante car, outre les demeures somptueuses que les conquérants de la Province y élevèrent, on y vit surgir des fortifications et un arsenal pour les flottes qui, de là, devaient visiter la Gaule occidentale. C'est Baralis qui constate ce fait dans sa *Chro-*

*nologie de Lérins,* et il ajoute que de son temps, c'est-à-dire vers la fin du XVI^me^ siècle, on voyait encore les restes de ces constructions. Pline assure qu'une ville considérable existait dans l'île de Léro, sous la domination romaine, et il appelle cette ville *Vergoanus.*

Les Romains firent de l'île Sainte-Marguerite une station militaire. L'itinéraire maritime d'Antonin marque, en effet, XI milles entre Antibes et l'île de Léro et XXIV milles entre Léro et Fréjus. Comme on ne trouve plus rien des fortifications élevées dans l'île par les Romains, il faut supposer qu'après leur ruine, les restes ont servi à des constructions postérieures. Le seul monument digne d'attention qu'offre encore l'île Sainte-Marguerite est un bâtiment de construction bizarre, connu sous le nom de Tour-du-Grand-Jardin, et auquel M. Mérimée assigne la date du XIII^me^ siècle.

En prenant possession des îles de Lérins, saint Honorat renversa dans celle de Sainte-Marguerite le temple élevé jadis à Léro et choisit cette île pour la demeure des religieux appelés à la vie anachorètique. En effet, dans les premières années du monastère de Lérins, Sainte-Marguerite fut le séjour des moines qui se vouaient plus particulièrement à la vie contemplative. La tradition nous a conservé bien peu de chose sur les solitaires qui vinrent s'y sanctifier, mais on croit que saint Vincent y composa son célèbre Commanditoire, et que saint Eucher y écrivit son admirable éloge de la solitude.

On regarde comme incontestable que l'île a été défrichée par les religieux de Lérins qui, las de ce pénible travail ou peut-être réduits à un trop petit nombre, finirent par la donner à bail à des paysans de la contrée moyennant une taxe. On trouve dans les livres de comptes, remontant à plus de trois siècles, que ces baux produisaient un revenu annuel de près de dix-huit-cents livres au monastère. On ignore le temps

précis de l'émigration des tenanciers et celui où le roi a commencé à posséder l'île. On pense communément que les premiers l'abandonnèrent à l'approche des Espagnols.

On ne trouve aucun document officiel sur l'histoire de l'île Sainte-Marguerite, jusqu'à l'année 1351. La donation,qui en fut faite à cette époque, présente une difficulté qu'il est peu aisé de résoudre ; car on croit que l'île appartenait alors au monastère de Lérins, et cependant la reine Jeanne de Sicile et le roi Louis, son époux, voulant accorder à Bertrand de Grasse, seigneur du Bar, un témoignage de reconnaissance pour les services qu'ils en avaient reçus, lui donnèrent, en 1351, plusieurs domaines, parmi lesquels on remarque l'île Sainte-Marguerite.

Sans doute, les religieux recouvrèrent l'île, puisque en 1425, Jéoffroiy, abbé de Lérins, confère à Hannequin de Bruxelles, la dignité de recteur de Sainte-Marguerite. Un chapitre tenu à Lérins l'an 1453, accorde au camérier du monastère le produit des bois et des pasquiers de l'île ainsi que les offrandes qui étaient présentées dans l'église Sainte-Marguerite.

André Doria, général de l'armée navale de Charles-Quint, s'empara de cette île vers le commencement du mois d'août 1536, mais n'y ayant trouvé aucun établissement qui pût en assurer la conquête à l'empereur, il l'abandonna presque aussitôt.

Au commencement du XVII$^{me}$ siècle, Sainte-Marguerite était entre les mains des habitants de Cannes, qui avaient prêté au monastère la somme de trois cents écus ; ils eurent donc pendant longtemps l'île en garantie, mais en signe de sujetion ils payaient annuellement à Lérins six écus et deux chapons.

Mais l'île était devenue un repaire de pirates. Du fond des

criques où ils se cachaient, ils s'élançaient sur les navires marchands qui naviguaient dans ces mers. Les cultivateurs n'étaient pas en sûreté, et ainsi le revenu de l'île diminuait tous les jours. D'un autre côté les religieux, voulant éteindre la commende de leur monastère, résolurent de sacrifier l'île Sainte-Marguerite. Le chapitre décida de la donner à Claude de Lorraine, duc de Chevreuse, dont le frère venait d'être nommé abbé commendataire de Lérins. L'approbation du Saint-Siége était nécessaire et le nonce confia le soin de l'enquête à l'évêque de Fréjus, dont nous avons encore le rapport qui concluait en faveur de la cession. Le Pape autorisa la donation de l'île avec ses appartenances et dépendances, par un bref en date du 4 janvier 1617.

Le 30 mai 1618, Claude de Lorraine, cède et transmet à Charles de Lorraine, duc de Guise, prince de Joinville, pair de France, gouverneur et lieutenant-général pour le roi en Provence, amiral des mers du Levant à ce présent et acceptant... le droit que lui, duc de Chevreuse, a pour l'avenir en l'île Sainte-Marguerite. Ce fut à cette époque qu'une tour et quelques fortifications furent élevées dans l'ile. Le duc de Guise ayant quitté la France quelques années après, il est probable que le roi s'empara alors de Sainte-Marguerite, qui tout entière, à l'exception du Grand-Jardin, est restée jusqu'à ce jour propriété de l'Etat. Ce fut en 1639 que Richelieu en fit prendre possession et qu'elle fut érigée en gouvernement.

On n'a aucun document sur les fortifications que le cardinal fit élever à Sainte-Marguerite, mais il est certain que des travaux y furent faits lorsque la guerre étant déclarée avec l'Espagne, Richelieu craignit de voir l'ennemi faire une descente sur les côtes de Provence. Vers l'année 1712, Vauban, qui fortifiait alors Antibes, vint diriger les modifications que l'on jugea bon de faire subir aux diverses fortifications de l'île.

## CHAPITRE XLVII

### Ile Sainte-Marguerite. — Les Espagnols à Sainte-Marguerite.

Les craintes de Richelieu sur l'île Sainte-Marguerite ne tardèrent pas à se réaliser. En effet, au mois de mai 1635, le comte Badat, de Nice, avertit le sieur de Saint-Marc Chasteuil, seigneur de Châteauneuf-les-Grasse, que des préparatifs de guerre se faisaient à Naples, ayant pour objet l'attaque des îles de Lérins.

Chasteuil en donna avis au maréchal de Vitry, gouverneur de Provence, qui ordonna sur le champ que les villes de Grasse et de Saint-Paul, avec leurs vigueries, fourniraient deux hommes par feu s'il était nécessaire, pour la défense des côtes. Après ces mesures, le gouverneur plaça les troupes qui seraient levées sous le commandement des sieurs de Mons et de Chasteuil. Six cents hommes bien armés, que l'on divisa en six compagnies, se rendirent en effet au lieu indiqué. L'armée d'Espagne parut sur les côtes de Provence le 20 mai. Le mauvais temps fit courir les galères jusqu'en Corse, où une partie de la flotte fit naufrage.

Le 13 septembre vingt-deux galères espagnoles, commandées par le marquis de Sainte-Croix, débarquèrent un corps d'armée à Sainte-Marguerite.

Chasteuil ayant découvert l'escadre espagnole à la hauteur du cap de Saint-Hospice, envoya incontinent des courriers de tous côtés, fit sonner le tocsin dans tous les villages, et après avoir indiqué Cannes pour rendez-vous, il y courut en toute hâte avec les hommes qu'il put rassembler au premier moment.

Chasteuil ranima le courage des habitants de Cannes, fit préparer quelques moyens de défense et s'établit à la Croisette avec des munitions de guerre et de bouche.

Déjà les ennemis investissaient le fort de Sainte-Marguerite, commandé par Jean de Bénévent, sieur de Marignac, capitaine au régiment de Cornusson. Voyant la faiblesse de la place et la vigueur de l'attaque, le commandant fit partir un homme à la nage pour demander du secours au fort de la Croisette. Chasteuil renvoya le même homme et fit annoncer à Marignac un renfort d'hommes et de munitions pour la nuit suivante.

Cependant comme le danger était imminent pour le fort de Sainte-Marguerite, trois cents hommes déterminés partirent avant la nuit, de la Croisette, sous la conduite d'un marin expérimenté. Mais à peine étaient-ils éloignés d'un mille qu'ils rencontrèrent un nageur dont ils apprirent la capitulation du fort. Ils retournèrent donc et Chasteuil distribua ses troupes à Antibes, à Cannes, en en laissant une partie à la Croisette.

Marignac avait demandé à capituler parce qu'il lui était impossible de résister aux forces considérables qui l'attaquaient. Il obtint les honneurs de la guerre et sortit du fort tambour battant, avec armes et bagages.

Après une attaque inutile contre la Croisette et Cannes, les Espagnols s'emparèrent de Saint-Honorat.

Le cardinal de Richelieu avait donc, avant la prise de Sainte-Marguerite, fait élever sur la côte septentrionale de l'île le fort royal qui existe encore. Les Espagnols mirent ce fort dans un meilleur état de défense en en élevant quatre autres : le fort d'Aragon, au sud-ouest; la tour Bataiguier, à la pointe nord-ouest; le fortin à la pointe orientale et le fort Monterey dans l'intérieur, non loin du fortin. Ils coupèrent tous les ar-

bres de l'île Saint-Honorat, entourèrent de fossés demi-lunes et palissades la grande tour du monastère et convertirent en redoutes et bastions les cinq chapelles que les religieux avaient bâties sur divers points de l'île.

Les Espagnols etaient fiers de la prise des deux îles, comme de la conquête d'un royaume. Pour conserver cette conquête qui leur donnait le moyen d'inquiéter le commerce de la France dans la Méditerranée et favorisait leurs relations avec l'Italie, ils élevèrent des fortifications considérables, se flattant ainsi de rendre inutiles les tentatives des Français pour reprendre les îles.

Le maréchal de Vitry, craignant que cette occupation ne devint funeste au pays, se rendit à Cannes, convoqua la noblesse de Provence et leva des milices qu'il plaça sur les côtes pour empêcher un débarquement. Il ne put songer à chasser aussitôt les Espagnols de leurs positions, il fallait pour cela une escadre, des troupes, de l'argent, et le maréchal manquait de tout.

Les Etats assemblés à Fréjus accordèrent douze-cent mille francs de subsides, payables par annuités de deux cent mille, moyennant la suppression de quelques nouveaux impôts et sur la promesse que l'entretien des troupes ne serait pas à la charge de la province.

Le 10 août 1636, l'armée navale française, commandée par le comte d'Harcourt et par l'archevêque de Bordeaux, chef du conseil de la marine, passa devant les îles. Elle se composait de 92 galions qui vinrent mouiller au Golfe-Juan, d'où ils firent voile deux jours après pour se rendre à Villefranche. D'autre part le roi fit appel au dévouement des provençaux qui y répondirent avec un élan admirable. Des forces considérables se trouvèrent bientôt réunies ; mais elles restèrent dans l'inaction parce que le maréchal de Vitry et le comte d'Harcourt revendiquaient chacun avec obstination le commandement des troupes.

Le 4 décembre, le roi fit écrire aux chefs de l'armée par M. des Noyers : « La longue attente de l'attaque des îles nous fait perdre patience et oblige Sa Majesté à vous mander que si dans huit jours après la réception de la présente, vous ne voyez lieu de terminer cette affaire, l'on remette à un autre temps plus commode et où les esprits soient plus prompts et plus disposés à recouvrer cette partie de la France qui importe tant à sa réputation. »

Quand cette lettre arriva, le plus grand désordre régnait dans l'armée. Après les lenteurs occasionnées par la mésintelligence des chefs, on avait enfin résolu d'attaquer, et le conseil de guerre réuni délibérait sur le plan à suivre dans cette opération. Une vive discussion s'éleva entre l'archevêque de Bordeaux et le maréchal de Vitry. Ce dernier s'emporta au point de donner un coup de canne au prélat. Devant cet acte de violence le conseil se sépara, plainte fut portée à la Cour et les gentilshommes se retirèrent dans leurs foyers.

Ce fut alors que pour mettre un terme aux divisions qui régnaient parmi les chefs, le roi ordonna au maréchal de Vitry de se retirer à la tour d'Aigues. En même temps Richelieu écrivait à l'archevêque, M. de Sourdis : « Je me contenterai de vous dire que si vous pouvez maintenant faire l'attaque des îles, vous ferez l'action la plus glorieuse du monde et rendrez un service si signalé à Sa Majesté, qu'il sera capable de lui faire oublier tout le reste. »

Sourdis sentit redoubler son zèle. Aussi quand le comte d'Harcourt, qui avait reçu la commission du commandement, eut conduit l'escadre de Villefranche au Golfe-Juan, l'archevêque fit aussitôt préparer les galions, tonneaux, chevaux de frise et quantité d'échelles de six pieds de haut pour monter les falaises qui bordent Sainte-Marguerite, et en même temps cent bateaux pour porter les soldats.

La noblesse de Provence étant arrivée avec quantité de volontaires ainsi que les milices des vigueries voisines, le jour de l'attaque fut fixé au 24 mars.

Après plusieurs attaques et des péripéties diverses, l'ennemi demanda une trêve le 6 mai 1637.

On lui accorda d'envoyer à Final et de là à Milan, pour informer le gouvernement qu'il ne pouvait plus tenir contre les assiégeants. Si pourtant le douze il n'avait pas de secours, la place devait être rendue.

Nous avons cru qu'on lirait avec intérêt les clauses de cette curieuse trêve et nous en donnons ici le contenu :

« La trêve sera observée ponctuellement de part et d'autre, cejourd'huy, 6 de mai, jusques au mardi 12 du même mois, à 5 heures après-midi, pendant lequel temps, on n'avancera aucun travail du côté de la mer et ne sera réparée aucune brèche de la part des assiégés ; et ce faisant, chacun demeurera en l'état où il se trouve à présent ; et pour cet effet, deux officiers visiteront, tous les jours, les brèches de la place dedans et dehors, et pareillement deux des assiégés visiteront, tous les jours, les batteries, afin qu'il ne se puisse rien innover.

« Il sera permis aux assiégés d'envoyer deux hommes où ils voudront, et pour cet effet, leur sera donné une felouque, sans que la reddition puisse être retardée par leur retour ou par les nouvelles qu'ils apporteront.

« Pendant qu'il y aura de l'eau dans la place, il ne sera pas permis aux assiégés de prendre plus d'un bocal de celle du puits, pour les malades et les blessés ; et lorsque celle de la place manquera, les assiégés en pourront venir boire à la fontaine, qui est sous leurs retranchements, sans qu'ils en puissent emporter ; et pour cet effet, les assiégeants tiendront un corps de garde à la dite fontaine avec un capitaine, pour empêcher qu'il ne s'y fasse de désordre et que l'on n'en abuse, au préjudice du présent traité.

« Pour sûreté de l'exécution des présents articles, il sera donné deux ôtages de la part des assiégés, savoir : deux capitaines, l'un espagnol, l'autre italien, lesquels demeureront à l'armée.

« Si, pendant la trêve, il arrive quelque secours pour les assiégés, ils ne pourront le favoriser, en quelque façon que ce soit, ni tirer sur les vaisseaux, galères, barques ou felouques encore qu'elles soient proches du fort, ni moins sur les soldats de l'armée de terre, si ce n'est en cas qu'ils voulussent entrer dans les contrescarpes ou que ceux de la mer voulussent descendre à terre.

« La place ne pourra être tenue pour secourue, s'il n'y entre mille hommes avec les vivres et les munitions de guerre, pour un mois.

« Si le secours n'est entré dans la place, dans le douzième de ce mois, à cinq heures après-midi, les assiégés seront obligés d'en sortir et de la remettre entre les mains du roi, encore que le secours fût en présence et conformément au traité de la capitulation faite cejourd'huy.

« Arrêté au camp, devant le fort Sainte-Marguerite, le sixième jour de mai 1637.»

Aussitôt après avoir conclu cette trêve, le commandant espagnol donna avis aux chefs des troupes qui étaient en Italie de la détresse dans laquelle il se trouvait. Des secours furent immédiatement envoyés, mais ils rencontrèrent l'escadre française qui les força à rétrograder et le gouverneur espagnol, réduit à l'extrémité, se décida quand le terme fixé dans la trêve fut arrivé, à capituler aux conditions suivantes :

CAPITULATION DU FORT SAINTE-MARGUERITE

« Le mardi, douzième de ce mois, à 5 heures après midi, le gouverneur sergent-major, capitaine de cavalerie, capitaines et officiers, tant à pied qu'à cheval, seront obligés de sortir, en la forme que des gens de guerre ont accoutumé de sortir des places assiégées, avec leurs armes et bagages, enseignes déployées, balles en bouche, mèches allumées des deux bouts, tambour battant et leurs fourniments pleins de poudre et pourront emporter les armes de leurs soldats morts ou blessés, mais non pas celles qui sont pour la garde ordinaire de la place, ou qu'ils y ont trouvées, lorsqu'ils sont entrés dedans.

« Pourront emporter avec eux leurs blessés, malades, femmes, meubles, hardes, armes, chevaux, chariots et généralement tout ce qui appartiendra au particulier.

« Comme aussi emmener tous leurs canonniers et soldats, de quelque nation qu'ils soient, excepté les Français.

« Qu'il leur sera donné vaisseaux, galères, tartanes ou felouques, pour les porter, avec leur bagage et les vivres nécesaires pour leur passage.

« Le sieur Dom Miguel Peyrès, gouverneur, sera obligé de s'en aller avec les siens à Final, sans que, pour quelque raison que ce soit, il puisse entrer dans Saint-Honorat.

« Qu'il leur sera permis d'emmener avec eux deux pièces d'artillerie avec leurs affûts et munitions pour tirer six fois chacune; pour quoi faire, leur sera fourni d'équipages, pour les traîner jusqu'à l'eau, et des vaisseaux pour les porter par mer.

« Si, pour leurs blessés ou malades embarqués, ils ont besoin de chirurgiens, onguent et médicaments, il leur en sera fourni jusqu'au jour de leur débarquement.

« Que, durant le temps de la trêve, il ne se pourra recevoir de part et d'autre les soldats qui se voudraient rendre.

« Les prisonniers, qui auront été pris depuis la descente et qui sont maintenant dans les forts, seront rendus, de part et d'autre, sans aucune rançon.

« Qu'il ne sera fait aucun mal par l'armée aux assiégés, ni par les assiégés à aucun soldat de l'armée, sans toutefois que ceux de l'armée puissent aller dans les contrescarpes et fossés de la place, ni les assiégés approcher des travaux des assiégeants.

« Il sera donné passe-port de part et d'autre, jusqu'à ce que les vaisseaux qui porteront la garnison soient revenus, et, pour cet effet, les ôtages demeureront jusqu'à ce que les galères (si on en donne) soient revenues, et en ce cas on donnera une felouque aux deux capitaines pour les porter à Final.

« Et pour l'exécution des articles ci-dessus, il sera envoyé dans le fort deux ôtages de l'armée, trois heures devant que la trêve finisse.

« Arrêté au camp devant le fort de Sainte-Marguerite, le 6 mai 1637. »

Le 12 mai arrive, les tartanes étant prêtes, les Espagnols sortirent du fort, à 4 heures après-midi, tambour battant, enseignes déployées, les mèches allumées des deux bouts, la balle en bouche, au nombre de neuf cents hommes, à cinq par rang, les deux canons devant, conduits par nos pionniers, et s'embarquèrent pour être conduits à Final.

Don Miguel Perez sortit le dernier, accompagné de cinquante-quatre chevaux ; le comte d'Harcourt, l'archevêque de Bordeaux, le comte de Carcès, le sieur de Bandol et autres gentilshommes de Provence à cheval avec les deux compagnies des sieurs de Brissac et de Vallevoire, rangés sur la

contrescarpe, attendaient ledit Don Miguel Perez. Arrivé au milieu de l'île, le gouverneur espagnol descendit de cheval et vint saluer le comte d'Harcourt qui, mettant pied à terre, embrassa Don Perez. L'espagnol dit avec fierté que la guerre intestine des siens, bien plus que la force des Français, l'avait obligé de se rendre, mais que, dans son malheur, il s'estimait heureux d'avoir été vaincu par un si valeureux prince.

L'île Saint-Honorat se rendit le 14, non sans que les Espagnols se fussent vaillamment défendus. Toute la Provence tressaillit d'allégresse, dit un écrivain du temps, à la nouvelle du triomphe de nos armes et le 17 mai on accueillit, avec un indescriptible enthousiasme, le capitaine d'armes de M. d'Harcourt qui passa par Aix, allant porter au roi la grande nouvelle et les drapeaux pris sur l'ennemi.

Le 27 mai, le Roi écrivit à M. de Sourdis : « Monsieur l'archevêque de Bordeaux, ce que je veux principalement faire par cette lettre est de vous témoigner la parfaite satisfaction que j'ai des services signalés que vous m'avez rendus en la reprise de mes îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat de Lérins ; reconnaissant bien par tous les rapports qui m'ont été faits que ce glorieux succès a été obtenu par mes armes et que par votre vigueur, générosité, prudence et affection, qui ont paru extrêmement en cette occasion, vous y avez donné très-grande part, je vous assure qu'il ne s'offrira jamais de sujets de vous en reconnaître dignement que je ne le fasse de tout mon cœur. »

---

## CHAPITRE XLVIII

### L'île Sainte-Marguerite sous les gouverneurs

Il paraît que ce fut immédiatement après l'expulsion des Espagnols (1637), que la Cour composa l'état-major de l'île Sainte-Marguerite à peu près comme il subsista jusqu'après la révolution, à savoir d'un gouverneur, d'un lieutenant du roi, d'un curé, d'un aumônier pour les prisonniers, d'un médecin et d'un chirurgien-major.

L'archevêque de Bordeaux fit nommer le commandeur De Guitaud gouverneur des îles de Lérins. Cet officier fut appelé à cette fonction par lettre du roi à la date du 28 mai 1637. Une lettre qu'il écrivit au maire et consul de Vallauris montre que les Espagnols gardèrent longtemps un vif ressentiment de leur expulsion de l'île ; ils menaçaient souvent, en effet, nos côtes, et les Français durent longtemps ne négliger contre eux aucune mesure de défense.

En 1678, on trouve le comte de Guitaud, chevalier des Ordres du Roi, gouverneur de l'île. Nous ne trouvons dans les archives aucune trace importante de son administration.

Saint-Mars vint prendre le commandement des îles au commencement de l'année 1687 ; il amenait avec lui de Pignerol, l'homme au Masque de Fer. En 1698, il quitta l'île pour aller prendre le gouvernement de la Bastille.

De 1702 à 1722, le gouverneur était le marquis de Someret, baron de Chemerolles, capitaine et gouverneur du château royal de Chambord, gouverneur et grand bailly de Blois, sous-gouverneur du roi.

Michel Dreux, marquis de Brézé, était gouverneur des îles, d'après les registres de l'état-civil, de 1749 à 1754. Le marquis de Castellane était gouverneur en 1774.

Ces derniers gouverneurs n'administrèrent point l'île par eux-mêmes, car depuis le départ de Saint-Mars aucun gouverneur ne résida plus à Sainte-Marguerite. L'île était sous les ordres d'un lieutenant du roi; c'était en effet un officier de ce grade qui commandait lors de l'invasion que le duc de Savoie fit en Provence, en 1707. Cet officier était Monsieur de la Mothe-Guérin qui était déjà à l'île en 1689. Ce fut lui qui retarda la marche de l'armée alliée commandée par le duc de Savoie.

Ce prince, ayant passé le Var, voulait arriver au plus tôt à Toulon; il évita donc Antibes et marcha directement sur Cannes par la route dont quelques points sont sous le canon de l'île Sainte-Marguerite. Monsieur de la Mothe-Guérin qui n'avait pour toute garnison que quatre compagnies détachées, fit remplir aux soldats l'office de canonniers. Ils s'en acquittèrent avec tant de succès qu'ils contraignirent l'ennemi à s'arrêter. Le duc de Savoie fit dire au commandant de l'île qu'il eût à cesser le feu sur l'heure sous peine de n'avoir aucun quartier. « Le premier, répondit de la Mothe-Guérin, qui viendra désormais avec une pareille commission, je le ferai pendre sur-le-champ » et il continua le feu.

Alors, sur l'ordre du prince, l'armée navale approcha de l'île; le commandant redoubla son feu pour faire croire que la garnison était nombreuse. Ce moyen réussit au mieux, car la flotte resta dans l'inaction et les princes alliés conduisirent comme ils purent leurs troupes à Cannes, où ils firent afficher un ordre ainsi conçu : « Au nom de l'empereur, défense est faite, sous peine de la vie et du feu, d'avoir aucun commerce avec la garnison de Sainte-Marguerite. »

Plus tard, à la Valette, on vint à parler au duc de Savoie de la Mothe-Guérin : « C'est sous le feu des îles Sainte-Marguerite, répondit le prince, que j'ai connu mieux qu'en aucun autre lieu, que j'étais en pays ennemi. » M. de la Mothe-Guérin retarda ainsi la marche de l'armée alliée, et la ville de Toulon retira de grands avantages de ce retard.

M. Andri commandait le fort de Sainte-Marguerite en 1746, lorsque la Provence fut envahie par l'armée de Marie-Thérèse. Le général Brown, qui avait établi son quartier-général à Cannes, voulut le 15 décembre se rendre maître de Sainte-Marguerite. Tandis qu'il faisait canonner le fort par une galiote anglaise et par une batterie placée à la pointe de la Croisette, il débarquait 600 pandours vers la pointe d'*Aragon*. En un instant, toutes les maisons hors du fort et les tentes où étaient venus se réfugier les habitants des environs furent pillées. L'épouvante s'empara des réfugiés au point que plusieurs s'embarquèrent se laissant aller au gré des vents. On dit même qu'une femme, dans son effroi, oublia sur le rivage son enfant âgé de quatre mois.

La garnison du fort n'était composée que d'une compagnie franche destinée à la garde des prisonniers d'Etat et de trois compagnies d'invalides. La place manquait au reste à peu près de tout ce qui était nécessaire à une bonne défense, et par surcroît de malheur, elle avait pour commandant un vieillard sans fermeté, M. Andri, qui faisait ses premières armes à soixante-treize ans.

Le 16, M. Galeau, aide-de-camp du roi de Sardaigne, s'étant rendu au fort pour parlementer, représenta au gouverneur les suites terribles que pouvait amener une plus longue résistance. Alors M. Andri, qui avait imprudemment donné asile dans le fort à presque tous les habitants de Cannes, obsédé par les femmes dont les cris paralysaient

les manœuvres des canonniers et par les prières du curé, ne put se refuser aux sollicitations de tout ce monde en larmes et consentit à capituler.

La Cour, mécontente du commandant, le fit interner au Château d'If et plus tard à Antibes. Il fut dégradé de la noblesse des armes et de la croix de St-Louis et condamné à 10 ans de prison par un conseil de guerre que présida M. de la Ravoy, lieutenant-général des armées du roi.

L'armée des alliés, entrée en Provence en 1746, fut obligée de repasser précipitamment le Var en 1747. Cependant, l'île Sainte-Marguerite resta au pouvoir des ennemis qu'il n'était pas facile d'en chasser, protégés qu'ils étaient par une puissante flotte. Une pareille expédition demandait des préparatifs et un coup de main violent qui éloignât la flotte anglaise. Cette circonstance se présenta en effet le 25 mai 1747 et le chevalier de Belle-Isle, secondé d'une flotille tirée des ports de Marseille et de Toulon, en profita avec tant de rapidité que le 26 au matin il canonnait avec succès le pavillon royal. En même temps qu'il le battait du côté du Grand Jardin, il le foudroyait par une batterie placée à la Croisette. Bientôt la garnison, composée de 500 hommes autrichiens et piémontais, peu d'accord entre eux, capitula sur les 6 heures du soir.

M. de Villefort, de l'Ordre Royal de St-Louis, commandait à l'île en 1749. M. Antoine de Latil, père du cardinal-archevêque de Reims, était lieutenant du roi à Sainte-Marguerite en 1749.

M. de Roubaud commandait à l'île en 1770, et enfin M. de Montgrand en 1774. On remarquera aisément des lacunes dans la succession des gouverneurs et des commandants de Sainte-Marguerite. Il n'a pas été possible, malgré toutes les recherches, d'en donner une liste plus complète.

## CHAPITRE XLIX

### Ile Sainte-Marguerite. — Prisonniers d'État à Sainte-Marguerite.

Le 30 avril 1687, les portes du fort royal de Sainte-Marguerite s'ouvrirent devant M. de Saint-Mars conduisant un prisonnier inconnu enfermé à Pignerol dans l'année 1662, puis au fort d'Exilles et confié déjà depuis longtemps à la garde de Saint-Mars.

Ce prisonnier, devenu célèbre sous le nom de l'homme au Masque de Fer, portait jour et nuit un masque de velours noir dont la mentonnière mobile lui laissait la liberté de manger. On avait ordre de le tuer s'il se fût découvert.

Dès les premiers jours que le prisonnier fut dans l'île, M. de Saint-Mars mettait lui-même les plats sur la table et puis se retirait après l'avoir enfermé. Un jour, le prisonnier écrivit avec un couteau sur une assiette d'argent qu'il jeta par la fenêtre vers un bateau mouillé presque au pied de la tour. Un pêcheur, à qui ce bateau appartenait, ramassa l'assiette et la porta au gouverneur. Celui-ci étonné demanda au pêcheur : — Avez-vous lu ce qui est écrit sur cette assiette, et quelqu'un l'a-t-il vue entre vos mains? —Je ne sais pas lire, répondit le pêcheur, je viens de la trouver à peine et personne ne l'a vue.

Ce paysan fut retenu jusqu'à ce que le gouverneur se fût bien informé qu'il ne savait en effet pas lire et que l'assiette n'avait été vue de personne. — Allez, lui dit-il alors, vous êtes bien heureux de ne savoir pas lire.

A la suite de cet évènement, le gouverneur fit placer une

triple grille à la fenêtre du prisonnier pour empêcher que celui-ci ne renouvela sa tentative.

Un jour que M. de Saint-Mars s'entretenait avec son prisonnier en se tenant hors de la chambre, dans une espèce de corridor pour voir de loin ceux qui pouvaient s'approcher, le fils d'un de ses amis arrive et s'avance du côté où il entend parler. Le gouverneur qui l'aperçoit ferme aussitôt la chambre, court au-devant du jeune homme, et, d'un air troublé, lui demande s'il a entendu quelque chose. Dès qu'il se fut assuré du contraire, il le fit partir le jour même et écrivit à son ami que peu s'en était fallu que cette aventure n'eût coûté cher à son fils, et qu'il le lui renvoyait de peur de quelque autre imprudence.

Le 2 février 1778, dit l'historien Papon, j'eus la curiosité de visiter la chambre de cet infortuné et je trouvai dans la citadelle un officier de la compagnie franche, âgé de 79 ans. Il me dit que son père, qui avait servi dans la même compagnie, lui avait plusieurs fois raconté qu'un *frater* aperçut un jour sous la fenêtre du prisonnier quelque chose qui flottait; il alla le prendre et l'apporta à M. de Saint-Mars. C'était une chemise très-fine, pliée avec négligence, et sur laquelle le prisonnier avait écrit d'un bout à l'autre.

M. de Saint-Mars, après l'avoir dépliée et lu quelques lignes, demanda au *frater* s'il n'avait pas eu la curiosité de connaître le contenu. Celui-ci protesta plusieurs fois qu'il n'avait rien lu, mais cependant deux jours après il fut trouvé mort dans son lit.

On cherchait un jour une personne du sexe pour servir le prisonnier. Une femme de Mougins vint s'offrir dans la persuasion que ce serait un moyen de faire la fortune de ses enfants. Mais quand on lui dit qu'il fallait renoncer à les voir et même à conserver aucune liaison avec le reste des

hommes, elle refusa de s'enfermer avec un prisonnier dont la connaissance coûtait si cher.

Le marquis de Louvois alla voir le prisonnier dans son île et lui parla debout avec une considération qui tenait du respect. On ne refusait rien à ce prisonnier de ce qu'il demandait. Son plus grand goût était pour le linge d'une finesse extraordinaire. Il jouait de la guitare. On lui faisait faire la plus grande chère et le gouverneur rarement s'asseyait devant lui.

En septembre 1698, l'homme au Masque de Fer fut transféré à Paris, toujours sous la garde de M. de Saint-Mars. On l'enferma à la Bastille où il fut logé, dit Voltaire, aussi bien qu'on peut l'être dans ce château. Un vieux médecin de la Bastille qui avait souvent traité cet homme mystérieux dans ses maladies, a dit qu'il n'avait jamais vu son visage, quoiqu'il eût souvent examiné sa langue et le reste de son corps. Il était admirablement bien fait, disait ce médecin, intéressait par le seul son de sa voix, ne se plaignait jamais de son état et ne laissa jamais entrevoir qui il pouvait être. Cet inconnu mourut en 1703 et fut enterré la nuit dans la paroisse de Saint-Paul.

En 1718, le poète Lagrange Chancel fut enfermé à Sainte-Marguerite par ordre du régent, contre lequel il avait écrit ses Philippiques. Après trois ans de captivité, il parvint à corrompre l'officier et les soldats qui l'escortaient dans ses promenades et parvint à gagner avec eux le port de Villefranche pendant une tempête des plus violentes. La terrible peste qui avait éclaté à Marseille, en 1720, désolait encore alors la Provence, et le roi de Sardaigne, Victor-Amédée, avait interdit l'entrée de ses états à quiconque venait de cette province. Le poète fugitif adressa une épître au roi qui lui permit de débarquer après avoir fait quarantaine.

Sous le consulat et l'empire, l'île Sainte-Marguerite

devint un lieu d'exil. Omer de Talon y fut conduit vers la fin de 1803. Échappé par miracle de Paris, au moment de l'attaque des Tuileries au 10 août, il s'était enfui avec le vicomte de Noailles en Virginie, où il acquit une immense fortune. Peu de temps après son retour en France, il fut interné à Sainte-Marguerite où il passa 18 mois environ. Il fit ouvrir dans l'île les routes que l'on y voit encore et qu'il parcourait souvent en voiture.

Après le concile de Paris en 1811, les évêques qui avaient soutenu le plus énergiquement les droits de l'Eglise furent exilés par l'empereur. M. de Broglie, évêque de Gand, avait montré trop de zèle pour être épargné. Enfermé d'abord à Vincennes, il fut exilé ensuite à Sainte-Marguerite où il passa dix mois. Pendant sa détention, il fit planter des arbres dans le fort et hors des remparts, cherchant ainsi un aliment à son activité. Sa captivité était si sévère qu'on le gardait à vue, et défense absolue avait été faite de le laisser communiquer avec le dehors. Aussi le prélat ne pouvant supporter ces insolences demanda à être transféré dans une ville de l'intérieur.

En 1807, M[me] la duchesse d'Escars, envoyée en exil dans notre île, n'y resta que deux mois et obtint de se rendre à Nice.

En 1816, le fort reçut une centaine de Mameloucks. Leur séjour s'y prolongea quelque temps, puisqu'en 1817 quatre mariages eurent lieu dans la chapelle de l'île entre des Mameloucks et des Egyptiennes. La plupart de ces prisonniers obtinrent de rentrer en Egypte avant même 1818.

Depuis l'année 1841, Sainte-Marguerite a servi de prison, à diverses reprises, aux Arabes que les chances de la guerre avaient fait tomber entre nos mains ou que des raisons politiques forçaient d'éloigner de l'Algérie.

En 1859, quelques prisonniers autrichiens furent internés à Sainte-Marguerite après la bataille de Montebello et peu à

peu leur nombre s'éleva jusqu'à 600, Leur séjour ne fut pas de longue durée ; ils n'y passèrent qu'un mois.

Le maréchal Bazaine, généralissime des armées françaises dans la guerre contre la Prusse, en 1870, s'était laissé enfermer, avec toute son armée, dans la ville de Metz. Au lieu de se frayer un passage à travers l'ennemi pour aller au secours de Paris assiégé ou de s'ensevelir sous les ruines de Metz avec toute son armée, Bazaine livre la place avec 150 mille hommes, armes et bagages, aux Prussiens.

Cité devant un conseil de guerre tenu à Versailles, le maréchal fut condamné à mort, mais le maréchal de Mac-Mahon, président de la République, commua cette peine en 20 ans de détention à Sainte-Marguerite où Bazaine fut interné dans le fort, le 26 décembre 1873.

Bien que dégradé par le conseil de guerre, le maréchal fut traité à l'île avec tous les égards. Installé dans les appartements du commandant de place, aussi convenablement que possible, l'illustre captif ne manquait que de liberté. La maréchale, sa femme, les enfants avec leur précepteur, et un ami, le colonel de Villette, partageaient et adoucissaient la captivité du vieux soldat.

Malgré toutes les précautions, le maréchal, trompant la vigilance des gardes toujours en armes autour du fort, s'évada dans la nuit du 9 au 10 août 1874. Profitant d'une nuit d'orage, il se suspendit à une corde et descendit dans la mer. Là, sa courageuse femme, accompagnée d'un neveu, l'attendait avec une barque au pied du fort. Ils voguèrent tous trois vers le golfe Juan où ils trouvèrent un vapeur italien qui emporta le maréchal à Gênes.

---

# CHAPITRE L

## Saint-Cassien.

Le mont d'Arluc ou Saint-Cassien, à l'ouest de Cannes, sur la rive gauche de la Siagne et non-loin de son embouchure, est un antique sanctuaire qui doit peut-être sa première origine à quelque divinité oxybienne, et dont l'histoire, quoique très-incomplète, suffit encore pour nous montrer que ce petit point a eu son importance.

Voici d'abord ce que dit, de la constitution physique de ce monticule, Monsieur de Villeneuve Flayosc, dans sa *Description minéralogique et géologique du Var* : La butte de Saint-Cassien est un poudingue tertiaire à ciment tufeux. La Siagne a dû engendrer ce poudingue avant la période diluvienne en unissant par un dépôt de tuf des noyaux siliceux et calcaires ; c'est là évidemment encore un produit antédiluvien.

On a écrit que cette butte est l'œuvre de la main des hommes. Cette idée ne peut être soutenue après l'assertion du savant géologue. Ce qui est probable, c'est que les hommes ont modifié la disposition du terrain primitif à en juger par la forme régulière du monticule et par des restes de murs que l'on y retrouve de toutes parts.

D'après la tradition, les Romains en firent un tumulus. Plus tard, ce fut un camp retranché destiné à protéger la plaine, la voie aurélienne et les galères qui venaient mouiller sur le rivage voisin.

Les Romains firent passer un bras de la Siagne au pied

du mont d'Arluc pour fournir de l'eau à la garnison qui occupait le camp et aussi pour réaliser dans cette plaine des projets qu'ils n'eurent pas le temps d'exécuter. Ils élevèrent à cet effet une forte chaussée qui servait de barrage et dont il ne reste peut-être plus aujourd'hui aucun vestige. En effet, il y a nombre d'années déjà, une trouée ayant été faite à cette chaussée pour établir un canal d'irrigation, les eaux rongèrent peu à peu la chaussée, et, à un moment de grandes pluies, le courant fut si fort qu'il emporta tout l'obstacle. Les eaux de la rivière reprirent l'ancien lit qu'elles avaient avant l'œuvre des Romains, et aujourd'hui le mont d'Arluc ne voit plus couler qu'un très-faible cours d'eau.

Quand la province eut accepté paisiblement la domination romaine, la destination du lieu fut changée. Un temple s'y éleva en l'honneur de Vénus ; on l'entoura d'arbres touffus et le monticule prit le nom d'*Ara Luci* : autel du bois sacré, d'où est venu, par corruption, celui d'Arluc.

Les premiers abbés de Lérins essayèrent de détourner les populations du sanctuaire d'Arluc. Saint Honorat y fonda même un monastère de religieuses qui existait encore du temps de saint Césaire (501). Nous avons, en effet, une lettre de saint Césaire, alors évêque d'Arles, à l'abbesse d'Arluc, nommée Oratoria.

L'abbaye d'Oratoria tomba sous les coups des Lombards (578).

Saint Nazaire, abbé de Lérins (610-641) rétablit le pieux asile des vierges élevé jadis par saint Honorat, et voici dans quelles circonstances : « Il advint, à cette époque, dit Raymond Féraud, qu'un grand enchanteur très-riche, nommé Cloaster, fit relever l'autel dans le bocage, sur son tertre, près de la Siagne et de la mer, (par un pont on y passait l'eau) où les gens adoraient le bouc dans la plaine, au-dessous

d'Auribeau. Arluc on nommait le castel. Cloaster y faisait apparaître diableries de sortiléges et de folies diverses, et l'autel était grand et beau. »

A la suite d'un prodige par lequel Dieu sauva un jeune imprudent qui avait failli périr en visitant Arluc, saint Nazaire fut assez puissant pour faire abattre le grand bois touffu. On n'y laissa ni pin ni sureau, on mit l'autel en pièces et l'on consacra la chapelle à saint Etienne, premier martyr. Puis, le saint abbé fit venir des dames qui voulussent se consacrer à Dieu. Noble dame Hélène, princesse de Riez, y bâtit un monastère. Ce fut là que se sanctifia sainte Maxime de Grasse qui alla fonder à son tour une succursale à Callian, où elle est encore en grande vénération.

Lorsque saint Aigulphe vint, vers 677, de l'abbaye de Saint-Aignan d'Orléans, introduire à Lérins la réforme de Saint-Benoît, le monastère d'Arluc, on ne sait pourquoi, était désert et tombait en ruines. Le saint Abbé le releva et l'agrandit à la prière de plusieurs nobles dames des environs. A sa demande, une colonie de religieuses vint de Blois conduite par sainte Angadrême qui fut placée à la tête de la nouvelle communauté.

La chronologie de Lérins dit que le monastère d'Arluc prospéra jusqu'à l'époque du massacre des cinq cents religieux, sous l'abbé Porcaire, c'est-à-dire jusqu'à l'invasion sarrasine qui dévasta toute la côte, saccagea Cannes, Arluc et toute la contrée (730).

Mais à mesure que le monastère de Lérins sortit de ses ruines sous les auspices des comtes d'Antibes, celui d'Arluc dut aussi se relever. Nous savons, en effet, qu'en 964, Conrad, roi de la Bourgogne-transjurane, soumit le monastère d'Arluc à celui de Mont-Majour d'Arles. L'abbé de Mont-Majour fut chargé d'introduire une réforme à Arluc ou plutôt de

réorganiser l'œuvre de Saint-Nazaire et de Saint-Aigulphe.

En 979, le pape Benoît VII confia le monastère de Lérins et celui d'Arluc à Saint-Mayeul, abbé de Cluny. Bientôt après les Sarrasins, établis au Fraxinet, parcoururent les rivages de la Provence le fer et le feu à la main. Arluc vit de nouveau fuir les saintes filles qui peuplaient sa solitude et il n'est plus depuis fait mention dans l'histoire de notre contrée de ce monastère.

Nous n'avons aucun document certain qui explique pourquoi le mont d'Arluc a été consacré à saint Cassien. Il est à présumer que ce fut en 1366, lorsque le pape Urbain V soumit Lérins au monastère de Saint-Victor dont il avait été abbé. Le mont d'Arluc passant alors avec Lérins entre les mains des religieux de Saint-Victor, ceux-ci y bâtirent probablement une chapelle qui fut naturellement consacrée à saint Cassien, fondateur du célèbre monastère de Saint-Victor de Marseille. Ce fut peut-être alors qu'on dédia la chapelle d'Arluc à saint Cassien.

Les traditions ne disent plus rien sur Arluc. La chronologie de Lérins, le cartulaire et les archives du monastère n'offrent plus aucun renseignement. Les habitants de Cannes et des villes environnantes vont, depuis un temps immémorial, faire, le 23 juillet, la fête de Saint-Cassien, sur le mont d'Arluc.

Quand les jours mauvais arrivèrent, la République voulut vendre cette chapelle et le monticule comme elle avait fait de tant d'autres propriétés de l'Eglise. Un membre du district de Grasse partit pour Saint-Cassien, escorté de 200 soldats, dans l'intention d'enlever les objets du culte et de procéder à la vente. A cette nouvelle, Cannes sonna le tocsin et on se rendit en foule sur les lieux. La colonne mobile, arrivant de Grasse, trouva le plateau couvert d'hommes et de femmes armés. Les plus sages conjuraient le représentant de l'autorité d'éviter

un conflit. En même temps la foule accourut et serra de près la petite colonne. Enfin on put calmer l'exaltation du peuple; les soldats reprirent le chemin de Grasse et les Cannois rapportèrent triomphalement dans leur ville les reliques et les ornements de la chapelle qu'ils avaient préservés de toute profanation.

Peu de jours après, neuf habitants de Cannes achetèrent le mont Saint-Cassien aux enchères publiques pour la somme de deux mille cinq cents francs, et consentirent plus tard à partager la co-propriété de ce petit domaine avec plusieurs Cannois.

Les descendants de ces premiers acquéreurs se sont multipliés au point qu'aujourd'hui, on ne pourrait que très-difficilement savoir quels sont et où sont tous les propriétaires de ce site charmant. Les plus connus des possesseurs forment une espèce de syndicat, tacitement reconnu par tout le pays, qui se charge d'administrer les quelques fonds de la chapelle, de veiller à son entretien et, en un mot, d'exercer tous les droits de propriété relativement au mont Saint-Cassien.

---

## CHAPITRE LI

### Arluc.

Le monastère d'Arluc donna son nom à un village bâti sur le bord de la mer près de l'embouchure de la Siagne. On voyait encore il y a peu d'années, à cet endroit, quelques ruines qui annonçaient l'emplacement de ce village aujourd'hui entièrement disparu.

Lorsque le christianisme renversa sur le mont d'Arluc les autels de Vénus et les remplaça par celui de Saint-Jean-Baptiste, le village d'Arluc fut aussi sous la protection du saint précurseur. De sorte que ces lieux, qui avaient vu jadis fleurir un culte en l'honneur de la volupté, eurent des autels en l'honneur d'un saint couronné par la virginité et le martyre.

Le village d'Arluc avait un port dont il ne reste aucune trace, mais dont le nom est en quelque sorte resté attaché à une partie voisine du rivage qui encore aujourd'hui s'appelle l'Ancre, en souvenir des amarres qui, longtemps après la destruction d'Arluc, étaient restées debout et auxquelles on venait attacher les bateaux de la côte. Ce fut au port d'Arluc que les quatre religieux échappés des mains des Arabes à Agay, après le martyre de saint Porcaire, purent trouver une barque pour se rendre à Lérins.

Après l'expulsion des Sarrasins par Guillaume II, Arluc fit partie de la principauté d'Antibes que le comte de Provence créa en faveur de Rodoard pour le récompenser de ses services dans la guerre contre les Barbares africains.

En 1045, Aldebert, évêque d'Antibes, et arrière-neveu

du prince Rodoard, céda une partie du territoire d'Arluc au monastère de Lérins qui déjà avait reçu de Guillaume Gruetta, oncle d'Aldebert, une autre portion du même domaine. C'est à partir de cette époque que les abbés de Lérins paraissent avoir exercé les droits seigneuriaux sur le village d'Arluc dont l'importance devait être grande, à en juger par ce que Baralis et diverses chartes du temps disent de ce lieu, du château et du port qui en dépendait. En effet, dans un gadium par lequel un nommé Guillaume promet au noble abbé Aldebert de renoncer à toute usurpation, il est parlé de la cité, de la ville et de la banlieue d'Arluc.

En qualité de seigneur d'Arluc, l'abbé de Lérins avait le droit de pêche dans la Siagne. On trouve dans les archives du monastère de nombreuses pièces relatives à des procès que les religieux intentèrent pour faire respecter leur droit sur ce point. Dans une sentence arbitrale de 1514 entre Augustin de Grasse, abbé commendataire de Lérins, et les Cannois, on lit le passage suivant : « En outre, puisque pareillement nous savons que le révérant père abbé a esté et il est en casi possession de pescher et tenir un canal dans la rivière de Siagne et en déffandre à tous de n'y faire n'y canal, ny pescher autrement qu'avec la fichouire, ligne et bouiron, depuis cinquante ans et dessa, ce qui suffit à causer prescription.

« Nous jugeons donc et arbitrons que le révérant seigneur abbé, ses successeurs et l'abbaye ont droit de défendre aux dits habitants et successeurs à qui ce soit de tenir un canal, ny caller ny pescher avec autre engin des filets dans la dite rivière si ce n'est qu'avec la fichouire, ligne et bouiron, sans toutefois pouvoir pescher avec la fichouire, ligne et bouiron dans le canal du seigneur. »

Ce village fut sans doute détruit pendant les guerres civiles qui bouleversèrent la Provence au XIV$^{me}$ siècle. Car à

partir de cette époque on n'en trouve plus aucune trace dans l'histoire de notre contrée. Les habitants se retirèrent en grande partie à Cannes, et l'on voit dans les actes publics du temps que les familles qui portaient alors dans notre ville le nom d'Arluc y étaient nombreuses.

Les déboisements que l'on a faits dans les montagnes de l'Estérel sont cause que les eaux de la Siagne en entraînent les terrains pendant les grandes pluies et exhaussent d'une manière étonnante chaque année la plaine de Laval.

Ces atterrissements rapides ont dû faire et ont fait disparaître entièrement aujourd'hui les derniers vestiges du village d'Arluc qui, il y a vingt ans, étaient encore visibles.

### DONATION D'ARLUC AU MONASTÈRE DE LÉRINS FAITE PAR GUILLAUME GRUETTA, FILS DE RODOARD, PRINCE D'ANTIBES.

« Depuis que dans le Paradis Terrestre, à la suite de son péché, il fut dit à notre premier père: — Maudite soit la terre en ton œuvre — le genre humain tout entier dans les peines de cette vie est accablé par une foule de péchés journaliers et de malheurs toujours nouveaux; mais le souverain médecin ne voulant pas voir périr éternellement ce qu'il avait créé nous crie dans sa miséricorde:—Venez à moi vous tous qui souffrez et je vous soulagerai.

« Aussi, moi, Guillaume, désireux d'obéir à cette invitation, débarrassé de tout ce qui tient au siècle, prêt à servir Dieu seul et à vivre selon la règle de saint Benoît, dans le monastère de Lérins, sous l'abbé Garnier, je quitte la carrière militaire et j'embrasse, par la grâce de Dieu, l'ordre monastique.

« En même temps que ma personne, sachant d'après les Ecritures que le salut de l'âme d'un homme lui vient de ses

richesses, mon fils Pierre et moi nous donnons au Seigneur, à sainte Marie et à saint Honorat et au monastère de Lérins, à l'abbé précité et aux moînes qui y servent Dieu, le quart entier d'Arluc tant du château et de la ferme que du port et de tous ses attenants cultivés ou non.

« Nous donnons ensuite à Mougins le champ (des greniers) et aussi dans le territoire de Loubet le champ qui appartenait autrefois à Etienne, surnommé Touche-Bœuf, contenant cinq mesures de semence. Nous louons et nous confirmons la donation du port (Cannes) et de la terre qui appartenait à Ansaldi le roux, faite aux dits lieux, au dit abbé Garnier.

« Que celui qui soustraira quelque chose de la présente donation tombe sous les malédictions portées dans l'Ancien et le Nouveau-Testament et partage le sort de Dathan, d'Abiron et du traitre Judas. Et pour que ce testament conserve toujours toute sa force, nous le signons de notre propre main et nous le faisons confirmer par les témoins selon l'usage. »

Cette donation porte la date de 990.

DONATION D'ARLUC FAITE AU MONASTÈRE DE LÉRINS PAR L'ÉVÊQUE ALDEBERT, NEVEU DE GUILLAUME GRUETTA

« Daprès ce qui s'est pratiqué sous la loi actuelle, c'est-à-dire dès le commencement, sous le règne même de Dieu, maître et juge équitable de toutes choses ; en vertu de la loi ancienne et du Nouveau-Testament, et d'après ce qui nous est parvenu par la tradition, il est certain que quiconque et à quelque ordre qu'il appartienne, veut faire présent à quelqu'un d'une partie de son avoir, le pourra, appuyé qu'il est sur l'autorité et la pratique de tous nos devanciers. Melchisédech, après avoir vaincu les rois et s'être enrichi de leurs dépouilles, n'en distribua-t-il pas la dixième partie à tous les siens ? Ne

voyons nous pas dans les Saintes-Ecritures que le Seigneur voulant nous exhorter à faire l'aumône disait : « Donnez l'aumône et tout sera pur en vous. » Et ailleurs : « Honorez le Seigneur de vos richesses. »

« Aussi appuyé sur ces enseignements, pénétré de la crainte du Seigneur, juge éternel, en prévision d'accidents futurs, et à la vue des châtiments réservés aux impies et des récompenses préparées pour les justes, moi, Aldebert, assis sur le siége épiscopal d'Antibes, fidèle à l'inspiration divine, de mon plein gré et en parfaite connaissance de cause, vu la fragilité de la vie, craignant une mort subite, j'ai résolu de transmettre et de donner quelque chose de ce qui me revient de droit paternel, au Seigneur et à ses saints, savoir : A la Vierge Marie, sa mère, au bienheureux Honorat, patron du monastère de l'île de Lérins où Aldebert est supérieur et je le fais en faveur du ci-dessus désigné abbé et aux moines qui servent saintement le Seigneur dans le dit monastère.

« Si l'autorité des lois anciennes permet à qui que ce soit de céder ses biens, de les donner, de les livrer et transférer d'une manière quelconque, cette manière d'agir, grâce à Dieu, est confirmée d'une manière plus pleine encore et plus parfaite par la série des Ecritures.

« C'est pourquoi, moi, Aldebert, évêque, pour le salut de mon âme, je donne, livre, et transmet au dit lieu, à Sainte Marie, au bienheureux Honorat, au dit supérieur Aldebert et aux moines tant présents que futurs qui y servent le Seigneur, toute la partie de mes propriétés que j'ai ou que d'autres tiennent en mon nom, au lieu appelé Arluc, consistant dans le château, en maison de ferme, en terres cultes et incultes, en vignes, prés, jardins, port; je livre le tout en la possession du dit lieu, de l'abbé et des moines présents et futurs.

« Que si moi ou quelqu'un de mes héritiers ou quelqu'autre

personne ose faire quelque chose contre cette donation qu'il soit frappé par toutes les malédictions de l'Ancien et du Nouveau-Testament et qu'il partage dans l'Enfer le sort de Dathan, d'Abiron et de Judas le traître.

« Pour donnner autorité à ce testament, je le signe de mes propres mains et le donne à signer aux témoins. »

Cette donation porte la date de 1045.

---

## CHAPITRE LII

### Avignonet.

Lorsqu'en suivant la route nationale on arrive au pied de l'Estérel, on aperçoit, non loin de l'auberge de Minelle, à l'ouest, un petit monticule que couronne une très-antique chapelle en ruines. La proximité de la forêt avait fait donner à ce petit sanctuaire le nom de Notre-Dame de Bosco; il s'appela aussi Notre-Dame d'Avignonet de la Vignette du Vigneron.

Avant la grande révolution, les habitants de Mougins allaient tous les ans en procession à l'antique chapelle, sans doute en souvenir de quelque faveur obtenue jadis du ciel par l'intercession de Notre-Dame.

La chapelle d'Avignonet indique, d'une manière précise, laposition d'un village qui exista jadis sur ce point, dont on trouve des traces dans l'histoire du moyen-âge et qui avait nom Avenionetum d'abord et plus tard Avignonet.

On ne trouve sur Avignonet aucun document pendant l'époque romaine. On croit pourtant que ce village existait alors et l'on donne à son nom Avenionetum une étymologie qui parait assez plausible. Avenionetum serait un diminutif d'Avenio (Avignon). On sait que ce dernier nom vient de Ave Dionæa : salut, ô Vénus! invocation que les bateliers avaient coutume d'adresser à cette déesse quand ils passaient en face d'un temple de cette divinité bâti sur la rive du Rhône. Un temple de Vénus s'élevait aussi sur le mont d'Arluc. Une rivière coulait dans le voisinage. Pourquoi ces circonstances n'auraient-elles pas pu faire donner au village le nom d'Avenionetum ?

J'ai eu occasion, dit un auteur qui a écrit sur notre contrée, de me convaincre que le Castrum de Avenionetum, mentionné dans la charte de délimitation des diocèses de Grasse et d'Antibes, se rapporte à l'Eglise de Notre-Dame de la Vignette qui est au-dessus de la Napoule.

Il est fait mention d'Avenionetum dans quelques chartes du moyen-âge. D'après la Gallia-Christiana, Gancelme, évêque de Fréjus, fit don en 1044, aux religieux de Saint-Victor de Marseille, de certains immeubles du territoire d'Avenionetum. Bérenger III, l'un des successeurs de Gancelme, cède au monastère de Lérins une partie des dîmes de ce village. L'évêque et le chapître de Fréjus, en 1181, font donation à Lérins de l'église et du château d'Avenionetum.

En 1272, Raymond d'Avignonet s'empare par violence du château et le restitue après la sentence qui le condamne. Aussi, le 11 avril de la même année, les religieux de Lérins, touchés de l'empressement avec lequel le dit Raymond s'était soumis au jugement porté contre lui, lui cédèrent bénévolement tout ce qui leur avait été attribué par la sentence des juges, c'est-à-dire qu'ils lui donnèrent toute juridiction sur le château et le territoire d'Avignonet, sur lesquels ils ne conservèrent qu'un droit de suzeraineté que Raymond devait reconnaître en payant chaque année une redevance de 20 marcs d'argent.

Après la mort de la reine Jeanne, deux partis divisèrent la Provence : l'un soutenait Charles Duras; l'autre, Louis Ier d'Anjou. Après une lutte de cinq ans, ces deux partis firent la paix (1387) et reconnurent comme Comte de Provence Louis II, fils de Louis Ier qui était mort dans une expédition contre Naples. Louis II, pour disputer à Charles de Duras le trône des deux Siciles, fit contre Naples une expédition qui ne fut pas plus heureuse que celle de son père (1390).

Pendant ce temps, le vicomte Raymond de Turenne,

furieux de ne pouvoir recouvrer certains domaines que la reine Jeanne lui avait légués et que Louis II lui avait enlevés, rassembla une armée de bandits et exerça dans tout le pays, du Rhône au Var, de tels brigandages qu'il mérita d'être appelé le fléau de la Provence.

Après avoir ruiné bien des villages dans l'arrondissement de Grasse, le vicomte de Turenne vint fondre sur Avenionetum et en fit un monceau de ruines. Voici, en effet, ce qu'on lit dans un mémoire qui parut à l'occasion d'un procès entre le monastère de Lérins et le chapître de Grasse.

« En l'an 1390, le château d'Avignonet ayant été détruit par les troupes du vicomte de Turenne, le seigneur fit bâtir son château à la Napoule où l'on transféra le service de l'Eglise où il s'est toujours fait depuis. »

« En la chapelle de Notre-Dame d'Avignonet on a pourtant continué à célébrer quelquefois la messe pour la dévotion des habitants de la Napoule, n'étant cette chapelle écartée du dit lieu que de 400 pas et tout au commencement du bois de l'Estérel. »

Lorsque la haine conduisit Raymond de Turenne vers ces lieux qu'il devait couvrir de ruines, Guillaume de Villeneuve était maître du château d'Avenionetum. Il était dévoué à Marie de Blois, mère de Louis II, qui en la minorité du roi gouvernait la Provence. Il s'opposa donc aux troupes de Turenne autant qu'il fut en son pouvoir et n'abandonna son château que quand il eut été détruit par le fer et le feu. Aussi la reine par lettres patentes du 17 juillet 1387, pour reconnaître sa belle conduite lui donna tous les droits seigneuriaux sur Mons, Tourretes, Escrapon et la Napoule.

Depuis cette époque il n'est plus fait mention du château ni du village d'Avignonet. Comme la Napoule fut bâtie sur un point très-rapproché d'Avenionetum, il n'est pas rare de rencon-

trer des bulles ou chartes du temps qui ajoutent au nom de la Napoule ces mots : *autrefois Avenionetum* ; laissant ainsi croire que la Napoule et Avignonet n'ont été qu'un même village dont le nom seul a été changé, ce qui est une erreur.

Le monticule sur lequel fut jadis Avenionetum, et que surmonte l'antique chapelle, fait aujourd'hui partie d'un domaine important connu dans le pays sous le nom de *Minelle*.

DONATION D'AVENIONETUM FAITE A SAINT-VICTOR DE MARSEILLE PAR L'EVÊQUE GUOZCELMUS, PAR GUILLAUME GOSSERAND ET PAR LAMBERT.

Appuyé sur la loi ecclésiastique et le droit romain, etc. moi, Guozcelme, par la grâce de Dieu évêque de Fréjus, je donne au monastère de Saint-Victor, de Marseille, et au Révérend Abbé du nom d'Isarn et aux moines présents et futurs, l'église appelée de Saint-Martin, dans le comté de Fréjus, au quartier d'Avenionetum, sur la montagne que l'on appelle Maure-Vieille, avec le territoire qui en dépend; le tout m'appartenant.

Pareillement, moi, Guillaume Gauceran, et ma femme Fida et mes enfants présents et futurs, nous donnons à Saint-Victor, dans ce même lieu, tout ce qui nous appartient.

Pareillement, moi, Lambert et ma femme Autran et nos fils Foulques, Guillaume et Hugues, nous donnons tout ce que nous possédons en ce lieu, consistant en terres cultivables ou non, en arbres fruitiers ou non, en étang, en lit de cours d'eau. Les limites de ces biens sont, à l'est, la colline à l'entrée de la clue (Malaucha) ; à l'ouest, la colline appelée Puy-de-Boson ; au midi, la mer ; au nord, la clue de Verneda; en dessus, le grand Puy jusqu'à la Penne.

Nous, les donateurs ci-dessus nommés, donnons dans leur entier tous les biens compris dans les limites décrites. Main-

tenant, si quelqu'un des donateurs ou quelque autre de nos proches parents veut agir contre cette donation et la casser, qu'il ne puisse jamais parvenir à son but, mais qu'il la confirme et y ajoute encore, et ensuite que cette donation demeure de tout temps ferme et solide.

Cette donation a été faite le deuxième jour des nones de février, l'an 1030 de la huitième indiction, sous le règne de Dieu qui gouverne dans le ciel.

### Donation d'Avenionetum faite au monastère de Lérins par l'évêque Bérenger.

La tradition des saints pères et l'esprit divin nous enseignent que celui qui voudra faire présent de quelque chose qu'il possède légitimement, de sorte que celui qui l'aura eue en héritage puisse la réclamer comme sienne, doit confirmer son don par un testament et faire un acte pour que personne ne s'oppose à cette donation et que ce don n'échappe à la mémoire, mais qu'il demeure toujours une preuve sûre et solide.

C'est pourquoi, moi, Bérenger, évêque de Fréjus, je donne à Dieu, à la Bienheureuse Marie, à St-Honorat, à l'abbé du monastère de Lérins et aux moines qui y servent le Dieu tout-puissant, tant présents que futurs, et j'écris ma donation, laquelle consiste en la dixième partie de tout ce qui me revient du bien et château d'Avenionetum que la mense épiscopale a reçus de certains séculiers qui en étaient les légitimes possesseurs.

J'agis d'après le conseil d'Amalric, prévôt de notre église, et des chanoines Raymond Vidioli et Pons Inguiranni, et je donne au dit monastère pour qu'il possède à perpétuité.

---

## CHAPITRE LIII

### La Napoule.

« On croit, dit Papon, que le mot grec Napoule, qui signifie ville neuve, a été donné à cet endroit dans le XIV$^{me}$ siècle par les seigneurs de ce nom dont ce village a dépendu. C'est une erreur. Je le trouve nommé Epulia en 1130, dans les archives du chapitre de Grasse et c'est certainement de là qu'il faut tirer son nom. »

Nous ne connaissons pas la charte citée par Papon, mais il est probable qu'elle donne le nom d'Epulia à quelque point du territoire et non au village qui n'exista, ainsi que nous l'avons dit, qu'après la ruine d'Avenionetum. Or cette ruine n'eut lieu qu'en 1390. Nous avons en effet une charte datée du 17 des calendes de juillet 1134 qui fait mention du lieu, mais non du village d'Epulia.

Nous pensons avec Papon que d'Epulia on a fait Napoule. En effet, ce nom d'Epulia se prononçait Epoulia, et comme les provençaux, suivant un usage qu'ils ont emprunté à la langue grecque, ajoutent souvent le *n* euphonique au commencement des mots, ils ont pu facilement faire d'Epoulia Nepoulia et Napoulia.

Quand, par lettres patentes à la date du 17 juillet 1397, la reine Marie de Blois donna à Guillaume de Villeneuve la seigneurie de la Napoule, il s'y élevait déjà quelques maisons; mais l'église et la maison claustrale n'y furent construites que plus tard

La donation faite par la reine Marie à la famille de Ville-

neuve fut confirmée par plusieurs comtes de Provence et par le roi Louis XII.

« Dans le mois de juin 1530, douze galères, nous dit l'historien Bouche, et quelques fustes de Maures s'étant arrêtés plusieurs jours aux îles d'Hyères, firent de grands pillages sur tous les navires chrétiens qui passaient par là et de là s'en allèrent assaillir le lieu de la Napoule qu'ils brûlèrent et ils emmenèrent tous les habitants prisonniers. »

Le village se relevait à peine de ses ruines lorsque les menées des hérétiques vinrent jeter la désolation et le trouble dans la Napoule. Le protestantisme avait dans le midi de la Provence de nombreux émissaires qui, pour répandre leurs doctrines, s'efforçaient de gagner les instituteurs espérant par là exercer une influence sur la jeunesse.

André de Saliers, instituteur de la Napoule, devint un instrument actif de la secte et un petit parti se forma dans le village en faveur du calvinisme vers l'année 1554.

Le vicaire du lieu nommé Licossius, religieux dominicain, voulant ramener les esprits, employa les conseils, les reproches, les instructions; tout fut inutile. On méprisa le vicaire et on alla jusqu'à l'accuser d'un vol. Une croix d'argent qui ornait l'autel de l'église ayant disparu, on répandit le bruit qu'elle avait été dérobée par ce moine. On espérait par là soulever le peuple et amener l'expulsion du zélé religieux. Celui-ci protesta hautement de son innocence, et pour arriver à la connaissance de la vérité, il obtint du légat d'Avignon une excommunication contre les auteurs du vol, contre leurs complices et leurs recéleurs. Mais le secret fut gardé et l'on ne put découvrir les coupables qui, sans doute, ne respectaient pas plus le légat d'Avignon que le vicaire de la Napoule.

Les habitants de la Napoule restèrent sous l'excommunication et n'ouvrirent les yeux que plus tard. A la fin ce-

pendant ils adressèrent une supplique à Rome pour obtenir absolution des censures. En cette supplique ils reconnaissaient que depuis l'excommunication toutes les calamités accablaient leur village et qu'il était devenu presque désert. Ils espéraient que l'absolution écarterait ces châtiments et que la Napoule recouvrerait son ancienne prospérité.

En 1584, dom Benoît, abbé de Lérins, étant venu visiter la Napoule, trouva que la foi n'y était plus en péril. Les habitants, interrogés par lui s'il y avait encore parmi eux des hérétiques et des excommuniés, répondirent qu'ils n'en connaissaient pas dans le village. Le procès-verbal de cette visite, en date du 20 janvier 1584, parle d'un curé et d'un secondaire qui dirigeaient la paroisse, ce qui fait supposer que le village s'était peuplé bien rapidement puisque nous l'avons vu ruiner par les Maures en 1530.

Les luttes que le protestantisme excita en France devaient amener d'autres malheurs sur la Napoule. Les habitants de ce village avaient cédé aux religieux de Lérins quelques pièces d'artillerie. Réclamées à la fois par les ligueurs et les royalistes, ces pièces furent livrées au baron de Montaut, dont les menaces avaient effrayé et les moines et l'abbé.

Les ligueurs ne pardonnèrent point à la Napoule cette préférence. Peut-être avaient-ils aussi quelques motifs de haine contre ce malheureux village. Quoiqu'il en soit, vers la fin de 1589, le duc de Savoie dévasta ce village ainsi que son territoire, et depuis la Napoule fut presque sans habitants.

Dominique de Montgrand, originaire du Vivarais, escuyer et seigneur de Mazade, épousa, le 4 février 1697, damoiselle Marguerite de Bionneau, fille de Jean-Baptiste de Bionneau, baron d'Ayrague, gentilhomme de la ville de Marseille, et d'Anne-Marie de Scanavel de la ville de Paris.

Ce mariage ayant fixé le sire de Mazade en Provence, il

fit l'acquisition du fief de la Napoule qui lui fut cédé par messire Pierre-Jean de Villeneuve, chevalier, marquis de Trans, comte de Tourettes et autres lieux, par convention du 21 mars de 1719, enregistrée chez Me Cuzin, notaire à Marseille, le 23 du dit mois, au prix de cent cinquante-trois mille cinq-cent quarante-une livres, treize sols, quatre deniers. Dominique de Montgrand en reçut l'investiture et en prêta la foi et hommage le 31 mars 1719, par devant la Cour des comptes, aides et finances de Provence.

Le nouveau seigneur apporta tous ses soins à restaurer son domaine et pour y attirer des habitants il eut recours aux concessions de terrain. Ayant voulu établir des impôts sur les marchandises qui traversaient ses terres, il fut débouté de ses prétentions par un arrêt du conseil royal.

On sera peut-être curieux de lire cet arrêt, le voici : « Les droits de grande et petite leyde ou peage prétendus par les seigneurs de Montgrand de Mazade, sur les bois, charbons et autres marchandises qui passent, qui se chargent ou déchargent dans l'étendue de la seigneurie de la Napoule, ont été supprimés par arrêt du conseil du 12 septembre 1730, avec défense aux sires de Mazade de les lever. »

Ce même arrêt conservait au sieur de Montgrand le droit de pêche sur les côtes de la Napoule.

Par un autre arrêt du conseil d'Etat, le seigneur de la Napoule se vit confirmer la permission de tenir dans son château six pièces de canon pour la défense des navires qui venaient mouiller près de ses terres. Ce seigneur avait aussi droit de haute justice et l'on voit, non loin de la Napoule, au nord-ouest, le lieu où ses justiciables étaient exécutés. Ce lieu placé sur un plateau conserve encore les traces des piliers patibulaires. A une petite distance de là, presque sur le bord de la mer, on voit aussi deux rochers qui portent le nom des pen-

dus, nom qui peut être aussi un souvenir de la haute justice exercée par le seigneur de la Napoule.

Un autre privilége seigneurial accordé à la famille de Montgrand était la réserve de la mer jusqu'à la hauteur de 100 libons, tout le long de la côte.

Jean-Baptiste, marquis de Montgrand de Mazade, chevalier, seigneur de la Napoule, brigadier des armées du roi, inspecteur et commandant général des milices garde-côtes de Provence, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, succéda à son père dans la seigneurie de la Napoule. Il épousa le 28 novembre 1724, Marie-Anne de Corfeuil, fille de noble Joseph de Corfeuil, conseiller, secrétaire du roi, et de dame Engratie de Nogaret. Il mourut le 17 octobre 1780. Ce fut Jean-Baptiste de Montgrand qui défendit Antibes contre les armées alliées au mois de novembre 1746.

Les armées autrichienne et piémontaise envahirent la Provence. Le 5 décembre, le général Petalsi, avec 2000 Croates ou pandours, forma le blocus d'Antibes, tandis que les anglais cherchaient à se rendre maîtres des îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat. A la nouvelle de l'approche des ennemis, M. de Montgrand, inspecteur et commandant-général des milices garde-côtes de Provence, et commandant en particulier le bataillon d'Antibes, se jeta à la tête de sa troupe dans cette place pour la défendre contre les armées alliées. Il donna des marques signalées de sa valeur et de sa bonne conduite pendant le siége que les ennemis furent forcés de lever après un mois de tranchée ouverte.

En récompense de ses services, Sa Majesté Louis XV l'éleva au grade de colonel et lui accorda une pension de 1200 livres. M. de Montgrand fit preuve dans cette circonstance d'un grand dévouement en abandonnant avec sa famille, pour courir au service du roi et du pays, son château de la

Napoule qui fut dévasté par les ennemis. Les pertes qu'il essuya furent évaluées par les commissaires nommés par la province à la somme de 96,000 livres dont il ne fut jamais dédommagé.

Ce fut encore lui qui, en 1761, tint sur les fonts baptismaux le jeune de Latil, futur cardinal-archevêque de Reims.

Le dernier seigneur de la Napoule fut le marquis Joseph-Jean-Baptiste de Montgrand, maréchal de camp des armées du roi Louis XVI. Il passait une partie de l'année à Cannes avec sa famille et habitait le château que lui avait cédé l'évêque de Grasse, abbé commendataire de Lérins et seigneur de Cannes.

Le monastère de Lérins garda ses droits sur la Napoule jusqu'à l'époque de sa sécularisation. Il possède, dit un procès-verbal, conservé dans les archives de Lérins, il possède le prieuré de la Napoule uni à l'office claustral de la pitancerie dont le revenu a été remis à dom Barthélemy Moricaud, religieux du présent monastère, pendant sa vie durant, sous l'obligation d'en acquitter les charges et que l'on croit être afformé au prix de 2,900 livres.

Le château de la Napoule, abandonné pendant la révolution, fut dévasté par les vandales de 1793. Une grande partie de la terre fut vendue par le gouvernement révolutionnaire. A la rentrée des Bourbons M. le marquis de Montgrand, maire de Marseille, rentra en possession du château et des terres qui n'avaient point été vendues et racheta tout ce qu'il put de cette ancienne propriété qui a appartenu à sa famille jusqu'en 1876, époque à laquelle elle a passé entre les mains de la famille Charrier, de Grasse.

Le port de Théoule dépendait de la terre de la Napoule et n'était éloigné du château que de deux milles. C'est dans ce port que se faisaient autrefois les embarquements pour

le commerce de Grasse et de Cannes. Le mouillage y est très-bon, le fond étant tout vase et sable, et les bâtiments peuvent jeter l'ancre assez proche de terre, vis-à-vis le village, par huit ou dix brasses d'eau. Les galères du roi vinrent souvent y mouiller. Ce port servait aussi d'asile aux frégates et aux barques garde-côtes en temps de guerre.

Selon quelques auteurs la Napoule a vu naître saint Mayeul, abbé de Cluny. Ce qui est plus certain, c'est que dans les premières années du XV$^{e}$ siècle la Napoule donna naissance à Guillaume de Blévis, qui fut abbé de Lérins et qui par sa direction intelligente augmenta beaucoup le nombre des religieux de ce monastère. Sous lui la discipline fut remise en vigueur et les études refleurirent à Lérins.

On a découvert il y a quelques années, à un kilomètre environ de la Napoule, dans la direction du sud-ouest, un puits remarquable que le peuple désigne sous le nom de Citerne romaine.

Tout le monde connaît le monticule de forme conique qui domine la Napoule, et dont le sommet conserve les ruines d'une ancienne chapelle dédiée à saint Pierre ; ce qui a fait donner à la colline le nom de San Peyre.

On croit que les paysans avaient consacré ce monticule à Mercure dont il porta jadis le nom. Il est en effet parlé du nom de Mercure dans la célèbre donation faite à Riculfe, évêque de Fréjus, par Guillaume I$^{er}$, comte de Provence.

Un autre mont du voisinage portait le nom de mont Martis. Une inscription trouvée autrefois près la Napoule prouve que Mars y était honoré.

---

# CHAPITRE LIV

## Théoule

Au fond du charmant golfe où se mirent les hautes montagnes qui terminent la chaîne de l'Estérel, en face du château de la Napoule, à l'ouest, on remarque les ruines qui donnent au paysage un cachet particulier. Je veux parler du poste de Théoule. C'est au fond de cette délicieuse baie que les Grecs avaient placé leur *Telonion* (Teloniun), établissement qui répondait à l'administration des douanes de nos jours, et qui, à travers tant de siècles, a conservé sa dénomination antique dans le nom moderne de Théoule.

Plusieurs auteurs ont voulu que ce lieu ait tiré son nom de sainte Tullia, fille de saint Eucher, qui habita longtemps l'héritage de son père, avec sa mère Galla, et sa sœur sainte Consortia. En effet, jamais site ne fut mieux disposé pour la vie contemplative ; c'est en face de cette nature grandiose et abrupte que l'âme des saints, loin du bruit des sociétés humaines, devait s'élever par la méditation et la prière vers les choses de l'autre vie.

C'est du fond des grottes nombreuses dont cette côte est parsemée que les pieux ermites des premiers temps du christianisme jetèrent la semence du christianisme dans les Gaules, et détrônèrent ainsi le polythéisme grec et le farouche druidisme gaulois.

On a lieu de croire que saint Eucher, qui était un seigneur provençal, avait la terre de Théoule ; car il est rapporté dans les anciens actes de sa vie qu'ayant quitté l'île de Léro, Sainte-Marguerite, où il avait demeuré plusieurs années pour

mettre une barrière entre lui et le monde, il se retira avec son épouse Galla et ses deux filles Tullia et Consortia, à Thèle; on y lit ensuite que Tullia y mourut, et qu'elle y fut ensevelie, parce que Thèle appartenait à son père, *terræ mandata est in agro paterno qui dicitur Thele.*

Une étymologie de Théoule assez probable pourrait être tirée de la belle source que l'on voit en ce lieu; en effet les païens croyaient que les sources étaient sous la protection d'une divinité nommée Telonius ou Telonus. Quelques archéologues croient que la ville de Toulon tire son nom d'une source qui était dans son voisinage et que l'on regardait comme sacrée au temps des romains. Pourquoi ne pourrait-on pas donner au nom de Théoule une semblable origine?

Nous croyons que les grecs ont dû occuper primitivement un point aussi privilégié par sa position que celui de Théoule, qui est le meilleur abri naturel de la côte. Nous en trouvons une preuve dans une inscription trouvée sur une plaque d'airain, décrite par d'Anthelmy et ainsi conçue :

VIC I. IΛ. Mella.
MASSΛE Filia
Marti OllovBO
V. S. L. M.

Il nous serait difficile d'expliquer le sens complet de cette singulière description où figurent des lettres grecques et romaines; mais on serait porté à croire que le mot Vic est là pour *Vicus*, qui signifie bourgade; Massue Filia, pour *Massiliæ filia*, fille de Marseille, sous la protection du dieu Mars, *Marti Ollovbo*, avec d'autant plus de raison que l'on trouve non loin de là une montagne qui, au moyen-âge, portait encore le nom de Mont de Mars, et aujourd'hui celui de Mont de Martin, par corruption.

Le seigneur de la Napoule était propriétaire du rivage qui s'étend à l'ouest du château, sur une étendue de trois lieues ; parmi les dépendances de son domaine, on comptait la rade de Théoule qui offre une source très-abondante et un bon mouillage auquel bien des navires ont dû leur salut.

Par l'ordre du cardinal de Richelieu, on construisit près de cette rade une tour pour la défendre. M. de Sourdis estimait qu'elle devait dépendre du commandant des îles, ajoutant que c'est le seul port assuré qui se trouve dans cette baie. « Il y faut, ajoute-t-il, vingt ou trente hommes de garnison, avec cette assurance qu'on la prendra toutes les fois et quantes que dix vaissaux la voudront battre, car on peut mouiller au pied ; ou que l'on mette deux canons à terre, la dite tour étant commandée... Mais elle est utile pour tenir en sûreté des vaisseaux et des galères, qui seraient contraints par un mauvais temps de lever l'ancre du Frioul ; or, en ce cas, il serait malaisé d'attaquer la tour, et eux de leur faire du mal. »

Les ruines que l'on voit au nord de cette rade sont les restes d'une fabrique de savon construite anciennement par des négociants de Marseille ; elle fut fermée à la suite d'une transaction passée entre eux et les fabricants de Grasse qui voulurent se délivrer de cette concurrence.

---

## CHAPITRE LV

### Mandelieu

Il est fait mention dans la chronologie de Lérins et dans diverses chartes du moyen-âge, sous le nom de Mandolocus ou de Mandauslocus, du village connu aujourd'hui sous le nom de Mandelieu.

Nous dirons plus tard que Mandauslocus fut pendant longtemps une commanderie de chevaliers de Malte. Comme c'était là que les autres maisons d'hospitaliers qui étaient dans la contrée venaient prendre les ordres, ce lieu fut le Mandauslocus, c'est-à-dire le lieu qui commande et nous inclinons à croire que de là serait venu le nom de Mandauslocus ou Mandolocus.

Mandolocus paraît avoir fait partie du fief d'Avenionetum que possédait saint Eucher au cinquième siècle. Après la mort de l'illustre archevêque de Lyon ses deux fils, Salonius et Véran, ayant été élevés à l'épiscopat, firent don à leur sœur Consortia de tous les biens que leur père avait possédés à Mandolocus.

Consortia fit un noble usage de ces biens. La tradition, en effet, rapporte qu'elle fit élever à Mandelieu, sous le patronage de saint Etienne, premier martyr, un vaste hôpital. Cet établissement était particulièrement destiné à ceux qui allaient visiter l'île de Lérins ou les solitudes du cap Roux. On voyait alors assez généralement non loin des monastères des maisons où les pélerins étaient ainsi reçus et hébergés.

Ici prend naturellement place une légende relative à Consortia et à Mandelieu qui est rapportée par les Bollandistes et que voici : « Hecca était un prince jeune et valeureux de no-

tre contrée. Un jour qu'il venait de guerroyer contre les barbares qui infestaient le pays, il alla demander l'hospitalité à l'hôpital de Mandelieu. A peine eut-il vu les traits de Consortia qu'il fut épris de sa beauté et résolut de demander sa main; mais Hecca était inféodé à un suzerain qui ne permettait point à ses vassaux de contracter mariage sans sa permission. Hecca courut donc à la cour de ce prince et demanda de contracter l'union tant désirée. Ayant obtenu ce qu'il sollicitait, Hecca se revêtit de ses plus belles armes, monta le plus beau de ses coursiers et reprit le chemin de Mandolocus. Sur la porte de l'hôpital de Saint-Etienne il rencontra Consortia; ayant mis genou en terre, le jeune guerrier demande à la fille de saint Eucher de vouloir bien s'unir à lui. J'ai voué, répond Consortia, ma virginité au Seigneur et me suis consacrée pour toujours avec mes compagnes au service des pélerins dans cet hôpital. Toutes les prières et toutes les larmes du jeune chevalier ne purent fléchir le cœur de Consortia et triompher de sa résolution. Ce que voyant, Hecca reprit tristement le chemin de son manoir, mais en traversant la Siagne son coursier s'abattit, Hecca roula dans les flots et il y périt en répétant le nom de Consortia.»

En 979, Mandelieu tomba sous le fer des Sarrazins du Fraxinet. Quand les chrétiens de nos contrées ligués ensemble eurent chassé les infidèles, les territoires reconquis furent partagés entre les chefs de l'armée victorieuse. Guillaume, surnommé Gruetta, fils de Rodoard, prince et comte d'Antibes, reçut les terres de Mandelieu comme récompense de sa valeur. Bientôt, à l'exemple de Guillaume d'Aquitaine, il déposa son épée, prit le froc à Lérins et donna à ce monastère les propriétés qu'il avait acquises pendant la guerre (1134).

Voici l'acte de donation tel qu'il est contenu dans le cartulaire de Lérins. « Moi, Guillaume, débarrassé de tout ce qui

tient au siècle, prêt à servir Dieu seul et à vivre selon la règle de saint Benoît dans le monastère de Lérins, sous l'abbé Garnier, je quitte la carrière militaire et j'embrasse, par la grâce de Dieu, l'ordre monastique. En même temps que ma personne, je donne aussi à Dieu, à sainte Marie, à saint Honorat et à Lérins toute la partie de bien située dans le territoire d'Avenionetum que j'ai acquise dans la guerre, au nom de saint Mayeul, et qui s'appelle Mandelieu. »

« Vers cette époque, dit l'historien Bouche, mourut Raymond Bérenger, premier du nom. Alors l'ambition de Raymond de Baux et celle de sa femme et le généreux courage de ses quatre fils, Hugues, Guillaume, Bertrand et Gilbert, qui commençaient déjà de porter les armes, ne se contentant pas de si peu de chose et croyant que toute la Provence orientale, ou pour le moins une plus grande partie, leur devait appartenir, puisque Estiennette était fille de Gilbert, comte de Provence, sollicitent ce Raymond de Baux à prendre les armes et à faire éclater en tonnerres de guerre ce nuage de dépit et d'ambition qui s'était grossi sans bruit pendant la vie de Raymond Bérenger, son beau-frère. Aussitôt la Provence est en feu et en armes ; grande division parmi la noblesse ; qui tient le parti d'un prince, qui tient le parti d'un autre (1140). »

Ce fut pendant cette longue guerre que les Baux firent au comte de Provence que fut détruit le village de Mandelieu. Nous voyons, en effet, dans une charte conservée aux archives de la cour des comptes que cette destruction eut lieu en la première moitié du XII$^{me}$ siècle. Pendant la guerre qui vit détruire Mandelieu, les religieux de Lérins suivirent le parti du comte de Baux. Or, l'issue de la guerre ayant été favorable au comte de Provence, celui-ci enleva à Lérins les droits qu'il avait sur Mandelieu et les fit passer entre les mains d'un ordre religieux tout nouveau, celui des Hospitaliers.

Au XI$^{me}$ siècle, des marchands d'Amalfi obtinrent du calife

d'Egypte la permission de bâtir à Jérusalem un hôpital qu'ils dédièrent à saint Jean et où l'on recevait les pélerins qui venaient visiter les saints lieux. Pierre Gérard de Martigues, en Provence, fut, sous le titre de maître de l'hôpital, le chef de cette pieuse institution placée sous les auspices de Godeffroy de Bouillon et de ses successeurs. Les marchands d'Amalfi se constituèrent en un ordre religieux dont les membres furent nommés chevaliers de saint Jean de Jérusalem ou Hospitaliers. Le statut de l'ordre imposait aux religieux outre les vœux ordinaires celui de recevoir, de traiter et de défendre les pélerins. Les Hospitaliers s'étant peu à peu répandus en Europe où ils acceptèrent le soin des hôpitaux qu'on leur confiait, les terres dépendantes de l'hôpital de Mandelieu passèrent entre leurs mains.

Chassés de la Terre Sainte, les Hospitaliers se retirèrent dans l'ile de Rhodes et enfin dans celle de Malte. Ce fut pendant les longues guerres qu'ils eurent à soutenir successivement dans ces deux îles contre les Turcs, que les chevaliers abandonnèrent presque toutes leurs possessions en Europe. Ce fut à cette époque que donation des terres de Mandelieu fut faite au chapitre de Grasse ainsi qu'il conste d'une charte en date du 17 des calendes de juillet 1134.

« La partie de terre nommée Mandolocus, dit Girardin en 1754, subsiste encore et porte le nom de Mandoloco ; elle appartient au chapitre de Grasse. C'est un hameau qui s'augmente peu à peu. On y dit la messe tous les dimanches et fêtes de l'année pour la commodité des habitants mais ils vont recevoir les sacrements à la Napoule. Les moines de Lérins sont prieurs de Mandelieu. »

Castrum de Mandoloco porte aujourd'hui le nom de Mandelieu dans les actes civils, mais le peuple lui donne celui de Capitou, rappelant ainsi l'ancienne propriété du chapitre de Grasse qui posséda ce lieu jusqu'à la grande révolution.

## CHAPITRE LVI

### Mougins

Mougins autrefois Mongins, village du canton de Cannes, à 8 kilomètres de cette ville, et sur une élévation. On croit qu'il fut bâti par les anciens habitants de la ville *Ægytna*, capitale des Oxybiens, et que son ancien nom de Mongins vient par contraction du latin, *Mons-Ægytnæ*.

Nous avons vu en effet, dans un des chapitres précédents, que le plateau occupé aujourd'hui par ce village servit très-probablement de refuge aux habitants d'Ægitna, après le sac de leur ville et les combats où les Oxybiens et les Décéates furent vaincus par les Romains. La population ligurienne, forcée de s'éloigner du rivage que le vainqueur avait cédé aux Massaliotes, ne put s'établir qu'à une certaine distance de la mer, et toutes les probabilités portent à croire qu'ils choisirent le monticule sur lequel s'élève aujourd'hui le village de Mougins.

Quelques-uns font dériver le nom de Mougins de *Mons-Geminus*, en disant qu'il se trouve sur un des deux mamelons qui, vus de la route venant d'Antibes, paraissent égaux comme deux jumeaux. Cette dernière étymologie n'est pas du tout vraisemblable, d'autant plus qu'en venant d'Antibes on ne voit pas un second mamelon pareil à celui où se trouve le village dont nous parlons.

Une autre étymologie de Mougins se tire de *Mons-Ignis*, montagne de feu, parce que dit-on, le soir, au coucher du soleil, il arrive souvent après une belle journée que les derniers rayons du grand astre en disparaissant à l'horizon se pro-

jettent sur le mamelon de Mougins avec une teinte de feu si prononcée que l'on croirait voir au sommet de cette colline une couronne de flammes.

Les Romains ont dû habiter Mougins ou ses environs, puisque l'on trouve quelques inscriptions latines dans son territoire.

La chronologie de Lérins donne à ce village le nom de *Villa-vetus*, ce qui suppose qu'il est très-ancien ; nous le trouvons désigné dans une bulle par le nom de *Monasterium*, sansavoir pu découvrir pour quel motif.

Sur l'un des murs de la chapelle de Notre-Dame-de-Vie, on voit les deux initiales : M. L. qui signifient probablement Monastère de Lérins. En adoptant cette interprétation on pourrait supposer que les religieux de Lérins avaient fait un établissement sur ce plateau.

Au moyen-âge, Mougins fit partie du domaine des comtes ou princes d'Antibes. A la date de 1047, on trouve une charte par laquelle Guillaume Gauceran et son épouse Fida, donnent en franc-aleu à Bernard et à ses descendants une partie du territoire de Mougins pour le récompenser de sa fidélité et des services qu'il leur a rendus.

En 1056, le même Guillaume et sa femme donnent le castrum de Mougins en entier et tout ce qu'ils possèdent dans son territoire à Dieu, à la Sainte-Vierge, à saint Honorat et au monastère de Lérins.

Guillaume et Aldebert, son cousin, évêque d'Antibes, avaient fait au monastère de Saint-Victor de Marseille donation de quelques terres dans le quartier appelé Plan de Mougins *(Planum Mugînum)*. Par une transaction qui eut lieu en 1152, les religieux de Lérins cédèrent à ceux de Saint-Victor tout ce qu'ils possédaient dans le territoire de Salernes et reçurent en retour tout ce que ces derniers avaient dans celui de Mougins.

Il paraît que Mougins eut au moyen-âge quelques familles nobles, puisque dans une charte il est parlé de chevaliers (milites) qui l'habitaient à cette époque. Ceux-ci, est-il dit, dans cette charte, ayant commis une usurpation furent appelés devant l'abbé de Lérins; ils reconnurent leur tort et le réparèrent loyalement.

Mougins a dû avoir une certaine importance au moyen-âge. D'après la tradition, ce village était la résidence d'un juge dont la juridiction s'étendait sur Cannes, Vallauris et quelques autres centres d'habitation. Dans le recensement fait en 1200, Mougins est taxé pour onze feux tandis que Cannes qui comprenait alors le territoire du Cannet ne l'est que pour cinq et demi et Vallauris pour cinq.

Au sud-est de Mougins, il y avait naguère un lac ou plutôt un marais considérable qui fournissait beaucoup d'anguilles, et où l'on allait à la chasse des oiseaux aquatiques, dont le passage a lieu dans la saison du froid. Les eaux stagnantes de ce marais rendant les environs malsains, on est parvenu à le dessécher, et on a rendu à l'agriculture un terrain très-fertile et très-productif.

Dans le territoire de Mougins il y a une mine très-abondante de terre alumineuse. La commune, moyennant une modique redevance, permettait aux potiers de Vallauris d'exploiter cette mine pour l'usage de leurs fabriques. Mais un de ces potiers, plus clairvoyant que ses collègues, fit des expéditions de cette terre à Marseille, où il en retirait un bénéfice considérable. La commune instruite de ce trafic illicite, jugea à propos de faire exploiter elle-même cette mine, et en retire tous les ans un fort produit. Cependant elle aurait dû songer à faire extraire l'alun dans le pays, et le bénéfice aurait été plus considérable. Il n'y a pas longtemps qu'on a trouvé dans le territoire un bloc de pierre lithographique d'une qualité

supérieure à celles connues. Aussi des géologues y sont-ils venus expressément de la capitale pour tâcher de découvrir la carrière de cette pierre. Il paraît que leurs recherches ont été infructueuses.

### DONATION DE MOUGINS AU MONASTÈRE DE LÉRINS FAITE PAR GUILLAUME GAUCERAN, NEVEU DE GUILLAUME GRUETTA

« D'après ce qui s'est pratiqué sous la loi naturelle, c'est-à-dire dès le commencement, sous le règne même de Dieu, maître et juge équitable de toutes choses; en vertu de la loi ancienne et du Nouveau-Testament, et d'après ce qui nous est parvenu par la tradition, il est certain que quiconque et à quelque ordre qu'il appartienne, veut faire présent à quelqu'un d'une partie de son avoir, le pourra appuyé qu'il est sur l'autorité et la pratique de tous nos devanciers. Melchisédech après avoir vaincu les rois, et s'être enrichi de leurs dépouilles, n'en distribua-t-il pas la dixième partie à tous les siens ? Ne voyons-nous pas dans les Saintes-Ecritures que le Seigneur voulant nous exhorter à faire l'aumône, disait : « Donnez « l'aumône et tout sera pur en vous. » Et ailleurs : « Honorez « le Seigneur de vos richesses. »

« Appuyés sur ces paroles saintes et sur d'autres plus nombreuses encore, redoutant d'autre part la fragilité de notre vie et espérant aussi recevoir miséricorde du Seigneur, moi Guillaume Gauceran, Fida, mon épouse, Gosfred, mon fils revêtu du caractère épiscopal ainsi que Raimbald et Aldebert ses frères, avons résolu de donner et donnons à Notre-Seigneur, à la Vierge Marie, à saint Honorat, à l'abbaye de Lérins, à l'abbé Aldebert, aux moines présents et à venir une partie de nos biens paternels connue sous le nom de *Castrum Muginum*, y compris tout ce que nous possédons par nous-

mêmes ou par nos représentants autour du dit Castrum en terres cultivées ou incultes, en prés, arbres fruitiers ou de forêt, paturages et eaux. Nous n'exceptons de cette donation que la partie connue sous le nom de *Muginum,* que moi, Guillaume et mon cousin l'évêque Aldebert avons déjà précédemment donnée à l'abbaye de Saint-Victor, à Marseille.

« Pour les raisons ci-dessus données, moi, Guillaume, Fida, ma femme et mes enfants Gosfred, Raimbauld et Aldebert, donnons par ces présentes aux dits Saints et aux dites personnes les biens ci-dessus désignés pour être par eux possédés à perpétuité en toute propriété. Que si jamais quelqu'un, ce qu'à Dieu ne plaise, osait anéantir la présente pièce de donation ou y contrevenir en quelque point, nous laissons à Dieu qui peut tout et à ses serviteurs fidèles de venger les droits de la justice. »

Cette donation est datée de l'an 1056.

---

## CHAPITRE LVII

### Sartoux

Sur une hauteur à l'est du village de Mouans, s'élève une tour qui domine tous les environs, c'est le Castellaras qui indique la situation de l'ancien Castrum Sertorii.

Cette position a dû servir primitivement à un camp retranché gaulois qui correspondait avec la montagne des Incourdoules, située à l'est de Vallauris, au-dessus du golfe Juan. Elle était probablement destinée à transmettre les signaux aux populations liguriennes, dès qu'un besoin de défense les obligeait à se renfermer dans les castellaras qu'on rencontre dans toute la partie nord de l'arrondissement.

Nous donnons ici, sur les commencements de Sartoux, une opinion que nous nous sommes formée en nous appuyant sur diverses traditions locales. Nous nous hâtons de faire remarquer que cette opinion est plus ingénieuse que sûre, et nous ne la consignons qu'à défaut de données plus certaines.

Lorsque Marius fut envoyé par les romains dans la Province pour s'opposer à l'invasion des teutons, il avait parmi ses lieutenants le célèbre Sertorius qui devait plus tard jouer un rôle important en Espagne contre son chef. Sertorius fut laissé dans nos contrées pour disputer aux barbares le passage des Alpes au cas où le sort des armes eût été contraire à Marius, qui se porta en avant pour arrêter les Teutons au passage du Rhône. On croit que Sertorius plaça ses troupes sur trois points élevés qui étaient d'anciens camps ligures, c'est-à-dire aux Incourdoules, au Castellaras et à St-Vallier. Comme le guerrier avait planté sa tente sur tout le monticule

où se trouve aujourd'hui le Castellaras, ce lieu prit le nom de campus Sertorii d'où est venu son nom moderne de Sartoux. Le campus Sertorii se changea plus tard en Castrum d'une certaine importance et qui parait avoir été choisi comme lieu de plaisance par les familles romaines pour la saison d'été. Il n'est pas rare, en effet, de rencontrer çà et là sur les divers points de cet antique Castrum des pans de muraille, des tombeaux, des briques et des inscriptions qui annoncent que les romains furent là bien longtemps.

En 1817, on découvrit au Castellaras, une pierre tumulaire portant une inscription qui paraît dater du troisième ou du quatrième siècle. C'était un tombeau élevé par une nommée Raielia Secundina, à la mémoire de son fils unique Quintus Luccunius Verus, mort à trente ans, et qui aima tendrement sa mère. Voici cette inscription :

A. D. M.

RESPICE, PRŒTERIENS, ORO TITVLVM, Q
DOLEBIS, QVM, PRŒMATVRE, NIMIOVM
SIM MORTIS ADEPTVS. TRIGINTA, AN
NORUM, RAPTA, EST MIHI LVX GRATISSI
MA VITÆ : ET DE GENTE MEA SOLVS SINE
PARVOLO VIXI QVEM MATER MISERVM,
FLEVIT, QVOD PIETATIS HONORE RELICTA
EST Q. LVCCVNIO VERO
RAIELIA SEGVNDINA MATER
FILIO PHSSIMO FECIT.

Traduction :

« Regarde, ô passant ! ce monument, et tu verseras des larmes. Ma mort a été prématurée : je n'avais que trente ans lorsque mes yeux se sont fermés à la lumière.

« Seul rejeton de ma famille, j'ai vécu sans avoir d'enfant.

« Ma mère a pleuré mon malheur et le sien, étant abandonnée et privée des témoignages de tendresse que je lui donnais.

« A Quinto Luccunius Verus :

« Raielia Secundina, sa mère, a érigé ce monument pour perpétuer le souvenir du respect et de l'amour que ce cher fils avait pour elle. »

Sous les comtes de Provence, le Castrum Sertorii fit partie des vastes domaines de Rodoard Ier, auquel Guillaume II, comte d'Arles et de Provence, donna la moitié du diocèse d'Antibes. Le cartulaire de l'abbaye de Lérins fait mention de cette donation et qualifie ce Rodoard du titre de prince d'Antibes. *(Rodoardus, princeps Antipolitanus, a domino Guillelmo secundo, comite Arelatensi creatus,* etc., etc.*)* Les petits-fils de Rodoard, Guillaume et Edelbert, donnèrent au monastère de Lérins toutes les terres de Vallauris, de Mougins, d'Arluc, le port de Cannes et une partie de la seigneurie de Sartoux. Le monastère de Lérins s'enrichit ainsi des dons de cette puissante famille qui fournit, par la suite, plusieurs abbés à cette communauté.

A l'époque où le monastère de Lérins fut dévasté par les barbares de l'Afrique, à plusieurs reprises, le Castrum Sertorii eut le sort de tant d'autres lieux qui furent pillés et incendiés par les Sarrasins.

Quelques auteurs qui ont écrit sur la contrée croient qu'au temps où les templiers avaient élevé comme une ceinture de donjons fortifiés sur les bords de la Méditerranée, ils avaient établi une de leurs commanderies au Castrum Sertorii. D'autres croient qu'il n'y a eu là, au contraire, qu'un monastère dépendant de Lérins et dont la tour du Castellaras serait le dernier vestige. Rien ne s'oppose à ce qu'il y ait eu en ce

lieu, successivement, et le monastère et la commanderie. Ce qui pourrait peut-être indiquer que les Chevaliers du Temple ont eu sur ce point un de leurs établissements, c'est que ce monticule correspond avec d'autres où ces moines guerriers avaient établi leur demeure.

A mesure que les incursions sarrasines cessèrent, on fit, à diverses reprises, des tentatives pour relever les ruines du Castrum Sertorii, mais on ne réussit qu'à élever, çà et là, quelques rares habitations qui ne formèrent jamais une agglomération un peu importante.

En 1244, l'évêché d'Antibes fut transféré à Grasse *(propter insalubritatem aeris et incursus piratorum)*, porte la bulle d'Innocent IV.

Cette translation ayant contribué à diminuer considérablement l'importance de l'ancienne Antipolis, les comtes d'Antibes quittèrent la ville qui avait été le berceau de leur famille et se fixèrent là où devait être désormais le siége épiscopal.

Dès lors cette famille prit le nom de Grasse, et forma la souche de la puissante maison de Grasse-Bar, alliée avec les familles les plus qualifiées de la Provence et du royaume, telles que les Foix, les Grimaldi, les Brancas, les Villeneuve, les d'Oraison, etc.

Dès cette époque la seigneurie de Sartoux se trouve entre les mains de la famille des Grasse-Bar, jusqu'au moment où elle fut acquise par la famille de Durand en la personne de Christophle qui en fit hommage au roi Réné de Sicile, comte de Provence, en 1473. Georges de Durand, seigneur de Sartoux, fut fait viguier de Grasse, en 1564. Deux des petits-fils de Georges, Pierre et Jean-Baptiste, furent créés chevaliers de Malte ; le premier en 1636 et le second en 1643. L'un et l'autre s'illustrèrent par leur valeur à la reprise des îles de Lérins qui, en 1636, furent enlevées aux espagnols.

En 1691, Jean-Baptiste de Durand, capitaine des galères du roi et chevalier de Malte, eut l'insigne honneur d'être créé commandeur; plusieurs de ses descendants furent plus tard des chevaliers distingués dans le même ordre où l'on ne pouvait entrer qu'en justifiant d'une noblesse aux quatre quartiers. La famille de Sartoux, comme celle de Peinier et de Fuveau, porte parti d'or et de gueules, au lion couronné de sable brochant sur le tout.

En 1854 la commune de Sartoux a été réunie à celle de Mouans ainsi que nous le dirons dans le chapitre suivant.

---

## CHAPITRE LVIII

### Mouans

Ce charmant village est situé sur la route de Grasse, au milieu d'une campagne des plus fertiles, à 8 kilomètres de Cannes. Plusieurs auteurs qui ont écrit sur notre contrée ont donné pour étymologie au nom de cette commune le mot latin *Movens* qui veut dire mouvant. D'après eux, le sol de Mouans serait sujet à des éboulements continuels. Cette étymologie ne peut en aucune manière se justifier quand on connaît la nature du sol de Mouans, qui est assis on ne peut plus solidemment sur le terrain jurassique et qui n'est soumis à aucun éboulement ni déplacement.

Un archéologue, qui s'est occupé de notre pays, a proposé une étymologie du nom de Mouans qui nous paraîtrait plus rationnelle que la précédente. Cet auteur assure qu'après la malheureuse expédition de Charles le Boîteux, duc d'Anjou et comte de Provence, contre le royaume de Sicile, ce prince vint ravitailler une partie de ses troupes dans nos contrées. Il avait dans son armée des recrues de Catalans auxquels il voulait donner des terres pour s'y établir. Il les envoya donc dans la belle plaine de Mouans qui appartenait à la couronne de Provence et, dans la session qu'il fit de ce domaine à ces soldats, il se servit de l'expression *Mos bens* qui en catalan se prononce *Mos vens,* et qui signifie *Mes biens.* Ce serait de Mosvens, d'après l'auteur en question, que dériverait ce mot *Movens* d'où est venu Mouans. Ce qui peut corroborer cette opinion, c'est que d'après les traditions locales, Mouans était jadis habité par une population dont les mœurs rapprochaient plutôt de celles de l'Espagne que de celles de la Provence.

Mouans était jadis une petite station romaine, probablement dépendante de Sartoux. Il fut ruiné, et sans doute plusieurs fois, par les incursions sarrazines, sa position dans un lieu de trop facile accès l'exposant, plus que d'autres villages de la contrée, au pillage des barbares.

Vers le XII$^{me}$ siècle, Mouans fut rebâti par quelques-unes des familles génoises, qui vinrent repeupler nos rivages. A mesure que les incursions des barbares furent moins fréquentes et surtout quand ils eurent été chassés du Fraxinet, Mouans peu à peu attira à lui les quelques familles qui, après la destruction de Sartoux, avaient tenté de relever les ruines de cet antique castrum. On comprend que Mouans, dès que la sécurité régna dans notre pays, ait prévalu sur Sartoux ; en effet, il offrait plus d'avantages à une population ; Mouans est dans la plaine, son sol est d'une grande richesse en même temps que d'une culture facile ; là est une route de tout temps en communication avec tous les points de la contrée, puis des eaux magnifiques et une température des plus douces.

Au moyen-âge, Mouans faisait partie des riches domaines de la famille de Grasse, qui embrassaient tout le pays compris entre la Brague, la Siagne, la mer et les montagnes. Pompée de Grasse, l'un des plus zélés partisans de Henri III, fut assassiné à Mouans par les ligueurs en 1588.

En 1592, le duc de Savoie, forcé de quitter la Provence, passa par Grasse et descendit jusqu'à Mouans pour châtier les habitants des preuves d'attachement que leur malheureux seigneur avait données au roi.

Le village n'avait pour toute défense que le courage de Suzanne de Villeneuve, veuve de Pompée de Grasse ; cette héroïne, enfermée avec ses sujets dans son vieux manoir qui alors devait présenter des moyens de défense, soutint pendant plusieurs jours un siége en règle contre les forces du duc de

Savoie. Enfin, vaincue par le nombre, elle ne se rendit qu'à la condition que le château et le village seraient respectés.

Le duc viola sa parole et fit raser le château. La baronne, outrée d'une pareille conduite, s'en plaignit vivement au duc qui lui promit quatre mille écus pour l'indemniser des pertes qu'elle avait essuyées; mais, dans la nuit le duc de Savoie leva le camp et se dirigea vers ses états. La courageuse Suzanne, indignée de ce nouveau manque de foi, se précipite sur les pas de son ennemi qu'elle atteignit dans les plaines de Cagnes, et quoiqu'il fut au milieu de ses soldats, saisissant la bride de son cheval, elle força ce prince, par l'énergie de ses remontrances, à tenir sur le champ sa promesse.

Le dernier propriétaire de la baronnie de Mouans fut Rossoline de Grasse-Bar, qui la possédait en 1767. Elle eut à soutenir avec les habitants de Mouans un grand procès pour certains droits et redevances que l'on ne voulut jamais reconnaître. Ce procès, qui avait commencé bien avant Rossoline et que la famille de Grasse-Bar perdit devant toutes les Cours, entraîna des frais énormes pour le temps et obligea Rossoline à vendre son fief pour faire face à toutes les dépenses. On peut lire les intéressants débats de cette affaire dans une curieuse relation qui fut rédigée et imprimée à l'époque et que l'on trouve dans les archives de la commune de Mouans.

La famille de Durand-Sartoux est devenue propriétaire en 1767 de la baronnie de Mouans et particulièrement du château qu'elle a fait réparer et qui est habité aujourd'hui par l'un des membres de cette famille.

En 1854, la commune de Mouans a pris le nom de Mouans-Sartoux, parce qn'elle a obtenu que la commune de Sartoux lui fut réunie. Cette réunion, qui pour être réalisée a demandé bien du temps et qui a été le sujet de grandes luttes entre les deux villages aujourd'hui unis et autrefois rivaux,

mérite d'être racontée avec quelques détails. Nous pensons que le meilleur moyen de faire connaître les incidents de cette affaire est de mettre sous les yeux du lecteur les travaux du Conseil général du Var, à propos de cette réunion.

RAPPORT DU PRÉFET. — « Conformément à l'article 2 de la loi du 18 juillet 1837, j'ai l'honneur de soumettre à votre avis, Messieurs, un projet tendant à réunir la commune de Sartoux à celle de Mouans.

« A l'appui de ce projet, on expose les considérations suivantes :

1° La commune de Sartoux ne compte que 214 habitants, population dont la moyenne partie est agglomérée dans un groupe de maisons contiguës à celles formant l'enceinte habitée de la commune de Mouans ; de telle sorte que, par une singulière anomalie, les habitations de Mouans et de Sartoux forment un seul village soumis à deux administrations municipales différentes.

2° La réunion des deux communes existe déjà pour le culte et l'instruction primaire. L'église, le presbytère et la maison d'école, affectés à l'usage commun de Sartoux et de Mouans, sont la propriété de cette dernière commune, sur le territoire de laquelle ces édifices sont situés. Il en est de même du cimetière, de l'horloge et de la fontaine publique.

3° Le territoire de Sartoux, d'une superficie totale de 624 hectares, est possédé par 234 propriétaires, dont 177 sont habitants de Mouans et 57 de Sartoux.

« On fait observer encore que la nouvelle commune, à laquelle on propose de donner la dénomination de Mouans-Sartoux, serait dans des conditions très-convenables sous le double rapport de l'étendue du territoire (1.357 hectares) et du chiffre de la population (943 habitants).

« Enfin, on ajoute que la commune de Sartoux, si elle ne trouvait une atténuation de ses charges dans la communauté existante, pour divers services entre elle et la commune voisine, serait hors d'état de faire face, avec ses ressources propres, aux dépenses d'une administration séparée.

« Il a été procédé, dans les communes intéressées, à l'enquête prescrite par la loi. Dans la commune de Mouans, les résultats de l'enquête sont favorables au projet. A Sartoux, au contraire, la majorité des déclarations est opposée à la mesure. Le conseil municipal de cette dernière commune, assisté des plus imposés, la repousse comme préjudiciable aux intérêts des habitants.

« Le conseil d'arrondissement, ainsi que vous le verrez par sa délibération ci-jointe, s'est prononcé en faveur de la réunion. »

Un autre rapporteur de la commission d'administration s'exprime en ces termes :

« Votre commission, Messieurs, a examiné avec soin la demande en réunion des communes de Mouans et de Sartoux.

« Pénétrée de la gravité de la question qui lui était soumise, elle n'a procédé qu'avec la plus grande réserve dans l'examen des motifs de réunion.

« Après avoir reconnu en principe que la suppression d'une commune ne peut être ordonnée que dans le cas d'une nécessité impérieuse et absolue, elle s'est demandée si l'une ou l'autre des deux communes de Mouans et de Sartoux se trouvait dans des conditions particulières et exceptionnelles de suppression.

« Les documents insérés au dossier, joints au plan des deux territoires, démontrent que la commune de Sartoux se trouve au plus haut point dans ces conditions exceptionnelles de suppression.

« En effet, Messieurs, la commune de Sartoux, dont la population n'est que de 214 habitants, ne consiste que dans quelques maisons de campagne éparses et isolées et dans une double rangée de maisons contiguës au village de Mouans.

« La commune de Sartoux ne possède en propre rien de ce qui constitue l'élément communal ; l'église, le presbytère, la maison d'école, l'horloge, le cimetière, la fontaine publique sont situés à Mouans, appartiennent à Mouans, et sont consacrés à l'usage commun des deux localités. Le même prêtre et le même instituteur les desservent l'une et l'autre, le même secrétaire et le même sergent de ville sont affectés aux deux mairies.

« Le centre des deux populations agglomérées se trouverait exactement au milieu des deux territoires fusionnés, et les maisons de campagne éparses et isolées de Sartoux relèveraient, comme par le passé, de ce centre unique.

« Il résulte de cet état de choses que les motifs de se déterminer en faveur de la réunion sont nombreux. Je résume ces motifs :

1° La contiguité des deux agglomérations nuit essentiellement à l'action de la police, et peut faire naître des conflits regrettables entre deux administrations qui ont en quelque sorte le même siége.

2° Deux populations réunies dans un même lieu doivent vivre de la même vie, jouir des mêmes avantages, et il est d'une sage politique de faire disparaître tous les événements d'antagoniste qui pourraient les diviser.

3° La superficie totale des deux territoires et le chiffre des deux populations ne comportant pas deux communautés, une administration unique placée au centre ramènera à l'unité les personnes et les intérêts,

« La commune de Sartoux se préoccupe du dommage qu'elle pourra souffrir, par suite de son adjonction à Mouans, dans l'exercice des droits d'usage qu'elle a à prétendre sur le bois de cette dernière commune; votre commission a pensé que ces craintes sont mal fondées, car ces droits sont suffisamment sauvegardés par les dispositions protectrices de la loi du 18 juillet 1837, article 5.

« Par tous ces motifs, votre commission estime qu'il y a lieu de prononcer en droit ce qui existe déjà en fait, la réunion des deux localités en une seule commune sous la dénomination de Mouans-Sartoux.

« Votre commission, en adoptant ces conclusions qui sont celles de l'administration elle-même, a le ferme espoir que tous les travaux d'utilité publique qui seront entrepris par la commune de Mouans-Sartoux, et notamment ceux qui auraient pour but la création de nouvelles fontaines, ne seront approuvés par l'autorité supérieure qu'autant qu'il aura été reconnu que ces travaux ne tendront point à priver de l'usage des eaux les habitants des campagnes qui en ont aujourd'hui la jouissance exclusive.

« Ces conditions sont adoptées, et le Conseil émet en conséquence le vœu que les communes de Mouans et de Sartoux soient réunies. »

Peu de temps après ces conclusions, un décret impérial prononça conformément au vœu du Conseil général la réunion des deux communes en une seule qui a pris le nom de Mouans-Sartoux.

---

## CHAPITRE LIX

### Cannet

Suivant toute supposition, le Cannet a commencé au moment où Cannes fut ruiné par les sarrasins. Quelques habitants se retirèrent plus avant dans les terres pour être à l'abri de nouvelles incursions. Ils furent au début des colons de l'abbaye de Lérins à laquelle appartenaient les principales terres du Cannet. Ce fut pour garantir ces cultivateurs contre les descentes des sarrasins sur le littoral que les Pères de Lérins firent élever les deux tours à machicoulis que l'on voit encore dans ce village.

Ces tours ne sont pas aussi anciennes que quelques personnes le croient. Tout au plus peut-on en faire remonter la construction jusqu'au XII^me^ siècle. Ceux qui ont prétendu qu'elles étaient romaines n'étaient pas forts en archéologie : les romains n'ont jamais connu les machicoulis.

Pendant la guerre de la succession d'Espagne, la dernière du règne de Louis XIV, les français, vaincus à Turin par le prince Eugène de Savoie, furent contraints d'évacuer l'Italie (1706). L'année suivante, le prince Eugène et le duc de Savoie passèrent le Var avec leurs forces réunies. Pour la troisième fois la Provence était envahie sans qu'aucune armée française pût la protéger. Les habitants du pays se défendirent avec rage contre un ennemi qui s'annonça tout d'abord par des actes de cruauté et de brigandage. En effet, dès leur entrée en Provence, les allemands et les piémontais pillèrent et sacagèrent les villages de Saint-Laurent, de Cagnes et de Villeneuve, tuant les hommes et violant les femmes. Ils profa-

nèrent même les églises, volèrent les vases sacrés, brûlèrent les images des saints, tirèrent des coups de fusil aux crucifix et foulèrent aux pieds les hosties consacrées.

Une bande d'allemands envahit le Cannet et le mit au pillage. L'abbé Ardisson, desservant de ce lieu, qui dépendait alors de la commune de Cannes, s'étant mis à la tête de quelques paysans mal armés, repoussa d'abord les ennemis ; mais ceux-ci revinrent bientôt en plus grand nombre. Un combat terrible se livra sur la place du village; le brave Ardisson tomba criblé de balles et les allemands, vainqueurs d'une poignée d'hommes, mirent le feu aux maisons et massacrèrent tous les habitants qu'ils purent saisir. Le duc de Savoie, informé de cette affreuse boucherie, s'empressa d'envoyer un colonel piémontais pour arrêter le carnage. Les allemands méconnurent l'autorité de cet officier et, faisant feu sur lui, ils l'étendirent raide mort.

En 1773 le Cannet, qui faisait partie de la commune de Cannes, ayant acquis trop d'importance pour ne pas former une commune séparée, les habitants adressèrent au roi une requête dans laquelle ils disaient que l'on pouvait « compter « parmi eux deux cent cinquante chefs de famille et environ « treize cents habitants ; leur terroir est également étendu « et fertile, arrosé par des eaux abondantes, couvert d'une « quantité prodigieuse d'orangers, qui, soigneusement culti- « vés par les propriétaires, leur rapportent un produit assez « considérable. »

Le 9 août 1774 intervint un arrêt du conseil, par lequel le roi séparait le Cannet de la communauté de Cannes.

Voici la teneur de l'arrêt :

« Ouï le rapport du sieur abbé de Terray, conseiller ordinaire au Conseil royal, contrôleur-général des finances, le Roi, en son conseil, a ordonné et ordonne que la paroisse du

Cannet en Provence formera à l'avenir un corps de communauté distinct et séparé de celui de Cannes.

« En conséquence, permet aux habitants de la dite paroisse de gérer et administrer les affaires communes de leur territoire, tant par rapport aux impositions royales que par rapport aux corvées, milices et autres charges ordinaires et extraordinaires, ainsi et de la même manière que le font les autres communautés de la province au régime desquelles la dite paroisse du Cannet sera entièremeut assimilée, autorisant à cet effet, les dits habitants d'élire parmi eux un sindic et autres officiers municipaux nécessaires à leur administration.

« Ordonne que les sindics et officiers de la dite communauté de Cannes remettront, dans un mois de la signification du présent arrêt, aux habitants du dit Cannet le cadastre moderne du terroir du Cannet et tous autres qui pourraient le concerner, pour par les possédant biens au dit Cannet, être imposés à l'avenir séparément sur le dit cadastre pour le paiement tant des deniers royaux que des autres dépenses extraordinaires, qui seront jugées nécessaires pour le bien de la communauté du Cannet, le tout conformément au dernier affouagement qui a été fait, à raison des feux d'iceluí et à l'égard de la portion que la paroisse du Cannet devra supporter des dettes étrangères, contractées par la communauté de Cannes, si aucunes existent.

« Ordonne pareillement que, dans un semblable délai d'un mois, les sindics et officiers municipaux de Cannes remettront aux dits habitants du Cannet un état ou rôle des dites dettes, afin d'être contredites par le sindic du dit Cannet, pour ce fait être, par experts convenus ou nommés d'office par le juge des lieux, procédé à la liquidation et séparation de la part pour laquelle le terroir du Cannet devra contribuer aux dites dettes, à l'effet de quoi, les dits sindics et officiers municipaux de

Cannes remettront aux dits experts les comptes des trésoriers, registres et délibérations et autres pièces nécessaires pour la vérification des dites dettes; faute par eux de remettre les dites pièces et les cadastres ci-dessus énoncés, ordonne qu'ils y seront contraints par les voies de droit.

« Fait, Sa Majesté, défense aux dits sindics, officiers municipaux et habitants de Cannes de s'immiscer à l'avenir directement ni indirectement dans l'administration des affaires communes du dit Cannet, à peine de nullité, de mille livres d'amende et de tous dépens, dommages et intérêts. Enjoint Sa Majesté au sieur intendant et commissaire départi en Provence de tenir la main à l'exécution du présent arrêt sur lequel toutes lettres nécessaires seront expédiées.

« Fait au Conseil d'Etat du roi, tenu à Compiègne le 9 août mil sept cent soixante-quatorze. Collationné Hergenes. Enregistré ensemble les lettres patentes ci-jointes au registre intitulé Lœtitia. Conservé aux archives de Sa Majesté en Provence, dans l'armoire lettre B ; collationné par nous, chevaliers-conseillers du Roi en la cour du parlement de ce dit pays, commissaires aux dites archives soussignés, en suite de l'arrêt de la cour du 17 novembre mil sept-cent soixante-quatorze, rendu sur la requête à elle présentée par les habitants du lieu du Cannet : L'ordonné, Portaly de Martialis, Cabasse.

« Enregistré ez registres des lettres royaux du greffe-civil de la cour du parlement de Provence séant à Aix, suivant l'arrêt par elle rendu le 29 janvier mil sept cent soixante-dix-sept. Dupré. — De Regina. »

Cannes ne vit pas de bon œil cette séparation qui diminuait son importance. On intrigua, on pétitionna auprès des chefs de la province et ces moyens n'aboutissant pas, on s'adressa directement au Roi. Mais tout fut inutile, et un nouvel arrêt royal du 10 décembre 1776 vint confirmer la séparation du Cannet de la commune de Cannes.

Depuis que le Cannet forme une commune à part, il a doublé le nombre de ses habitants et il est aujourd'hui un des villages les plus importants et les plus prospères de l'arrondissement.

Placée dans une vallée délicieuse, à l'abri de tous les vents, cette position est appelée à devenir bientôt une succursale de Cannes. L'air qu'on y respire est plus pur, plus léger qu'en tout autre lieu, et la brise qui traverse les massifs d'orangers, de roses et de jasmins, vous arrive embaumée dans toutes les saisons.

Aussi une grande célébrité est-elle venue naguère demander un asile à ce climat bienfaisant. Mais hélas! la célèbre tragédienne a fait comme tant d'autres, elle est arrivée trop tard, et, au lieu de trouver la santé et la vie, elle n'a obtenu qu'un atermoiement à sa fin, et elle est descendue plus doucement et avec moins de douleurs vers la tombe qu'elle avait voulu fuir.

La villa Sardou a été illustrée par cette reine de l'art dramatique. Tous les admirateurs du talent de Rachel, et ils sont nombreux, vont visiter le lieu où ce génie a dit son dernier mot à la terre.

---

## CHAPITRE LX

### La Roquette

Placée dans une position des plus pittoresques, sur un rocher nu entouré d'oliviers et de vignes, cette commune a pris naturellement le nom de Roquette.

La Roquette ne fut d'abord qu'une ferme appartenant aux moines de Lérins. Ils en firent plus tard une petite résidence, une *cella*, comme on disait en langue monastique, où l'on envoyait les religieux qui avaient besoin de changer d'air, ou de se livrer à quelque travail d'esprit qui demandait une plus grande solitude.

La chapelle, dans laquelle les religieux faisaient les offices pour eux-mêmes et pour les gens de la ferme, était d'abord au milieu de la plaine même de Laval, au sud du quartier de Gravesan. Plus tard cette chapelle fut abandonnée à cause des inondations auxquelles la plaine était soumise et on bâtit une autre chapelle sous le vocable de saint Georges, au pied même de la colline sur laquelle s'élève le village actuel de la Roquette. C'est cette même chapelle qui, tombée plus tard à peu près en ruines et restaurée dans ces dernières années, a pris le nom de Saint-Jean.

Au moment où la chapelle de Saint-Georges fut édifiée sur le point que nous venons d'indiquer, la Roquette d'aujourd'hui n'existait pas, et les fermes qui formaient alors ce village étaient répandues çà et là au pied des mamelons qui, du côté du nord, bornent la plaine de Laval. De sorte que la chapelle de Saint-Georges était à peu près au centre de ces habitations.

Ce fut vers la fin du XVII$^{me}$ siècle que les fermes furent peu à peu transférées là où se trouve le village actuel et se groupèrent assez rapprochées les unes des autres. On suppose que les manants de l'abbaye étaient décimés par les fièvres au quartier Saint-Georges, ce qui détermina le seigneur abbé à placer ses gens dans un lieu plus élevé et par conséquent plus sain.

Au milieu du XVIII$^{me}$ siècle, la Roquette commençait à se dessiner à peu près comme elle est aujourd'hui et les maisons y étaient assez nombreuses, puisqu'on y érigea une élégante petite église qui porte le millésime de 1756. Les moines de Lérins, dont quelques-uns étaient artistes à cette époque, ornèrent la petite église de tableaux et de sculptures dont il ne reste guère qu'un autel, et surtout un tabernacle admirablement ciselé et qui paraît avoir une certaine valeur au point de vue de l'art.

A cette époque les moines étaient naturellement chargés du service religieux de la Roquette. Il paraît cependant qu'ils y entretenaient, vers la fin du XVIII$^{me}$ siècle, un curé séculier comme il conste de l'examen des registres paroissiaux qui remontent à l'année 1759. Cependant la Roquette ne fut érigée en paroisse que quelques années avant la grande révolution française. Ce fut Mgr de Prunières, évêque de Grasse et abbé commendataire de Lérins, qui fit cette érection et mit la paroisse sous le vocable de saint François de Sales en laissant le pays sous le patronage antique de saint Georges, en souvenir du passé.

A l'époque où les biens du monastère de Lérins furent sécularisés, la Roquette, qui avait été jusqu'alors sous la souveraineté des Abbés, fit un moment partie pour le civil de la commune de Mouans. Quelques années plus tard, quand l'assemblée constituante donna à la France les divisions adminis-

tratives actuelles, la Roquette demanda à être érigée en commune. Ce ne fut cependant que vers l'an II de la république que cette faveur fut accordée à ce village, ainsi qu'il conste des registres civils déposés à l'hôtel-de-ville et qui n'ont pas de date plus ancienne.

En 1834 une loi fut votée qui ordonnait de faire reconnaître par les cours de justice toutes les servitudes et droits anciens, qui n'avaient pas disparu à l'époque de la grande révolution. La commune de la Roquette avait joui jusqu'alors d'un droit particulier sur les biens qui avaient appartenu autrefois à l'abbaye de Lérins : le droit de permettre aux habitants de la localité de couper un certain nombre d'arbres dans des cas déterminés par l'usage. La commune n'ayant pas à l'époque indiquée fait constater son privilége, les propriétaires des forêts ayant appartenu à l'abbaye contestèrent aux habitants de la Roquette le droit dont nous venons de parler. La commune, voulant maintenir l'usage ancien en faveur de l'habitation, intenta à ces propriétaires un procès qui, après bien des années et des péripéties, finit en faveur des habitants de la Roquette. Comme c'est la commune et non les habitants individuellement qui jouissent de l'antique droit et que les communes, étant dans la condition des mineurs, ne sont pas soumises à la prescription, les tribunaux maintinrent le droit communal de la Roquette. Nous disons communal, parce qu'aucun habitant de la Roquette ne peut user du droit en question qu'après en avoir obtenu la permission de la commune, qui lui indique même dans quelle propriété il doit faire la coupe des arbres qui lui sont concédés. A proprement parler c'est donc la commune qui jouit du privilége et non les particuliers.

Malgré la position avantageuse de la Roquette et la beauté de son terroir, ce village non-seulement ne s'agran-

dit pas mais à chaque recensement on trouve que la petite population a diminué. A quoi faut-il attribuer cette diminution ? Les uns croient que le manque d'eau en est la cause; les autres pensent que c'est le manque de routes et de communications qui, empêchant l'industrie, appauvrit le pays. Nous croyons, nous, qu'il en est de la Roquette comme de tant d'autres charmantes petites localités de la France qui sont abandonnées par leurs enfants, parce qu'il y a aujourd'hui, hélas ! un irrésistible courant qui entraîne vers les grands centres. Si le pauvre paysan, qui quitte son clocher pour aller chercher fortune dans les grandes villes, savait ce qu'il aura à souffrir loin des lieux qui le virent naître, et cela le plus souvent pour n'acquérir que la misère, il passerait sa vie dans les champs où vécurent ses aïeux. *O fortunati nimium sua si bona norint agricolæ !*

---

## CHAPITRE LXI

### Laval

Laval qui tire son nom du latin *Vallis*, vallée, partie basse, est la plaine qui s'étend de la Bocca à l'Estérel. Elle est traversée, du nord au sud, par la Siagne dont les eaux font de cette vallée une des plus fertiles de la Provence.

Papon et quelques autres historiens croient que les combats livrés, après la mort de Néron, entre les partisans d'Othon et ceux de Vitellius et rapportés par Tacite, eurent lieu dans la plaine de Laval ; ils font même débarquer les othoniens à la Napoule.

La lecture du passage de Tacite démontre d'une manière évidente que cette opinion est entièrement fausse.

« Des courriers arrivés en toute hâte, dit cet historien, annoncèrent à Valens que la flotte d'Othon menaçait la province de Narbonne qui avait reconnu Vitellius. Les députés des colonies étaient venus en personne demander des secours. Valens leur envoya le préfet Julius Classicus avec deux cohortes de tongres, quatre compagnies à cheval du même pays et toute l'aile des trévires. Une partie de ces troupes fut retenue à Fréjus, car on craignait que, si toutes les forces prenaient le chemin de la terre, la flotte voyant que la mer n'était pas gardée ne tombât sur cette colonie. Douze compagnies de cavalerie et l'élite des cohortes marchèrent à l'ennemi. On y ajouta une cohorte de liguriens, depuis longtemps cantonnée dans le pays, et cinq cents pannoniens, qui n'étaient pas encore sous le drapeau Le combat ne tarda pas à se livrer, et voici quelle en fut l'ordonnance : une partie de soldats de marine, mêlés de

paysans, se porta sur les collines qui bordent la mer; les prétoriens garnissaient tout l'espace qui s'étend du rivage au pied de ces collines ; enfin, de la mer, où elle était rangée en bataille, la flotte semblait faire corps avec l'armée et présentait, tournée vers l'ennemi, un front menaçant. Les vitelliens, inférieurs en infanterie, et dont la cavalerie faisait la principale force, placèrent les liguriens sur les hauteurs voisines et rangèrent les cohortes en rangs serrés, derrière les troupes à cheval. Les escadrons des trévires s'offrirent à l'ennemi sans précaution et furent reçus en face par les vieux prétoriens, tandis que sur leur flanc tombait une grêle de pierres lancées par les gens du pays, frondeurs habiles, qui, mêlés aux troupes régulières, montraient, braves ou lâches, une égale résolution dans la victoire. Les vitelliens chancelaient ; la flotte mit la terreur à son comble en se portant sur leurs derrières. Enfermée de toutes parts, l'armée entière eût péri si l'obscurité de la nuit n'avait arrêté les poursuites des vainqueurs et couvert la fuite des vaincus.

« Les vitelliens, quoique battus, ne restèrent pas en repos ; ils appellent des secours et fondent sur l'ennemi que le succès rendait imprévoyant. Les sentinelles sont égorgées, le camp est forcé, la confusion règne sur la flotte ; enfin, la frayeur se calmant peu à peu, l'armée surprise occupa une hauteur voisine d'où elle s'élança bientôt sur les agresseurs. Le carnage fut horrible. Les préfets des cohortes de tongres, après avoir longtemps soutenu leurs troupes ébranlées, périrent accablés de traits. La victoire coûta aussi du sang aux othoniens ; quelques-uns poursuivirent sans précaution, la cavalerie tourna bride et les enveloppa. Ensuite, comme si l'on eût fait une trêve, pour se délivrer des alarmes soudaines que se donnaient l'une à l'autre la flotte et la cavalerie, les vitelliens se replièrent sur Antibes, municipe de la Gaule narbonnaise,

les othoniens sur Albingaunum (Albenga), dans la Ligurie intérieure. »

Papon, avons-nous dit, croit que ce combat fut livré dans la plaine de Laval, entre Arluc (Saint-Cassien) et Cannes. M. Sardou a démontré, dans le *Bulletin de la Société de géographie de Paris*, que l'affaire n'a pu se passer en ce lieu. En effet, dit un auteur, suivons le récit de Tacite : les vitelliens, partis de Fréjus, marchaient vers l'Italie ; les othoniens, s'avançant sur leur flotte du côté opposé, leur barrèrent le chemin en disposant leurs forces sur des collines voisines de la mer ainsi que dans l'espace compris entre ces collines et le rivage, le long duquel les galères de la flotte étaient rangées. Après leur seconde défaite, qui succéda presque immédiatement à la première, les vitelliens se replièrent sur Antibes, c'est-à-dire firent un mouvement en arrière jusqu'à cette ville, et les othoniens retournèrent à Albenga. Or, si le combat s'était livré à l'ouest de Cannes, comment les vitelliens qui, venant de Fréjus, n'étaient pas encore parvenus à Antibes, auraient-ils pu rétrograder jusqu'à cette dernière ville ?

Quelques-uns ont enchéri sur l'erreur de Papon : ils se sont figuré qu'après le premier engagement, les vitelliens sentant leur infériorité avaient élevé l'immense butte de Saint-Cassien pour s'y retrancher, et cela en présence des othoniens qui, sans aucun doute, leur auraient laissé pendant des semaines entières le loisir de charrier et d'accumuler une telle masse de terre ! Ceux-là n'avaient lu ni Tacite, ni le livre de M. de Villeneuve-Flayosc sur la géologie du département du Var. Ils auraient appris de ce savant professeur un fait que nous avons signalé dans le temps à M. l'abbé Alliez, savoir, que la butte de Saint-Cassien est un poudingue tertiaire qui a dû être engendré par la Siagne avant la

période diluvienne. C'est un poudingue antédiluvien, dit très-clairement M. de Villeneuve-Flayosc.

Nous croyons, nous, que cette action a dû se passer à peu de distance d'Antibes, entre cette ville et le Var, au pied et sur le versánt méridional des collines qui sont aux environs de Cagnes.

## CHAPITRE LXII

### La Siagne

La petite rivière qui se jette dans la mer entre les ruines d'Arluc et le village de la Napoule, porta jadis le nom d'*Apros* ou *Apron* ; les massettes (en provençal saignos ou siagnos) qui croissent sur ses bords lui ont fait donner le nom de Siagne.

D'après la tradition, les romains firent passer un bras de la Siagne au pied du mont d'Arluc, pour fournir de l'eau à la garnison et aussi pour réaliser dans cette plaine des projets qu'ils n'eurent pas le temps d'exécuter ; une forte chaussée servait de barrage. Il y a qnelques années une trouée ayant été faite à cette chaussée pour un canal d'irrigation, les eaux en détachèrent les pierres; bientôt grossies par une longue pluie elles emportèrent l'obstacle et reprirent leur ancien lit, de sorte que le mont Saint-Cassien ne vit plus couler que quelques filets d'eau.

Le monastère de Lérins avait le droit de pêche dans la Siagne ; les archives conservées à Draguignan contiennent de nombreuses pièces relatives à des procès que les religieux intentèrent pour faire respecter leurs droits.

Dans une sentence arbitrale rendue le 6 janvier 1514, entre Augustin de Grasse, abbé commendataire de Lérins, et les habitants de Cannes, on lit le passage suivant :

« Chapitre III. En outre, puisque pareillement nous savons que le révérend père abbé a esté, et il est, et casi possession de pêcher et tenir un canal dans la rivière de Siagne et en défendre à tous de n'y faire ni canal, ni pêcher autrement qu'avec la fichouire, ligne et bouiron, depuis cinquante ans et dessa, ce qui suffit à causer prescription.

« Nous jugeons donc et arbitrons que le révérend seigneur abbé, ses successeurs et l'abbaye ont droit de défendre aux dits habitants et leurs successeurs, à qui que ce soit, de tenir un canal, ni caller ou pêcher avec autre engin que des filets, dans la dite rivière, si ce n'est qu'avec la fichouire, ligne et bouiron, sans toutefois pouvoir pêcher avec la fichouire, ligne et bouiron dans le canal du seigneur... »

Déjà pareille réserve avait été faite le 13 décembre 1449.

Le 15 mars 1570, on fit à Cannes une criée dont voici la teneur :

« Nous, César Brancassio, vicaire et procureur-général en l'abbaye Saint-Honorat de Lérins, ayant entendu que la Napoule et autres gens viennent ordinairement pêcher du poisson en la dite rivière de Siagne, sans congé et la rendent inutile de pescherie, n'ayant le poisson loisir de s'y arrêter ni de croître, y avons pourvu de capitaines : patron Honoré-Rostaing et M. Etienne Achard, lieutenant de Baille, et baillé lettre de commission de prendre et arrêter tous ceux qui y viendront pêcher sans permission.

« Et ceste criée en peine de cent livres et confiscation des engins et poisson, et la dite criée enregistrée au greffe de Cannes. »

Les déboisements que l'on a faits dans les montagnes voisines sont cause que les eaux de la Siagne en entraînent les terrains pendant les grandes pluies, et exhaussent d'une manière étonnante le niveau de la belle plaine de Laval.

« Il y a environ 80 ans, dit M. Jaume Saint-Hilaire, les états de Provence firent construire un pont, une sorte de chaussée formée d'un grand nombre d'arches, dans la plaine de Laval. Cette longue chaussée formée d'arches et de terre-pleins était nécessaire parce que la grande route d'Italie traverse cette plaine et qu'après les pluies d'orage du printemps

et de l'automne, elle est entièrement submergée pendant plusieurs jours par le débordement de la petite rivière de Siagne. Depuis quarante ans on a tant coupé de bois, tant dépouillé les montagnes, et les collines des Basses-Alpes situées au nord du département du Var, et d'où sort la petite rivière de Siagne, que les pluies entraînent une grande quantité de terre végétale et la déposent dans la plaine de Laval, de sorte qu'après tous les débordements cette plaine s'est exhaussée de plusieurs centimètres et comme cela dure depuis quarante ans, il en est résulté que dans plusieurs endroits le terrain de la plaine est arrivé à la hauteur de la chaussée et a enterré les arches. Je me suis assuré par moi-même que dans un débordement qui eut lieu en avril 1821, le niveau d'une pièce voisine de la maison où j'étais logé fut exhaussé de plusieurs centimètres, dans l'espace de quinze jours. »

Autrefois le riz était cultivé sur les rives de la Siagne, ce fait est constaté par une criée faite à Cannes et dans les villages environnants, le 15 mars 1570.

« Nous, César Brancassio, vicaire et procureur-général en l'abbaye de Saint-Honorat de Lérins, ayant entendu que annuellement l'on sème partout sans ordre et ne peuvent avoir tous eau pour arroser, dont est fort querelles entre eux et grand intérêt au seigneur et à ses sujets, a été enjoint de ne semer riz que au quartier que fera semer le dit révérendissime seigneur, comme est à plain contenu en la criée sur ce faite. »

## CHAPITRE LXIII

### Estérel

Le sommet de l'Estérel s'élève à 800 mètres au-dessus du niveau de la mer qui vient baigner le pied de sa face méridionale.

Les géologues anciens ont toujours regardé l'Estérel, et toutes les élévations de la basse Provence, comme une dépendance des Alpes. Les modernes, au contraire, pensent que les montagnes littorales du département du Var ont pour centre commun le massif de l'Estérel, vu qu'elles n'ont aucun rapport avec la chaîne des Alpes, soit dans leur direction et leur configuration extérieure, soit dans la nature des terrains et des substances qui les composent. Bien plus, ces derniers croient fermement que l'Estérel et ses dépendances ont une grande analogie avec les montagnes de l'île de Corse, et ne craignent pas d'avancer que cette île a dû être originairement unie au continent de la Provence.

Le massif apparent de la montagne de l'Estérel est granitique, accompagné de porphyre, de micaschistes, de diabases orbiculaires, de grès rouge, en un mot, des mêmes roches que celles qui forment toutes les montagnes des Maures. On y trouve également du quartz améthyste, du gneiss, du porphyre globuleux, du porphyre bleu en une carrière que les romains avaient exploitée; du fer oxydulé, magnétique, aimantaire; quelques géodes; une sorte de grenat que les anciens hébreux nommaient *ligure*, parce qu'il avait été trouvé sur la côte de la Celto-Ligurie; du jaspe en blocs ou en morceaux détachés dans les intervalles des rochers, et quelquefois dans le fond des vallées, y ayant été entraîné par le temps qui a décrépi les sommets les plus élevés.

Le porphyre de l'Estérel est une sorte de pierre grise, composée de molécules quartzeuses, de feld-spath et de mica. On le reconnaît aux belles colonnes qui se trouvent près de la ville de Riez et du bourg de Valensoles, à celle qui décore la fontaine devant l'hôtel de ville d'Aix, et à l'obélisque qui embellit la place du marché de la ville d'Arles. Ces grandes pièces furent tirées d'une carrière dans le territoire de Callas, quartier de Pennafort, où l'on rencontra par hasard un filon de la montagne que nous décrivons.

D'après d'anciennes légendes il y avait autrefois sur la montagne de l'Estérel un temple dédié à la déesse des forêts; toutes les dépendances de cette montagne lui étaient consacrées; elle en portait même le nom, puisqu'on l'appelait la *Diane Estérelle.* Comme il y avait peine de mort contre ceux qui toucheraient aux arbres de cette forêt, ce lieu fut longtemps redouté par le peuple à tel point que, même après le culte de cette déesse et la destruction de son temple, on croyait que la divinité continuait à résider dans un lieu qui lui avait appartenu. La sombre obscurité de cette forêt, le danger qu'il y avait de la traverser, soit par les bêtes féroces qui y faisaient leur séjour, soit par les brigands et les voleurs qui s'en servaient de repaire, firent croire que cette montagne était habitée par quelque malin esprit auquel on donna d'abord le nom de nymphe estérelle, et ensuite celui de fée estérelle. On lit, dans les actes de l'ermite Hermentaire *(Armentari)* qui vivait dans le moyen-âge, qu'on offrait des sacrifices à la fée estérelle, et que celle-ci, en reconnaissance, donnait aux femmes stériles un certain breuvage qui procurait la fécondité.

Indépendamment du temple de la Diane Estérelle, cette montagne en avait plusieurs autres qui méritent d'être cités.

Sur une élévation qui domine la batterie de l'Escaillon et la grande caranque d'Antéor, les marseillais élevèrent un

temple à la déesse Pallas et jetèrent les fondations d'une ville qui prit le nom de cette divinité païenne. Cette élévation est encore appelée *Montubis*, corruption de mons-urbis, montagne de la ville. « J'y ai reconnu moi-même, dit Garcin, les vestiges de nombre de maisons très-anciennes et une quantité de cavités souterraines où les bergers renferment leurs troupeaux de chèvres, qui paissent habituellement parmi les rochers formant la face méridionale de la montagne de l'Estérel. Ces chèvres sont si bien dressées qu'à un certain cri de leurs gardiens elles grimpent, sans la moindre contrainte, sur les points les plus scabreux de la montagne. C'est ce qui les préservait d'être saisies par les débarcations anglaises qui, pendant la guerre continentale, infestaient ces parages. »

Sur la même face de la montagne se trouve une grotte qu'on nomme Sainte-Baume. Sur le plateau qui précède l'entrée de cette cavité était jadis, au dire de plusieurs savants, un temple dédié au dieu de la lumière, fondé par les premiers marseillais et que les habitants de la contrée détruisirent; ce qui décida les prêtres qui en avaient soin à faire leurs cérémonies religieuses dans l'intérieur du souterrain où ils élevèrent un autel qui fut nommé *Aralucis*. Il paraît qu'on choisissait, pour faire les sacrifices, une certaine heure du jour où les rayons du soleil, passant par une ouverture qu'on voit encore au haut de la voûte naturelle, venaient darder sur l'autel même.

Cette grotte, ainsi que nous l'avons déjà dit, servit quelque temps de retraite et de cellule à saint Honorat, fondateur du monastère de Lérins. Elle servit également d'asile à plusieurs de ces moines qui échappèrent furtivement aux mains des Sarrazins au moment qu'ils les menaient en servitude.

C'est au pied de cette montagne, et au bord de la mer, que passait la voie aurélienne. Il en paraît encore quelques restes

que les gens du pays nomment *Camin Aourélian*. Ce quartier n'offre, d'un côté, qu'une vaste étendue de mer bordée d'écueils dangereux, et de l'autre que des rochers et d'affreux précipices. Aussi l'amphithéâtre est-il appelé *Maoupey*, ce qui signifie mauvais pays.

Je ne sais pas comment certains auteurs, qui ont fait de grandes recherches sur la Provence, ont pu penser que les Oxybiens, peuple qui ne vivait que des fruits que la terre lui fournissait naturellement, avaient établi leur chef-lieu dans une contrée si peu productive. Ils n'ont pas songé que, si les Oxybiens avaient réellement occupé ce pays, il aurait été impossible aux Romains de les attaquer par terre et de leur livrer une bataille rangée. Une poignée d'hommes aurait suffi pour détruire une armée romaine, si nombreuse qu'elle eût été. Et cependant, nous savons que des légions romaines vinrent dans la contrée pour châtier les Oxybiens qu'elles rencontrèrent dans la plaine de Laval, près de l'embouchure de l'Acro, qui est la Siagne d'aujourd'hui. Si les Marseillais et les Romains fondèrent quelques établissements sur cette côte, ce ne fut que pour protéger leur marine et non pour exploiter un pays qui n'offre presque pas de terres végétales. Les arbres ne viennent bien que dans les fissures des rochers, et ces arbres ne sont que des pins et quelques châtaigniers. Dans le principe, il y croissait quelques arbres qu'on ne voit à présent que sous la zone torride. On a trouvé, en creusant quelques parties terreuses, de grosses bûches de bambou putréfiées dont un échantillon a été déposé dans le cabinet d'histoire naturelle de Draguignan.

La montagne de l'Estérel était autrefois touffue de pins maritimes, mêlés à des arbousiers, des bruyères, des cistes noirs, des genêts épineux, des sumacs de corroyeurs, des myrtes et à plusieurs autres arbustes couvrant la fou-

gère, le corymbe doré, l'immortelle, plusieurs belles espèces de saxifrages, la fraxinelle, des inales, des érigérons, et surtout des fraisiers qui donnaient et qui donnent encore un fruit dont le parfum embaume la forêt, et pénètre les sens du voyageur. Le loup gris, le renard fauve, le sanglier, le cerf, étaient les seuls habitants de cette forêt. Les voleurs de grand chemin vinrent se réunir aux bêtes sauvages et donnèrent de ce lieu l'idée la plus effrayante. Les incendies ayant beaucoup éclairci cette forêt, et l'administration départementale l'ayant fait défricher jusqu'à une certaine distance de la route, il en résulte qu'aujourd'hui le voyageur ne redoute plus que l'auberge qui se trouve au haut de la montagne. Sans égorger les étrangers, elle a la réputation de saigner profondément leur bourse pour salaire des repas qu'ils y prennent. C'est ce qui a fait dire de tous les lieux où l'on paie fort cher : c'est l'Estérel.

La route d'aujourd'hui est fort bien entretenue ; mais elle est très-raide, de quelque côté qu'on arrive. Il en aurait été autrement si l'on eût conservé celle du bord de la mer. On aurait pu, à tout pas, y arrêter une invasion ennemie. On pourrait, sur la route actuelle, trouver plusieurs points propres à être fortifiés, ne fût-ce que la hauteur dite de St-Jean. Là, une seule redoute serait considérée comme une clef du pays. Une cinquantaine de braves provençaux, sans autre défense que leur courage et l'aspérité du lieu, arrêtèrent en cet endroit l'armée de Charles-Quint. Cet empereur ne put surmonter cet obstacle qu'en faisant incendier la forêt. La montagne étant aujourd'hui déboisée, on n'aurait plus à redouter l'embrasement. Un fortin, sur un rocher, ne craindrait point d'être battu en brêche ; ce serait une de ces places formées par la nature, qui défient tous moyens destructifs inventés par les hommes.

La forêt de l'Estérel n'est pas seulement pleine d'intérêt pour le naturaliste, elle est encore remplie de souvenirs pour l'historien. La voie aurélienne qui traversait l'Estérel a laissé là des vestiges que l'archéologue recherche avec avidité et souvent avec succès. C'est dans une vallée, voisine du Malpey, que l'on a trouvé deux bornes milliaires très-bien conservées, dont une a été revendiquée par la municipalité de Saint-Raphaël, et l'autre, par le musée de Draguignan. C'est dans l'Estérel que se trouvait un comptoir grec consacré à Minerve, appelé Agathopolis, et dont la baie d'Agay indique encore la situation. Enfin, c'est au sommet même de l'Estérel que se trouve la tour d'Armont, où les légendes du pays rapportent que l'infortunée reine Jeanne s'était réfugiée pour échapper aux sicaires de Charles de Duras. C'est du rivage qui baigne le sud de l'Estérel que cette malheureuse reine partit pour aller prendre possession de ce royaume de Naples où, au lieu d'une couronne, elle trouva la mort.

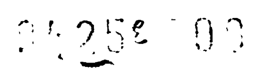
Mgr Guigou.

# TABLE DES MATIÈRES



///

Cannes. — Imp. H. Vidal.



CANNES.—IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE H. VIDAL, RUE BOSSU.



